

cefan

l'essor de la recherche

ATTRIBUER UN SENS

Sous la direction de
Kristin Reinke

La diversité des pratiques langagières
et les représentations sociales



Attribuer un sens

La diversité des pratiques langagières
et les représentations sociales



CULTURE FRANÇAISE D'AMÉRIQUE

La collection «Culture française d'Amérique» est publiée sous l'égide de la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN). Conçue comme lieu d'échanges, elle rassemble les études et les travaux issus des séminaires et des colloques organisés par la CEFAN. À ce titre, elle répond à l'un des objectifs définis par le Comité scientifique de la Chaire: faire état de l'avancement des connaissances dans le champ culturel et stimuler la recherche sur diverses facettes de la francophonie nord-américaine.

(Liste des titres parus à la fin de l'ouvrage)

Sous la direction de

Kristin Reinke

Attribuer un sens

La diversité des pratiques langagières
et les représentations sociales



**Presses de
l'Université Laval**

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

| **Canada**

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien.
We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts.



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

SODEC

Québec

Maquette de couverture: Laurie Patry
Mise en pages: Santograph

ISBN: 978-2-7637-4884-9
ISBN pdf: 9782763748856

© Les Presses de l'Université Laval
Tous droits réservés.
Imprimé au Canada
Dépôt légal 2^e trimestre 2020

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Présentation	1
KRISTIN REINKE	
Norme(s) et standard(s) dans les variétés du français en Amérique du Nord	11
BERNHARD PÖLL	
Les apports linguistiques et culturels du dictionnaire <i>Usito</i> mis à profit pour l'enseignement du français	37
HÉLÈNE CAJOLET-LAGANIÈRE ET LISE OUELLET	
Le texto : une pratique langagière distincte?	79
MIREILLE TREMBLAY	
Nouvelles pratiques orthographiques à l'ère du numérique.	101
ANAÏS TATOSSIAN	
« C'est-tu un Québécois ou un Français qui parle? » : représentations et perceptions à l'égard de la langue dans les films doublés au Québec . . .	125
KRISTIN REINKE ET LUC OSTIGUY	
Pratiques langagières et diversité culturelle chez de jeunes Montréalais : le français dans la métropole.	151
HÉLÈNE BLONDEAU	
Identités et variation chez les adolescents franco-ontariens	177
DAVY BIGOT	
Regard sur la francophonie ontarienne : entre idées reçues et réalités	207
JULIE BOISSONNEAULT	

Engagement communautaire, diversité et vitalité du français dans l'Ouest canadien : l'exemple du Campus Saint-Jean	235
---	-----

ANNE-JOSÉ VILLENEUVE

Réflexions sur la situation linguistique en Haïti : Entre propagande et discours scientifique	263
--	-----

FRENAND LÉGER

Présentation

KRISTIN REINKE
UNIVERSITÉ LAVAL

Le présent ouvrage collectif réunit des contributions au séminaire de la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN) de l'automne 2017¹. Ce séminaire s'inscrivait dans l'orientation quinquennale de la Chaire autour du thème « Les sens de la culture ». Le langage étant inhérent à cet ensemble symbolique qu'est la culture, cette thématique est abordée dans une perspective sociolinguistique centrée sur la pluralité de l'expression française en Amérique du Nord. Il y a aujourd'hui généralement un consensus autour du fait que le sens ne découle pas seulement de la signification des mots, mais que d'autres ressources telles que l'organisation syntactique, la structure discursive ainsi que des moyens paraverbaux (p. ex. l'intonation, le débit) et non verbaux (p. ex. les gestes, la mimique) y contribuent également. Or, le sens n'est pas neutre et n'est pas codé une fois pour toutes; des normes, souvent implicites, qui évoluent avec le temps, permettent de construire soit un même sens en ayant recours à des pratiques langagières différentes, soit des sens divers en utilisant les mêmes pratiques langagières. Les locuteurs attribuent un sens à un énoncé ou à un discours en fonction, entre autres, du contexte sociohistorique, socioculturel et sociopolitique dans lequel ils évoluent, contexte qui contribue à forger des représentations sociales particulières.

-
1. Je tiens à remercier le titulaire de la CEFAN, Martin Pâquet, de m'avoir donné l'occasion d'organiser cet événement et de diriger cet ouvrage. Je remercie également Gynette Tremblay, adjointe au titulaire de la CEFAN, pour son soutien, Frédérique Corbin pour son excellent travail de révision linguistique et tous les évaluateurs pour leur disponibilité et leur lecture attentive.

Certes, l'hétérogénéité des cultures de la francophonie nord-américaine en tant que trace de la diversité des origines géographiques de ses locuteurs, de l'établissement des premiers francophones à des époques différentes et de leur évolution dans des contextes sociopolitiques particuliers n'est plus à démontrer. En revanche, les dynamiques langagières découlant de cette diversité culturelle et linguistique en changement permanent sont si complexes que de nouveaux questionnements surgissent continuellement et préoccupent les sociolinguistes. Rares sont les ouvrages qui réunissent des textes portant des regards complémentaires sur des problèmes actuels ancrés dans diverses régions de la francophonie nord-américaine. C'est à partir de ce constat que cet ouvrage a été conçu. Son objectif principal est d'explorer, d'une part, la façon dont les contextes sociohistoriques, socio-culturels et sociopolitiques de différentes régions de la francophonie nord-américaine façonnent les représentations sociales des locuteurs et des communautés et, d'autre part, la façon dont ces représentations influencent les pratiques langagières et leur réception, et inversement. La francophonie nord-américaine se prête particulièrement bien à l'étude du caractère dynamique de ces phénomènes dans leurs manifestations les plus actuelles en raison de la diversité des contextes dans lesquels s'actualisent la parole ou le discours.

Les contributions de cet ouvrage traitent notamment de la relation entre le sens langagier et le sens social, et ce, tant du point de vue de sa production que de celui de sa réception. Au cœur des questionnements se trouvent des processus, des produits et des contraintes de construction du sens par les acteurs sociaux, et ce, dans divers contextes. Les dix articles présentent un panorama englobant à la fois des analyses microsociolinguistiques des pratiques et des représentations linguistiques dans des domaines de communication précis et des études macrosociolinguistiques de situations de contact de langues dans des communautés culturellement plus hétérogènes ou minoritaires. On y trouve des contributions qui s'intéressent aux tensions entre différentes variétés de langue et à l'épineuse question de la définition d'une norme standard endogène censée refléter les usages et les représentations locaux. Certains textes problématisent l'écart observé entre les pratiques et la perception que les locuteurs en ont et tentent, du même souffle, de déconstruire les images négatives que certains locuteurs nord-américains ont de leurs façons de parler. Plusieurs articles portent un regard critique sur la dynamique parfois conflictuelle entre différents groupes de locuteurs et la manière dont l'environnement social façonne les pratiques et les représentations langagières. Plusieurs textes incitent par ailleurs à

réfléchir sur le rôle symbolique de la langue française dans l'expression de l'identité nord-américaine et l'émancipation linguistique des locuteurs francophones en Amérique du Nord. Enfin, certaines contributions militent en faveur d'un engagement concret en fournissant des pistes de revitalisation du français en contexte minoritaire ou en dénonçant l'exploitation de la langue pour avantager certains groupes sociaux au détriment d'autres.

Une première série de textes s'articule autour du rapport, souvent conflictuel, entre différentes variétés géographiques et sociales du français, notamment à l'égard de la ou d'une norme standard valorisée socialement et perçue par bien des locuteurs comme le seul modèle langagier qui soit légitime.

La contribution de Bernhard Pöll ouvre ce volume avec une présentation de la place que le français occupe et de sa valeur sur le continent nord-américain. L'auteur analyse, dans une perspective sociolinguistique et contrastive, la situation normative des trois grands foyers de la francophonie nord-américaine (la Louisiane, l'Acadie et le Québec) en mobilisant le concept de « normes endogènes ». Il démontre comment la concurrence entre les normes locales de chaque communauté et le modèle de norme hexagonale se concrétise différemment selon les contextes sociohistoriques et socioculturels qui forgent des pratiques et des représentations langagières bien particulières. À l'aide d'extraits de documents audiovisuels acadiens, québécois et français, l'auteur illustre la tension entre les variétés locales de français (vernaculaires et standard) et le français standard hexagonal. Il cherche également à savoir à partir de quels critères une prononciation standard peut être identifiée. Son analyse d'entrevues télévisées québécoises et françaises démontre comment les locuteurs négocient et gèrent des variantes susceptibles de faire partie du standard. Cette analyse a le mérite de fournir des données inédites appuyant l'idée qu'une norme de l'oral est plus souple qu'une norme écrite et qu'à cet égard le français québécois standard et le standard hexagonal parlés se ressemblent. Si cette idée est évidente pour les sociolinguistes, elle ne l'est pas pour bien des locuteurs « profanes » ou pour les organismes d'aménagement linguistique. L'auteur offre des pistes d'explication des « écarts » observés entre, d'une part, les normes subjectives (l'exemple québécois) ou la codification (l'exemple français) et, d'autre part, la pratique langagière des locuteurs modèles, qui pourront alimenter toute réflexion sur l'aménagement linguistique de corpus, c'est-à-dire toute entreprise de standardisation et de codification du français parlé.

L'article d'Hélène Cajolet-Laganière et Lise Ouellet témoigne d'une telle codification du français, à savoir la plus récente description lexicographique du français standard en contexte nord-américain, qui intègre à la fois la description du français commun à tous les francophones et celle des français québécois, canadien et nord-américain. Dans la première partie de leur texte, les auteures exposent la contribution culturelle et linguistique du dictionnaire *Usito* pour la francophonie canadienne et nord-américaine. Leur article, riche en exemples, témoigne non seulement de l'émancipation normative du français québécois, mais il conçoit le français comme un moyen de communication à valeur symbolique et identitaire partagé par tous les locuteurs francophones nord-américains. L'ajout et le traitement original de référents culturels nord-américains touchant, entre autres, aux réalités sociales, historiques et politiques spécifiques, ne sont qu'un exemple illustrant comment le dictionnaire remplit sa fonction symbolique et identitaire rassembleuse et comment il permet de mieux comprendre la réalité nord-américaine. Dans la deuxième partie, qui se veut plus appliquée, les auteures s'intéressent au rôle du dictionnaire pour l'enseignement et l'apprentissage du français. Elles démontrent comment *Usito* peut contribuer à modifier les représentations langagières des locuteurs francophones nord-américains, chez qui subsiste encore bien souvent une image négative ou ambivalente de leur propre variété de français. Grâce à sa convivialité, à la richesse de son contenu, à son accessibilité, à sa visée pédagogique et à l'intégration des avancées de la grammaire nouvelle, ce dictionnaire en ligne va au-delà du contenu d'un dictionnaire classique en répondant aux besoins de celles et ceux qui cherchent une réponse claire, mais nuancée concernant les difficultés langagières, tout en évitant la prescription linguistique.

Comme les deux textes précédents, celui de Mireille Tremblay s'intéresse à la diversité des pratiques langagières et à la dynamique entre variétés de langue, mais dans une perspective plus microscopique. L'auteure aborde cette problématique à partir d'une analyse de corpus dans un domaine de communication encore peu étudié pour le français, à savoir la communication médiatisée par ordinateur (CMO). Ce mode de communication est parfois entaché par des représentations négatives en raison de l'écart qu'il présente par rapport à la norme du français écrit. L'auteure étudie un corpus de messages textes provenant du projet *Texto4Science* sous l'angle du rapport de cette pratique langagière avec le français oral et le français écrit ainsi qu'avec le français vernaculaire. L'auteure met d'abord en question le concept de « pratique distincte », qui décrit le langage des textos comme une forme hybride entre l'oral (du type vernaculaire) et l'écrit (standard). En s'appuyant

sur les critères que sont la codification, la directionnalité et la variabilité, l'auteure identifie de nombreux traits que ces messages partagent avec le français oral familier, tels que l'absence de codification, la grande variation diatopique et diastratique et le caractère intime des échanges bidirectionnels. Elle offre par la suite une analyse quantitative de deux variables morpho-syntaxiques (la présence ou l'absence du pronom impersonnel *il* et le choix entre le futur analytique ou synthétique). En adoptant une approche variationniste, elle démontre que l'usage de ces variables rapproche effectivement les messages textes du français oral vernaculaire tel qu'observé dans les corpus oraux. Si tant est qu'ils s'écartent de la norme du français écrit, les messages textes reflètent bel et bien des normes, à savoir les normes du vernaculaire, qui sont partagées par les usagers.

Ce constat va dans le même sens que celui d'Anaïs Tatossian, qui se consacre également à la CMO, mais en examinant les pratiques d'écriture des clavardeurs de langue française, anglaise et espagnole, et en tenant compte de la différence entre les adolescents et les adultes. L'objectif de son étude est de vérifier dans quelle mesure sa typologie des ressources scripturales des clavardeurs, développée à partir d'un corpus français, s'applique à des langues dont le degré de correspondance phonético-graphique est différent. Il s'agit notamment de déterminer si les observations faites pour le français valent pour l'espagnol, dont l'orthographe est dite « transparente », et pour l'anglais, dont l'orthographe est dite « opaque » (comme celle du français). Les résultats de son étude mettent en évidence que trois des quatre grandes catégories de sa typologie des pratiques scripturales sont constantes d'une langue à l'autre, et ce, indépendamment de l'appartenance générationnelle. En ce qui concerne cette dernière, les adolescents utilisent davantage de procédés abrégatifs et de substitutions de graphèmes, tandis que les adultes recourent plus souvent aux moyens expressifs. Selon l'auteure, le clavardage engendre l'élaboration de codages qui lui sont spécifiques et qui peuvent être conçus comme étant la « mise à l'écrit de formes habituellement réservées au code oral et à l'informalité » (p. 110). Il reste à espérer que celles et ceux qui s'inquiètent des répercussions de ces outils de communication sur l'apprentissage des langues et sur la maîtrise de l'écrit prennent connaissance des recherches comme celles de Mireille Tremblay et d'Anaïs Tatossian, qui attestent du fait que les pratiques langagières dans ces domaines de communication ne constituent en rien une détérioration de la langue, mais qu'elles témoignent plutôt de sa flexibilité et de son adaptabilité.

Si les quatre premiers textes de cet ouvrage témoignent de la valorisation de la diversité linguistique au sein de la francophonie nord-américaine, la contribution de Kristin Reinke et Luc Ostiguy rend compte d'un domaine où la légitimité de la norme exogène (française) est peu remise en question. Il s'agit de la langue du doublage cinématographique produit au Québec. Les auteurs partent du constat surprenant que les doublages s'adressant au public québécois sont réalisés dans un français normatif, « apparenté au français international », qui, selon les artisans de l'industrie du doublage, permettrait aux Québécois de s'y reconnaître malgré tout. Leur article découle de ce paradoxe et a pour but de vérifier si les Québécois sont en mesure de distinguer des extraits de films doublés au Québec d'autres extraits doublés en France. Du même souffle, les auteurs visent à déterminer les traits linguistiques susceptibles de guider la reconnaissance de l'origine géographique des doublages. Les résultats révèlent que les participants ne perçoivent généralement pas de différence entre les doublages québécois et français, différence qui est pourtant souvent présentée comme une évidence par les artisans du milieu. De plus, les traits linguistiques québécois ou français présents dans les extraits ne semblent pas expliquer la reconnaissance de leur origine géographique. De toute évidence, il existe un écart entre leurs observations empiriques des pratiques langagières et la représentation que les doubleurs ont de la langue utilisée dans le doublage québécois. Dans leur conclusion, les auteurs proposent une réflexion sur les motivations derrière la façon de doubler au Québec. Entre autres, ils conçoivent le doublage québécois comme un lieu où se révèle l'attitude ambivalente des Québécois par rapport à leur propre variété de français, qui oscille entre l'ancien sentiment d'insécurité linguistique, qui se fait persistant, et une attitude positive lorsqu'il s'agit d'exprimer pleinement leur identité.

L'article d'Hélène Blondeau fait le pont entre la première et la seconde partie de l'ouvrage en élargissant la perspective à des communautés culturellement plus hétérogènes. Elle explore le sens social attribué à la diversité culturelle dans les représentations et dans les pratiques langagières des jeunes francophones issus de l'immigration à Montréal, une partie de la population qui a jusqu'à tout récemment peu intéressé les sociolinguistes. Cette contribution est une synthèse de quelques travaux récents de l'auteure et de ses collègues ayant porté sur les discours et les usages de jeunes locuteurs se rattachant à l'immigration maghrébine, haïtienne et latino-américaine. L'analyse du discours tenu par ces jeunes montre que la diversité culturelle est omniprésente dans leurs représentations des pratiques langagières et qu'elle fait apparaître une diversification du vernaculaire qui se traduit dans

l'idée d'un « vernaculaire émergent » empruntant à plusieurs langues des immigrants. En ce qui concerne l'analyse de la variation sociophonétique, elle met en évidence que les locuteurs de la première génération d'immigrants préservent des traits de leur langue maternelle dans leur usage du français, alors que ces traits sont absents du parler des locuteurs des générations subséquentes. Ces derniers montrent, en effet, une si bonne maîtrise des normes implicites locales que des juges, dans un test de perception, peinaient à identifier leur origine culturelle. Le dernier aspect abordé dans cet article est l'usage de marqueurs discursifs, associés à des normes implicites, qui permet de conclure qu'à cet égard, l'environnement social de l'individu semble un meilleur prédicteur des choix langagiers qu'une explication relevant de la simple association à l'origine culturelle familiale. À la fin de son texte, l'auteure souligne l'importance de l'influence du milieu dans lequel les locuteurs évoluent et des contacts interculturels pour une meilleure compréhension des enjeux sociolinguistiques posés par les phénomènes de mondialisation et de globalisation.

Les pratiques et les identités ethnolinguistiques des jeunes ainsi que le contact de langues sont également au cœur de l'article de Davy Bigot, qui, de son côté, se penche sur le lien entre l'identité linguistique revendiquée par les adolescents franco-ontariens de la communauté de Casselman et l'emploi des connecteurs (*ça fait que, donc, alors et so*). Ces derniers, ayant le même sens, sont parfaitement interchangeables dans le discours, selon qu'ils occupent une fonction grammaticale ou discursive. L'objectif principal de l'étude est de déterminer les identités (socio)linguistiques des adolescents ainsi que les facteurs extralinguistiques et linguistiques conditionnant l'usage de (*ça fait que, donc, alors et so*). L'auteur adopte une approche variationniste et analyse de façon quantitative les pratiques linguistiques spontanées de 22 adolescents franco-ontariens en fonction de cinq variables indépendantes, à savoir la classe sociale, le sexe, la dominance langagière, la fonction en discours de chaque variante et l'identité linguistique autodéclarée. Les résultats montrent, entre autres, que les adolescents de Casselman revendiquent avant tout l'identité franco-ontarienne et que la majorité d'entre eux se définissent comme « bilingues ». En ce qui concerne l'usage des connecteurs, l'étude met notamment en évidence le lien entre les identités et les pratiques langagières, puisque l'identité linguistique des locuteurs semble conditionner l'usage des variantes *so* et (*ça fait que*). Ainsi, les locuteurs se déclarant « bilingues » utilisent davantage *so* que ceux s'identifiant avant tout comme « francophones » ; en revanche, les locuteurs revendiquant une identité

« francophone » emploient davantage (*ça*) *fait que* que ceux d'identité « bilingue ». Dans le futur, l'auteur se propose de développer une échelle de mesure plus concrète afin de modéliser plus adéquatement l'incidence des dynamiques identitaires sur la variation linguistique.

Comme Davy Bigot, Julie Boissonneault s'intéresse aux Franco-Ontariens, mais sous l'angle des idées reçues qui circulent à l'égard de cette francophonie minoritaire. L'auteure vise à mieux comprendre les origines des interprétations erronées qui entachent le français parlé en Ontario et ses locuteurs. Elle se penche notamment sur trois tendances : 1) les surgénéralisations basées sur des données démolinguistiques quantitatives, 2) la réduction de l'Ontario français à quelques traits généraux et 3) la réduction du français parlé en Ontario à un français anglicisé. L'auteure expose d'abord le contexte et les limites des données démolinguistiques pour relativiser le portrait statique qu'ils évoquent, en soulignant notamment l'hétérogénéité de la francophonie ontarienne et les différences entre les communautés qui la composent. Étant donné que le nombre de locuteurs et leur distribution sur un territoire donné ne sont pas toujours suffisants pour saisir le dynamisme d'une minorité linguistique, l'auteure se penche ensuite sur les contextes socioinstitutionnel et politicojuridique, qui permettent d'apprécier la force de cette minorité. Enfin, l'auteure examine comment les représentations inexactes de la francophonie ontarienne sont susceptibles d'engendrer des représentations elles aussi inexactes des pratiques langagières des Franco-Ontariens. En s'appuyant sur les résultats d'études sociolinguistiques, elle décrit la variation du français parlé en Ontario au-delà des phénomènes de contact de langues et en fonction des facteurs sociaux et régionaux et de la fréquence d'usage du français, qui dépend de l'environnement dans lequel les locuteurs évoluent. On saisit alors l'importance de bien comprendre les divers milieux franco-ontariens et la nécessité d'étudier les discours qui circulent sur la langue et les locuteurs en milieu minoritaire.

Avec la contribution d'Anne-José Villeneuve, nous restons dans une francophonie minoritaire, celle de l'Ouest canadien, notamment de l'Alberta. À l'aide de l'exemple du Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, elle illustre comment la diversité linguistique et culturelle ainsi que l'engagement personnel et communautaire peuvent contribuer à la revitalisation du français. En faisant appel aux mesures de la « vitalité linguistique » proposées par l'UNESCO, l'auteure brosse d'abord un portrait de la menace qui pèse sur le français dans l'Ouest canadien. Bien que l'usage du français y soit sans aucun doute en déclin, la mobilisation des immigrants

francophones, des « néofrancophones » et des « francophones ancestraux » pourrait, selon elle, permettre de contrebalancer le danger auquel il fait face. Il est bien connu que l'emploi du français dans divers domaines de la vie, le contact régulier avec des locuteurs francophones et l'engagement personnel sont des éléments fondamentaux pour développer la compétence sociolinguistique. Il importe donc de créer un espace social pour rendre possible la pleine participation à une vie en français. L'auteure décrit les actions et les moyens concrets mis en place au Campus Saint-Jean pour y assurer la place du français, pour favoriser l'engagement actif des étudiants et pour soutenir le développement de compétences sociolinguistiques. Il en ressort que le campus offre de nombreuses possibilités d'engagement linguistique à l'extérieur de la salle de classe, mais que les divers groupes d'étudiants continuent à évoluer de façon isolée. Le défi du futur est donc de créer davantage de ponts entre les groupes afin de permettre à tous les étudiants du Campus Saint-Jean de vivre en français et de contribuer ainsi à la vitalité du français en milieu minoritaire.

L'article de Frenand Léger, qui incarne un engagement concret par sa dénonciation de certains discours et pratiques de domination sociale concernant la question sociolinguistique en Haïti, notamment à l'égard de l'usage du créole et du français, clôt l'ouvrage. L'auteur brosse un tableau critique et nuancé de la situation sociolinguistique haïtienne tant en diachronie qu'en synchronie. Il décrit le processus complexe de construction de l'identité collective postcoloniale, intimement liée à la langue en tant que véhicule privilégié de la culture, et traite les questions liées au statut du créole et à ses rapports avec le français dans les principaux domaines sociaux et dans la législation linguistique. L'auteur révèle dans quelle mesure le créole, langue maternelle d'une population monolingue à plus de 90 %, est toujours sous-représenté dans certains domaines au profit du français, ce qui indique un déficit démocratique et une domination sociale basée sur l'usage des langues. L'auteur offre, entre autres, des données quantitatives reflétant la proportion de locuteurs francophones et créolophones, dont l'estimation d'une étude à l'autre présente un écart perturbant qui indique que la véracité des données démolinguistiques est toute relative et dépend de facteurs autres que scientifiques. Il démasque également les intérêts politiques et économiques derrière le mythe d'une francophonie haïtienne et d'un patrimoine linguistique bilingue, de plus en plus fragile dans le contexte de la nouvelle réalité sociolinguistique. En formulant des critiques sévères par rapport à certains discours « pseudo-scientifiques » dont il identifie le fondement idéologique, qu'ils soient tenus par des Haïtiens ou d'autres, cet article

est un plaidoyer clair pour que les politiques linguistiques d'Haïti et l'enseignement des langues sur son territoire soient en accord avec la situation sociolinguistique réelle du pays.

Avec cet ouvrage, le lecteur aura en main une contribution à la valorisation de la diversité linguistique et culturelle de la francophonie nord-américaine qui participe à déconstruire des idées reçues sur la langue et sur le rapport entre langue et société.

Norme(s) et standard(s) dans les variétés du français en Amérique du Nord

BERNHARD PÖLL
UNIVERSITÄT SALZBURG

1. INTRODUCTION¹

La présente contribution a pour objectif de présenter et d'analyser, dans une perspective contrastive, la situation normative du français en Amérique du Nord, c'est-à-dire dans les trois grands foyers de la francophonie nord-américaine que sont le Québec, l'Acadie et la Louisiane. À cette fin, nous allons solliciter le concept de « norme(s) endogène(s) », développé par Gabriel Manessy (*passim*) et mis à profit surtout pour la description des français en Afrique, et ferons la lumière sur la concurrence qu'entretiennent avec le modèle hexagonal (ou plus généralement européen) du français les normes linguistiques ayant émergé au sein de ces communautés linguistiques.

Couplé parfois avec des espoirs irrationnels de succès économique ou d'accès à une quelconque modernité, le prestige quasi mythique du français hexagonal a placé et continue de placer les variétés géographiques du français dans une position de vulnérabilité génératrice d'insécurité linguistique. La forme exacte que prend cette insécurité et les comportements langagiers individuels et collectifs qu'elle engendre ne sont pas partout les mêmes du fait du poids, bien différent selon les circonstances, de la langue de contact

1. Je tiens à remercier les deux évaluateurs anonymes pour leur lecture attentive et leurs judicieux conseils.

séculaire (l'anglais) et des fonctions communicatives que les variétés vernaculaires du français sont appelées à réaliser dans les trois communautés.

En effet, chacune des trois configurations sociolinguistiques est unique pour ce qui est des fonctions de l'anglais et des différentes variétés du français en présence : si le français est aujourd'hui la langue dominante au Québec de sorte que l'on peut faire tout en français, il n'en est pas de même en Acadie. Le français a beau être protégé par la législation fédérale et provinciale au Nouveau-Brunswick, sa survie n'est pas assurée, le déséquilibre démolinguistique favorisant l'expression en anglais chez les francophones, dont un nombre élevé est bilingue. Ainsi, pour pouvoir faire tout en français, il faut se battre. Finalement, en Louisiane, le destin du français semble scellé, tant il est vrai que dans la société louisianaise d'aujourd'hui le français survit uniquement comme « langue de cérémonie », c'est-à-dire de l'expression artistique (littérature, chanson) souvent folklorique, et est proche de perdre toute fonction de communication réelle dans la vie quotidienne, et ce en dépit des efforts consentis depuis la fin des années 1960 pour freiner l'assimilation à la langue de la majorité.

L'article est organisé de la façon suivante : la section 2 aborde le concept des « normes endogènes », notamment l'évolution qu'il a connue en fonction des différents domaines d'application ; la section 3, qui représente la partie principale de cet article, s'ouvre d'abord, dans le cas de la Louisiane, sur un bref survol de l'histoire externe du français dans cette région, indispensable pour la compréhension de la situation du français dans cette partie de la francophonie nord-américaine. Dans le cas de l'Acadie – et *a fortiori* dans celui du Québec –, nous supposons suffisamment connus les grands jalons de leur histoire (linguistique) pour passer directement à l'analyse de deux « poudrières » bien différentes, l'une ouverte, l'autre latente : le statut controversé du *chiac* en Acadie d'une part et les tensions qu'engendreraient des tentatives de circonscrire et de définir une norme du français parlé au Québec d'autre part. Pour ce qui est de cette dernière question, nous allons montrer que le français parlé échappe inévitablement à une fixation, à l'instar de la norme écrite, et qu'il s'agit là d'une problématique qui n'est pas spécifique à la situation québécoise. Pour ce faire, un regard vers l'autre côté de l'Atlantique, autrement dit une mise en perspective avec la situation du français de France, nous semble indispensable.

La section 4 est une conclusion générale.

2. LE CONCEPT DE « NORME(S) ENDOGÈNE(S) »

Les « normes endogènes » représentent un outillage descriptif qui a vocation à rendre compte de la concurrence des normes langagières au sein d'une communauté linguistique. Le terme même implique l'existence d'un conflit, latent ou ouvert, entre des normes qui ont surgi au sein d'une communauté souvent perçue comme « périphérique » par ses membres eux-mêmes et celles qui tirent leur origine d'une autre partie du même domaine linguistique. Selon la conception originale, présentée par exemple dans Manessy et coll. (1992), on entend par « norme(s) endogène(s) » non pas

un ensemble de règles ou de conventions explicites, ce qui impliquerait la reconnaissance au moins implicite d'une normativité, mais une normalité fondée sur le désir réciproque de communiquer, un accord implicite quant à l'adéquation des modes d'expression et un savoir culturel partagé (Manessy et coll., 1992 : 55).

Dans le même texte, les auteurs ajoutent que « [...] ce qui est normal étant par définition conforme à l'ordre des choses, la normalité est ressentie plutôt que conceptualisée et ne donne guère lieu à des représentations conscientes » (Manessy et coll., 1992 : 55).

Cette définition fut par la suite affinée et élargie. En effet, Manessy (1994 : 218) évoque explicitement la possibilité, pour une norme endogène, d'acquérir « une fonction emblématique ou identitaire », ce qui implique son caractère conscient. Celui-ci est finalement intégré à la définition même de « norme endogène » dans Manessy (1997 : 225) :

[...] il n'est de norme endogène que consciente et opposée à une autre norme parallèle appliquée à la même langue, mais réputée exogène. Le contenu linguistique de la première importe peu ; il doit seulement être différent, sur certains points que les usagers tiennent pour significatifs, de celui de la norme externe (1997 : 225).

Les différentes versions du concept s'expliquent sans aucun doute par la diversité des espaces envisagés, et plutôt que de s'exclure les unes les autres, elles reflètent les possibles étapes dans l'évolution d'une communauté parlante. Les normes endogènes pouvant aussi être « formalisée[s] par des gens, dont la compétence en matière de langage est reconnue » (Manessy, 1997 : 223), l'on peut en distinguer trois types (cf. Pöll, 2017 : 67-68) :

- les normes endogènes de type I, qui correspondent à ce qu'on appelle communément des « normes objectives »², c'est-à-dire une pratique langagière récurrente sentie comme normale par les locuteurs,
- les normes endogènes de type II, à valeur emblématique et (partiellement) conscientes, qui représentent des « normes subjectives » qui ne sont ni plus ni moins que les représentations idéalisantes des locuteurs de ce qui est beau, correct, adéquat, authentique, etc.
- les normes endogènes de type III, qui ont été explicitées et entrent en concurrence, tout comme les précédentes – et à des degrés divers –, avec les normes exogènes dans les situations où les locuteurs sont tenus de surveiller leur façon de s'exprimer (normes endogènes codifiées).

Même si elles ne sont pas revendiquées et ne font pas l'objet d'un discours épilinguistique, les normes endogènes de type I ne sont pas moins pertinentes que les autres, car elles aussi sont susceptibles d'entrer en concurrence avec la norme exogène.

3. NORME(S) ET STANDARD(S) EN LOUISIANE, EN ACADIE ET AU QUÉBEC

3.1 La Louisiane

De la période coloniale – qui débuta en 1682 et prit définitivement fin en 1803 avec l'achat de la Louisiane par les États-Unis – jusque vers le milieu du XIX^e siècle, la population francophone (au sens large du terme) de la Louisiane s'est composée *grosso modo* de trois groupes : il y a d'abord les « créoles blancs », c'est-à-dire les premiers colons français et leurs descendants, puis les « Cajuns », chassés de leurs terres en Acadie entre 1755 et 1763, à la suite du Grand Dérangement, et finalement les « créoles noirs ». Alors que les créoles blancs, dont le nombre a été renforcé dans les premières décennies du XIX^e siècle grâce à l'afflux d'autres francophones, parlaient un français proche du français standard de l'époque, connu sous le nom de « français colonial » ou « de plantation », les Cajuns, auxquels sont venus s'ajouter d'autres groupes d'immigrants d'origine européenne, usaient d'un français qui portait l'empreinte de son origine acadienne, sans que toutes les ressemblances entre le français cajun et le français acadien soient nécessairement dues à cette filiation (cf. sur cette question Klingler, 2009, ainsi

2. Pour une présentation succincte des différents types de normes linguistiques, voir Moreau (1997).

que pour l'histoire externe du français en Louisiane (Klingler, 2017). Les créoles noirs, quant à eux, parlaient un créole à base lexicale française, proche de celui de la Martinique et d'Haïti. Au XIX^e siècle, surtout à partir de la Guerre de Sécession (1861-1865), la pression assimilatrice se fait de plus en plus forte non seulement pour les créoles blancs qui ont aujourd'hui disparu, mais aussi pour les Cajuns et les créoles noirs. La disparition de l'acrolecte français des créoles blancs a cependant engendré un effet pervers, parce que l'étiollement de cette variété a freiné et la standardisation/dédiaclectalisation du français cajun, et la décréolisation du créole. Il n'en reste pas moins que l'on a assisté à une baisse spectaculaire du nombre des francophones en Louisiane, surtout depuis le milieu du siècle passé. Les chiffres du tableau suivant, qui reposent sur les recensements de 1990 et de 2000 et une estimation pour 2013, sont à la fois éloquents et inquiétants, car un renversement de tendance n'est pas à l'horizon, loin de là :

Année	Nombre de personnes parlant français ou créole à la maison (source : US Census Bureau ; http://www.census.gov)
1990	261 678
2000	198 784
2013 (estimation)	126 637

Le déclin progressif du nombre de locuteurs n'est pas passé inaperçu aux yeux des élites socioculturelles en Louisiane et, dans les années 1960 s'est formé un mouvement de revendication qui culmina dans la fondation du CODOFIL (Council for the Development of French in Louisiana/ Conseil pour le développement du français en Louisiane) en 1968 et la création officielle, en 1971, de la région administrative «Acadiana»/«Acadienne», territoire à population francophone plus dense dans le sud de l'État fédéral. Forts de la conviction que le français est un atout économique et que c'est l'école qui avait détruit le français (en raison de la scolarisation en anglais, devenue obligatoire en 1921), les promoteurs de la cause française ont misé sur la réintroduction du français dans le système scolaire. Or, ces tentatives de rallier la Louisiane à la francophonie internationale s'appuyaient sur le «français international», enseigné souvent par des professeurs coopérants venus d'autres régions francophones (Québec, Belgique, France) et peu familiarisés avec la situation sociolinguistique de la Louisiane. En outre, la réintroduction du français «consistait en un enseignement du français langue

étrangère présenté à petites doses sans liens avec les divers réseaux de communication extra-scolaires et les domaines d'emploi des variétés vernaculaires » (Valdman, 1996: 637). Cette inadaptation entre les options linguistiques et didactiques d'un côté et les attentes des intéressés de l'autre a conduit, entre autres, au refus de nombreux parents de faire suivre ce type d'enseignement à leurs enfants. Le fait que, dans un premier temps, le CODOFIL n'ait pas voulu modifier sa politique a, par ricochet, fait émerger des mouvements contestataires, et des efforts de se distancier du « français international » ont été entrepris : l'exemple le plus connu et le plus spectaculaire en est sans doute le manuel de J. D. Faulk (1977), qui proposait d'écrire le français louisianais à l'aide d'une « orthographe » pseudo-phonétique basée sur le phonétisme de l'anglais³. D'autres propositions, plus modérées, l'ont cependant emporté : le manuel de Gelhay (1985), par exemple, cherchait à réconcilier le vernaculaire avec un français plus standardisé (« International French ») en mettant souvent en parallèle les variantes lexicales et morpho-syntaxiques des deux variétés.

L'année 1990 marquait un tournant dans ces débats parce qu'elle a vu la fondation du Comité du français louisianais, un groupe composé d'enseignants et de linguistes qui s'était fixé comme objectif de définir des principes simples et viables pour l'écriture du français louisianais. Afin de ne pas « orpheliner le français parlé en Louisiane » (Brown, 1993: 95), on privilégie les convergences avec le français standard (de type européen), tout en permettant d'écrire les mots et formes spécifiques au français de Louisiane conformément à leur prononciation réelle (p. ex. : *je vas, j'avions, frette, asteur, lagniappe*), notamment s'il s'agit de formes à valeur emblématique. Tous les problèmes n'ont pourtant pas été résolus : les plus grandes difficultés se trouvent aujourd'hui dans le domaine de la morphosyntaxe, où la variation intergénérationnelle et régionale est considérable. Pour ne citer qu'un exemple, la variable *pronom de la troisième personne du pluriel* connaît quatre variantes en Louisiane, à savoir *ils, eux, eusse* et *ça*. Du fait d'un public plutôt homogène, cette forte fragmentation dialectale – due à l'absence d'un parler directeur – pose assez peu de problèmes dans les programmes d'immersion

3. Voici deux exemples tirés de ce manuel :

(1) *eel a ahpre abronja son shabr* « il est après arranger son char »

(2) *proñ tuo añ gro var dø le frwo doñ la glahsyar* « prends-toi un gros verre de lait froid dans la glacière ».

mis en place à partir des années 1990⁴, mais se révèle un défi de taille dans l'enseignement du français comme langue d'héritage.

Quant aux types de conflits normatifs observables, l'on s'aperçoit que, depuis les tentatives de revitalisation du français, il existe une tension constante entre les différentes variétés du français louisianais et un français plus standardisé de type européen. La particularité de cette situation réside dans le fait que les variétés louisianaises fonctionnent essentiellement comme des normes endogènes de type II (conscientes et emblématiques) dans des secteurs précis tels que l'enseignement et la production artistique. Dans les scénarios classiques auxquels nous avons fait allusion dans la section 2, la conscientisation et l'emblématisation se greffent toujours sur des normes endogènes de type I. Or, ces dernières n'existent pas en raison de l'absence de fonctions communicatives réelles du français au sein de la société louisianaise d'aujourd'hui.

3.2 L'Acadie

La situation de l'Acadie d'aujourd'hui ressemble à bien des égards à celle du Québec des années 1960-1970. En effet, on constate la disparition de la religion catholique comme vecteur important de l'identité distincte des locuteurs, si bien que celle-ci repose pour l'essentiel sur la langue française. S'ajoute à cela la pression massive de l'anglais que subissent les francophones acadiens : même si leur disparition n'est pas à craindre à moyenne échéance, le danger de l'assimilation à la langue et à la culture majoritaires reste réel⁵.

4. Il ne faut pas cacher que, sur le plan quantitatif, le succès de ces programmes est fort limité. Par exemple, pendant l'année scolaire 2010-2011, sur les quelque 700 000 écoliers louisianais, seulement 3416 ont suivi un enseignement de ce type (Degrave, 2013 : 2).

5. S'il est vrai que le nombre des francophones s'est stabilisé récemment au Nouveau-Brunswick (238 865 sur une population totale de 736 385, soit 31,4 %, selon le recensement de 2016 ; cf. 2011 : 31,6 %, 2006 : 32,4 %), on constate que le taux de francophones parmi les jeunes générations est toujours en dessous de la moyenne et en baisse constante depuis le début des années 2000 au moins. Cf. pour plus de chiffres les pages Web respectives de Statistiques Canada (<http://www.statcan.ca>).

Pour ce qui est des compétences linguistiques des locuteurs du français et de l'anglais, on note que le taux de bilinguisme des francophones dépasse de loin celui des anglophones⁶, ce qui n'est pas sans conséquence pour le choix de la langue d'interaction dans la vie quotidienne. Majoritairement bilingues, et conscients du fait qu'il y a de fortes chances qu'un interlocuteur ne comprenne pas le français, les francophones ont tendance à opter pour l'anglais dans les échanges avec des inconnus. Mais les parallèles ne s'arrêtent pas là : comme dans le Québec des années 1960, la politique linguistique poursuit deux objectifs, soit la promotion du français et celle du bilinguisme. Or, l'exemple québécois a montré que ces objectifs sont contradictoires, parce que plutôt que de profiter au groupe minoré, les compétences dans l'autre langue constituent un atout pour le groupe dominant.

Mais il y a aussi d'importantes différences avec le Québec, qui concernent en particulier la dynamique de l'évolution du français vernaculaire. Cette dynamique est caractérisée par deux grandes tendances : la dédialectalisation et la standardisation du français parlé en Acadie et l'expansion du *chiac*. Les facteurs qui ont contribué à ce que les Acadiens usent de nos jours d'un français plus normatif que par le passé sont au nombre de trois : premièrement, le système éducatif et les enseignants s'orientent davantage vers un modèle linguistique influencé par le français européen et le français québécois soutenu ; deuxièmement, un tel modèle est également très présent dans les médias, et troisièmement, les dernières décennies ont vu l'intensification des contacts avec d'autres francophones, ce qui provoque apparemment des phénomènes d'accommodation plus que sporadiques ou ponctuels. Ainsi, le répertoire des Acadiens comporte de nos jours une variété standard ou standardisée :

[...] les Acadiens pratiquent lorsque nécessaire ce qu'il conviendrait d'appeler un « standard acadien » qui se rapproche du standard québécois (tel qu'illustré par exemple dans la parution récente du dictionnaire *Usito*), mais qui s'en différencie sur le plan phonétique (Boudreau et Gauvin, 2017 : 324).

L'expansion du *chiac* est une tendance assez récente et complexe, d'autant plus que cette variété – tout comme le *joual* d'ailleurs – ne se laisse pas enfermer dans une définition stricte et figée. Dans une perspective intralinguistique, il s'agit d'une variété de français vernaculaire qui se

6. Pour la région métropolitaine de Moncton, Tending (2014 : 259) donne les chiffres suivants : des 62,3 % d'anglophones qui y vivaient en 2006, 24 % se sont déclarés bilingues, alors que le taux des bilingues parmi les 34,6 % de francophones habitant le Grand Moncton se monte à 87,7 %.

caractérise « par l'intégration et la transformation, dans une matrice française, de formes lexicales, syntaxiques, morphologiques et phoniques de l'anglais » (Boudreau, 2011 : 88). À cela s'ajoute un certain nombre d'archaïsmes du français acadien. Si l'on se place dans une perspective sociolinguistique, le *chiac* peut être considéré soit comme un troisième code à côté de l'anglais et du français, soit comme une variété qui fait partie du continuum du français en Acadie, plus précisément dans la région de Moncton. La première vision est justifiée non seulement par l'existence d'un nom – nommer quelque chose, c'est souvent créer un objet ou du moins accompagner son émergence en tant que construit –, mais aussi par le fait que le *chiac* a développé un certain nombre de structures propres, inconnues aussi bien de l'anglais que du français⁷. L'idée que le *chiac* est un phénomène à situer hors du français est aussi sous-tendue par des courants puristes toujours assez puissants qui cherchent à l'ostraciser parce qu'il représenterait le symbole même de l'aliénation linguistique des Acadiens. À l'autre extrême de l'éventail des attitudes envers le *chiac* se trouve la conviction que cette forme de français – car dans cette perspective, c'est bien de français qu'il s'agit – entretient un rapport de connivence et de complémentarité avec d'autres variétés de français et qu'elle peut même assumer la fonction de véhiculer une identité acadienne distincte. Ces deux visions sont bien présentes au sein de la société et peuvent s'illustrer de façon exemplaire par deux documents que l'on trouve sur Internet : (1) *Le chiac est la solution*, sketch vidéo réalisé en 2011-2012 par les comédiens de la *Revue Acadienne*⁸ et (2) un reportage du téléjournal de Radio-Canada Moncton du 16 octobre 2013⁹, intitulé *Le chiac à l'index*.

La vidéo humoristique met en scène plusieurs personnages fictifs de la vie publique en Acadie qui se prononcent sur la viabilité de la promotion du *chiac* au rang de langue officielle du Canada. Un projet à cet effet aurait déjà été élaboré sous le gouvernement de Brian Mulroney et permettrait

7. Voir à ce propos les travaux de Marie-Ève Perrot (p. ex. 2005).

8. Il s'agit d'« une série d'émissions hebdomadaires composées de capsules vidéo d'humour intelligent, parfois absurde, se référant à l'actualité en Acadie. On fait ressortir les éléments comiques et on leur accorde un regard nouveau avec la complicité des cinq comédiens de *La Revue Acadienne*. » (http://ici.radio-canada.ca/emissions/la_revue_acadienne/2012-2013/Synopsis.asp) La vidéo n'est plus disponible sur le site de Radio-Canada, mais peut être visionnée sur YouTube, par exemple à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=w36ZLQ5H2so>.

9. Le reportage est disponible sur YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=P5yyZv_KzC.

non seulement de résoudre le problème des « deux solitudes » (en en faisant « une seule solitude »), mais aussi de lever tous les obstacles à la communication entre Canadiens anglophones et francophones, dans « un tournant vers l'universel ». On donne la voix aussi à un biologiste qui explique que tous les êtres humains sont capables de bien parler le *chiac*.

Caractérisée par un humour qui frôle par moments le grotesque et l'absurde, une telle approche n'est possible que si le *chiac* est appréhendé comme un élément constitutif du paysage linguistique de l'Acadie. Bien évidemment, cela ne signifie pas que ce vernaculaire soit pleinement assumé par de larges pans de la population, mais l'on sait que l'attitude décomplexée que traduit ce sketch n'est pas uniquement celle des comédiens. La présence grandissante du *chiac* dans les médias, dans la chanson, dans la BD, etc., va de pair avec « l'émergence d'un contre-discours valorisant le *chiac* et son usage » (Boudreau et Perrot, 2010 : 67). La vidéo en question s'inscrit précisément dans ce « contre-discours ».

Le second document montre cependant que la revendication et l'appropriation du *chiac* se heurtent à d'énormes obstacles lorsque son usage empiète sur les espaces communicationnels traditionnellement réservés au « bon français ». L'école est de ces espaces-là : le reportage de Radio-Canada Moncton rapporte un petit « scandale » survenu en raison de l'utilisation du *chiac* dans un film à fins pédagogiques. Dans le but de sensibiliser au problème de l'intimidation, le metteur en scène acadien Chris Leblanc avait réalisé un court-métrage avec les élèves d'une école secondaire à Memramcook, près de Moncton. Or, ce film n'a pas pu être présenté dans d'autres écoles parce que le district scolaire francophone a refusé de soutenir le projet. Monique Boudreau, la directrice du district scolaire explique la décision en ces termes : « Lorsqu'ils nous ont demandé de l'endosser [c.-à-d. le projet de distribuer le film dans d'autres écoles] comme une vidéo dans laquelle on pourrait faire la promotion contre l'intimidation, ben, c'est là que nous avons refusé, puisque il y avait beaucoup d'usage du *chiac* à l'intérieur de la vidéo. » L'autorité scolaire s'est pourtant montrée prête à appuyer un nouveau projet de film à condition qu'il soit réalisé en « français standard ». Les soucis de qualité de la langue l'emportent sur l'engagement pour la bonne cause et contribuent en même temps à ce que le stigmate qui colle aux jeunes qui s'expriment en langue vernaculaire perdure.

Vue à travers le prisme des normes endogènes, la situation que nous venons d'esquisser se présente comme suit : il y a d'une part une norme endogène de type I/II, proche du français québécois, c'est-à-dire le « standard

acadien» (Boudreau et Gauvin, 2017), d'autre part le *chiac*, variété à statut ambigu, car il s'agit pour certains d'une norme de type I, autrement dit d'une « pratique récurrente sentie comme normale » (cf. *supra*), alors que d'autres ne cessent d'y voir un usage qu'il faut mettre au ban. Mais la situation est encore plus complexe du fait de la présence du terme (et du concept) de « français standard » : à quoi la directrice du district scolaire se réfère-t-elle en proposant que le film soit refait en « français standard » ? À la variété de français dont elle use elle-même dans l'interview ? Ou à un français acadien plus normatif et par là plus proche du français québécois ou européen ?

3.3 Le Québec

Le Québec est sans conteste la région francophone qui est allée le plus loin sur le chemin de l'émancipation normative : nulle part ailleurs en francophonie n'a-t-on entrepris des tentatives de fixer des normes prescriptives propres (= normes endogènes de type III).

Ces tentatives ont été sous-tendues par la lente émergence d'un « français de référence » propre¹⁰, c'est-à-dire en partie distinct des normes linguistiques suivies en France (et au-delà). Ce « français de référence » québécois correspond au « référent interne » de Gendron (1986 : 95) et résulte d'un processus de « rapatriement » de l'étalon de correction linguistique. Cela concerne en particulier les représentations que se font les locuteurs québécois de la (non-)légitimité de leurs mots et de leur manière de prononcer le français. Il se trouve en effet que la prononciation québécoise est de nos jours investie d'un certain prestige, à condition, toutefois, que les locuteurs évitent des formes stigmatisées (cf., à ce propos, l'étude de Chalier, 2018).

Pour ce qui est du lexique, l'échec du *Dictionnaire du français plus* (Poirier et coll., 1988 ; DF+) et du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (Boulangier et coll., 1992 ; DQA) ne s'inscrit pas en faux contre l'idée d'un prestige du lexique québécois qui est allé en augmentant : les auteurs des

10. Le terme de « français de référence » est ambigu : sous la plume de certains linguistes, il réfère à tout ce qui, selon les ouvrages de référence (dictionnaires, grammaires, etc.), n'est pas marqué (notamment sur le plan diatopique), pour d'autres il remplace tout simplement « français standard » ou « bon usage », renvoyant ainsi à la variété soutenue pratiquée par les élites socioculturelles françaises. Nous l'employons ici comme synonyme d'« usage tenu pour exemplaire par une partie des locuteurs francophones » et non pas comme l'équivalent de l'ensemble des formes considérées comme prestigieuses par les Français (Detey et Le Gac (2010) et aussi Pöll (2001).

deux dictionnaires ont plutôt montré comment il ne faut pas procéder lorsqu'il s'agit d'expliciter la norme endogène en matière lexicale¹¹.

Fondé sur une méthodologie lexicographique toute différente, car basé sur un vaste corpus textuel, le dictionnaire USITO, qui est disponible uniquement sur Internet, a pris le relais en 2013 et, en dépit des polémiques qui l'ont entouré dès la phase initiale du projet au début des années 2000, il s'est taillé la place qu'il mérite dans le paysage dictionnaire québécois.

Bien que les trois dictionnaires donnent les prononciations des mots recensés, ni le DF+ ni le DQA n'ont tenu compte, de manière substantielle, des normes réelles de la prononciation soutenue du français québécois, et les auteurs d'USITO n'ont pas non plus osé franchir ce cap¹².

Cela nous mène directement à la question de savoir comment on détermine ou définit un standard parlé ou, plus précisément, une prononciation standard.

3.3.1 Le problème de définir une norme parlée: deux approches

Afin de définir une norme parlée (ou du parlé), deux approches sont envisageables :

1. L'on peut se fonder sur un usage exemplaire, c'est-à-dire la façon de parler d'un groupe de locuteurs censé incarner la bonne prononciation généralement acceptée. Dans le cas du français, on invoque d'habitude trois paramètres sociodémographiques pour ces « locuteurs-modèles » : formation supérieure, prestige social (qui se traduit par l'occupation de positions de responsabilité au sein de la société) et origine (traditionnellement : Paris et sa région). À cela s'ajoute un quatrième paramètre, qui est la situation de communication : bien évidemment, on ne prendra en compte que l'usage dans les situations formelles, c'est-à-dire quand la distance symbolique (et parfois physique) entre les partenaires de l'interaction est importante, de sorte que les locuteurs sont amenés à se surveiller.

11. Pour une analyse des deux dictionnaires et du conflit idéologique opposant les « aménagistes » et les tenants du « français international », consulter Pöll (2005 : 196-208 ; 2009).

12. Ce n'est pas le lieu de les critiquer ou de les féliciter de cette décision, mais il est certain que des efforts en vue d'expliciter la norme de prononciation du français québécois auraient ravivé les polémiques plutôt que de les apaiser.

Cette approche n'est pas inconnue au Québec. Il suffit de se rappeler la fameuse définition du « français standard d'ici », qui inclut certains des éléments mentionnés : « Le français standard d'ici est la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle. » (*Association québécoise des professeurs de français*, 1977, cité dans Maurais, 1991 : 22)¹³ Une approche basée sur l'usage met à découvert ce que l'on peut appeler les « normes descriptives des productions » (Pustka et coll., 2017).

2. L'autre approche consiste à déclarer « standard » ce qui se trouve consigné dans les ouvrages de référence, tels que les grammaires, les traités d'orthoépïe, les dictionnaires de prononciation, etc. Dans le cas idéal, le standard ainsi défini recoupe les normes subjectives des locuteurs, qui correspondent aux « normes prescriptives des représentations » (Pustka et coll., 2017).

Étant donné que les auteurs d'ouvrages de référence pour la bonne prononciation¹⁴ font reposer leurs prescriptions sur l'usage de locuteurs qui appartiennent précisément aux groupes socioculturels que l'on privilégierait aussi dans une approche basée sur l'usage, il ne devrait pas y avoir, en théorie, de divergences entre les deux approches du standard parlé.

Dans ce qui suit, nous allons montrer que les divergences existent bel et bien, et qu'elles sont parfois importantes. Pour le cas du français européen, il s'agira alors de comparer des spécimens de parole relevés dans la bouche de membres des élites socioculturelles (en leur qualité de « locuteurs-modèles ») avec les codifications existantes ; pour le Québec, une telle comparaison n'est pas possible, du fait de l'absence d'une codification reconnue de la prononciation tenue pour standard au Québec¹⁵. Les termes de comparaison seront les descriptions du français québécois soutenu qui ont été réalisées depuis la fin des années 1990 et que nous considérons comme le reflet plus ou moins fidèle des normes subjectives des Québécois.

13. Il est intéressant de noter que cette définition ne fait aucunement mention des élites socioculturelles comme couche porteuse du standard, mais voit « la majorité des Québécois francophones » incarner la forme exemplaire de la langue. En revanche, on a pris soin d'inclure le prestige social d'une telle variété (« socialement valorisée »).

14. Pour une analyse plus étoffée de ces ouvrages, on se reportera à Pöll (2020).

15. À noter que des ouvrages tels que Gendron (1965) ou Bergeron (1966), qui s'inscrivaient dans l'orthodoxie parisienne régnant en maître absolu à l'époque, n'ont plus aucune incidence aujourd'hui.

3.3.2 Le décalage entre les ouvrages de référence/les normes subjectives et l'usage des « locuteurs-modèles » : deux personnages de la vie publique en interview

Notre choix pour l'analyse du décalage susmentionné s'est porté sur deux interviews retransmises en direct, l'une sur TF1 en janvier 2015 et l'autre sur Radio-Canada au mois d'octobre 2015¹⁶. Tant les personnes interviewées que les professionnels de la parole qui mènent l'interview correspondent au profil requis du fait de leur formation et de leur parcours professionnel : Manuel Valls et Claire Chazal dans le cas français, Mélanie Joly et Patrice Roy dans le cas québécois. La situation est très formelle dans la mesure où c'est l'heure de grande écoute ; le sujet est sérieux, plus encore dans l'interview de Valls/Chazal que dans celle de Joly/Roy, parce qu'il s'agit d'une émission spéciale diffusée le lendemain des attaques contre la rédaction de *Charlie Hebdo*.

3.3.2.1 Manuel Valls interviewé par Claire Chazal

Étant donné que cette interview dure environ 20 minutes, nous allons nous limiter à quelques extraits pour nous focaliser sur deux phénomènes du français parlé : la simplification des groupes consonantiques en position finale et la réalisation des pronoms *ill/ils* en emploi personnel (et aussi impersonnel dans le cas de *il*).

Quant au premier phénomène, fréquemment rangé dans la catégorie des « facilités de prononciation », on l'observe souvent chez les deux locuteurs :

- (1) [...] un moment ou l'autre, nous pourrions être frappés [...]
[ɛtfʁape]
(Valls, 5:12-5:14)
- (2) [...] que nous voulons vivre ensemble, que [...]
[vivʁāsāb]
(Valls, 6:31-6:32)
- (3) [ça] doit vivre dans la réalité [...]
[vivʁədā]
(Valls, 6:39-6:40)

16. Les deux interviews peuvent être visionnées sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=VoJPGMvSJW4> et https://www.youtube.com/watch?v=r_y8SHH9zxE

(4) [...] pour suivre les événements [...]

[sɥiv]

(Chazal, 9:58-9:59)

Les contextes dans lesquels se produisent ces simplifications ne présentent rien d'extraordinaire: alors que dans (1) et (4) la suppression se produit devant une consonne, et dans (2) en position finale absolue, le groupe consonantique est préservé devant une voyelle, comme dans (2). La conservation dans (3), c'est-à-dire dans une position où la chute de la liquide est fréquente, s'explique par l'emphase mise sur le verbe.

Quel est alors le point de vue des observateurs professionnels, des auteurs de dictionnaires de prononciation, etc., quant à la valeur normative de ce phénomène?

Pour Lerond (1980: XVIII), de telles prononciations sont tout simplement « naturelles », alors que Léon et Léon (1997: 107 s.) font une différence selon les positions: ainsi, si la chute de la deuxième consonne se produit devant une consonne, « personne ne s'en offusque dans la conversation familière, même en public », mais elle « choque dans les groupes consonne + R + voyelle » ou « va paraître populaire » en position finale. Laks (2000: 2), de son côté, va jusqu'à dire que les « prononciations [liv], [fnɛt], [kat] pour *livre*, *fenêtre*, *quatre* sont profondément déclassantes, et marquent aujourd'hui les styles les plus populaires et les moins surveillés ».

Manifestement, ces auteurs sont loin d'être unanimes quant à la légitimité de ce phénomène, les différences dans les jugements allant de « naturel » jusqu'à « profondément déclassant ».

Voyons maintenant ce qu'il en est du deuxième phénomène qui nous intéresse ici: les façons de réaliser les pronoms *il/ils*:

(5) [...] vite qu'il y avait un lien entre [...]

[iljavɛ.tɛ̃]

(Chazal, 2:43-2:44)

(6) [...] savons pas s'ils étaient partis [faire le djihad]

[ilzete]

(Valls, 7:37-7:38)

(7) [...] et ils ont agi de manière coordonnée [...]

[izɔ̃ɑʒi]

(Valls, 1:04-1:05)

- (8) Il faut le faire aussi sans précipitation, faut
 [i] Ø
 pas inventer de nouvelles mesures parce qu'il y aurait eu ces actes.
 [ilj]
 (Valls, 7:01-7:07)

Les pronoms *ill/ils* sont réalisés tantôt sous leur forme pleine, par exemple [il(z)] dans (5), (6) ou (8) (troisième occurrence du pronom), tantôt sous leur forme simplifiée, c'est-à-dire comme [i] dans (8) (première occurrence) et [iz] dans (7). Une seule fois, dans l'exemple (8), il est omis. Ce qui est intéressant ici, c'est de constater que les trois formes possibles – réalisation complète, réalisation de la voyelle seulement et chute – apparaissent dans une même phrase.

Quant à l'évaluation par les experts en la matière, on constate, là encore, que les avis sont très partagés. Ainsi, pour Léon et Léon (1997 : 108), la chute du [l] relève du registre familial, mais s'observe aussi en public. Dans Léon et coll. (2009), il n'est question que de « la langue familière », alors que pour Gadet (1989 : 103), il peut s'agir d'un trait standard : « La chute du l [...] est, en français standard, réservée à la position préconsonantique ». Pour ce qui est de l'omission du pronom, les auteurs ne sont pas unanimes non plus : selon Riegel et coll. (2016 : 748), il s'agit d'un trait de la « langue familière orale », qui relève donc du diacodique et du diaphasique ; Grevisse et Goosse (1993 : 315) y voient un trait de la « langue parlée » que l'on observerait « surtout dans la langue populaire » et en font ainsi un phénomène à situer quelque part entre la variation diacodique et diastratique.

3.3.2.2 Mélanie Joly interviewée par Patrice Roy

Pour des raisons d'espace, nous nous limiterons à quelques traits saillants de la prononciation du français québécois. Parmi les phénomènes figurant dans le tableau suivant, qui présente une synthèse des études les plus pertinentes sur le prestige des traits de prononciation du français québécois¹⁷, nous allons focaliser notre attention sur ceux qui apparaissent en caractères gras.

17. La distribution des traits à travers les quatre colonnes que nous avons opérée n'est pas exempte de subjectivité, étant donné que les auteurs de ces études ne s'entendent pas à 100 % quant à la valeur de certaines prononciations.

Tableau 1: Quelques traits standard et non standard du français québécois parlé¹⁸

1. Traits standards ¹⁹	2. Traits dont le caractère standard est douteux	3. Traits familiers ou très familiers	4. Traits traditionnellement stigmatisés
Réalisation d'un [ɑ] ou [a] en position finale, p. ex. dans des mots comme <i>chat</i> ou <i>là</i> .		[ɔ] au lieu de [ɑ] (ou [a]) en position finale	
Assibilation de /t/ et /d/			
Relâchement des voyelles hautes /i/, /y/ et /u/ (prononcées [ɪ], [ʏ] et [ʊ] respectivement)			
		Diphthongaison des voyelles longues / ø:/ et /o:/	Diphthongaison d'autres voyelles longues
	Dévoisement/chute de voyelles inaccentuées		
Système à quatre voyelles nasales	/ã/ réalisé comme [ã]; /ẽ/ comme /ê/	/ã/ réalisé comme [æ]	
		Réduction de groupes consonantiques en position finale	

Quant au dernier phénomène du tableau – la simplification de groupes consonantiques –, on note qu'il est quasi systématique chez les deux locuteurs : (9) est un exemple parfaitement représentatif de cette tendance :

18. Sources : Cox (1998), Reinke (2004), Ostiguy et Tousignant (2008), Bigot et Papen (2013), Reinke et Ostiguy (2016).

19. Ces traits peuvent être considérés comme standards pour des raisons diverses : il y en a qui divergent du modèle traditionnel (norme hexagonale), mais passent inaperçus, quelle que soit la situation ; certains, tels que la conservation de quatre voyelles nasales, correspondent à une couche plus ancienne de la norme traditionnelle ; d'autres encore peuvent être investis d'une valeur emblématique.

(9) Donc, ça, ça tient à votre esprit, vous allez vous battre

[vɔt]

[bat]

pour, vous allez vous battre p... Le Conseil des arts, par exemple,

[bat]

[ɛgzãp]

c'est de rétablir à 360 millions, je crois, et le Conseil des arts,
donc, qui fait vivre pas mal d'artistes au pays [...]

[viv]

[aʁtis]

(Roy, 4:12-4:24)

Le même phénomène se trouve dans l'exemple (10), où l'on relève en plus, dans la bouche de Mme Joly, une prononciation de /ã/ qui est très proche de [ã̃]:

(10) Oui, mais vous pouvez être sûr que je vas être une voix forte au
Conseil des

[ɛt]

[ɛt]

ministres, pour s'assurer justement qu'on a un respect de notre
patrimoine [ʒystəmã̃]

canadien, qu'on a un respect de nos artisans, [...]

[aʁtsizã̃]

(Joly, 4:32-4:41)

Les exemples (11) a. et b. illustrent la prononciation diphtonguée de voyelles, en l'occurrence de nasales :

(11) a. [...] en temps et lieu on pourra prendre les décisions qui sont
importantes [...]

[ɛ̃pɔʁtã̃t]

(Joly, 3:33-3:36)

(11) b. [...] une grande députation au sein d'un gouvernement libéral [...]

[sɛ̃i]

(Joly, 5:32-5:34)

Le prochain exemple montre une prononciation de /a/ (/ɑ/) en position finale qui se rapproche de [ɔ]. Elle s'observe d'ailleurs chez les deux locuteurs :

(12) (...) mais au-delà de ça aussi [...]

[odəlcɔdəsɔ]

(Joly, 5:46-5:47)

En plus de la diphtongaison d'une voyelle orale longue et d'une voyelle nasale, les deux derniers exemples, glanés au hasard, illustrent deux phénomènes (morpho-)syntaxiques du français parlé, le second étant spécifiquement québécois :

(13) a. Comment vous voyez les choses ?

[ʃɔuz]

(Roy, 3:18-3:20)

b. je vas avoir l'occasion

[ɔkazjɔ̃]

(Joly, 3:23)

Dans (13) a., on note un ordre des mots qui ne correspond pas à la norme prescriptive du français ; dans (13) b., la locutrice fait usage de l'ancienne forme de la première personne du singulier pour le verbe *aller* et produit aussi une diphtongaison, encore une fois d'une voyelle nasale.

3.3.3 Le pourquoi des « écarts »

Il n'y a aucun doute que les quatre locuteurs parlent globalement un « français de qualité ». On peut alors se demander pourquoi les « écarts » sont parfois importants entre d'une part les normes subjectives (le cas québécois) ou la codification (le cas français) et d'autre part la pratique concrète de ces locuteurs qui appartiennent indubitablement aux élites socioculturelles et s'expriment ici dans des situations très formelles.

Ce décalage est, croyons-nous, imputable à trois facteurs principaux :

1. Dans le cas du français standard hexagonal, la codification est trop rigide et ne tient pas compte du fait que les « locuteurs-modèles » peuvent avoir recours, sans s'exposer au risque de se faire blâmer, et ce, même dans les situations les plus formelles, à des traits familiers, voire populaires. De manière analogue, la pratique langagière dans les situations qui exigent l'emploi d'un français soutenu n'est pas totalement en phase avec les normes

subjectives des francophones québécois telles qu'elles ont été décrites par les études réalisées ces vingt dernières années²⁰.

2. La codification et les normes subjectives sont trop conservatrices, le « vrai » français standard ayant évolué.
3. La base de la codification est trop étroite ou trop idéalisée, c'est-à-dire que la couche porteuse est en réalité plus ample et moins homogène qu'on aime le croire.

En ce qui concerne le premier facteur, il faut aussi se rendre compte que l'« écart » par rapport à un modèle peut être fonctionnel en termes d'une plus-value pragmatolinguistique ou rhétorique, ou comme l'exprime Gadet (1998 : 65 ; je souligne) : « [i]l n'y a pas toujours homogénéité diaphasique, et la flexibilité peut moduler finement le message »²¹. Par ailleurs, puisqu'ils maîtrisent la variété de prestige et qu'ils sont sûrs de leur position sociale, les locuteurs-modèles n'ont pas à craindre – ou moins que d'autres locuteurs – que l'emploi de formes ou d'expressions familières ou appartenant au « français ordinaire » (Gadet, 1989) entraîne des sanctions.

Quant au deuxième facteur, on note par exemple que des innovations phonétiques (qui affectent ou non le système phonologique) peuvent s'infiltrer dans les prononciations des locuteurs-modèles et se trouvent par là légitimées. Cela agrandit les marges de variation interindividuelle, car de telles innovations ne s'imposent pas tout de suite et n'atteignent pas nécessairement tous les locuteurs. Ainsi, s'il est vrai qu'on ne peut plus prescrire la distinction entre quatre voyelles nasales (en français hexagonal), exiger la distinction entre *je chanterai* et *je chanterais*, tolérer seule une prononciation sans antériorisation de /o/ et /ɔ/ ou s'attendre à ce qu'un locuteur québécois évite l'assibilation ([d^zifɪsɪl] vs. [dɪfɪsɪl]), les prononciations traditionnelles ne sont pas caduques. Le standard parlé se compose ainsi de différentes

20. Cela ne remet pas en cause la valeur de ces études, mais souligne la complexité du rapport qui existe entre la pratique langagière des locuteurs et leurs représentations/attitudes linguistiques.

21. Le problème pour l'observateur est alors de mettre un sens sur l'écart ou le non-écart, sur les modulations que l'on observe. Par exemple, dans un passage de l'interview de Valls où l'ex-premier ministre évoque sur un ton solennel les valeurs de la République, on note que le *ne* de négation est toujours présent, alors que dans d'autres parties de l'interview cette particule est souvent omise. La corrélation entre le contenu de ce passage et la présence du *ne* ne surprend peut-être pas, mais quelle est la valeur exacte de la négation complète?

« couches diachroniques », que l'on peut appréhender souvent en termes de variation intergénérationnelle.

Le dernier facteur a trait au fait qu'à l'intérieur de la couche porteuse du standard parlé, on trouve des personnes pour qui la prise de parole en public est certes une activité courante, mais ne représente pas leur occupation principale. À côté d'elles, il y a aussi ceux qui ont pour métier de parler publiquement et qui ont reçu une formation correspondante. Si l'on se focalisait uniquement sur la prononciation de ces derniers, l'image du standard risquerait d'être celle d'un habit cérémonieux que l'on met pour certaines occasions, mais qui a perdu toute assise sociale, un peu comme la prononciation que l'on adopte pour la récitation de vers. Dans cette perspective, il est intéressant de noter que le français de Claire Chazal et de Patrice Roy est plus proche que celui de leurs interlocuteurs des normes prescriptives du français de France et des normes subjectives du français québécois standard respectivement²².

Revenons, pour terminer, à notre question initiale : comment définir – ou mieux, circonscrire – le standard parlé du français québécois et du français hexagonal ? Faute d'une codification officielle qui est vraiment de référence, le français standard parlé se définit nécessairement à travers l'usage des locuteurs auxquels la communauté attribue tacitement et de manière consensuelle une position importante.

Le standard parlé se situe ainsi au croisement de plusieurs influences : c'est essentiellement l'usage des locuteurs-modèles qui adaptent leur français vernaculaire en fonction du degré de formalité de la situation. Cette adaptation va de pair avec une diminution de l'écart entre français parlé et français écrit, parce que les locuteurs s'approchent d'une norme idéalisée fortement informée par le bon usage écrit. Or, à la différence du standard écrit, le standard parlé ne saurait être vu comme une entité stable et homogène : il aura toujours des frontières brouillées, entre autres, parce que le degré de conformité aux normes idéalisées de la correction linguistique et l'adéquation entre formes linguistiques et situation se négocient, presque toujours de manière implicite, en situation. Un standard parlé doit être conçu comme une variété caractérisée – *a priori* – par une microvariation diaphasique, qui se traduit par exemple dans l'emploi dosé de traits familiers

22. Pour des détails, on pourra se reporter aux exemples analysés dans Pöll (2018).

à côté de traits soutenus – et ce, même à l'intérieur d'une phrase ou d'un énoncé²³.

4. CONCLUSION GÉNÉRALE

Étant donné la diversité des situations du français en Amérique du Nord, il n'est pas aisé de tirer une conclusion générale. Mais s'il y a un dénominateur commun pour la Louisiane, l'Acadie et le Québec, c'est peut-être la menace qui pèse sur la francophonie nord-américaine. Cette menace de glottophagie est devenue réalité dans le cas de la Louisiane, et elle est loin d'être surmontée en Acadie. Quant au Québec, le français y a certes une position assez solide, fruit d'un combat mené pendant des décennies pour garantir que cette langue puisse fonctionner normalement dans tous les domaines de la vie sociale, mais le français n'est pas non plus à l'abri de la pression exercée par une langue parlée par quelque 350 millions de locuteurs sur le continent américain. Autant dire que dans certains contextes situationnels, le français n'est pas incontesté.

Les conflits dus à la concurrence des normes linguistiques sont très différents dans les trois communautés :

- En Louisiane, une norme sectorielle (norme endogène de type II) pour l'écriture littéraire, la chanson et l'enseignement du français comme langue d'héritage coexiste dans une situation précaire avec l'anglais, langue de la majorité et aussi langue première ou du foyer pour la plupart des locuteurs louisianais à ascendance française ou acadienne. Sur fond de perte presque totale des fonctions sociales du français, le français dit « international » (norme exogène) n'est présent de nos jours que sur le plan symbolique. Paradoxalement, les efforts entrepris en vue de son intégration dans le système scolaire dans les années 1970 et suivantes ont été une importante source de conflits et ont nui à la cause du français plutôt que de fomenter son usage.
- Nous avons pu constater que la situation sociolinguistique du français en Acadie ressemble sur bien des points à celle du Québec d'il y a 50 ans : ce qui fut le joul pour les Québécois des années

23. Encore faut-il reconnaître que la possibilité de cet emploi d'éléments non standard n'est pas la même pour tous les niveaux de description linguistique ; pour le lexique, elle est sans aucun doute plus limitée que pour la prononciation.

1960-1970 est aujourd'hui le *chiac* des Acadiens²⁴. Le conflit sur lequel nous avons essayé de faire la lumière a trait à la question cruciale de l'identité ethnolinguistique des habitants francophones des provinces maritimes: le *chiac*, en tant que pratique récurrente sentie comme normale par certains locuteurs (norme endogène de type I), peut-il fonctionner aussi comme vecteur de l'identité acadienne, ou restera-t-il à tout jamais la cible privilégiée du purisme qui y voit le symbole même de l'aliénation linguistique et culturelle?

- Au Québec, où le débat sur le jocal est clos depuis longtemps, de tels problèmes n'existent plus. Parvenue à une certaine maturité, la société québécoise reste cependant très conscientisée en matière linguistique et a vu surgir d'autres interrogations, dont celle d'une norme linguistique propre (norme endogène de type II), distincte de celle qui régit le français de France. Les efforts déployés pour expliciter et codifier le lexique standard du français québécois, couronnés de peu de succès dans les années 1980 et 1990, ont finalement abouti à la publication en ligne d'un dictionnaire de qualité en 2013. Cependant, la définition d'une norme parlée pour le français québécois reste à faire. Notre petite analyse de spécimens de parole, que l'on pourrait considérer comme représentatifs d'un français parlé de qualité au Québec et en France, a montré combien il est difficile de cerner les contours d'un standard parlé et que ni les ouvrages de référence – le cas du français en Europe – ni les normes subjectives – le cas du français québécois – ne coïncident parfaitement avec les productions langagières que l'on peut entendre de la bouche de ceux qui pourraient être des modèles lorsqu'ils s'expriment en situation formelle. Ainsi, dans une perspective d'aménagement linguistique, il a peut-être été sage de ne pas toucher à cette problématique.

24. Ou plus précisément de la population plus jeune de la région de Moncton.

BIBLIOGRAPHIE

- BERGERON, Richard (1966), *Initiation à la phonétique*, Québec, Éditions Pedagogia.
- BIGOT, Davy et Robert A. PAPEN (2013), « Sur la “norme” du français oral au Québec (et au Canada en général) », *Langage et société*, 146, p. 115-132.
- BOUDREAU, Annette (2011), « La nomination du français en Acadie : parcours et enjeux », James DE FINNEY, Hélène DESTREMPES et Jean MORENCY (dir.), *L'Acadie des origines : mythes et figurations d'un parcours littéraire et historique*, Sudbury, Prise de parole, p. 71-94.
- BOUDREAU, Annette et Marie-Ève PERROT (2010), « “Le chiac, c’est du français”. Représentations du mélange français/anglais en situation de contact inégalitaire », Henri BOYER (dir.), *Hybrides linguistiques. Genèses, statuts, fonctionnements*, Paris, L’Harmattan, p. 51-82.
- BOUDREAU, Annette et Karine GAUVIN (2017), « Acadie des Maritimes », Ursula REUTNER (dir.), *Manuel des francophonies*, Berlin, De Gruyter, p. 311-333.
- BOULANGER, Jean-Claude, Bruno DE BESSÉ et Jean-Yves DUGAS (1992), *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Montréal, Dicorobert.
- BROWN, Becky (1993), « The social consequences of writing Louisiana French », *Language in Society*, 22, p. 67-101.
- CHALIER, Marc (2018), « Quelle norme de prononciation au Québec ? Attitudes, représentations et perceptions », *Langage et société*, 163, 1, p. 121-144.
- COX, Terry B. (1998), « Vers une norme pour un cours de phonétique française au Canada », *The Canadian Modern Language Review/Revue canadienne des langues vivantes*, 54, 2, p. 171-197.
- DEGRAVE, Jérôme (2013), « The economics and politics of Louisiana’s latest French renaissance », *Transatlantica. Revue d’études américaines*, 1, p. 1-15. [disponible sur Internet à l’adresse suivante : <http://transatlantica.revues.org/6461>]
- DETEY, Sylvain et David LE GAC (2010), « Le français de référence : quels locuteurs ? », Sylvain DETEY et coll. (dir.), *Les variétés du français parlé dans l’espace francophone : ressources pour l’enseignement*, Paris, Ophrys, p. 167-180.
- FAULK, James Donald (1977), *Cajun French I*, Crowley (Louisiana), Cajun Press.
- GADET, Françoise (1989), *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin.
- GADET, Françoise (1998), « Cette dimension de la variation que l’on ne sait nommer », *Sociolinguistica*, 12, p. 53-71.
- GELHAY, Patrick (1985), *Notre langue louisianaise : Our Louisiana Language*, Jennings (LA), Éditions françaises de Louisiane.
- GENDRON, Jean-Denis (1965), *Phonétique orthophonique à l’usage des Canadiens français*, Québec, Presses de l’Université Laval.

- GREVISSE, Maurice et André GOOSSE (1993), *Le bon usage*, 13^e édition, Paris/Louvain-la-Neuve, Ducolot.
- KLINGLER, Thomas A. (2009), « How Much Acadian is There in Cajun? », Ursula MATHIS-MOSER et Gunter BISCHOF (dir.), *Acadians and Cajuns: the Politics and Culture of French Minorities in North America*, Innsbruck, Innsbruck University Press, p. 91-103.
- KLINGLER, Thomas A. (2017), « Louisiane », Ursula REUTNER (dir.), *Manuel des francophonies*, Berlin, De Gruyter, p. 394-428.
- LAKS, Bernard (2000), « De la variation et des variantes : à propos du relâchement », *Linx*, 42, 2 (<http://linx.revues.org/747>).
- LÉON, Pierre et Monique LÉON (1997), *La prononciation du français*, Paris, Nathan.
- LÉON, Pierre, Monique LÉON, Françoise LÉON et Alain Thomas (2009), *Phonétique du FLE. Prononciation : de la lettre au son*, Paris, Armand Colin.
- LEROND, Alain (1980), *Dictionnaire de la prononciation*, Paris, Larousse.
- MANESSY, Gabriel et coll. (1992), « Norme endogène et normes pédagogiques en Afrique noire francophone », Daniel BAGGIONI et coll. (dir.), *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone*, Paris, Didier-Erudition, p. 43-81.
- MANESSY, Gabriel (1994), « Normes endogènes et français de référence », Gabriel MANESSY, Michel BENIAMINO et Claudine BAVOUX (dir.), *Le français en Afrique. Mythe, stratégies, pratiques*, Paris, L'Harmattan, p. 215-227.
- MANESSY, Gabriel (1997), « Norme endogène », Marie-Louise MOREAU (dir.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont, Mardaga, p. 223-225.
- MAURAI, Jacques (1991), « Le rôle de la langue dans l'identité québécoise », *Cahiers Francophones d'Europe Centre-Orientale*, 1, p. 15-28.
- MOREAU, Marie-Louise (1997), « Les types de normes », Marie-Louise MOREAU (dir.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont, Mardaga, p. 218-223.
- OSTIGUY, Luc et Claude TOUSIGNANT (2008), *Les prononciations du français québécois. Normes et usages*, 2^e édition mise à jour, Montréal, Guérin.
- PERROT, Marie-Ève (2005), « Le chiac de Moncton : description synchronique et tendances évolutives », Albert VALDMAN, Julie AUGER et Deborah PISTON-HATLEN (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 307-326.
- POIRIER, Claude, Normand BEAUCHEMIN et Pierre AUGER (1988), *Dictionnaire du français plus*, Montréal, Centre éducatif et culturel.
- PÖLL, Bernhard (2001), « Français de référence et pluralité identitaire : un antagonisme inconciliable? », Michel FRANCARD, Geneviève GERON et Régine WILMET (dir.), *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un*

- concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve (3-5 novembre 1999)*, vol. II, p. 141-151 [= Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, 27 (2001), 1-2].
- PÖLL, Bernhard (2005), *Le français langue pluricentrique? Études sur la variation diatopique d'une langue standard*, Francfort, Lang.
- PÖLL, Bernhard (2009), «*Internationalisants contre aménagistes: petit essai d'analyse d'une guerre d'idéologies linguistiques*», Béatrice BAGOLA et Hans-Josef NIEDEREHE (dir.), *Français du Canada – Français de France. Actes du 8^e colloque international de Trèves*. Tübingen, Max Niemeyer Verlag (Canadiana Romanica, 23), p. 71-80.
- PÖLL, Bernhard (2017), «*Normes endogènes, variétés de prestige et pluralité normative en francophonie*», Ursula REUTNER (dir.), *Manuel des francophonies*, Berlin, De Gruyter, p. 65-86.
- PÖLL, Bernhard (2018), «*Le français standard parlé (à la télé): entre conformité à la norme traditionnelle, libertés pragmatolinguistiques et diversification des normes en francophonie*», Georg ALBERT et Sabine DIAO-KLAEGER (dir.), *Mündlicher Sprachgebrauch zwischen Normorientierung und pragmatischen Spielräumen*, Tübingen, Stauffenburg, p. 65-83.
- PÖLL, Bernhard (2019), «*French: Orthography and Orthoepy*», Franz LEBSANFT et Felix TACKE (dir.), *Manual of Standardization in the Romance Languages*, Berlin, De Gruyter, p. 399-416.
- PUSTKA, Elissa, Marc CHALIER et Luise JANSEN (2017), «*À la recherche d'une norme de prononciation: le modèle des présentateurs de télévision*», *Journal of French Language Studies*, 27,1, p. 101-115.
- REINKE, Kristin (2004), *Sprachnorm und Sprachqualität im frankophonen Fernsehen von Québec*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- REINKE, Kristin et Luc OSTIGUY (2016), *Le français québécois d'aujourd'hui*, Berlin, De Gruyter.
- RIEGEL, Martin, Jean-Christophe PELLAT et René RIOUL (2016), *Grammaire méthodique du français*, 6^e édition, Paris, PUF.
- TENDING, Marie-Laure (2014), «*L'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick: du pain béni pour les francophonies minoritaires?*», Laurence ARRIGHI et Matthieu LEBLANC (dir.), *La francophonie en Acadie. Dynamiques sociales et langagières. Textes en hommage à Louise Péronnet*, Sudbury, Prise de parole, p. 247-267.
- VALDMAN, Albert (1996), «*Le français en Louisiane*», Didier DE ROBILLARD et Michel BENIAMINO (dir.), *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, vol. 2, Paris, Honoré Champion, p. 633-650.

Les apports linguistiques et culturels du dictionnaire *Usito* mis à profit pour l'enseignement du français

HÉLÈNE CAJOLET-LAGANIÈRE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

LISE OUELLET
CONSULTANTE EN ÉDUCATION

Cette communication se présente en deux temps. La première partie a pour but de montrer l'apport culturel et linguistique du dictionnaire *Usito*¹

-
1. Le dictionnaire *Usito* a été élaboré sous la direction éditoriale d'Hélène Cajolet-Laganière et de Pierre Martel et sous la direction informatique de Chantal-Édith Masson, avec le concours de Louis Mercier comme conseiller éditorial. *Usito* résulte d'un travail d'équipe qui s'est étalé sur une dizaine d'années et auquel ont directement collaboré plus d'une soixantaine de personnes (rédacteurs, réviseurs, consultants et informaticiens), dont Serge D'Amico, responsable de la production lexicographique, Nadine Vincent, collaboratrice principale à la rédaction et à la révision, et Benoit Mercier, collaborateur principal à la conception et à la réalisation informatique. Les professeurs Jean-Claude Boulanger (Université Laval) et Michel Théoret (Université de Sherbrooke) ont également apporté une contribution spéciale à la mise en place et au développement de ce projet de dictionnaire (voir la présentation de l'équipe sur le site <https://www.usito.com/equipe-de-chercheurs.html>). Cet ouvrage a été conçu dans le cadre du projet Franqus, une activité scientifique du Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois (CATIFQ) de l'Université de Sherbrooke (maintenant appelé Centre de recherche interuniversitaire sur le français en usage au Québec [CRIFUQ]), regroupant des chercheurs et chercheuses de l'Université de Sherbrooke, de l'Université Laval, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

(réalisé dans le cadre du projet Franqus) au regard notamment de la francophonie canadienne et nord-américaine. Grâce à de nombreux exemples d'articles du dictionnaire, nous montrerons que cet apport concerne d'abord le lexique, soit la langue elle-même et le monde auquel renvoie cette langue, grâce aux nombreux référents culturels présents. Il concerne également les liens entre la langue et le monde décrit de manière à remplir la fonction symbolique et identitaire du dictionnaire. Ces apports d'ordre linguistique et culturel se trouvent bien sûr dans l'ajout de mots à la nomenclature, mais également dans les définitions, dans les exemples et les citations, dans les remarques et les articles thématiques, dans les renvois, les gentils, les sigles et acronymes, etc. Ils touchent non seulement des réalités sociales, économiques, administratives, historiques, politiques, géographiques et territoriales, mais également des aspects plus symboliques, emblématiques et identitaires. Les différentes fonctionnalités du dictionnaire *Usito* en font un outil convivial pour les usagers.

Dans la deuxième partie de la communication, nous aborderons le rôle essentiel que joue le dictionnaire pour l'enseignement et l'apprentissage du français au primaire et au secondaire, que ce soit en écriture, en lecture ou en communication orale, et ce, en conformité avec les orientations des programmes officiels. Au carrefour de la langue et de la culture, le dictionnaire *Usito* peut contribuer également à la construction d'un rapport positif à la langue et à la culture francophone, de même qu'à une plus grande sécurité linguistique pour toute personne qui parle français en terre d'Amérique.

PREMIÈRE PARTIE

LE DICTIONNAIRE *USITO* : UNE DESCRIPTION OUVERTE DU FRANÇAIS

Usito est un dictionnaire électronique offrant une description des ressources communes du français *dit international*, en indiquant les particularités de la langue en contextes nord-américain et européen. Il offre une description complète du français, non seulement avec plus de 80 000 mots traités, mais aussi avec l'ensemble des quelque 6 000 tableaux de conjugaison des verbes, la prononciation, l'étymologie, les rectifications orthographiques, les liens entre grammaire nouvelle (aussi appelée grammaire moderne ou actuelle) et grammaire traditionnelle, la féminisation des titres de fonction, les emplois critiqués et les difficultés grammaticales, lexicales, syntaxiques et typographiques courantes. Outre les exemples, plus de 40 000 citations littéraires et journalistiques sont intégrées de manière à bien représenter les usages de part et d'autre de l'Atlantique. *Usito* s'inscrit dans la riche lignée

des dictionnaires réalisés sur le continent américain et qui, à l'instar de l'*American Dictionary of the English Language* (1828) de Noah Webster, ont été conçus pour donner une description plus « américaine » des langues qui s'y sont implantées dans la foulée des grandes traversées (anglaise, espagnole, portugaise, etc.).

La langue française dispose déjà de dictionnaires généraux, notamment grâce aux grandes maisons d'édition françaises *Larousse* et *Robert*. Il est clair toutefois qu'il s'agit d'ouvrages conçus d'abord et avant tout en fonction du public francophone européen et notamment du public français, ce qui ne peut manquer d'influencer leur contenu en profondeur. Leur description de la langue est principalement basée sur l'usage européen du français; la description complémentaire qu'ils donnent du monde auquel cette langue fait référence et des valeurs culturelles qui lui sont associées, là encore, est très largement centrée sur la France et sur le contexte européen.

Le dictionnaire *Usito* est né du désir de combler les lacunes de ces dictionnaires européens, notamment en ce qui a trait à la description de l'usage du français en contexte nord-américain, plus particulièrement de son registre standard, et à la mise en valeur de la culture et de la littérature francophones québécoises et canadiennes.

Ce que propose *Usito*, c'est d'élargir le cadre descriptif de la langue française de façon à pouvoir mieux intégrer les usages québécois, canadiens et nord-américains de cette langue. Pour ce faire, il dégage de l'ensemble des usages du français une zone commune à la francophonie. Au-delà de cette zone commune, il indique, grâce à des marques ou indicateurs géographiques, à des remarques, ou encore dans les définitions et l'exemplification, les emplois caractéristiques des autres aires de la francophonie, ce qui permet de faire le pont entre les usages respectifs. Plus concrètement, la marque Q/C indique un emploi caractéristique de l'usage du français au Québec et plus largement au Canada; la marque F/E, quant à elle, indique un emploi caractéristique de l'usage du français en France et plus largement en Europe. Dire d'un emploi qu'il est caractéristique d'un usage n'implique pas nécessairement qu'il lui soit exclusif. Un mot peut continuer à être perçu comme caractéristique de l'usage européen même si un certain nombre de Québécois commencent à l'utiliser, et vice versa.

Au cœur du dictionnaire *Usito* se trouve, pour la première fois, la description du français standard en usage au Québec et au Canada, une langue riche et vivante constituée, d'une part, des mots d'usage commun à l'ensemble de la francophonie et, d'autre part, des particularismes caractéristiques du

français canadien. Mais la contribution d'*Usito* ne s'arrête pas là. Conçu dès l'origine pour être en phase avec la réalité francophone d'Amérique, *Usito* propose un contenu ouvert sur l'Amérique du Nord. Il est le seul à offrir d'une manière aussi détaillée une description du monde à laquelle les francophones du Canada et de l'Amérique du Nord peuvent s'identifier.

Exemples de mots d'usage commun à l'ensemble de la francophonie :
astronomie, automne, casquette, chef-d'œuvre, clin d'œil, fenêtre, fourni, langue, repas, triangle.

Exemples de mots d'usage commun à la francophonie canadienne :
common law, Cour suprême, gouverneur général, pénitencier, péréquation, TPS.

Exemples de mots d'usage commun à la francophonie nord-américaine :
baseball, caucus, cupcake, jour de la marmotte, laitue iceberg, muffin, œufs bénédicte, oriole, pastrami, poutine, soccer.

Exemples de particularismes de l'usage français et européen (F/E) :
bleuet (fleur), laitue à couper, calotte, brailler, urgentiste.

Exemples de particularismes de l'usage québécois et canadien (Q/C) :
achigan, alcool à friction, atoca, beurre d'arachide, bleuet (fleur), boucane, cégep, clavardage, commission parlementaire, comptoir de cuisine, conseil d'arrondissement, fibrose kystique, glissade d'eau, grand-papa, MRC, orthopédagogue, podiatre, soie dentaire, téléjournal, terre à bois, urgentologue, vacances de la construction.

Exemples de particularismes de l'usage acadien (U/A) :
abouette, baille, barachois, chalin, frolic, galance, noucler, pomme de préé, poutine râpée, savonnure, tricolor.

1. UNE DESCRIPTION OUVERTE DU FRANÇAIS BASÉE SUR DES CORPUS TEXTUELS

À la différence de ce qui s'est fait traditionnellement au Québec, le dictionnaire en ligne *Usito* n'est pas le résultat de l'adaptation d'une version imprimée préexistante d'un dictionnaire général. En fait, la conception informatique a précédé la réalisation du contenu de l'ouvrage, qu'il s'agisse de la banque de données textuelles à la source même du travail lexicographique, de la plateforme logicielle de gestion des milliers de documents ou encore de la fiche de saisie informatisée des articles proprement dits.

La description lexicographique d'*Usito* est basée sur l'observation de corpus lexicographiques et textuels de référence, dont, essentiellement pour le Québec, la Banque de données textuelles de Sherbrooke (BDTS), représentative des différents usages du français au Québec. Elle comporte plus de 52 millions d'occurrences tirées de plus de 15 000 textes, la plupart contemporains, et de cinq types de discours : textes spécialisés, textes littéraires, textes journalistiques, textes didactiques et textes transcrits d'enquêtes orales. L'observation de ce corpus textuel a permis l'établissement d'une nomenclature repensée (soit les mots et emplois à décrire) et d'un traitement lexicographique adapté à la réalité nord-américaine touchant les définitions, les exemples, les référents culturels, les citations littéraires, les expressions, les locutions, les cooccurrents, les proverbes, etc., de même que les valeurs et l'imaginaire culturel collectif associés aux emplois décrits (voir dans la bibliographie l'article « L'apport de la Banque de données textuelles de Sherbrooke [BDTS] : des nomenclatures enrichies »).

2. L'ENRICHISSEMENT DE LA NOMENCLATURE

De manière à assurer l'ouverture de la description lexicographique, il a fallu, dans un premier temps, enrichir la nomenclature, notamment grâce à l'intégration de québécoïsmes. Plus de 10 000 mots, sens ou expressions généralement absents, à l'époque, des dictionnaires français, mais courants en français standard au Québec, ont été ajoutés, et ce, dans tous les domaines de la vie courante et professionnelle. Dans les articles ou extraits d'articles suivants, nous surlignons, à titre indicatif, les marques ou indicateurs géographiques, les définitions, les remarques et les renvois qui caractérisent ces particularités.

common law [kɔmɔɛnla] n. f. sing. (DANS LES PAYS DE TRADITION PARLEMENTAIRE BRITANNIQUE) **Système juridique anglais fondé sur des décisions des tribunaux, sur des coutumes et sur des usages; ensemble des règles jurisprudentielles ou coutumières.**

Les pays de common law. « les Pères de la Confédération [...] décidèrent que la justice rendue en vertu du Code civil aux citoyens du Québec serait l'équivalent de la justice rendue en vertu de la common law aux citoyens du reste du Canada » (Le Devoir, 2000).

REM. La common law est en vigueur au Canada dans tous les domaines du droit, à l'exception du Québec où le droit privé est principalement régi par le système de droit civil.

acériculture [aserikyltyr] n. f. (DANS L'EST DU CANADA ET EN NOUVELLE-ANGLETERRE) Exploitation de la sève de l'érable à sucre pour la production de sirop et de produits dérivés (beurre, tire, sucre d'érable). « Le gouvernement québécois accordera 25 000 hectares (ha) de plus de forêts publiques à l'industrie acéricole. Si cette mesure est mise en application, le Québec doublera ainsi la superficie de forêts publiques consacrée à l'acériculture » (Le Soleil, 2000). **VOIR** l'article thématique L'ACÉRICULTURE.

andragogie [ãdragɔʒi] n. f. **Q/C ÉDUC.** Science et pratique de l'aide éducative à l'apprentissage pour des adultes dont la formation générale a été de courte durée. (in GDT) => **ÉDUCATION PERMANENTE, FORMATION PERMANENTE.** « l'andragogie [...] tient compte de l'importance du sens critique et des expériences des adultes » (La Presse, 1997). **REM.** L'emploi de *andragogie* a été officialisé par l'OQLF. **DÉR.** **ANDRAGOGIQUE** adj., **ANDRAGOGUE** n.

orthopédagogue [ɔʀtopedagɔʒ] n. (AU QUÉBEC) **Spécialiste de l'orthopédagogie.** « Certaines écoles offrent [...] les services de spécialistes : orthopédagogue, psychologue ou intervenant » (L'Actualité, 2000).

chinook [ʃinuk] n. m. 1 **Vent chaud et sec qui souffle des montagnes Rocheuses sur l'ouest des prairies canadiennes et américaines.** « La semaine dernière, le mercure est descendu à -35 °C, pour remonter à -6 °C ces derniers jours. Le chinook, [...] qui descend des sommets, y est pour quelque chose » (Le Devoir, 1997). 2 **LE CHINOOK.** Langue amérindienne autrefois très répandue sur la côte ouest de l'Amérique du Nord. 3 *Saumon chinook.*

innu, innue [inu] adj. et n. 1 **Propre ou relatif aux Amérindiens de la famille algonquienne dont les territoires se trouvent sur la Côte-Nord, au Labrador et au Lac-Saint-Jean.** => **MONTAGNAIS.** *La nation innue. Les communautés innues de Mashteuiatsh, de Mingan, de Natashquan.* — N. (AVEC UNE MAJUSC.) *Un Innu, une Innue.* « Les Innus ont toujours vécu en forêt, à trapper et à chasser le caribou.

*Ils ne venaient sur la côte que l'été, chasser le phoque et le canard» (L'Actualité, 1999). 2 N. m. L'INNU. Langue de la famille linguistique algonquienne parlée par les Innus. => MONTAGNAIS. « Ses textes en innu [...] racontent le lien fragilisé de l'Amérindien à la terre, l'amour et la perte de liberté» (Le Soleil, 2009). — Adj. Sa « voix [...] se moule avec fluidité aux douces intonations de la langue innue» (Le Devoir, 2009). REM. D'intégration récente en français, le mot *innu* tend à remplacer son synonyme *montagnais*. VOIR les articles thématiques LES AUTOCHTONES DU QUÉBEC; LES LANGUES AUTOCHTONES DU QUÉBEC.*

chiac [ʃjak] n. inv. en genre et adj. inv. en genre 1 N. m. Variété de français acadien en usage dans le sud-est du Nouveau-Brunswick (région de Moncton), qui intègre de nombreux emprunts à l'anglais. Parler le chiac ou ADVT parler chiac. Chanter en chiac. — Adj. Un mot chiac, une expression chiac. 2 N. (AVEC UNE MAJUSC.) Surnom donné aux Acadiens de la région de Moncton. Un Chiac, une Chiac. VOIR l'article thématique LE FRANÇAIS PARLÉ EN ACADIE.

urgentologue [yʁʒɑ̃tɔlg] n. Q/C Médecin qui traite les personnes blessées ou atteintes de souffrances aiguës au service des urgences d'un hôpital. (in GDT) => URGENTISTE. — EN APPOS. Médecin urgentologue.

urgentiste [yʁʒɑ̃tist] n. F/E Médecin qui traite les personnes blessées ou atteintes de souffrances aiguës au service des urgences d'un hôpital. => URGENTOLOGUE — EN APPOS. Médecin urgentiste.

3. L'ENRICHISSEMENT DE LA DESCRIPTION LEXICOGRAPHIQUE

Il a fallu, dans un deuxième temps, accroître la description lexicographique de tous les articles afin de mieux intégrer les ressources lexicales visant à nommer de manière précise les réalités québécoises, canadiennes et nord-américaines, et ce, dans tous les domaines de la vie courante (alimentation, culture, environnement, faune et flore, etc.) et professionnelle (droit, éducation, informatique, médecine, etc.). Cela se manifeste par l'ajout des ressources lexicales de base du français qui servent à nommer avec précision

le contexte québécois et l'environnement nord-américain par rapport à l'usage en Europe ; par la prise en compte d'un plus large éventail d'emplois et d'une plus large valeur référentielle des mots français, ce qui permet de mettre en évidence l'ancrage sociolinguistique des mots décrits ; par la mise en valeur également de la culture littéraire québécoise et de l'imaginaire culturel collectif (voir dans la bibliographie l'article « L'apport de la Banque de données textuelles de Sherbrooke [BDTS] : des nomenclatures enrichies »). Dans les articles ou extraits d'articles ci-après, outre les emplois panfranco-phones (communs à la francophonie et ne comportant aucune marque géographique), les usages québécois, canadiens et nord-américains ont été intégrés à la description grâce à des marques ou indicateurs géographiques (Q/C ; au Canada, etc.), ou encore dans les définitions et l'exemplification, selon le cas, grâce à des renvois à des articles thématiques. En outre, les remarques apportent des renseignements d'ordre culturel ou liés aux usages linguistiques.

ravage [RAVAʒ] n. m.

1 (SOUVENT AU PLUR.) **Dégât, dommage matériel grave causé par l'action des humains, des animaux ou des forces de la nature.** *Les ravages de la guerre. Les ravages du verglas.* « *L'hiver fuyait sans avoir fait trop de ravages* » (D. Demers, 1997). 2 **Q/C** **Territoire forestier servant d'aire d'hivernage à un groupe de cervidés ; réseau de pistes tracées dans la neige par ces cervidés lors de leurs déplacements.** *Ravage de chevreuils.* « *On dit ravage parce que le chevreuil et l'orignal mangent non seulement les fruits, les feuilles et les aiguilles des arbres, mais aussi leurs rameaux et l'extrémité de leurs branches* » (A. Croteau, 1995). 3 (SOUVENT AU PLUR.) **Dommage physique ou moral résultant de l'âge, des excès, des fléaux sociaux, de la maladie, etc.** *Les ravages du tabac, de l'alcool.* — *Ravages du temps : manifestations de la vieillesse.* « *Chaque trait révélait les ravages du temps. Les doutes et les lâchetés étaient recueillis dans les plis de la peau, dans les cercles burinés sous les yeux* » (P. Yergeau, 2001). — (EXPRESSION) *Causer, faire des ravages* : exercer un grand pouvoir de séduction. « *Permettez-moi de vous dire, jeune homme, que vous mentez très mal et c'est dommage, car avec votre physique, vous pourriez faire des ravages* » (M.M. Bouchard, 1987).

péréquation [perekwasjɔ̃] n. f. 1 ÉCON. Répartition de charges ou d'impôts afin de les rendre plus équitables. 2 (AU CANADA) Transfert de subsides du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux admissibles, visant à fournir des services publics comparables à ceux d'autres provinces. *Paiements de péréquation aux provinces.* ◆ Réajustement du montant d'une prestation, d'une pension, etc. ...

commission [kɔ̃misjɔ̃] n. f. ...

1 1 Groupe de personnes réunies pour étudier, contrôler ou réglementer certaines affaires. => **COMITÉ**. *Les travaux d'une commission. Témoigner devant une commission. Les conclusions, les recommandations d'une commission.* (AU QUÉBEC) *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (SIGLE CNESST)*, chargée de la promotion des droits et des obligations en matière de travail, notamment en ce qui a trait à la santé et à la sécurité par l'indemnisation et la réadaptation des victimes de lésions professionnelles. — **COMMISSION PARLEMENTAIRE** : **au Québec**, comité formé de députés chargés de se pencher sur des questions soumises par l'Assemblée nationale. *La Commission parlementaire sur la culture, sur le financement de la santé et des services sociaux. La Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Commission Bélanger-Campeau).* — **COMMISSION (ROYALE) D'ENQUÊTE** : **au Canada**, commission mise sur pied par le pouvoir exécutif et ayant pour principale fonction de recueillir l'opinion du public sur un sujet d'intérêt général en vue de formuler des recommandations aux ministères concernés. *La Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Commission Parent).* 2 (DANS LE SYSTÈME D'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS) — **COMMISSION SCOLAIRE** : corps public constitué de personnes élues au suffrage universel et chargé d'administrer les écoles primaires et secondaires d'une circonscription donnée. => **CONSEIL SCOLAIRE**. *Commissions scolaires francophones, anglophones.* **REM.** L'emploi de *commission scolaire*, parfois critiqué, est passé dans l'usage standard. — **COMMISSION DES ÉTUDES** : organisation collégiale ou universitaire qui assure la coordination de l'enseignement, approuve les règlements pédagogiques ainsi que les programmes d'études et veille à l'application des règlements concernant l'enseignement et la recherche. **VOIR** l'article thématique L'ÉDUCATION AU QUÉBEC.

harfang [ˈarfɑ̃] n. m. **HARFANG DES NEIGES** ou COUR. **HARFANG** : **grand hibou des régions nordiques, au plumage blanc plus ou moins moucheté de brun, qui chasse de jour comme de nuit et se nourrit surtout de lemmings.** [Espèce *Bubo scandiacus* (précédemment *Nyctea scandiaca*); famille des strigidés.] **REM.** Doté de petites aigrettes non apparentes, cet oiseau de proie a longtemps été classé parmi les chouettes. => **CHOUETTE HARFANG.** « *Chaque hiver nous apporte sa neige, son froid, mais aussi son lot de harfangs, et ça, c'est un véritable cadeau du ciel* » (*Le Soleil*, 2006). **REM.** **Emblème aviaire du Québec, le harfang symbolise le caractère nordique du territoire québécois.** **VOIR** l'article thématique **LES EMBLÈMES DU QUÉBEC.**

confédération [kɔ̃federasjɔ̃] n. f. **1** **POLIT.** **Association d'États qui se mettent sous la dépendance d'une autorité centrale sans renoncer à leur autonomie dans certains domaines. => FÉDÉRATION.** *Confédération suisse.* **2** **(AVEC UNE MAJUSC.)** **Confédération (canadienne)** : union des provinces et territoires, constituée par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui a donné naissance au Canada le 1^{er} juillet 1867. « *la Confédération de 1867 assura [...] aux Canadiens français les garanties d'un État provincial en même temps que leur participation à un gouvernement central...* » (F. Dumont, 1993).

— **(AVEC DES MAJUSC.)** **Pères de la Confédération** : hommes politiques canadiens qui ont participé à la formation de la Confédération canadienne, en 1867. « *les Pères de la Confédération ont décidé de laisser au gouvernement britannique le soin d'amender lui-même sa loi constitutive du Canada, quand celui-ci en exprimerait le vœu formellement* » (*La Presse*, 1991).

2 **Regroupement d'associations qui ont des intérêts communs. => FÉDÉRATION.** **Confédération des syndicats nationaux (SIGLE CSN).** **VOIR** l'article thématique **LE QUÉBEC ET LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE DE 1867.**

nation [nasjɔ̃] n. f. **1** **Groupe humain dont les membres sont liés par une histoire, une culture et une langue communes, et par la**

conscience de former une communauté. => PEUPLE. *La nation québécoise.* ◆ **Au Canada**, groupe autochtone, réparti en plusieurs communautés, dont les membres sont liés par une origine, une histoire et une culture communes. *La nation abénaquise, la nation huronne, la nation innue. La nation mohawk est constituée des communautés de Kahnawake, de Kanesatake et d'Akwesasne. « La diversité au Québec, c'est une majorité française, une minorité anglaise, dix nations amérindiennes et la nation inuite » (Le Devoir, 2007).* — AU PLUR. (AVEC DES MAJUSC.) **PREMIÈRES NATIONS** (DE L'ANGLAIS *First Nations*): **Amérindiens du Canada.** « *les Québécois [...], contrairement aux Européens, ont rapidement cultivé le maïs sous l'influence des Premières Nations* » (Le Soleil, 2010). **Assemblée des Premières Nations (SIGLE APN)**: organisation politique canadienne. **Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (SIGLE APNQL)**: branche régionale de l'APN. **REM.** Par opposition au terme *Autochtones* qui désigne les Amérindiens, les Inuits et les Métis, le terme *Premières Nations* ne désigne que les Amérindiens.

médecin [metsɛ̃] n. ¶ **Personne qui a suivi avec succès le programme d'études de médecine reconnu dans le pays où elle se trouve et qui remplit les conditions requises pour exercer légalement la médecine.** (*in* GDT) **REM.** **Au Canada**, le docteur en médecine n'est habilité à exercer la médecine, autrement dit à devenir médecin, qu'après avoir terminé un internat ou une résidence. Au Québec, le titre de *docteur* ou *docteure* employé seul est réservé aux médecins, dentistes, vétérinaires et chiropraticiens dans l'exercice de leur profession (Docteur Yves Bonsecours, ou en abrégé, D^r Yves Bonsecours). Pour les autres personnes titulaires d'un doctorat, on écrira, par exemple : M. Claude Ledoux, docteur en chimie. => **DOCTEUR**; FAM. **CHARLATAN, MÉDICASTRE, TOUBIB**

...

◆ **(AU QUÉBEC) MÉDECIN DE PREMIER RECOURS, DE PREMIÈRE LIGNE** : généraliste ou spécialiste qui, le premier, voit une personne pour un problème donné, fait un bilan de son état et lui administre les soins appropriés, et l'adresse à un confrère, le cas échéant. **REM.** L'emploi de *médecin de premier recours* a été officialisé par l'OQLF.

MÉDECIN D'URGENCE : urgentologue.

MÉDECIN DE FAMILLE : omnipraticien dont le rôle est la prise en charge et le suivi continu d'une clientèle déterminée.

MÉDECIN TRAITANT : omnipraticien qui a la responsabilité du suivi de ses patients et qui les dirige, au besoin, vers un spécialiste ou un hôpital. (*in* GDT)

MÉDECIN CONSULTANT : médecin spécialiste ou généraliste dont l'avis sur un cas complexe est sollicité par le médecin traitant. (*in* GDT)

MÉDECIN DE GARDE : médecin qui assume la permanence des soins médicaux pendant une période de temps déterminée, afin de répondre aux consultations médicales demandées en urgence ou en dehors des heures régulières des consultations avec rendez-vous.

En outre, des milliers de toponymes, de gentilés, de sigles, d'acronymes, de proverbes et d'expressions sont généralement intégrés dans les articles; ils sont également accessibles dans l'onglet Listes de l'interface. L'ouverture de la description se manifeste aussi par l'ajout de listes d'acadianismes, de belgicisms et d'helvétismes encore vivants, élaborées par les spécialistes du domaine et intégrées à la nomenclature.

poutine [putin] n. f. (DANS LA CUISINE QUÉBÉCOISE) Mets à base de frites garnies de fromage en grains et nappées de sauce brune.

« nous avons englouti des frites, de la poutine et des hot dogs, la joyeuse gastronomie des fins de veillée » (L. Hamelin, 1994).
— *Poutine italienne*, nappée de sauce bolognaise.

UA (usage acadien) **POUTINE ou POUTINE RÂPÉE** n. f. Mets en forme de boules, à base de pommes de terre râpées avec des morceaux de viande de porc au centre, et cuites à l'eau bouillante durant plusieurs heures. « Les poutines bostent comme des grenades envoyant leur râpüre, leux morceaux de porc et de lard partout » (J. Babineau, 1993).

UA (usage acadien) **POUTINE À TROU** n. f. Dessert confectionné avec des raisins et des morceaux de pommes enveloppés dans une pâte à tarte façonnée en boule avec un trou sur le dessus. « Un goûter typiquement acadien – soupe du devant de porte, râpüre, poutine à trou – avait été prévu au restaurant Le Clapet » (F. Daigle, 2002).

dîner [dine] v. intr. RO *diner*, sans accent. 1 **Q/C** Prendre le repas du midi. => DÉJEUNER. *Dîner à l'école, au bureau, au restaurant.* « Venez ce midi et on dînera à la cafétéria » (D. Laferrière, 1985). **REM.** Cet emploi, vieilli dans la plupart des régions de France, est également en usage dans d'autres aires de la francophonie, notamment en Belgique et en Suisse. ◆ Prendre le repas du soir, servi dans des circonstances protocolaires ou officielles. 2 **F/E** Prendre le repas du soir. => SOUPER. 3 PROV. *Qui dort dîne.* **VOIR** les articles thématiques LEXIQUE DE BELGICISMES ; LEXIQUE D'HELVÉTISMES.

4. LE TRAITEMENT DES EMPRUNTS CRITIQUÉS À L'ANGLAIS

Le renouvellement de la nomenclature et l'enrichissement de la description lexicographique ont touché également un sous-ensemble du vocabulaire particulièrement sensible au Québec, soit les emprunts critiqués à l'anglais. Notre objectif est d'informer l'utilisateur sur la « recevabilité » de ces emprunts à l'anglais, « recevabilité » qui se dégage notamment de l'usage observé à l'écrit ainsi que de la prise en compte des commentaires métalinguistiques formulés au fil du temps sur ces emplois. Aussi, les emprunts à l'anglais ont été décrits au regard de cette recevabilité. Dans un souci pédagogique, nous faisons suivre chacun des emprunts critiqués à l'anglais des emplois français qui sont le plus généralement proposés comme substituts standards, parmi lesquels nous identifions ceux qui font l'objet d'une recommandation officielle de la part de l'Office québécois de la langue française (OQLF) ou d'une autre autorité normative francophone. Des marques ou indicateurs géographiques permettent, le cas échéant, de distinguer parmi les emprunts critiqués à l'anglais, tant lexicaux que sémantiques, ceux qui sont caractéristiques du français en usage au Québec (voir dans la bibliographie l'article « Le traitement des emprunts critiqués à l'anglais dans le *Dictionnaire de la langue française: le français vu du Québec [FVQ]* »).

Les emprunts lexicaux ouvertement critiqués font l'objet d'un article distinct (voir ci-après les articles *ferry-boat* ou *ferry* et *docker*). Quant aux emprunts sémantiques ouvertement critiqués, ils sont présentés dans une rubrique distincte à la fin d'un article (voir ci-après l'article *accréditation*). Les emprunts à l'anglais parfois critiqués sont décrits dans le corps de l'article et comportent une remarque normative (voir ci-après les articles *lockout* et l'expression *avoir la mèche courte*). Enfin, pour un certain nombre d'emprunts à l'anglais, la réserve normative émise à leur endroit, voire leur condamnation, nous semble liée à un souci d'ordre terminologique. Dans

ces cas, nous avons précisé la réserve *Parfois critiqué*, dans un contexte terminologique (voir ci-après l'article *sundae*).

ferry-boat ou **ferry** n. m. RO *ferryboat* ou *ferry*. L'emploi de *ferry-boat*, ou de sa variante *ferry*, est critiqué comme synonyme non standard de *TRAVERSIER*, *TRANSBORDEUR*. *Le traversier de Lévis*. **REM.** L'emploi de *traversier* a été officialisé par l'OQLF. L'emploi de *transbordeur* a fait l'objet d'une recommandation officielle en France.

docker n. m. L'emploi de *docker* est critiqué au Québec comme synonyme non standard de *DÉBARDEUR*. *Les débardeurs du port de Montréal*. **REM.** L'emploi de *docker* n'est généralement pas critiqué en France.

accréditation [akreditasjõ] n. f. Action d'accréditer un agent diplomatique (ambassadeur, consul, etc.) auprès d'un État étranger; son résultat. ◆ PAR EXT. Action de donner une autorisation d'accès. *Carte d'accréditation. Accréditation d'un journaliste auprès de la Maison Blanche.* ◆ (EN DROIT DU TRAVAIL QUÉBÉCOIS) **ACCREDITATION (SYNDICALE): reconnaissance officielle qu'un organisme gouvernemental compétent accorde à un syndicat pour représenter un groupe de salariés dont il a obtenu l'appui majoritaire.** *Requête en accréditation.*

Q/C ACCRÉDITATION. L'emploi de *accréditation* (de l'anglais *accreditation*) est critiqué comme synonyme non standard de *AGRÈMENT* (d'une institution, d'un manuel scolaire par un organisme officiel).

lockout ou **lock-out** [lɔkawt] n. m. inv. RO *lockout* (plur. *lockouts*). Refus de l'employeur de fournir du travail à un groupe ou à l'ensemble de ses salariés en réponse à un conflit de travail et en vue de les contraindre à accepter certaines conditions de travail. (*in GDT*) *Grève et lockout*. **REM.** L'emploi de *lockout*, parfois critiqué, n'a pas d'équivalent standard usuel.

3 (EXPRESSION) **Q/C** FAM. *Avoir la mèche courte* (DE L'ANGLAIS *to have a short fuse*) : être soupe au lait, se mettre facilement en colère. **REM.** L'emploi de *avoir la mèche courte* est parfois critiqué comme synonyme non standard de *avoir un tempérament explosif, être soupe au lait, se mettre facilement en colère*.

sundae [sɔnde] n. m. (DANS LA CUISINE NORD-AMÉRICAINE) Dessert composé d'une ou de plusieurs boules de crème glacée que l'on garnit de divers ingrédients (fruits, noix hachées, sauce au caramel ou au chocolat, etc.) et que l'on sert généralement dans une coupe. => **COUPE GLACÉE**. **REM.** L'emploi de *sundae* est parfois critiqué au Québec comme synonyme non standard de *coupe glacée*, terme surtout utilisé dans l'étiquetage et l'affichage. — **Q/C** *La cerise sur le sundae*.

Par ailleurs, nombre d'emplois, bien qu'ils soient calqués sur l'anglais, sont parfaitement intégrés au système de la langue française et ne sont pas critiqués ; il importe d'en reconnaître la recevabilité. En voici quelques exemples : *autoroute de l'information, chemin de fer, classe de maître, conférence au sommet, économiseur d'écran, gratte-ciel, groupe de discussion, guerre froide, lettre d'information, libre-échange, libre-service, navette spatiale, sélection naturelle, supermarché, le jour de la marmotte, autobus scolaire, les jours de la jonquille, aile parlementaire, balance du pouvoir, cabinet fantôme, bière d'épinière, queue de castor, tasse à mesurer, cuillère à thé, cuillère à table*. Il en va de même de nombreuses expressions : **Q/C**, Fam. *accrocher ses patins* ; **Q/C** *avoir le pouce vert* (F/E *avoir les doigts verts, avoir la main verte*) ; **Q/C**, Fam. *ne pas être sorti du bois* ; Fam. *avoir un cadavre, un squelette dans le placard* ; Fam. et parfois critiqué *ce n'est pas ma tasse de thé*, etc.

5. LE TRAITEMENT DES ÉLÉMENTS DE FORMATION

L'enrichissement de la description lexicographique touche également les éléments de formation des mots. Ils ont fait l'objet d'un traitement particulier. Chaque préfixe ou suffixe constitue un article distinct, avec prononciation, étymologie, définition des sens et sous-sens, le cas échéant, exemples et remarque linguistique, notamment quant à l'emploi ou non du trait d'union. L'utilisateur peut de plus trouver la liste complète des préfixes et suffixes dans l'onglet Listes de l'interface. À titre d'exemple, ci-après, le préfixe *agro-*.

agro- [agro-] Indique un lien avec l'agriculture, la campagne.

Agrobiologie, agroforesterie, agronomique.

REM. En principe, les composantes des mots construits avec l'élément *agro-* sont soudées. Toutefois, l'emploi du trait d'union est nécessaire lorsque le second élément commence par les voyelles *i* ou *u* de manière à éviter toute confusion avec *oi* et *ou*.

Autres exemples de mots formés avec cet élément :

agrochimie, agro-industriel, agrotourisme.

ÉTYMOLOGIE Élément préfixal, du grec ancien *agros* « campagne, champ ».

6. LE TRAITEMENT DES EMPLOIS SPÉCIALISÉS

Conformément à la pratique courante dans les dictionnaires usuels, le dictionnaire *Usito* présente tous les sens d'un mot dans le même article ; les sens spécialisés sont en principe précédés d'un indicateur de domaine ou marque technolocale (ex. : *cuisine, biologie, médecine*). De même, *Usito* fait systématiquement le lien entre la langue générale et la langue de spécialité par des renvois ou des remarques.

déglacer [deglase] v. tr. dir. 1 **Enlever, faire fondre la glace de.**

Déglacer un toit. 2 **TECHN.** Ôter le lustre (du papier). 3 **CUISINE**

Dissoudre, à l'aide d'un liquide, les sucs de cuisson qui adhèrent au fond d'un récipient, généralement pour obtenir une sauce.

Déglacer une poêle. — ABSOLT Déglacer au vin.

génome [zenom] n. m. **BIOL.** Ensemble des gènes contenus dans les chromosomes d'un organisme. => **GÉNOTYPE, PATRIMOINE GÉNÉTIQUE.**

Séquençage, cartographie du génome humain.

ictère [iktɛR] n. m. **MÉD.** Coloration jaune de la peau et des muqueuses, causée par une accumulation de pigments biliaires dans les tissus. => **JAUNISSE**

Ictère du nouveau-né.

jaunisse [ʒonis] n. f. **COUR.** Coloration jaune de la peau et des muqueuses. => **ICTÈRE** ◆ (EXPRESSION) FAM. *En faire une jaunisse :*

être très contrarié par qqch. => **EN FAIRE UNE MALADIE.**

Au besoin, *Usito* ajoute à la description une précision quant à l'emploi du mot en langue générale ou en langue technique. Par exemple, dans l'article *chevreuil*, l'utilisateur aura accès à la bulle explicative suivante (en cliquant sur *Nom usuel*) : *En plus de leur nom technique (utilisé notamment dans la langue spécialisée ainsi que dans la documentation officielle ou didactique), les plantes et les animaux ont souvent un nom usuel, dont l'emploi est plus spontané dans la langue générale, ainsi qu'à une longue remarque de manière à lui expliquer l'origine du mot chevreuil et son caractère standard en langue générale (voir ci-après l'article chevreuil).*

chevreuil [ʃəvrœj] n. m. ¶ **Cervidé des forêts d'Eurasie, plus petit que le cerf de Virginie, à pelage brun rougeâtre ou grisâtre et à ventre clair, dont le mâle porte des bois courts et peu ramifiés; SPÉCIALT (PAR OPPOS. À biche) chevreuil mâle.** [Genre *Capreolus*.] [femelle: **BICHE**; petit: **FAON**; jeune: **BROCARD, CHEVRILLARD, CHEVROTIN**; cri: **BRAMER**.] 2 **Q/C Nom usuel du cerf de Virginie.** *Chasse au chevreuil. Ravage de chevreuils. Panache de chevreuil. Viande de chevreuil.* « Un énorme chevreuil portant des bois de quatorze pointes » (*Le Soleil*, 2006). **REM.** Pour nommer certaines espèces naturelles nord-américaines, les premiers explorateurs français ont spontanément réutilisé les appellations des espèces européennes qui présentaient des analogies de taille, de forme ou de couleur. « Dieu nous récompensa aussi tost de cette bonne action; car nous tuasmes dans cette mesme journée un chevreuil et un ours » (René Bréhant de Galinée, aux environs de 1670). Bien que les spécialistes affichent aujourd'hui une nette préférence pour l'appellation technique *cerf de Virginie*, la dénomination usuelle *chevreuil* a toujours cours ici dans la langue générale et demeure culturellement bien ancrée dans la toponymie (*rue des Chevreuils, Lac Chevreuil*, etc.). **VOIR** l'article thématique **LES MAMMIFÈRES SAUVAGES DU QUÉBEC**.

Enfin, *Usito* précise de manière systématique les termes officialisés par l'OQLF ou par un organisme de normalisation en France.

podiatre [pɔdjatr] n. **(AU QUÉBEC)** **Spécialiste de la podiatrie, qui pose des diagnostics relatifs aux anomalies et aux affections locales du pied et qui traite celles-ci par divers moyens (pharmaceutiques, chirurgicaux, etc.). => PODOLOGUE.** *Ordre des podiatres du Québec.* **REM.** L'emploi de *podiatre* a été officialisé par l'OQLF.

7. CONVIVIALITÉ POUR DÉCODER FACILEMENT LE CONTENU DU DICTIONNAIRE

L'approche centrée sur l'utilisateur permet à l'usager de trouver facilement et rapidement les réponses à ses questions sur n'importe quel aspect de la langue (orthographe d'usage, verbale ou grammaticale, code syntaxique et typographique ; sens et sous-sens des mots avec définitions, exemples et remarques, au besoin). De manière rapide et efficace, le panneau latéral d'accès direct, à droite dans l'interface, dégage les synonymes, les homonymes, les mots apparentés, les sous-entrées (mots composés, cooccurrents, expressions) de même que tous les emplois critiqués ou à utiliser *avec précaution*, évitant par le fait même une recherche fastidieuse dans le corps d'articles souvent volumineux. Il permet également par un simple clic d'avoir accès au tableau des formes et à l'étymologie du mot recherché. En cliquant sur l'une ou l'autre icône à droite dans l'interface, il permet également la recherche plein-texte dans les articles du dictionnaire ainsi que le partage d'articles et l'ajout de commentaires personnels.

Depuis son accès gratuit, *Usito* offre une nouvelle interface de navigation. Celle-ci est constituée d'un ensemble de rubriques qui sont autant de portes d'accès vers des index présentant des contenus regroupés selon la nature des informations. Ce regroupement de contenus en blocs, mots clés ou divisions thématiques aidera les différents types d'internautes à trouver plus rapidement les informations recherchées.

L'ensemble des **termes**, **signes** et **abréviations** utilisés dans le dictionnaire sont cliquables là où ils sont utilisés dans les articles : chaque terme, signe ou abréviation est alors défini dans une infobulle. Un système de renvoi permet également d'en consulter la liste exhaustive dans des tableaux distincts groupés dans une annexe.

Les **renvois analogiques** concernent les renvois synonymiques et morphologiques, les renvois de type hyperonyme ou de type hyponyme, les homonymes, les antonymes, etc. Le renvoi Type est utilisé notamment pour les noms d'animaux, et correspond à des mots-renvois complémentaires qui permettent d'exprimer les diverses relations signalées par les autres indicateurs mentionnés : petit, femelle, cri, etc. Enfin, dans le cas de la description des espèces naturelles, au besoin, la définition est suivie, entre crochets, de points de repère relevant du classement scientifique des espèces, botanique ou zoologique. Ces points de repère ou taxons correspondent à divers niveaux de regroupement : Ordre (regroupement de familles voisines) ; Famille (regroupement de genres voisins) ; Genre (regroupement d'espèces voisines) ; Espèce (niveau de base) ; Sous-espèce (subdivision d'une espèce).

Les **marques de répartition géographique** indiquent les particularismes de l'usage québécois et canadien (Q/C) ou de l'usage français et européen (F/E), les mots du lexique acadien (UA) et les mots en usage en Suisse (HE) ou en Belgique (BE). Se trouvent également les marques indiquant la **variation situationnelle** ou **stylistique**, soit les marques *familier, très familier* et *soutenu*. S'y ajoutent les marques de connotation : *littéraire, par plaisanterie, péjoratif, vulgaire, injurieux, ironique, dans le langage enfantin*, et, selon le cas, des précisions rhétoriques, notamment : *figuré, par analogie, par extension, spécialement, par euphémisme, par métonymie*.

Pour indiquer une **variation temporelle**, les marques *vieux, vieilli, moderne et anciennement* sont utilisées, et au besoin, les indicateurs de fréquence *rare* et *courant*. Également, une série d'**indicateurs de domaines** précisent l'emploi dans un domaine de spécialité (*droit, chimie, biologie, cuisine, construction*, etc.).

8. LA PRONONCIATION

Pour des raisons d'économie, notamment, la transcription retenue est un compromis entre la phonologie, la forme canonique de la structure sonore des mots, et la phonétique, sa réalisation concrète observable dans la variété retenue comme référence. Nous avons tenté d'établir une ligne de conduite qui favorise la valeur de généralité résultant de la cohérence des positions retenues. Dans l'ensemble, la transcription est fondée sur les faits réels de la prononciation du français québécois standard telle qu'on peut l'observer dans les manifestations officielles de la parole publique. Cette position de principe a pour but d'assurer à la transcription le plus fort degré possible de représentativité et, partant, de légitimité sociale. De manière à respecter ces principes de réalisme et d'économie, par exemple, l'affrication et la diphtongaison ne sont pas notées. Par ailleurs, dans les cas peu nombreux où la prononciation standard au Québec diffère de la prononciation standard en France, la prononciation québécoise est donnée en vedette et la forme française fait l'objet d'une remarque. À titre d'exemples :

scorbut [skɔʁby] n. m. **REM.** On prononce aussi [skɔʁbyʁ] en France.

— nombril [nɔ̃bri] n. m. **REM.** On prononce aussi [nɔ̃bril] en France.

— août [u] n. m. **REM.** On prononce aussi [ut] en France.

Également, la prononciation des termes empruntés à l'anglais reflète la prononciation en usage au Québec. La finale anglaise *-er* est notée comme la finale correspondante *-eur*, soit *-œR*. À titre d'exemple :

— baby-boomer ou baby-boumeur [bebibumœR] n.

En France, en raison de l'absence de situation de contact avec l'anglais, c'est la prononciation *-er*, influencée par la graphie, qui est plutôt utilisée. On trouve toutefois les deux prononciations pour certains termes empruntés par l'intermédiaire d'un usage européen ou pour des termes dont les deux prononciations sont représentatives de l'usage. À titre d'exemples :

— pilsner ou pilsener [pilsnœR] ou [pilsnɛR] n. f.

best-seller [bestsɛlœR] ou [bestsɛlɛR] n. m.

leader [lidœR] ou [lidɛR] n.

DEUXIÈME PARTIE

L'APPORT DU DICTIONNAIRE *USITO* POUR SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

La langue française, la culture québécoise et la culture francophone constituent la toile de fond de la classe de français. Elles y sont considérées à la fois comme des objets d'apprentissage, des assises pour la communication, des sources de partage propices au développement de l'identité et des ressources pour une pleine participation à la vie démocratique, culturelle et sociale.

[...] les élèves sont appelés à adopter une attitude positive à l'égard de la langue et de la culture et à acquérir une maîtrise du français écrit et parlé. Ils sont amenés à réfléchir sur la langue et à prendre conscience de son rôle pour apprendre, structurer leur pensée et développer leur imaginaire. Ils sont conviés à découvrir le plaisir de maîtriser la langue française et à comprendre les cultures qu'elle véhicule pour mieux se situer dans la diversité linguistique et culturelle du monde contemporain (*Programme de français, 2^e cycle du secondaire*, p. 1).

Disons d'emblée que l'ancrage du dictionnaire *Usito* en contextes québécois, canadien et nord-américain, de même que la mise en valeur de la culture et de la littérature francophones québécoises, répondent directement aux exigences des programmes de français du ministère de l'Éducation du Québec et constituent une assise pour la construction d'un rapport positif à la langue chez les enseignants et les élèves.

Parmi les nombreux défis auxquels font face les enseignants, celui de susciter l'intérêt et l'engagement cognitif des élèves est fondamental pour que ces derniers déploient les efforts nécessaires pour maîtriser leur langue.

Ainsi, les programmes de français fournissent des orientations claires à ce sujet. Au regard du lexique :

Des activités proposées en classe amèneront l'élève à s'intéresser au sens des mots, à leur forme, à leurs propriétés et aux contextes de communication dans lesquels ils sont employés. Le travail avec le dictionnaire lui apprendra à utiliser efficacement cet ouvrage de référence pour y trouver des informations de divers ordres, dépassant la simple fonction de vérification orthographique (*Progression des apprentissages au primaire en français, langue d'enseignement*, p. 6).

Au regard de l'orthographe d'usage, « Les activités qui lui seront proposées lui permettront de stimuler sa curiosité et son intérêt à l'endroit des mots, d'organiser efficacement ses connaissances et d'accroître son autonomie en matière d'orthographe » (*Progression des apprentissages au primaire en français, langue d'enseignement*, p. 14). Nous tenterons ci-après de démontrer le potentiel du dictionnaire *Usito* pour l'enseignement et l'apprentissage du français de manière à faciliter la compréhension et l'assimilation des notions grammaticales enseignées à l'école et à amener les élèves à faire des apprentissages durables en écriture, en lecture et en communication orale. La cohérence, la systématisation et l'explicitation des données grammaticales et linguistiques de ce dictionnaire de langue à visée pédagogique prennent appui sur les nouvelles avancées de la grammaire nouvelle ou moderne, actuellement enseignée à travers la francophonie, ce qui est tout à fait conforme avec les orientations des programmes officiels.

Libre des contraintes d'espace, le dictionnaire en ligne *Usito* offre des possibilités indéniables. Il permet notamment une systématisation des données pour ce qui est de la structuration du contenu des articles et de la présentation typographique des éléments, ce qui facilite grandement sa consultation par l'utilisateur. Il permet également de multiplier les exemples et les remarques afin de montrer le mot dans son fonctionnement, de clarifier l'information et de rendre compte des difficultés d'emploi, des régularités et des irrégularités de la langue. Il donne accès à des infobulles pour définir les notions pertinentes, à l'endroit précis où l'utilisateur en a besoin. De plus, grâce à un système convivial de liens et d'hyperliens entre les différents éléments traités, l'utilisateur peut naviguer librement, selon les besoins, dans toutes les parties du dictionnaire. Pourvu d'une grande tolérance à l'erreur, *Usito* permet enfin l'accès aux mots, simples et composés, dont l'utilisateur ne maîtrise pas encore l'orthographe (mots nouveaux, mots entendus, etc.), ce qui lui assure l'accès à l'information recherchée. La richesse et la convivialité de l'outil en font une ressource à privilégier pour l'enseignement et l'apprentissage du français.

1. TRAVAIL SYSTÉMATIQUE SUR LA LANGUE EN ÉCRITURE

De fait :

L'utilisation d'une terminologie spécifique (métalangage) est essentielle pour communiquer efficacement en classe, pour réfléchir sur la langue, pour nommer les phénomènes linguistiques et textuels, pour décrire avec précision les démarches de travail et pour consulter les dictionnaires ainsi que les grammaires (*Programme de français, langue d'enseignement, 1^{er} cycle du secondaire*, p. 92).

Puisqu'il traite l'ensemble du lexique par ordre alphabétique, le dictionnaire est un outil précieux pour aider l'utilisateur à résoudre les questions de tout ordre (lexical, grammatical, syntaxique, sémantique). Il constitue de plus un soutien à l'acquisition de notions et de concepts par les élèves afin de renforcer l'utilisation du métalangage. Il importe donc pour l'enseignant et l'apprenant qu'il y ait une cohérence et une harmonisation entre la théorie grammaticale (présente dans la grammaire) et l'application de ces notions grammaticales dans un dictionnaire de langue (voir dans la bibliographie l'article « Pour une meilleure appropriation de la grammaire moderne dans l'enseignement du français grâce au renouvellement des grammaires et dictionnaires pédagogiques »).

2. TERMINOLOGIE GRAMMATICALE ET CLASSES DE MOTS

Le choix de la théorie grammaticale du dictionnaire *Usito* pour guider et encadrer le traitement des éléments grammaticaux est celui de la grammaire actuelle, appelée aussi grammaire nouvelle ou moderne. Cela touche directement la terminologie grammaticale, les classes de mots, notamment les mots grammaticaux, soit les déterminants, pronoms, conjonctions, prépositions, adverbes (voir notamment les Tableaux des classes de mots en grammaire nouvelle et les Tableaux d'équivalence de la grammaire nouvelle et de la grammaire traditionnelle). Outre les élèves, les adultes en général et les parents d'élèves en particulier liront avec intérêt ces tableaux afin de mieux comprendre les notions liées à la grammaire nouvelle et actuelle et de mieux soutenir leurs enfants dans leur apprentissage du français.

Dans *Usito*, une attention particulière a été accordée à la définition des termes que les apprenants sont susceptibles de rencontrer au cours de leur apprentissage du français. Grâce à son moteur de recherche, il facilite également l'accès aux mots grammaticaux simples ou composés. Le fait qu'il soit un ouvrage en ligne permet en outre à l'utilisateur de bénéficier de la

circULARITÉ du dictionnaire grâce à un système convivial de liens et d'hyperliens. Dans la mesure du possible, la structuration des articles, le type de définition privilégié ainsi que la typographie employée ont été systématisés pour l'ensemble des mots grammaticaux afin de favoriser l'acquisition des notions grammaticales et de faciliter le décodage des informations. De plus, *Usito* donne accès à des infobulles pour définir les notions pertinentes, à l'endroit précis où l'utilisateur moins expérimenté en a besoin. Il présente enfin différents tableaux de synthèse : voir notamment le Tableau des déterminants, le Tableau des pronoms et le Tableau des auxiliaires. Ces tableaux aident l'élève à structurer et à organiser ses connaissances grammaticales.

À titre d'exemple, voir ci-après l'article *déterminant*.

déterminant, déterminante [determinā, determināt]
adj. et n. m.

▣ Adj. 1 **Qui détermine.** => ESSENTIEL, FONDAMENTAL. *Influence déterminante. Motif déterminant.* 2 **Qui constitue l'élément déclencheur.** => DÉCISIF. *Facteur, rôle déterminant.*

▣ N. m. **DÉTERMINANT.** 1 GRAMM. (EN GRAMMAIRE NOUVELLE) **Mot grammatical faisant partie du groupe nominal et indiquant le genre, le nombre, et éventuellement la possession, l'exclamation, etc., du nom qu'il accompagne.** *La classe des déterminants. Déterminant simple (ex. : la, mon, plusieurs, etc.). Déterminant complexe ou composé (ex. : beaucoup de, n'importe quel, etc.).* **REM.** **En grammaire nouvelle,** on emploie *déterminant complexe* ou *composé* plutôt que *locution déterminative* utilisée en grammaire traditionnelle. *Déterminant contracté (ex. : au, du, auquel, etc.). Déterminant élidé (l', d'). Déterminant défini (le, la, les). Déterminant indéfini (ex. : un, une, des, aucun, quelques, plusieurs, etc.).* **REM.** **En grammaire traditionnelle,** on emploie *article indéfini (un, une, des)* ou *adjectif indéfini (aucun, quelques, plusieurs, etc.).* En grammaire nouvelle, certains grammairiens distinguent les déterminants indéfinis (*un, une, des*), les déterminants quantitatifs (*chaque, plusieurs, quelques, etc.*) et les déterminants négatifs (*aucun, de, nul, pas un*). *Déterminant partitif. Déterminant démonstratif (ce, cet, cette, ces). Déterminant exclamatif (ex. : quel, que de, etc.). Déterminant interrogatif (ex. : quel, combien de, etc.). Déterminant numéral (ex. : deux, dix-huit, etc.). Déterminant possessif (ex. : mon, votre, leurs, etc.). Déterminant relatif (ex. : lequel, auquel, desquels, etc.).* **REM.** **En grammaire nouvelle,** on

emploi *déterminant contracté, éliidé, défini, indéfini* et *partitif* plutôt qu'*article contracté, éliidé, défini, indéfini* et *partitif* utilisés en grammaire traditionnelle; on emploie *déterminant démonstratif, exclamatif, interrogatif, numéral, possessif* et *relatif* plutôt qu'*adjectif démonstratif, exclamatif, interrogatif, numéral, possessif* et *relatif* utilisés en grammaire traditionnelle. — **DÉTERMINANT RÉFÉRENT** ou **DÉTERMINANT IDENTIFIANT**, qui permet d'identifier les êtres et les choses (déterminants définis, démonstratifs, possessifs, relatifs, et certains déterminants interrogatifs et exclamatifs). — **DÉTERMINANT NON RÉFÉRENT** ou **DÉTERMINANT QUANTIFIANT**, qui indique une quantité (déterminants indéfinis, partitifs, numéraux et certains déterminants interrogatifs et exclamatifs). 2 Nombre défini par un algorithme sur une matrice carrée d'ordre *n*.

VOIR les articles thématiques TABLEAUX DES DÉTERMINANTS; TABLEAUX D'ÉQUIVALENCE DE LA GRAMMAIRE NOUVELLE ET DE LA GRAMMAIRE TRADITIONNELLE; TABLEAUX DES CLASSES DE MOTS EN GRAMMAIRE NOUVELLE.

3. TRAITEMENT DES VERBES

La grammaire nouvelle ou moderne a redéfini, entre autres aspects, plusieurs fonctions syntaxiques dépendant du verbe. La différence la plus visible concerne la fonction autrefois étiquetée « complément circonstanciel », qui a éclaté en plusieurs fonctions – en particulier, mais pas exclusivement, en complément indirect et en complément de phrase. Or les fonctions sont à la base du classement des verbes en intransitifs, transitifs indirects, etc., et celui-ci figure systématiquement dans les dictionnaires.

La ligne éditoriale suivie par *Usito* quant au traitement des verbes est ici encore conforme aux avancées de la grammaire nouvelle ou moderne, enseignée actuellement à travers la francophonie. Par ailleurs, compte tenu de la cohabitation encore observée de la grammaire traditionnelle et de la grammaire nouvelle, autant dans les compétences des usagers que dans les divers outils de référence, un lien a été fait de la grammaire nouvelle (mise au premier plan) vers la grammaire traditionnelle au moyen d'infobulles. Enfin, de manière à faciliter l'apprentissage et la maîtrise du français et à faire en sorte que le dictionnaire puisse constituer une aide à la rédaction et à la correction, les modèles de construction des verbes ont été dégagés

dans les articles. Également, une attention particulière a été portée à l'exemplification de chacune des acceptions, notamment pour illustrer les cas problèmes et certains accords particuliers (voir ci-après l'article *atterrir*).

atterrir [atɛʁiʁ] v.

1 V. intr. MAR. ; VIEILLI Toucher terre. => ACCOSTER. 2 V. intr. PAR ANAL. ; AÉRON. et AÉROSP. Se poser sur le sol (ANTON. : DÉCOLLER).

Fusée, hélicoptère qui atterrit. L'avion atterrira à 17 h. «Petites rafales d'orage, mauvais temps pour atterrir» (Guill. Vigneault, 2001). — V. tr. indir. GT ATTERRIR À, DANS, SUR, ETC. (+ lieu) *Atterrir à Montréal, à Paris, à New York. Atterrir dans un champ. Atterrir sur la lune: alunir. «Avant même que l'on n'atterrisse à l'aéroport, les pilotes du petit avion dans lequel nous nous trouvions recevaient des messages pour signaler que nous ne trouverions pas à nous loger»* (La Presse, 1999). 3 V. tr. indir. GT FAM. ATTERRIR CHEZ, DANS, SUR, ETC. *Arriver finalement; se trouver, tomber quelque part de façon inopinée. Comment as-tu atterri dans cet hôtel miteux? Le dossier finira par atterrir sur le bureau d'un fonctionnaire. «Elle atterrissait toujours chez des personnages qu'elle avait l'impression de déranger»* (M. LaRue, 2002).

REM. Par définition, les verbes transitifs indirects ou intransitifs n'ont pas de complément direct. Le participe passé de ces verbes est donc invariable s'il est conjugué avec *avoir*.

4. PRÉCISIONS DE NOTIONS SOUS FORME D'INFOBULLES

Comme nous l'avons mentionné précédemment, *Usito* donne accès à des infobulles pour définir les notions pertinentes, à l'endroit précis où l'utilisateur en a besoin. À titre d'exemple, dans l'article du verbe *atterrir*, l'usager peut faire apparaître les infobulles suivantes en cliquant sur la prononciation du mot entre crochets, ou encore sur *V. intr., Mar., Vieilli, Par anal., Aéron. ou Aérosp., GT, Fam., etc.* Le contenu des infobulles du verbe *atterrir*, présenté ci-après, donne un aperçu de la richesse de la description et de la pertinence de les consulter dans diverses situations. Toute personne curieuse — adulte ou élève — peut ainsi, en naviguant d'un élément à l'autre, parfaire sa connaissance du français.

atterrir [atERiR]

prononciation

VOIR le tableau de l'alphabet phonétique international. **VOIR** les principes de la transcription phonétique. **VOIR** l'article thématique: La prononciation du français québécois. **VOIR** l'article thématique: L'origine de la prononciation québécoise traditionnelle.

verbe intransitif

En grammaire traditionnelle, un verbe intransitif est un verbe qui se construit sans complément d'objet (direct ou indirect). Il peut ainsi être accompagné d'un complément circonstanciel (CC) ou d'un attribut du sujet (Attr. S.). *Cet animal dort pendant le jour. Il est très gentil.* En grammaire nouvelle, un verbe intransitif est un verbe qui ne pourra avoir comme complément qu'un complément de phrase (CPh), celui-ci n'étant d'ailleurs pas obligatoire. Ainsi, parmi les verbes intransitifs en grammaire traditionnelle, une partie conserve le classement intransitif en grammaire nouvelle, tandis qu'une autre partie change de classement. Les verbes reclassés sont analysés soit comme des transitifs directs (à comportement particulier), soit comme des transitifs indirects, soit comme des attributifs. *Cet animal dort pendant le jour.* **VOIR** Informations lexicogrammaticales.

marine

Cette marque indique que le mot ou le sens appartient à ce domaine spécialisé. **VOIR** Indicateurs de domaines.

vieilli

La marque *vieilli* indique que l'emploi décrit tend à sortir de l'usage, même s'il est encore connu ou compris; le plus souvent, un autre mot est venu le remplacer dans l'usage actuel. **VOIR** Marques temporelles.

par analogie

Indicateur utilisé pour indiquer qu'un sens entretient un lien de ressemblance, d'identité partielle avec le sens précédent. **VOIR** Précisions rhétoriques.

aéronautique

Cette marque indique que le mot ou le sens appartient à ce domaine spécialisé. **VOIR** Indicateurs de domaines.

antonyme

L'antonyme présenté en fin de définition touche ce sens particulier, alors que l'antonyme présenté en rubrique finale touche l'ensemble des sens de l'article. **VOIR** Renvois analogiques.

Grammaire traditionnelle

Verbe intransitif en grammaire traditionnelle. **VOIR** l'article thématique: Nouvelles orientations grammaticales.

familier

La marque *familier* est utilisée pour marquer un emploi de registre familier, c'est-à-dire moins valorisé socialement qu'un emploi standard ou neutre; la marque *familier* peut parfois correspondre, en raison du contexte d'emploi, à une certaine valeur stylistique, expressive. **VOIR** Marques de registre de langue.

renvoi synonymique

La flèche horizontale (=>) renvoie à un ou à des synonymes, c'est-à-dire à un ou à des mots qui présentent le même sens ou à peu près le même sens. **VOIR** Renvois analogiques.

L'analyse de cet article de dictionnaire permet d'illustrer à quel point les élèves doivent mobiliser une variété de connaissances pour bien comprendre toute la portée des diverses informations fournies dans un article. Les enseignants pourront attirer leur attention sur telle ou telle notion à l'étude durant l'année ou sur ce qu'ils savent déjà, de façon à affermir leur compréhension de la langue. Les liens, les nombreux renvois, les tableaux de synthèse et les articles thématiques permettent également aux élèves de consolider leurs propres connaissances et d'en acquérir de nouvelles, et ce, de manière autonome.

5. INFORMATIONS LEXICOGRAMMATICALES ET AUTRES DIFFICULTÉS LANGAGIÈRES

La variation morphologique (féminin des mots, pluriels irréguliers, conjugaison des verbes, etc.) est une source constante d'hésitations orthographiques. Le dictionnaire *Usito* a tenté de fournir ces informations de manière systématique et de façon explicite, que ce soit grâce aux informations présentées dans le bloc entrée² et résumées dans un tableau de synthèse en fin d'article, à l'exemplification et, au besoin, à l'ajout d'une remarque explicative ou aux tableaux de conjugaison de tous les verbes aux formes simples et composées. Ces informations comprennent également toutes les formes recommandées par les rectifications orthographiques touchant le mot recherché. La barre de recherche permet de plus à l'utilisateur de lancer la recherche à partir de n'importe quelle forme du mot, y compris les formes conjuguées du verbe. Pour tous ces éléments, l'exemple, ici encore, joue un rôle très important dans les articles comme support d'information grammaticale. À titre d'exemple, voir les extraits des quelques articles suivants.

sculpteur, sculptrice [skyltœr, skyltris] n. **REM.** Au Québec, on emploie aussi le féminin *sculptrice*.

TABLEAU DES FORMES

		NOM	
		singulier	pluriel
	masculin	sculpteur	sculpteurs
	féminin	sculptrice sculptrice	sculptrices sculptrices
sculpteur			

2. «On appelle *entrée*, ou *bloc entrée*, la première partie d'un article de dictionnaire, et *corps*, celle qui contient le marquage, la définition, l'exemplification et les autres éléments de description d'un mot (renvois, remarque normative, remarque encyclopédique, etc.)» (Vincent, 2018: 169).

trampoline [trãpɔlin] n. m. ou f. **REM.** Le genre féminin est courant en français québécois; le masculin tend toutefois à s'implanter dans l'usage par la voie des médias, notamment depuis la reconnaissance de ce sport comme discipline olympique en 2000.

TABLEAU DES FORMES

	NOM MASCULIN OU FÉMININ	
	singulier	pluriel
	trampoline	trampoline

vidéo [video] n. f. et adj. **PLURIEL** (adj.) vidéos ou vidéo. **RO** (plur. adj.) *vidéos*. | N. f. **REM.** Ce mot est généralement masculin à l'oral au Québec.

TABLEAU DES FORMES

	NOM FÉMININ		ADJECTIF	
	singulier	pluriel	singulier	pluriel
	vidéo	vidéos	vidéo	vidéo vidéos
			singulier	pluriel
			vidéo	vidéos
vidéo	RO Les rectifications de l'orthographe recommandent cette graphie.			

inuit, inuite [inwit] adj. et n. **REM.** L'OQLF a officialisé la forme *inuit* pour le masculin singulier et *inuite* pour le féminin singulier.

TABLEAU DES FORMES

		ADJECTIF		NOM PROPRE		
inuit		singulier	pluriel			
	masculin	inuit	inuits			
	féminin	inuite	inuites			
Inuit					singulier	pluriel
				masculin	Inuit	Inuits
				féminin	Inuite	Inuites

prénatal, prénatale [prenatal] adj. **PLURIEL** (masc.) **prénatals ou prénataux; (fém.) prénatales**. Relatif à la période qui précède la naissance (ANTON. : **POSTNATAL**). *Examen, diagnostic prénatal. Visite prénatale. Cours prénatals, prénataux.*

TABLEAU DES FORMES

		ADJECTIF	
prénatal		singulier	pluriel
	masculin	prénatal	prénatals prénataux
	féminin	prénatale	prénatales

cheval [ʃəval] n. m. **PLURIEL** **chevaux**. **REM.** Aucune autorité linguistique n'a proposé ni reconnu le pluriel *chevals*. La seule graphie acceptée comme pluriel est *chevaux*.

paraître [paʁɛːtr] v. Le verbe *paraître* se conjugue généralement avec l'auxiliaire *avoir*. **RO paraître, sans accent**.

TABLEAU DES FORMES

futur simple		
je	paraîtrai	/ RO paraîtrai
tu	paraîtras	/ RO paraîtras
il	paraîtra	/ RO paraîtra
nous	paraîtrons	/ RO paraîtrons
vous	paraîtrez	/ RO paraîtrez
ils	paraîtront	/ RO paraîtront

conditionnel présent		
je	paraîtrais	/ RO paraîtrais
tu	paraîtrais	/ RO paraîtrais
il	paraîtrait	/ RO paraîtrait
nous	paraîtrions	/ RO paraîtrions
vous	paraîtriez	/ RO paraîtriez
ils	paraîtraient	/ RO paraîtraient

Par ailleurs, dans le cas de problèmes d'accord ne pouvant pas être explicités dans la tête de l'article, les exemples et les remarques jouent un rôle fondamental. Prenons, à titre d'exemples, l'accord du participe passé des verbes pronominaux et du verbe précédé d'un collectif, l'invariabilité des participes passés des verbes intransitifs et transitifs indirects, l'orthographe des homophones non homographes (adjectif verbal et participe présent), l'accord des adjectifs de couleur ou autres difficultés grammaticales (*quasi, demi, tout, même, possible*, etc.). Ici encore, de manière systématique et de façon explicite, *Usito* tente d'anticiper la difficulté pour l'utilisateur et de lui fournir l'information grâce à l'exemplification et à l'ajout d'une remarque, au besoin. À titre d'exemple, voir les articles ou extraits d'articles suivants :

s'évanouir [sevanwir] v. pron. **s'évanouir** [sevanwir] v. pron.

☐ **Disparaître sans laisser de traces; cesser d'être perceptible.**

=> **DISPARAÎTRE.** *Ces évadés se sont évanouis dans la nature. Un sourire qui s'évanouit. « Ils virent ensemble s'évanouir l'étoile du berger »* (Ant. Mailliet, 1979). — (EN EMPLOI D'ADJECTIF) **ÉVANOUI.**

Les dernières notes à peine évanouies, les applaudissements ont fusé.

◆ FIG. **Cesser d'être, d'exister; se dissiper.** *Sa joie s'est évanouie.*

Son autorité s'était évanouie. « Est-ce que la perfection doit s'évanouir devant l'originalité, comme l'affirme Valéry? » (F. Ouellette, 1974).

— (EN EMPLOI D'ADJECTIF) **ÉVANOUÏ.** « Elle vit enfin sa mère et sourit, toute crainte évanouie » (A. Cousture, 1986). 2 **Perdre connaissance.** => DÉFAILLIR, SE PÂMER, SE TROUVER MAL; FAM. TOMBER

DANS LES POMMES, TOURNER DE L'ŒIL. *S'évanouir de faiblesse, de peur.*

« Le jour où on m'a annoncé la disparition de ma fille, je me suis évanouie » (N. Brossard, 2001).

— (EN EMPLOI D'ADJECTIF) **ÉVANOUÏ.** « Isabelle le prit dans ses bras et le porta comme un enfant évanouï, tête renversée en arrière » (M.-C. Blais, 1959). **REM.** Le participe passé des verbes essentiellement pronominaux, c'est-à-dire qui s'emploient en tout temps avec un pronom réfléchi, s'accorde en genre et en nombre avec le sujet. Employé comme adjectif, il s'accorde avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte.

troupe [trup] n. f. 1 **Groupe de personnes qui se déplacent vers un même lieu ou qui font la même activité.** => BANDE, COHORTE. « La troupe des compagnons de route est de plus en plus clairsemée » (É. Ollivier, 2001). ◆ **Groupe d'animaux de la même espèce qui vivent en commun.** *La troupe de lions se mit à rugir. Une troupe d'oies sauvages passaient (ou passait) au-dessus de la maison.* **REM.**

En principe, le collectif *troupe* précédé d'un déterminant défini, possessif ou démonstratif entraîne l'accord avec le collectif. Si le collectif est précédé d'un déterminant indéfini, l'accord se fait le plus souvent avec le complément. Toutefois, selon le sens de la phrase, l'accord peut se faire soit avec le collectif soit avec le complément.

convaincre [kɔ̃vɛ̃kr] v. tr. dir.
REM. Le participe présent *convainquant* (*une libraire convainquant un client d'acheter un livre*) est à distinguer de l'adjectif *convaincant* (*des vendeurs convaincants*).

quasi [kazi] adv. (DEVANT UN ADJECTIF, UN ADVERBE OU UN PRONOM) **Presque, à peu près, pour ainsi dire. => QUASIMENT.** *Une mission quasi impossible. La proposition est rejetée quasi unanimement. Le succès est quasi assuré. Un appui quasi unanime. Quasi personne ne se préoccupe de ce problème. REM.* Ce mot, courant au Québec, est aussi en usage dans certaines régions de France ; ailleurs, il est considéré comme vieilli ou littéraire. **REM.** Devant un adjectif, un adverbe ou un pronom, *quasi* n'est pas suivi d'un trait d'union. Lorsque l'élément *quasi-* est joint à un nom, indiquant que ce qui est évoqué est presque complet, l'emploi du trait d'union est requis (*quasi-synonyme, quasi-certitude, quasi-totalité*).

beige [bɛʒ] adj. et n. m. 1 Adj. **D'une couleur située entre le blanc cassé et le brun très clair. ♪ SABLE.** *Pantalon, imperméable beige. Robes beiges.* ◆ INV. (DANS DES ADJECTIFS DE COULEUR COMPOSÉS) **REM.** Les adjectifs de couleur composés demeurent invariables, que leurs composantes soient juxtaposées (*des rideaux beige pâle; des drapeaux bleu, blanc, rouge*, c'est-à-dire avec alternance de bleu, de blanc et de rouge), unies par *et* (*des vaches noir et blanc*, c'est-à-dire avec à la fois du noir et du blanc) ou par un trait d'union (*des pantalons rouge-brun*, c'est-à-dire entre le rouge et le brun). *Une jupe beige clair. Des murs beige foncé. Une chemise beige et vert. Des assiettes beige-brun. «des briques beige rosé se marieront avec une porte rouge» (La Presse, 2005).* 2 N. m. **Couleur beige.** *Le beige se marie bien avec le vert. Des beiges rosés, des beiges amande. REM.* Contrairement à l'adjectif de couleur composé, le nom de couleur composé varie en nombre : le premier terme de couleur varie en tout temps tandis que le second élément ne varie que s'il s'agit d'un adjectif (*des bleus clairs, des rouges violacés, des jaunes pâles*, etc.) ; sinon, s'il s'agit d'un nom, il reste invariable (*des bleus ciel, des rouges cardinal, des jaunes paille*, etc.).

Au moment de la révision de leurs textes, les élèves pourront trouver dans *Usito* un outil précieux pour effectuer les vérifications qui s'imposent, qu'elles soient d'ordre orthographique, sémantique ou grammatical, et apporter les correctifs nécessaires à leurs écrits.

6. PARATEXTES ET ARTICLES DE SYNTHÈSE

Libre de contraintes d'espace, le dictionnaire en ligne *Usito* permet d'ajouter des compléments d'information sous la forme d'articles de synthèse de manière à faciliter l'apprentissage et la maîtrise du français, la rédaction de textes variés de même que le travail de relecture et de correction. À titre d'exemple, les principales règles d'emploi de la ponctuation, de la majuscule, des abréviations, des sigles, des acronymes et des symboles; les homophones grammaticaux; l'accord du participe passé; la conjugaison verbale; la mise en relief des éléments dans un texte, la rédaction épïcène, les principales règles d'écriture des nombres. Ces articles de synthèse constituent des aides supplémentaires pour l'apprenant. Voir ci-après la table des matières des articles de synthèse sur *L'accord du participe passé* et *Les principales règles d'emploi de la majuscule*.

L'accord du participe passé

Accord du participe passé avec *être*

Accord du participe passé avec *avoir*

Accord du participe passé des verbes pronominaux

Accord du participe passé suivi d'un infinitif

Accord du participe passé lorsque le complément direct est le pronom *en*

Les verbes classés transitifs directs, transitifs indirects ou intransitifs

La forme et la place du complément direct

Verbes pour lesquels il importe de distinguer le complément direct du complément de mesure

Verbes pour lesquels il importe de porter attention au complément se rapportant à un autre verbe

Accord du participe passé des verbes impersonnels

Les principales règles d'emploi de la majuscule

Noms propres de personnes, de personnages, d'animaux et de marques

Noms de races, de peuples, d'ethnies et d'habitants

Noms de fêtes religieuses, civiles ou nationales, d'événements, de dates et de périodes historiques

Noms propres de lieux
 Points cardinaux
 Titres de livres, de journaux, de films
 Titres de lois et de règlements
 Appellations officielles de regroupements, d'institutions, etc.
 Dénominations des entreprises et des sociétés
 Dénominations de prix, distinctions et trophées
 Titres honorifiques, titres de noblesse et titres de civilité
 Les mots *église, état, hôtel de ville, gouvernement, ville* et autres
 Noms d'espèces animales et végétales
 Noms d'astres, d'étoiles, de planètes et de constellations
 Accents sur les majuscules

Les informations fournies dans les articles de synthèse présentent ou complètent des renseignements présents dans les grammaires scolaires. Comme elles sont accessibles en ligne et faciles à consulter, notamment parce qu'elles sont données par ordre alphabétique, les élèves peuvent y avoir accès facilement et en tout temps. Selon les prescriptions des programmes ou les erreurs fréquentes des élèves, les enseignants apprendront aux élèves à consulter les articles pertinents, à comprendre le contenu de l'article d'un mot, d'un tableau de synthèse ou d'un article de synthèse, à en saisir toute la richesse et à naviguer d'une ressource à l'autre.

Enfin, soulignons que le dictionnaire *Usito* donne accès à l'interface de recherche hébergeant la *Liste orthographique du ministère de l'Éducation* précisant à quelle année scolaire tel mot devrait être enseigné systématiquement et appris par les élèves. L'usage conjoint d'*Usito* et des mots de la liste permet à l'enseignant de présenter un mot avec toutes ses particularités (prononciation, orthographe, sens, caractéristiques grammaticales, emplois variés, etc.).

7. REGARD ATTENTIF AU SENS DES MOTS EN LECTURE

« Un dictionnaire général poursuit deux objectifs : faciliter l'encodage de la langue (aider l'utilisateur à savoir comment écrire) et permettre son décodage (permettre à l'utilisateur de comprendre ce qu'il lit) » (Vincent, 2018 : 167). Ancré dans la culture québécoise, le dictionnaire *Usito* s'avère une

référence de premier choix pour comprendre les écrits du Québec, qu'ils soient littéraires, documentaires ou journalistiques.

Voici quelques extraits de la littérature québécoise où le recours à *Usito* est indispensable pour comprendre les réalités décrites :

- « *j'ai vu leurs **catins** de cire, avec des belles robes de bal sur le dos* » (G. Roy, 1945)
- « *Furieuses d'être dérangées à l'hôtel [...] les deux femmes nous ont chanté des **bétises*** » (A. Hébert, 1982)
- « *Entre lune et soleil se glisse l'heure sombre, épaisse, gluante, plus poignante que la **brunante*** » (A. Hébert, 1982)
- « *Les grappes blanches au cœur vert des **hydrangées** en attente de la première gelée qui les colorera d'un rosé brunâtre* » (A. Hébert, 1982)
- « *À coups de clapets qui s'ouvrent et se referment sous le poids de l'eau, les **aboiteaux** renvoient la mer à son lit* » (Ant. Maillet, 1979)
- « *C'tu effrayant d'**amancher** des enfants de même...* » (M. Tremblay, 1973)
- « *le cliquetis des **broches** se fit plus régulier. Seule Violette restait un peu en retrait du mouvement cadencé des coudes et des mains* » (M. Tremblay, 1978)

Comme il marque aussi les emplois français ou européens, il peut également aider les élèves québécois à comprendre la littérature de jeunesse publiée en Europe. Voici quelques extraits de Harry Horse, *Le Noël de Petit Lapin* (coll. Lutin poche de l'École des loisirs, 2008, 36 p.) :

- « *Oh! Regarde la belle **luge**, Papa!* » (p. 7)
- « *Les **moufles**, c'est pour les bébés* », dit Petit Lapin (p. 17)
- « *La neige est de plus en plus profonde. Petit Lapin s'enfonce dans une **congère**.* » (p. 28)

8. CHOIX DE MOTS PERTINENTS POUR COMMUNIQUER ORALEMENT

À l'aide de l'enseignant, les élèves abordent différents documents d'information et des œuvres de création qui leur permettent d'accroître leur bagage de repères culturels liés à la langue orale et à la francophonie (genres oraux, interprètes, marques d'appartenance linguistique, etc.). Ils étendent leur connaissance de la variation linguistique et du rôle déterminant d'une situation sur le choix d'une variété de langue. Ils sont conduits à réfléchir à l'usage et à la norme et à prendre conscience de leur rapport à la langue et de sa dimension identitaire (*Programme de français, 2^e cycle du secondaire*, p. 7).

De la même manière que toutes les personnes qui parlent français ont acquis leur langue dans un environnement géographique et culturel particulier dans des situations où elles devaient choisir des mots appropriés pour décrire leurs réalités et communiquer, le recours à *Usito* est tout à fait indiqué pour confronter leurs représentations et leurs perceptions ainsi que pour élargir la gamme des mots nécessaires pour communiquer adéquatement dans diverses situations.

Les extraits suivants tirés du programme de français, langue d'enseignement du 2^e cycle du secondaire donnent un aperçu du travail qui devrait être mené en classe.

Dans les situations, l'enseignant amène les élèves...

- à reconnaître, avec son aide, les paramètres de la situation de communication et à tenir compte de leur interrelation pour orienter leur écoute et leur prise de parole (3^e secondaire, p. 81);
- à établir des liens entre les variétés de langue, les genres, les sources et les médias et à reconnaître dans diverses situations, les facteurs qui déterminent le choix d'une variété de langue (4^e secondaire, p. 84);
- à prendre conscience des jugements sociaux associés à l'usage et à la norme (4^e secondaire, p. 84);
- à formuler, oralement ou par écrit, des commentaires critiques sur les prises de parole d'autres élèves et sur les leurs (1^{re} à 5^e secondaire, p. 86);
- à observer et détecter ce qui pourrait être amélioré dans une communication (tutoiement qui indispose un interlocuteur, ton ou attitude physique qui contredit un propos, etc.) (1^{re} à 5^e secondaire, p. 86)

Pour illustrer ce qui pourrait être fait en classe en utilisant le dictionnaire *Usito*, imaginons quelques activités autour de verbes liés à la communication qu'un enseignant du secondaire pourrait proposer à ses élèves.

- ▶ Imaginez une phrase et dites-la à haute voix à votre coéquipier en respectant le sens de six verbes parmi les suivants : *aboyer, articuler, avoir un cheveu sur la langue, bafouiller, baragouiner, bégayer, beugler, bléser, bredouiller, chuchoter, clamer, crier, gazouiller, grogner, grommeler, hurler, marmonner, meugler, mugir, murmurer, nasiller, susurrer, zézayer, zozoter* (ex. : « Je voudrais te dire un secret. » en *chuchotant*; « Sors d'ici ! » en *criant*). Au besoin, consultez *Usito* pour saisir les nuances ou modifier vos phrases pour pouvoir rendre compte des différents sens d'un verbe.
 - Certains verbes ont-ils une connotation péjorative ?
 - Tous les verbes peuvent-ils avoir indifféremment comme sujet des personnes et des animaux ? Lesquels s'utilisent exclusivement avec des animaux ?
 - Quels verbes pourriez-vous utiliser lorsque vous faites des commentaires à d'autres élèves lorsqu'ils prennent la parole ? Pourquoi les retenez-vous et en écarterez-vous d'autres ?

- ▶ Certaines situations exigent le recours à un registre neutre ou standard, d'autres favorisent l'emploi d'un registre littéraire, et d'autres tolèrent l'utilisation d'un registre familier. De plus, selon l'origine géographique des interlocuteurs, des mots sont préférés à d'autres. Pour chacune des expressions ou chacun des mots suivants : *babiller, balbutier, bavarder, bavasser, bisquer, bougonner, cancaner, causer, chiquer la guenille, commérer, conférer, converser, déblatérer, deviser, dialoguer, discuter, exprimer, fulminer, gronder, invectiver, jacter, jaser, maugréer, narrer, parler, pester, potiner, raconter, rager, rechigner, renâcler, tailler une bavette*,
 - indiquez s'ils appartiennent au registre littéraire, standard ou familier (équipe de 2) ;
 - précisez avec quel interlocuteur (francophone en général, québécois ou européen) il y a plus de chances de les rencontrer (équipe de 2) ;
 - certains mots ont-ils une connotation péjorative ? Si oui, lesquels ? (équipe de 2) ;

- o comparez vos réponses avec une autre équipe et avec les indications d'*Usito* (équipe de 4) ;
- o rédigez un court récit ou un dialogue (équipe de 2) dans lequel vous utiliserez au moins 8 verbes de la liste et présentez-le oralement à vos coéquipiers ;
- o menez une brève discussion sur l'emploi de ces mots : les utilisez-vous à l'occasion ou régulièrement ? Dans quel contexte pourriez-vous y avoir recours ?

Les activités précédentes, menées dans une perspective de découverte de la richesse de la langue et d'ouverture à ses différents usages, devraient développer chez les élèves une curiosité à l'égard du français, une fierté à le manier avec flexibilité selon les contextes et une ouverture à ses différentes réalisations. Le dictionnaire *Usito*, consulté pour découvrir le sens des mots et les nuances entre ceux-ci, leur répartition géographique ou le registre auquel ils sont associés, constitue un outil d'une grande richesse pour mener toutes les activités en tenant compte de la réalité québécoise et de l'héritage culturel des élèves.

Dans son article intitulé « L'insécurité linguistique à l'école : un sujet d'étude et un champ d'intervention pour les sociolinguistes », Wim Remysen attire notre attention sur le fait que :

la sociolinguistique ne nie pas l'importance que l'école doit apporter à la maîtrise du registre standard ; elle est toutefois d'avis que l'école ne peut passer sous silence le bagage linguistique avec lequel nous arrivons à l'école lorsque nous y mettons les pieds pour la première fois. Ajoutons à cela qu'en contexte québécois, l'école doit par ailleurs tenir compte du fait que le registre standard est différent à certains égards de celui que valorisent d'autres communautés francophones. Il suffit de penser à des mots couramment utilisés au Québec comme *soccer*, *jambette*, *banc de neige* et *collation* (là où les francophones d'Europe se servent plutôt des équivalents *football*, *croc-en-jambe*, *congère* ou *goûter*) qui ne posent aucun problème d'ordre normatif. Autrement dit, il faut offrir à l'élève « une réflexion linguistique approfondie qui fait partie intégrante de l'apprentissage de la langue maternelle » (Francard, 1993 : 40). La responsabilité de l'école est d'autant plus importante que l'insécurité linguistique ouvre la porte au décrochage et à l'échec scolaire (2018 : 47).

9. UN RAPPORT POSITIF À LA LANGUE ET À LA CULTURE

Comme nous venons de le voir, le dictionnaire *Usito* constitue un outil important pour construire un rapport positif à la langue tant chez les enseignants que chez les élèves. Il intègre à la description du français commun à tous les francophones les réalités culturelles, sociales, économiques et historiques du Québec et du Canada tout en faisant les ponts avec le reste de la francophonie. Il permet de mieux nommer et de mieux comprendre la réalité nord-américaine. À ce sujet, les quelque 85 articles thématiques (présentés dans l'onglet Listes) rédigés par des spécialistes du domaine constituent de petites monographies sur différents sujets d'ordre linguistique ou culturel propres à la réalité québécoise. Ils peuvent appuyer la formation, voire parfaire les connaissances des enseignants et des élèves. À titre d'exemple :

- Le français et la variation linguistique ;
- Les nouvelles orientations grammaticales ;
- Les principales règles des rectifications de l'orthographe (RO) ;
- Les langues autochtones du Québec ;
- La lexicologie du français québécois (québécoïsmes, archaïsmes, emprunts, amérindianismes, anglicismes, etc.) ;
- La déportation des Acadiens ;
- La prononciation du français québécois.

Grâce à la richesse de son contenu, *Usito* peut soutenir des activités d'observation, de découverte, de réflexion et de discussion autour de mots, d'expressions, de concepts et de réalités historiques, culturelles et économiques. Il peut en outre contribuer à se défaire de la dimension strictement normative de la langue, à dépasser l'usage individuel du dictionnaire. Plus concrètement, il peut appuyer l'orientation de *Langue et culture en société au secondaire* et contribuer à développer un attachement à la langue française et à la culture francophone.

EN CONCLUSION

Usito est un dictionnaire nord-américain moderne, à la fois normatif et descriptif. Il a été conçu comme un outil de référence et d'apprentissage en ligne très convivial, accessible en tout temps sur toutes les plateformes grâce à un simple branchement Internet. Utile à tout adulte, il s'avère d'un grand soutien pour l'enseignement et l'apprentissage du français au primaire

et au secondaire, que ce soit dans un contexte de langue première, de langue seconde ou de langue étrangère.

Sa diffusion en ligne lui permet de demeurer un ouvrage évolutif et collaboratif, constamment mis à jour. Il est de fait primordial de suivre l'évolution du français et d'en faire état. Aussi, l'équipe éditoriale d'*Usito* assure une veille linguistique constante des médias électroniques ainsi que de corpus spécialisés. L'actualité, le développement technologique, la politique, l'environnement et l'alimentation, notamment, ne manquent pas d'avoir des répercussions sur les mots que l'on emploie, sur le vocabulaire. Ces mots reflètent entre autres les mutations de la société et de l'économie de même que les avancées de la science et de la technologie. Il importe d'être à l'affût de ces mots et sens nouveaux, sans quoi on ne peut décoder la société moderne dans laquelle nous évoluons. La mise à jour du dictionnaire s'avère donc essentielle et garantit une relation continue avec les usagers.

BIBLIOGRAPHIE

- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Louis MERCIER (2012), « En quoi l'environnement numérique contribue-t-il au renouvellement de la pratique et du discours lexicographiques? », colloque international *Du papier au numérique : la mutation des dictionnaires*, 4^e Journée québécoise des dictionnaires, BAnQ, Montréal, 4 octobre.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Pierre MARTEL (2014), « L'apport de la Banque de données textuelles de Sherbrooke (BDTS) : des nomenclatures enrichies », *Français du Canada – français de France. Actes du sixième Colloque international d'Orford (Québec), du 26 au 29 septembre 2000*, sous la direction de Louis MERCIER et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, (« Canadiana Romanica »), p. 263-278.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Serge D'AMICO (2014), « Le traitement des emprunts critiqués à l'anglais dans le *Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec (FVQ)* », Wim REMYSEN (dir.), *Les français d'ici : du discours d'autorité à la description des normes et des usages*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Les voies du français »), p. 141-162.
- MERCIER, Louis, Wim REMYSEN, et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE (2017), « Québec », Ursula REUTNER (dir.), *Manuel des francophonies*, Berlin, De Gruyter (coll. *Manuels de linguistique romane*, 22), p. 277-310.

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2004), *Programme de formation de l'école québécoise. Français, langue d'enseignement: enseignement secondaire 1^{er} cycle*, Gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2009), *Programme de formation de l'école québécoise. Français, langue d'enseignement: enseignement secondaire 2^e cycle*, Gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2011), *Progression des apprentissages au primaire. Français, langue d'enseignement*, Gouvernement du Québec.
- Outil interactif de recherche pour l'enseignement de l'orthographe d'usage au primaire*, environnement Web, sous la direction éditoriale d'Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE, sous la direction informatique de Benoit MERCIER, et avec la collaboration de la Direction de la formation générale des jeunes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).
- PIRON, Sophie et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE (2017), « Pour une meilleure appropriation de la grammaire moderne dans l'enseignement du français grâce au renouvellement des grammaires et dictionnaires pédagogiques », proposition de communication soumise au *Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français*, Liège, juillet.
- REMYSEN, Wim (2018), « L'insécurité linguistique à l'école : un sujet d'étude et un champ d'intervention pour les sociolinguistes », Nadine VINCENT et Sophie PIRON (dir.), *La linguistique et le dictionnaire au service de l'enseignement du français au Québec: mélanges offerts à Hélène Cajolet-Laganière*, Montréal, Nota Bene, p. 25-59.
- USITO (2013), dictionnaire général de la langue française en ligne sous la direction éditoriale d'Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE et de Pierre MARTEL, sous la direction informatique de Chantal-Édith MASSON, et avec la collaboration de Louis MERCIER (conseiller éditorial et responsable du traitement du vocabulaire de la faune et de la flore), Sherbrooke, Les Éditions Delisme.
- VINCENT, Nadine (2018), « "C'est écrit dans le dictionnaire!" Visite guidée de cinq dictionnaires du français utilisés au Québec », Nadine VINCENT et Sophie PIRON (dir.), *La linguistique et le dictionnaire au service de l'enseignement du français au Québec: mélanges offerts à Hélène Cajolet-Laganière*, Montréal, Nota Bene, p. 159-208.
- VINCENT, Nadine et Sophie PIRON (dir.) (2018), *La linguistique et le dictionnaire au service de l'enseignement du français au Québec: mélanges offerts à Hélène Cajolet-Laganière*. Montréal, Nota Bene.

Le texto : une pratique langagière distincte ?

MIREILLE TREMBLAY
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

1. INTRODUCTION

Alors qu'on observe un nombre grandissant d'études sur la langue des communications médiatisées par ordinateur (CMO) en anglais (voir par exemple Tagliamonte, 2016), encore trop peu d'études ont porté sur cette question en français. Heureusement, au cours des dernières années, le nombre croissant de corpus disponibles¹ a permis de combler en partie cette lacune et de voir émerger ce nouveau domaine de recherche en français. Le présent article s'inscrit dans ce mouvement en offrant une analyse qualitative et quantitative d'un corpus québécois de messages textes (souvent appelés *SMS*, une abréviation de *short message service*, ou encore *textos*). En raison de la très grande distance existant entre le français standard écrit et le français parlé familier, le français offre une occasion unique de situer la langue utilisée dans les CMO sur le spectre oral-écrit. De plus, au cours des cinquante dernières années, de grands corpus oraux de français laurentien (constitués souvent d'entrevues semi-dirigées) ont permis de documenter la variation sociale et dialectale en français vernaculaire. Finalement, si les messages textes sont habituellement classés parmi les CMO asynchrones, comme le courrier électronique, la popularité de ce mode de communication

1. On pourra ainsi consulter avec profit le répertoire de corpus CoMeRe (<https://hdl.handle.net/11403/comere>), qui regroupe un ensemble de corpus de communication médiatisée par les réseaux en français (Chanier et coll., 2014) et qui comprend un grand corpus de SMS en français: <http://88milsms.huma-num.fr/references.html> (Panckhurst et coll., 2016).

et les temps de réponse relativement courts entre les messages nous amèneraient plutôt à les classer parmi les échanges de type conversationnel, ce qui les apparenterait davantage au clavardage, une hypothèse que vient appuyer le caractère très informel des échanges par messages textes.

Au départ, ces nouveaux modes de communication ont été perçus négativement, car on y voyait une menace à la maîtrise de la langue standard. On s'inquiétait, particulièrement dans les médias, de l'incidence négative de ces moyens de communication non soumis à la norme sur l'apprentissage du code écrit par les jeunes. De nos jours, si la qualité de la langue écrite et orale chez les jeunes continue de faire les manchettes, on ne semble plus en rendre responsables les CMO, les chercheurs n'ayant pu établir de relation de cause à effet entre l'utilisation de ces dernières et une baisse de la qualité de la langue écrite chez les jeunes. Par ailleurs, l'utilisation généralisée de correcteurs orthographiques permet l'alignement de la langue des CMO sur le français normé, ce qui vient relâcher la pression sur les messages textes.

Pour les chercheurs, particulièrement en linguistique, l'avènement des CMO offre non seulement l'occasion exceptionnelle de documenter l'émergence d'une nouvelle pratique langagière, à mi-chemin entre l'oral et l'écrit, mais aussi, nous le verrons, la possibilité d'accéder à de nouvelles sources de données pour explorer le vernaculaire. Le présent article exploite ces deux aspects. Dans un premier temps, nous utiliserons une approche qualitative pour établir que les messages textes ne constituent pas une pratique langagière distincte, mais qu'au contraire, ces messages textes s'apparentent à de l'oral, et ce, à partir de trois critères : codification, directionnalité et variabilité. Dans un deuxième temps, nous utiliserons une approche quantitative pour appuyer notre thèse, à partir de deux études de cas.

La présente étude s'appuie sur des données émanant du projet *Texto4Science*, lancé en 2009 (Langlais et Drouin, 2012; Langlais et coll., 2012), volet québécois francophone du projet international *sms4science* (www.sms4science.org). Ce projet avait pour objectif une meilleure compréhension de la langue des messages textes, dans une approche descriptive et comparative. Les textos du corpus proviennent de dons recueillis dans le cadre de la campagne « Faites don de vos textos à la science », qui s'est étalée sur une dizaine de mois en 2009 et 2010. Les auteurs étaient invités à donner leurs textos et à remplir un questionnaire colligeant des informations sur leur profil. Finalement, 7 274 messages ont été envoyés à partir de 360 numéros de téléphone, dont 6 842 messages en français. Les données recueillies ont par la suite été anonymisées et transcrites en français normalisé, dans le but de

faciliter la recherche dans le corpus. L'exemple en (1) montre un texto original (1a) et la version en français normalisé (1b).

(1) a. Texto original :

Ca tu débloquenté là? On part de l'exo nous

b. Texto transcrit en français normalisé :

Ça a débloquenté, là? On part de l'exo, nous.

(Texto4Science, 112318)

Cet exemple illustre deux volets du processus de normalisation : l'ajout de signes diacritiques (cédille, accent) et de marques de ponctuation (virgule, point) et la normalisation grammaticale proprement dite, qui tend à éliminer une partie des dialectalismes et des marques d'oralité. Ainsi, la forme interrogative *ca tu débloquenté*, qui correspond à la forme *ça as-tu débloquenté*, est remplacée dans la version normalisée par *ça a débloquenté*, dans laquelle on peut noter non seulement l'absence de la particule interrogative *-tu* caractéristique du français laurentien, mais aussi l'introduction de l'auxiliaire *a*, qui avait été omis dans le texto original, vraisemblablement pour refléter la fusion avec le pronom *ça* et l'allongement vocalique [sa:] qui en résulte.

2. LE MESSAGE TEXTE

2.1 Caractéristiques

Des études antérieures (dont Fairon et coll., 2006 et Blondeau, Tremblay et Drouin, 2014) ont mis de l'avant le fait que les messages textes sont caractérisés par des conventions orthographiques distinctes (abréviations, orthographe phonétique, phonétisation) et de nombreuses marques d'oralité : transposition de prononciations associées au vernaculaire, ce que Gadet (1989) nomme « le français ordinaire », régionalismes, emprunts, usage de formes morphologiques et de constructions syntaxiques associées à l'oral, marques discursives, etc. Les messages textes ci-dessous illustrent plusieurs de ces caractéristiques.

(2) *Tk! Im out. Jvais puke tlm jsuis fatiguee*

En tout cas. I'm out. Je vais vomir tellement je suis fatiguée.

(Texto4Science, 22 425, cité dans Guilbault et Drouin, 2012)

- (3) *As-tu checker tes courriels ulaval? Je suis toute melangee la. PRÉNOM vient de nous envoyer un doc qu'il fallait envoyer pour hier!?!?*

As-tu vérifié tes courriels Ulaval? Je suis toute mélangée là. PRÉNOM vient de nous envoyer un document qu'il fallait envoyer pour hier!?!?

(Texto4Science, 7298)

- (4) *non je le voyait vrm pas! je voulais tlm pas que ca ce passe comme sa entre ns 2*

Non, je ne le voyais vraiment pas! Je ne voulais tellement pas que ça se passe comme ça entre nous deux.

(Texto4Science, 30 423)

On note ici des abréviations (*tk* pour *en tout cas*, *tlm* pour *tellement*, *vrm* pour *vraiment*), une troncation (*doc* pour *document*), une orthographe déviante (*checker* pour *checké*, *ce* pour *se*, *sa* pour *ça*), une phonétisation (*k* pour *cas*), l'élision du schwa (*jsuis* pour *je suis*), une alternance de code (*Im out*), un anglicisme² (*puke* pour *vomir*), l'omission du *ne* de négation (*Je le voyait vrm pas, je voulais tlm pas*), des marques discursives (le ponctuant *la (là)*), des marques exclamatives (!) ou d'étonnement (!?!?). Ces caractéristiques, qui touchent tous les aspects de la grammaire, viendraient appuyer l'hypothèse qu'il s'agit d'une nouvelle pratique langagière. C'est d'ailleurs ce que soutient Crystal (2011), pour qui le message texte constitue une forme hybride à situer sur le continuum oral-écrit. La section qui suit examine cette question du point de vue de la codification, de la directionnalité et de la variabilité.

2.2 Hybridité

2.2.1 Codification

Contrairement à la langue familière orale, l'écrit est généralement très standardisé, au sens où il obéit à des normes très strictes quant aux règles orthographiques et grammaticales. En français, le processus de codification de la langue remonte aux 16^e et 17^e siècles et, de nos jours, des organismes étatiques comme l'Académie française en France ou l'Office québécois de

2. L'exemple en (2) illustre l'absence d'intégration morphologique des anglicismes chez les jeunes Québécois, un phénomène récent, très courant, mais encore peu documenté.

la langue française au Québec continuent de dicter les normes locales. Au fil du temps, en raison justement de cette codification de la langue écrite, un décalage s'est installé entre l'écrit et la langue parlée. Ce décalage est tel que plusieurs auteurs présentent maintenant la situation linguistique française comme une diglossie³. Massot (2008) contraste ainsi les caractéristiques et les modes de transmission du français standard et du français familier : alors que le français standard est conservateur et transmis à l'école par le biais de l'écrit, le français familier est associé à l'oral. Innovant, il est soumis à une très grande variation sociale et dialectale.

Les travaux antérieurs sur les messages textes tendent à montrer que ceux-ci ne semblent pas soumis aux mêmes règles que le français écrit. Nous avons déjà noté dans les exemples ci-dessus de nombreuses déviations de l'orthographe standard. Ainsi, dans leur article de 2014, Blondeau et coll. ont répertorié 15 formes différentes pour l'expression « chez nous » : en plus de la forme standard *chez nous*, ils rapportent les formes (abrégées) *chez ns*, *chez nou*, *chex ns* et *ché ns*, qui correspondent plus ou moins à la prononciation standard, mais aussi des formes reflétant des prononciations marginales, voire très marginales : *cha nous*, *cha n'*, *che nous*, *che ns*, *che nou*, *chenou*, *she ns*, *shens* et *ch ns*. Ces exemples illustrent bien l'absence de norme dans les messages textes et par conséquent la très grande liberté dont bénéficient les texteurs⁴.

2.2.2 Directionnalité

Alors que l'écrit est souvent un mode de communication unidirectionnel, qui ne demande pas de rétroaction immédiate, l'oral implique régulièrement une interaction entre deux ou plusieurs participants. Ces interactions peuvent être soit formelles (comme un cours à l'université, une rencontre entre une patronne et un employé), soit informelles (une conversation entre amis). À ce titre, les textos s'apparentent beaucoup à l'oral,

-
3. Ceci a d'ailleurs largement été discuté dans un numéro spécial de la revue *Journal of French Language Studies* (2013) réalisé sous la direction de Benjamin Massot et de Paul Rowlett.
 4. Cette très grande liberté tient au fait que, comme le font remarquer Barlow et Nadeau, les messages textes ne sont pas soumis à la révision linguistique : « Les techniques modernes de communication font disparaître les filtres éditoriaux traditionnels entre l'écriture et la publication : par conséquent, on voit apparaître et se multiplier toute une série de registres de langue écrite, aussi nombreux que ceux de la langue orale. Et comme à l'oral, un bon nombre de ces usages écrits ne se veulent pas corrects – à dessein. » (Barlow et Nadeau 2018 : 227)

puisque ce sont le plus souvent des conversations informelles entre proches. Par exemple, les énoncés suivants tirés du corpus *Texto4Science* sont révélateurs d'une très grande intimité entre les participants.

- (5) *Bon matin mon cœur je viens de me lever*
(Texto4Science, 7174)
- (6) *Good morning! Il fait tres beau ce matin, on devrait avoir encore une autre belle journée*
(Texto4Science, 7009)
- (7) *Moi jme couche. Bonne nuit!*
(Texto4Science, 7039)
- (8) *L heure du dodo a sonné pour moi! Bonne nuit!;-*
(Texto4Science, 7009)
- (9) *Bon je me couche d ici ½ heure. Bonne nuit!*
(Texto4Science, 7167)

L'utilisation d'expressions comme *Bon matin* ou encore *Bonne nuit* dans les exemples ci-dessus situe les messages soit au début de la journée (5-6), soit à la toute fin (7-9), des périodes où les échanges sont habituellement réservés aux proches. Ce type d'échanges, où règne une très grande intimité entre les interlocuteurs, est beaucoup plus souvent associé au contexte familier de l'oral qu'au contexte plus formel de l'écrit standard. En ce sens, les messages textes répondent aux critères de l'immédiat communicatif puisqu'ils partagent la plupart des valeurs paramétriques du français parlé⁵.

5. Koch et Oesterreicher (2001: 586) listent dix paramètres permettant d'identifier deux extrêmes conceptuels correspondant à l'immédiat communicatif d'une part et à la distance communicative d'autre part: 1) communication privée/publique, 2) interlocuteur intime/inconnu, 3) émotionnalité forte/faible, 4) ancrage/détachement actionnel et situationnel, 5) ancrage/détachement référentiel dans la situation, 6) coprésence/séparation spatio-temporelle, 7) coopération communicative intense/minime, 8) dialogue/monologue, 9) communication spontanée/préparée et 10) liberté/fixation thématique.

2.2.3 Variabilité

La langue standard écrite est beaucoup plus rigide que la langue parlée, et sa plus grande homogénéité rend difficile l'encodage de la variation diastématique ou diatopique. Par exemple, une étude effectuée par de Villers (2004, 2005) comparant les usages linguistiques lexicaux dans les quotidiens *Le Monde* (France) et *Le Devoir* (Québec) a montré la très grande similitude entre les deux quotidiens, ce qui appuie la thèse selon laquelle la variété standard écrite serait la même en France et au Canada⁶. La sociolinguistique des cinquante dernières années a au contraire documenté que la langue parlée était marquée par la variation sociale (âge, classe, genre) et dialectale.

Encore une fois, la comparaison permet d'établir que les messages textes s'apparentent à l'oral. Les messages textes ci-dessous portent des marques générationnelles. Les exemples en (10), (11), (12), (13), (14) et (15) sont marqués comme étant « jeunes » par le choix des anglicismes (*être down*, *not sure*, *chill*, *so pissed*, *fail*), l'abréviation *lol*, le marqueur de conséquence *ça fait que* écrit *faque* et l'absence de flexion sur l'emprunt (*puke* au lieu de *puker*). En comparaison, les messages textes en (16) et (17) sont marqués comme étant « vieux » par des expressions telles *10-4*, qui vient des forces policières pour signifier « OK » ou « compris », et *B. A.*, qui commencent à dater, et possiblement par l'absence d'anglicismes.

- (10) *Lol jserais down, cest sur! Je checkerai la.. mais sur le site ca dit que c de 4-7?*

Lol je serais down, c'est sûr! Je checkerai là.. mais sur le site, ça dit que c'est de 4 à 7?

- (11) *Tk! Im out. Jvais puke tlm jsuis fatiguee*

En tout cas! Je vais vomir tellement je suis fatiguée

- (12) *Loljsais pas mais elle vient dme dire quelle etaitnot sure! Faquejvais essayer darranger qqcpr me rendre et apres tout va etrechill! Jten reparle plus tard*

Lol Je sais pas mais elle vient de me dire qu'elle était not sure! Ça fait que je vais essayer d'arranger quelque chose pour me rendre et après tout va être chill! Je t'en reparle plus tard!

6. Plus récemment, une étude des constructions partitives pronominales (Tremblay, 2016) dans *Le Monde* (2002) et dans des journaux canadiens a montré la similarité des patrons de variation dans les deux communautés.

(13) *J'ai un party de famille asaint-sauveur le 11.. Mais jauraisetedown!:(so pissed*

J'ai un party de famille à Saint-Sauveur le 11... Mais j'aurais été down!:(so pissed

(14) *Lol un autre fail! Jviens de decouvrir que jai du tutorat de ma petite fille de 7ha8h:P*

(15) *Demain tu workjuskakel heure*

Demain tu work jusqu'à quelle heure

(16) *Salut!C tu quoi? Yparait qu'un don de sang peux sauver 4 vies. Donc j'ai fait ma B.A. aujourd'hui et je suis aller donner du sang! A quand ton tour? 10-4*

Salut! Sais-tu quoi? Il paraît qu'un don de sang peut sauver quatre vies. Donc, j'ai fait ma B.A. et je suis allé donner du sang! A quand ton tour? 10-4

(17) *Yparait que c'est pas grave d'avoir 50 ans, camemeces bons cotés car il y a certains commerces qui donnent une carte de l'âge d'or accordant des rabais!!;-)*

Il paraît que c'est pas grave d'avoir 50 ans, ça a même ces bons côtés car il y a certains commerces qui donnent une carte de l'âge d'or accordant des rabais!!;-)

Ces messages textes sont aussi remplis de régionalismes qui identifient clairement l'origine des locuteurs (les emprunts à l'anglais, *faque*, 10-4, l'absence de flexion sur l'emprunt *puke*). On peut mieux apprécier l'ancrage dialectal des messages textes lorsqu'on les compare. Ainsi, l'exemple en (18), issu du corpus belge sms4science (Fairon et coll., 2006), comporte plusieurs marques dialectales qui permettent de l'associer au français européen, comme la phonétisation *v* pour *vais* et *explikrè* pour *expliquerai*, qui trahissent la perte de l'opposition *e/ɛ* en français européen, ou encore l'utilisation de *2m1* pour *demain*, qui elle reflète la neutralisation de l'opposition *ĕ/œ* ou, finalement, l'utilisation du verbe *savoir* pour *pouvoir*, un belgicisme, qui vient préciser encore plus l'origine du participant.

(18) *Vwala c fè mnt v me conecT sur msn pr kil se deco é i sora+se reco. VENGEANCE.jtexplikrè 2m1*

Voilà c'est fait maintenant vais me connecter sur MSN pour qu'il se déconnecte et il saura plus se reconnecter. VENGEANCE. Je t'expliquerai demain

(cité dans Tremblay, Blondeau et Labeau, 2020)

L'utilisation des formes *v* pour *vais* et *explikrè* pour *expliquerai* permet d'identifier la première personne du singulier au futur (périphrastique ou synthétique) comme un lieu permettant d'encoder les spécificités dialectales. Ce même contexte (la première personne du singulier au futur) identifie des formes morphologiquement distinctes en français laurentien, comme l'utilisation de *je vas* pour *je vais* (19-20) ou encore, en (21-22), de la forme *ma* pour *m'as* (une variante de *je vais*, probablement de *je m'en vas*).

(19) **Jva** *pe pouvoir te voir a soir si tu fais rien.*

Je vais peut-être pouvoir te voir ce soir si tu fais rien.

(20) *Hey PRÉNOM jva p-e vnir aek vs la*

Hey PRÉNOM je vais peut-être venir avec vous là

(21) *si tu travail en fin dsemaine ma tle montrer*

Si tu travailles en fin de semaine, je vais te le montrer.

(22) **Ma** *avoir besoin de tes rabais debors*

Je vais avoir besoin de tes rabais d'abord.

Ces exemples viennent confirmer que les messages textes comportent de nombreux éléments relevant des français régionaux, comme l'avaient montré Cougnon et Ledegen (2008) en comparant deux variétés du français parlé, le français de Belgique et le français de la Réunion. Finalement, l'utilisation de la variante *m'as*, fortement associée aux classes populaires en français laurentien, est par ailleurs aussi révélatrice de la variation diastratique dans les messages textes.

2.3 Conclusion

Nous avons vu que l'écrit standard est très codifié, et que de cette codification résulte une très grande homogénéité et par conséquent une quasi-absence de variations diatopique et diastratique. Par contraste, la sociolinguistique moderne a amplement démontré que l'oral encode de

nombreuses marques de variation qui témoignent de l'origine dialectale et sociale des locuteurs de même que de leur appartenance générationnelle et de leur genre. Comme le montre le Tableau 1, la comparaison systématique des messages textes en fonction de ces paramètres de distinction a permis de mettre en évidence les nombreux traits que ces messages partagent avec l'oral.

Tableau 1: Propriétés distinctives de l'écrit normé, de l'oral familier et des messages textes

	Écrit standard	Oral familier	Messages textes
Codification	+	-	-
Formalité	+	-	-
Variation diatopique	-	+	+
Variation diastratique ⁷	-	+	+
Conversationnel	-	+	+
Proximité	-	+	+

La présente section a permis d'identifier quatre points de convergence entre les messages textes et l'oral familier. Pour ce faire, nous avons adopté une méthode de recherche qualitative. Or, l'approche adoptée en sociolinguistique variationniste a montré qu'il était possible de documenter de façon quantitative la microvariation et d'identifier les bases grammaticales et sociales du vernaculaire. Dans l'optique labovienne, la performance est « the statistical reflexion of competence » (Cedergren et Sankoff, 1974). Contrairement aux règles optionnelles du modèle traditionnel chomskyen, les règles variables permettent d'intégrer les dimensions internes (linguistiques) et externes (sociales) de la variation. La communauté linguistique n'est donc plus définie par un usage uniforme des variantes linguistiques, mais plutôt par la « participation in a set of shared norms » (Labov, 1972 : 120-121). Si les messages textes s'apparentaient surtout à l'oral, on s'attendrait donc aussi à ce que cet ensemble de normes partagées se reflète dans notre corpus. La section qui suit montre que cette prédiction est vérifiée. Notre argumentation repose sur l'étude de deux variables documentées en français laurentien, que nous présentons maintenant.

7. Cet aspect de la variation ne sera pas traité dans le reste de l'étude.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1 Choix des variables

Pour la présente étude, notre choix s'est arrêté sur deux variables morphosyntaxiques : le pronom impersonnel et la référence temporelle au futur. Ces variables ont été sélectionnées en fonction de trois critères. Tout d'abord, elles présentent un usage distinct à l'oral et à l'écrit. Ce dernier, contrairement à l'oral, tend à fortement favoriser l'une des variantes en présence. Ensuite, il existe des études quantitatives sur les tendances observables. Les variables retenues offrent une forte variation à l'oral, ce qui permet de quantifier le degré de concordance des messages textes avec ce mode de communication. Finalement, les variantes en présence sont peu stigmatisées en français laurentien. Par conséquent, les auteurs sont peu conscients du choix de la variante, ce qui rend plus plausible l'hypothèse selon laquelle les messages textes reflètent leur usage inconscient des variantes.

3.1.1 Pronom impersonnel

Le français familier permet l'omission du pronom impersonnel *il* (Djuikui Duntsop, 2018 ; Widera, 2017 ; Zimmermann et Kaiser, 2013), comme l'illustrent les exemples ci-dessus tirés du Corpus Montréal 1984 (Thibault et Vincent, 1990).

- (23) a. *Ø faut que t'en gardes pour demain c'est l'Halloween.*
 b. *il faut pas tu les reprennes.*

Jusqu'à tout récemment, on avait peu cherché à décrire ce phénomène à l'oral. Fort heureusement, deux études récentes sont venues combler cette lacune. Pour le français européen, Widera (2017) rapporte des taux d'omission de 35 % et 57 % respectivement pour l'alternance *Ø faut / il faut* dans les corpus d'Orléans, ESLO1 (1968-1974) et ESLO2 (2008-), alors que, pour ce même contexte, Djuikui Duntsop (2018) rapporte un taux d'omission de 68 % dans le corpus Montréal 1984⁸. L'omission est donc un phénomène très fréquent en français oral.

8. L'étude de Djuikui Duntsop (2018) a permis de documenter le fait que l'omission était favorisée par le verbe *falloir* et par la présence de l'adverbe de négation *pas*, mais défavorisée par la présence du complémenteur *que* ou d'un auxiliaire.

Par ailleurs, l'étude de Djuikui Duntsop a été effectuée à partir des transcriptions de Montréal 1984. Or, les transcriptions de ce corpus suivent l'orthographe standard, et les explétifs sont par conséquent toujours transcrits par *il* alors que la prononciation en français laurentien est systématiquement [i] dans ce contexte⁹. Si les messages textes reflètent l'écrit, on s'attendra à ce que la forme *il* soit utilisée de façon systématique; si les messages textes reflètent l'oral, on s'attendra à observer l'alternance entre la forme *i* et l'omission; finalement, s'il s'agit de formes hybrides, on s'attendra à retrouver les trois variantes *il*, *i* et \emptyset .

3.1.2 Référence temporelle au futur¹⁰

Au cours des dernières décennies, de nombreuses études ont porté sur l'expression de la référence temporelle au futur en français. Les trois variantes impliquées sont le futur synthétique (ou futur simple) (24), le futur analytique (ou futur proche) (25) et le présent futuristique (26). À l'oral, Poplack et Turpin (1999) rapportent un taux de 20 % de futur synthétique, de 73 % de futur analytique et de 7 % de présent futuristique. Cette dernière variante a d'ailleurs souvent été exclue des études variationnistes parce que jugée trop rare en contexte d'entrevues semi-dirigées.

(24) Je partirai demain.

(25) Je vais partir demain.

(26) Je pars demain.

De ces études, il ressort que si le français écrit standard favorise largement le futur synthétique, avec des taux au-dessus de 95 % (Lesage, 1991; Lesage et Gagnon, 1992; Waugh et Bahloul, 1996; Wales, 2002), le français parlé familier favorise le futur analytique. Si les messages textes reflètent l'écrit, on s'attendra à y retrouver une plus grande proportion de futur synthétique. En revanche, si les messages textes reflètent l'oral, on s'attendra à y observer un taux prépondérant de futur analytique.

9. Un examen préliminaire de l'utilisation du *il* impersonnel dans le corpus FRAN-HOMA (Blondeau et coll., 2012) a montré un taux de réalisation de la variante [i] supérieur à 95 %.

10. Les résultats présentés ici sont issus d'un travail effectué en collaboration avec mes collègues Hélène Blondeau (University of Florida) et Emmanuelle Labeau (Aston University).

4. RÉSULTATS

4.1 Pronom impersonnel

L'analyse des résultats sur l'utilisation du pronom impersonnel avec *faut* révèle que les trois variantes sont présentes: la forme complète *il* (27), la forme réduite¹¹ *i* (28)¹² et l'omission (29).

(27) a. *On fait quoi si PRÉNOM ne vient pas? **Il faut** qu'on fasse ce trip!*

b. *Bonjour PRÉNOM! Tu n'as pas passer hier pour remplir ton dossier employe. **Il faut** absolument que tu passes avant lundi, pour que je puisse le faxer au bureau afin qu'il t'ajoute dans le systeme.*

(28) a. *D'accord :) kes **ki faut** que jamene? :*

D'accord ;) Qu'est-ce qu'il faut que j'amène? :

(110250)

b. *Un erab collonerf pour pourkiswabo, **ifaux** lui laisser les branches duba.*

Un érable colonnaire, pour pour qu'il soit beau, il faut lui laisser les branches du bas.

(110487)

c. *Eum mai on peu laisser les chiens dehor... Paski **fau** ke jle sorte!*

11. Dans l'exemple en (28d), la forme *qui* est composée de deux morphèmes distincts: le complémenteur *que*, réduit à [k] devant voyelle, et le pronom impersonnel *il*, prononcé [i].

12. Un relecteur anonyme s'interroge sur la grammaticalité de l'omission dans les exemples en (28a-c-d). Les exemples ci-dessous, tirés des corpus Montréal 1971 (Sankoff et coll., 1976) et FRAN-HOMA (Blondeau et coll., 2012), montrent que la présence de l'explétif n'est pas requise après la conjonction *parce que*.

(i) Non, parce-que faut dire que ils étaient environ trente filles. (Montréal 71, Loc. 80, M, 17 ans)

(ii) Euh non je le prends pas parce que faut tu appelles des fois trois jours d'avance. (HOMA 2012, Régine, 75 ans)

(iii) J'ai pris deux de mes petites filles qui ont voulu essayer ça parce que fallait demander la permission aux parents. (HOMA 2012, Jacqueline, 77 ans)

Quant à l'omission dans les relatives, si notre recherche ne nous a pas permis d'en trouver des exemples, notre intuition comme locutrice nous porte à croire que l'omission pourrait être défavorisée dans ce contexte.

Hum, mais on peut laisser les chiens dehors... Parce qu'il faut que je le sorte!

(110451)

d. *On a tu une feuille avec toutes les criteres **qui faut** respecter pour la dissertation??*

Est-ce qu'on a une feuille avec tous les critères qu'il faut respecter pour la dissertation?

(29) a. *Yes Sir! Je pensais a ca, ta blonde qui nous dit que t'as pas de patiente est dans le champs! **Ø Faut** etre vraiment patient de continuer a regarder le CH*

b. *Pis **Ø fo** dire au commanditaire de pas ecrire genre PRÉNOM et troupe decadanse paske sa marchera pas*

(111030)

Si cette simple observation milite en faveur de l'hypothèse de l'hybridité des messages textes, l'analyse quantitative présentée dans le Tableau 2 vient la remettre en question. En effet, les taux d'omission dans les messages textes sont sensiblement plus importants que les taux relevés dans le corpus Montréal 1984.

Tableau 2: Comparaison de la fréquence d'omission du pronom impersonnel avec faut dans les corpus Texto4Science et Montréal 1984

	Corpus Texto4Science	Corpus Montréal 1984 (Djuikui Duntsop, 2018)
Omission de l'explétif	87 % (N = 59)	68 % (N = 1299)
Présence de l'explétif (il ou i)	13 % (N = 9 [7 + 2])	32 % (N = 600)

Cet écart pourrait être attribuable à une différence de formalité entre les deux corpus: alors que Montréal 1984 est un corpus d'entrevues semi-dirigées, le corpus de textos est, comme discuté à la section 2.2.2, un corpus de conversations informelles entre proches. Le taux d'omission plus élevé dans le corpus texto vient appuyer l'hypothèse selon laquelle les messages textes s'apparentent à l'oral plutôt qu'à l'écrit, ce que confirment les exemples suivants où, en plus de l'omission de l'explétif *il*, on peut noter l'absence du complémenteur *que*.

(30) a. *Dans 7 jarrive dans 5pi **Ø faut Ø** jaille me chercher un café*
(112315)

b. *Je te rejoins au cours : **Ø faut Ø** j'aille faire ma carte opus*
(112110)

c. *Non jnaipo... jaipa asaez de memoir dans mon tel... **Ø faut Ø** jvache-
cher une osti de carte la semaine prochaine avant **Ø** jvire mongole*

Non, je n'en ai pas... Je n'ai pas assez de mémoire dans mon téléphone. Il faut que j'aille chercher une ostie de carte la semaine prochaine avant que je devienne fou.

(112332)

4.2 Référence temporelle au futur

Les téléphones cellulaires sont très souvent utilisés pour planifier des événements : les participants du corpus Texto4Science se donnent rendez-vous (31), expliquent la planification de leur journée (32) ou encore s'informent de la planification de celle des autres (33).

(31) *Call moi kan tu sors on va se rejoindre*
(113010)

(32) *Je vais jouer au tennis et nager jusqu a 1h. Appelle moi vers 2 si tu vx tjr
etudier! Bisous mon ange! xxx*
(110660)

(33) *Lol sais-tu a quelle heure tu vas rentrer?*
(110677)

Par ailleurs, dans l'exemple en (34), l'alternance entre le futur synthétique dans *ca sera pas* et le futur analytique dans *ca va etre* vient suggérer que le choix du futur synthétique est sujet aux mêmes contraintes qu'à l'oral, où le futur synthétique est fortement favorisé par le contexte négatif (Emirikian et Sankoff, 1985).

(34) *Jvais te texter demain pour te dire vers quel hre jvais etre chez moi en
passant **ca sera pas** a stleonard **ca va etre** metro viau*
(112337)

Toutefois, alors que dans les corpus oraux, l'utilisation du futur synthétique est souvent limitée aux contextes négatifs, on retrouve dans les messages textes un pourcentage non négligeable d'occurrences de futur synthétique en contexte positif comme en (35) et en (36)

(35) *Ah ouai kk jme rappelle. Bon ben cool! On fera ca une autre fois!*
(110661)

(36) *Jpense a ca la pis si jamais mon cours fini vrm a 4, jte **textrai** :)*
(110250)

L'utilisation relativement fréquente du futur synthétique en contexte positif tendrait à militer en faveur de l'hypothèse de l'hybridité des messages textes, ce qu'encore une fois l'analyse quantitative vient remettre en question. En effet, le Tableau 3¹³ montre que les taux de futur analytique dans les messages textes (N = 678) sont très comparables à ce qui a été rapporté dans les corpus oraux, alors que, nous l'avons vu à la section 3.1.2, l'usage du futur synthétique en français standard écrit est presque catégorique.

Tableau 3: Comparaison du taux d'utilisation des futurs synthétique et analytique

Source	Corpus	Année	Futur synthétique	Futur analytique
Tremblay et coll., 2020	Texto4Science	2009	37 %	63 %
Poplack et Turpin, 1999 ¹⁴	Ottawa-Hull	Début 1980	22 %	78 %
Emirkanian et Sankoff, 1985	Sankoff Cedergren	1971	21 %	79 %

Si le taux nettement plus élevé de futur synthétique dans les messages textes comparativement à ce qu'on retrouve dans les corpus d'entrevues semi-dirigées peut être attribuable à l'influence de la langue écrite standard,

13. Les résultats présentés ici sont tirés de Tremblay et coll. (2020), que le lecteur pourra consulter pour une description plus approfondie des facteurs linguistiques qui favorisent l'utilisation du futur synthétique dans les messages textes.

14. Comme mentionné à la section 3.1.2, l'article de Poplack et Turpin rapporte aussi un taux de 9 % de présent futuristique. Les pourcentages présentés ici ont été adaptés pour ne tenir compte que de l'opposition synthétique/analytique.

une autre possibilité serait de l'attribuer au contexte discursif des messages textes. Depuis Deshaies et Laforge (1981), les nombreuses études sur le français laurentien ont noté que les événements contingents, c'est-à-dire les événements marqués par une conditionnelle en *si* ou une circonstancielle en *quand*, favorisent le futur synthétique, comme l'illustrent les exemples ci-dessous tirés de Blondeau (2006).

(37) *Si jamais il a besoin de moi qu'il a plus personne qu'il est pas satisfait il m'appellera puis j'irai.* (Paul, Corpus Montréal 1995)

(38) *Quand tu seras organisé, tu viendras me le soumettre.* (Charles, Corpus Montréal 1995)

De plus, le futur synthétique apparaît plus naturel en contexte positif lorsque l'énoncé sert à exprimer un choix. À titre d'exemple, l'énoncé en (39) apparaît plus naturel que ceux en (40) et en (41).

(39) Je devais aller chez le dentiste aujourd'hui, mais j'irai plutôt demain.

(40) ?Je devais aller chez le dentiste aujourd'hui, mais je vais plutôt y aller demain.

(41) *Je devais aller chez le dentiste aujourd'hui, mais je vais plutôt chez le dentiste demain.

De même, l'énoncé (42) s'interprète plus facilement comme un choix que l'énoncé en (43).

(42) J'irai demain.

(43) Je vais y aller demain.

La plus grande proportion de futur synthétique en contexte de polarité positive pourrait donc être attribuée au fait que l'ensemble des connaissances partagées par les participants à la conversation (le *common ground* de Stalnaker, 2002) favorise la contingence implicite dans les messages textes, qui sont, comme discuté à la section 2.2.2, des conversations informelles entre proches¹⁵.

15. Tremblay et coll. (2020) a aussi attribué la très forte proportion de présent futuristique dans les messages textes (respectivement 46 % et 49 % dans les corpus belge et québécois) au contexte conversationnel, ce qui les distingue des entrevues semi-dirigées.

5. CONCLUSION

Avec l'avènement des communications médiatisées par ordinateur (CMO), de nouveaux questionnements ont surgi face à ces formes hybrides, souvent perçues comme étant à l'intersection de la langue écrite standard et du vernaculaire. On peut ainsi se demander dans quelle mesure les CMO s'alignent sur le français standard ou au contraire en transgressent les normes de façon systématique pour se rapprocher du vernaculaire¹⁶. Cette question est importante pour les chercheuses et chercheurs qui, toujours à la recherche de nouvelles données langagières authentiques, s'interrogent sur l'exploitabilité de ce type de données. Le présent article s'est penché sur ces questions à partir du corpus *Texto4Science*, recueilli en 2009-2010, une période charnière dans l'histoire de ce médium alors à l'abri de l'influence, aujourd'hui de plus en plus répandue, des correcteurs automatiques.

Dans un premier temps, adoptant une approche qualitative, nous avons cherché à établir les points de similarité et de divergence entre les messages textes d'une part et le français standard, normé, et le vernaculaire d'autre part. Cette comparaison a permis de mettre au jour plusieurs points de convergence entre les messages textes et le français familier : le caractère informel, la variabilité diatopique et diastratique, l'aspect conversationnel, la proximité entre les participants et l'absence de codification.

Dans un deuxième temps, deux études quantitatives sont venues confirmer l'hypothèse selon laquelle la langue utilisée dans les messages textes du volet français du corpus *Texto4Science* s'apparente au français familier. Les deux études quantitatives portaient sur des variables morpho-syntaxiques présentant une utilisation catégorique à l'écrit et une utilisation variable à l'oral. La première portait sur la présence ou l'omission du pronom impersonnel *il* avec *falloir* au présent de l'indicatif, alors que la seconde considérait le choix du futur analytique ou synthétique. Les deux études ont montré non seulement que les messages textes présentaient un usage variable (et non catégorique), mais aussi que les taux d'utilisation des variantes privilégiées dans les messages textes s'apparentaient aux taux d'utilisation de ces mêmes variantes dans les corpus oraux.

16. Dans son tout récent livre, McCulloch résume ainsi les nouvelles pratiques langagières de l'internet : « We write all the time now, and most of what we're writing is informal: our texts and chats and posts are quick, they're conversational, they're untouched by the hands of an editor. » (McCulloch 2019:2)

On peut s'interroger sur ce qui pousse les texteurs à transgresser une norme qu'ils ont appris à maîtriser. Pourquoi innover en créant une nouvelle forme de communication écrite alignée sur la langue familière? La réponse à cette question vient sans doute du fait qu'en raison de sa formalité et de sa rigidité, le français standard ne permet pas de communiquer aussi efficacement que l'oral quantité d'informations contextuelles partagées qu'on retrouve habituellement dans une conversation entre proches. C'est sans doute la raison pour laquelle de nouveaux codes orthographiques inspirés de l'oral viennent suppléer à l'écrit standard, qui apparaît inadéquat ou insuffisant dans ce contexte. Ces pratiques langagières émergentes, empreintes d'oralité, permettent d'étudier le vernaculaire en contexte naturel et, puisque les participants prennent part à des échanges authentiques, elles peuvent être envisagées comme une des façons de résoudre le paradoxe de l'observateur (Labov, 1972 : 209).

BIBLIOGRAPHIQUE

- BARLOW, Julie et Jean-Benoît NADEAU (2018), *Ainsi parlent les Français : codes, tabous et mystères de la conversation à la française*, Paris, Robert Laffont.
- BLONDEAU, Hélène (2006), « La trajectoire de l'emploi du futur chez une cohorte de Montréalais francophones entre 1971 et 1995 », *Revue de l'Université de Moncton*, 37, p. 73-98.
- BLONDEAU, Hélène, Yves FRENETTE, France MARTINEAU et Mireille TREMBLAY (2012), sous-corpus de Hochelaga-Maisonneuve du Corpus FRAN (FRAN-HOMA) (dir. F. MARTINEAU).
- BLONDEAU, Hélène, Mireille TREMBLAY et Patrick DROUIN (2014) « Hybridité et variation dans les SMS : le corpus Texto4Science et l'oralité en français montréalais », *Revue canadienne de linguistique / Canadian Journal of Linguistics*, 59, 1, p. 137-166.
- CEDERGREN, Henrietta et David SANKOFF (1974), « Variable rules : performance as a statistical reflexion of competence », *Language*, 50, 2, p. 333-355.
- CHANIER, Thierry, Céline POUDAT, Benoît SAGOT, Georges ANTONIADIS, Ciara Rachel WIGHAM, Linda HRIBA, Julien LONGHI et Djamé SEDDAH (2014), « The CoMeRe corpus for French : structuring and annotating heterogeneous CMC genres », *Journal for Language Technology and Computational Linguistics*, 29, 2, p. 1-31. URL : http://www.jlcl.org/2014_Heft2/Heft2-2014.pdf

- COUGNON, Louise-Amélie et Gudrun LEDEGEN (2008), « c'est écrire comme je parle ». Une étude comparatiste de variétés de français dans l'écrit sms », *Actes du Congrès annuel de L'AFLS*, Oxford, 3-5 septembre 2008.
- CRYSTAL, David (2011), *Internet Linguistics*, London, Routledge.
- DESHAIES, Denise et Ève LAFORGE (1981), « Le futur simple et le futur proche dans le français parlé dans la ville de Québec », *Langues et linguistique*, 7, p. 23-37.
- DE VILLERS, Marie-Éva (2004), « Description et analyse synchroniques de faits lexicaux propres au français du Québec dans *Le Devoir*: illustration de la norme réelle du français québécois », thèse de doctorat, Université de Montréal.
- DE VILLERS, Marie-Éva (2005), *Le vif désir de durer. Illustration de la norme réelle du français québécois*, Montréal, Éditions Québec Amérique.
- DJUIKUI DUNTSOP, Claire (2018), « L'emploi variable du *il* explétif: une étude du français parlé à Montréal », communication présentée au colloque *Les français d'ici 7*, Université Concordia, 25 mai 2018.
- EMIRKIANIAN, Louise et David SANKOFF (1985), « Le futur simple et le futur proche », Monique LEMIEUX et Henrietta CEDERGREN (dir.), *Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal*, vol. 1, Québec, Office de la langue française, p. 189-204.
- FAIRON, Cédric, Jean René KLEIN et Sébastien PAUMIER (2006), *SMS pour la science. Corpus de 30 000 SMS et logiciel de consultation*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain.
- GADET, Françoise (1989), *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin.
- GUILBAULT, Christian et Patrick DROUIN (2012), « Emprunts lexicaux dans un corpus de textos français au Canada », communication présentée au colloque *Les français d'ici*, Université de Sherbrooke, 13-15 juin 2012.
- KOCH, Peter et Wulf OESTERREICHER (2001), « Langage écrit et langage parlé », Günter HOLTUS, Michael METZELTINET Christian SCHMITT (dir.), *Lexikon der romanistischen Linguistik*, Niemeyer, Tübingen, p. 584-627.
- LABOV, William (1972), *Sociolinguistic Patterns*, Philadelphia, University of Philadelphia Press.
- LANGLOIS, Philippe et Patrick DROUIN (2012), « Texto4Science: A Quebec French database of annotated text messages », *Linguisticae Investigationes*, 35, 2, p. 237-259.
- LANGLOIS, Philippe, Patrick DROUIN, Amélie PAULUS, Eugénie ROMPRÉ BRODEUR et Florent COTTIN (2012), « Texto4Science: a Quebec French database of annotated short text messages », *Proceedings of the Eight International*

- Conference on Language Resources and Evaluation*, Université de Montréal, p. 1047-1054.
- LESAGE, René (1991), « Notes sur l'emploi du présent à valeur de futur dans les quotidiens québécois », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 10, p. 117-131.
- LESAGE, René et Sylvie GAGNON (1992), « Futur simple et futur périphrastique dans la presse québécoise », André CROCHETIÈRE, Jean-Claude BOULANGER et Conrad OUELLON (dir.), *Les langues menacées : actes du XV^e Congrès international des linguistes, Québec, Université Laval, 9-14 août 1992*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 367-370.
- MASSOT, Benjamin (2008), « Français et diglossie. Décrire la situation linguistique française contemporaine comme une diglossie : arguments morphosyntaxiques », thèse de doctorat, Université Paris 8 Vincennes–Saint-Denis.
- MASSOT, Benjamin et Paul ROWLETT (dir.) (2013), Numéro spécial : « L'hypothèse d'une diglossie en France », *Journal of French Language Studies*, 23, 1.
- MCCULLOCH, Gretchen (2019), *Because Internet*, New York, Riverhead Books.
- PANCKHURST, Rachel, Catherine DÉTRIE, Cédric LOPEZ, Claudine MOÏSE, Mathieu ROCHE et Bertrand VERINE (2016), « 88milSMS. A corpus of authentic text messages in French », Thierry CHANIER (dir.), *Banque de corpus CoMeRe*, Nancy, Ortolang. URL : <https://hdl.handle.net/11403/comere/cmr-88milsms>
- POPLACK, Shana et Danielle TURPIN (1999), « Does the futur have a future in (Canadian) French? », *Probus*, 11, 1, p. 133-164.
- SANKOFF, David, Gillian SANKOFF, Suzanne LABERGE et Marjorie TOPHAM (1976), « Méthode d'échantillonnage et utilisation de l'ordinateur dans l'étude de la variation grammaticale », *Cahiers de linguistique*, 6, p. 85-125.
- STALNAKER, Robert (2002), « Common ground », *Linguistics and Philosophy*, 25, 5/6, p. 701-721.
- TAGLIAMONTE, Sali A. (2016), « So sick or so cool? The language of youth on the internet », *Language in Society*, 45, 1, p. 1-32.
- THIBAUT, Pierrette et Diane VINCENT (1990), *Un corpus de français parlé. Montréal 84 : historique, méthodes et perspectives de recherche*, Département de langues et linguistique, Université Laval, Québec.
- TREMBLAY, Mireille (2016) Les constructions partitives pronominales en français : une analyse de corpus. Actes du *CMLF 2016 - 5^e Congrès Mondial de Linguistique Française*, publié par EDP Sciences (www.linguistiquefrancaise.org), [DOI : 10.1051/shsconf/20162714010], 14 pages.

- TREMBLAY, Mireille, Hélène BLONDEAU et Emmanuelle LABEAU (2020), «Texting the Future in Belgium and Québec: Present Matters», *Journal of French Language Studies*, 30,1, p. 73-98.
- WALES, Mavis L. (2002), « The relative frequency of the synthetic and composite futures in the newspaper *Ouest-France* and some observations on distribution », *Journal of French Language Studies*, 12, 1, p. 73-93.
- WAUGH, Linda R. et Maher BAHLOUL (1996), « La différence entre le futur simple et le futur périphrastique dans le discours journalistique », *Modèles linguistiques*, 33, 1, p. 19-36.
- WIDERA, Carmen (2017), « L'emploi du pronom explétif *il* en français oral contemporain », communication présentée au colloque annuel de l'AFLS, Collège Glendon de l'Université York, Toronto, 8-10 août 2017.
- ZIMMERMANN, Michael et Georg A. KAISER (2013), « On expletive subject pronoun drop in Colloquial French », *Journal of French Language Studies*, 24, 1, p. 107-126.

Nouvelles pratiques orthographiques à l'ère du numérique

ANAÏS TATOSSIAN
UNIVERSITÉ D'OTTAWA

1. INTRODUCTION

L'une des innovations technologiques les plus marquantes des vingt-cinq dernières années concerne les nouveaux moyens de communication, dite « communication médiée par ordinateur » (CMO)¹. Ce type de communication, apparu dans les années 1970, a connu une croissance très rapide dès le milieu des années 1990. En effet, vers 1995, l'arrivée de micro-ordinateurs personnels accompagnés de nouveaux systèmes d'exploitation et de logiciels conviviaux a notamment contribué à la démocratisation de l'Internet. Depuis cette accessibilité au grand public, le réseau Internet a connu une croissance ininterrompue et exponentielle. Le développement technologique du réseau Internet et sa popularisation ont favorisé la conception de nombreux outils communicationnels : courriel, clavardage, messagerie instantanée, forums de discussions, réseaux sociaux, blogs, microblogs,

1. La notion de Computer-mediated Communication (CMC) est apparue chez les universitaires anglo-saxons au début des années 1980 pour décrire l'apparition d'un nouvel usage communicationnel de l'ordinateur. L'introduction de ce concept s'accompagnait d'une tendance à reconsidérer l'ordinateur comme un « médium » plutôt qu'un « outil » servant à effectuer des calculs. Pour illustrer ce changement de perspective, il conviendrait de reprendre la définition de la CMC proposée par Herring : 2007 : « predominantly text-based human-human interaction mediated by networked computers or mobile telephony ». Il est donc question d'un dialogue de personne à personne par ordinateur, ou, autrement dit, d'une interaction humain-machine-humain.

etc. Ces nouvelles technologies ont modifié les habitudes de communication et occupent maintenant une place prépondérante dans la vie quotidienne.

En plus d'avoir eu une incidence significative sur la société contemporaine, la CMO a bouleversé les pratiques d'écriture, ce qui en fait un objet d'intérêt pour la linguistique. Selon les données de l'agence *We Are Social* de Singapour, on dénombre 4,39 milliards d'internautes en 2019², soit plus de la moitié de la population mondiale. Avec ces données, nous pouvons supposer que les humains n'ont jamais autant écrit qu'à l'heure actuelle. Toutefois, dans cette évolution de la socialisation, l'écrit a changé. Poursuivons notre discussion avec ces extraits de nos corpus de clavardage :

- koi 2 9?
- G pa vu ton livre
- ya tu kk1 ki veut parler ak moa?
- je cé pas moi je nen connais pa bcp
- G po dit ke jel savais po tk po a ske sache!

Le lecteur aura sans doute la même réaction que nous lorsque nous avons rencontré ces extraits pour la première fois, et se demandera sûrement comment traiter ces formes, qui s'éloignent de l'orthographe conventionnelle apprise dans le cadre scolaire. Pour décoder certaines de ces formes, il faut les dire à haute voix, et l'on obtient ainsi :

- Quoi de neuf?
- Je n'ai pas vu ton livre.
- Il y a quelqu'un qui veut parler avec moi?
- Je ne sais pas moi, je n'en connais pas beaucoup.
- Je n'ai pas dit que je ne le savais pas, en tout cas pas à ce que je sache!

Les contraintes matérielles de l'écriture en ligne, fondées sur l'immédiateté et la spontanéité, agissent sur la forme des échanges. La vitesse et la clarté sont les règles imposées par ces technologies de communication. Évidemment, cela implique des coquilles et des erreurs grammaticales, mais on identifie également des divergences par rapport à l'écrit standard qui

2. *We Are Social*, une agence spécialisée dans les médias sociaux à Singapour, publie chaque année un document de référence qui rassemble des données sur l'accès à Internet et l'utilisation des réseaux sociaux. Voir <https://wearesocial.com/fr/blog/2019/01/global-digital-report-2019>.

correspondent à des choix de la part des usagers, par exemple les abréviations et les substitutions de graphèmes³ pour reproduire des sons. On peut aussi se demander comment transmettre les émotions, les sentiments et le non verbal (par exemple les expressions faciales et les gestes) dans un message tapé et lu à l'écran qui ne contient aucune trace de la personne. Nous verrons que les scripteurs ont mis au point des stratégies d'expressivité pour compenser l'absence de contact *de visu*.

Les phénomènes scripturaux du clavardage impliquent également l'identité générationnelle. L'adolescence est une période caractérisée par la quête d'identité et d'émancipation. L'étude de Sebba (2003) sur l'anglais démontre qu'il existe un rapport entre le « détournement » de l'orthographe et la construction identitaire chez les adolescents (p. ex. les graffitis, la CMO). Voici des exemples de graffitis que l'auteur a recueillis entre 1997 et 1999 à Lancaster (Angleterre) et qu'il estime produits par des adolescents :

- Williams waz ere 9 T 9 lovin every 1! 4 eva!
- Jenny 4 C S 4 eva 'n' eva
- KZ WOZ ERE 97

Il impute les phénomènes hétérogènes relevés au besoin de s'identifier à un groupe (*identity construction*). Il fait un parallèle entre les graffitis et l'écriture électronique, qui constitue un moyen de résister aux contraintes imposées par le monde des adultes, notamment parce que ce mode d'échange échappe à la sanction scolaire et à la surveillance des parents.

La CMO représente donc un enjeu de société sur lequel la recherche en linguistique doit apporter son éclairage. Nos travaux depuis 2003 portent sur les interactions synchrones et plus particulièrement sur le clavardage. Dans la suite de cet article, nous présenterons les résultats de notre étude sur les pratiques scripturales des clavardeurs de langue française, anglaise et espagnole selon une variable générationnelle. Ensuite, nous aborderons les enjeux éducatifs de ces nouvelles formes d'écriture, plus spécifiquement les effets des dialogues en ligne sur la maîtrise orthographique.

3. Un graphème renvoie à l'unité élémentaire de l'écriture qui correspond, dans l'écriture alphabétique, à une lettre ou à un groupe de lettres. Le français compte ainsi plus de graphèmes que de phonèmes: 130 graphèmes contre 36 phonèmes, dont 17 consonnes, 16 voyelles et 3 semi-voyelles.

2. LE CLAVARDAGE : UN HYBRIDE ENTRE L'ORAL ET L'ÉCRIT

Les nouvelles technologies de la communication alimentent les discussions visant à repenser le caractère dichotomique de la distinction oral/écrit et à considérer les deux modalités comme s'inscrivant sur un continuum. Selon Gadet (1996 : 14), « [d]epuis l'invention de l'imprimerie, on n'a jamais assisté à un tel bouleversement des places respectives de l'oral et de l'écrit ». De manière prototypique, la distinction oral/écrit peut se réduire aux équations suivantes (Gadet, 2008 : 516) :

oral = conversation, ordinaire, quotidien

écrit = prose institutionnelle ou académique, formel.

Avec l'arrivée des technologies de l'information et de la communication, la conversation, qui, jusqu'à présent, a toujours été associée à l'oral, peut maintenant se réaliser à l'écrit. Pour Gadet (2008), avec les différentes techniques de diffusion de la parole, appelées aussi « d'oralité secondaire » (Ong, 1982), par exemple la radio, le cinéma parlant, la télévision, le téléphone, et plus récemment la CMO, la frontière entre l'oral et l'écrit devient floue et s'inscrit dans un continuum plutôt qu'à l'intérieur de catégories isolées. Pour Koch et Oesterreicher (2001 : 586), la distinction entre langage parlé et langage écrit est maintenue. Toutefois, ils opposent la « distance communicative » et l'« immédiat communicatif », qui correspondent aux deux extrêmes d'un continuum communicatif. Ils ont aussi établi dix paramètres pour caractériser le comportement communicatif des interlocuteurs (Tableau 1).

Tableau 1: Paramètres pour caractériser le comportement communicatif des interlocuteurs par rapport aux déterminants situationnels et contextuels (Koch et Oesterreicher, 2001: 586)

Immédiat communicatif	Distance communicative
communication privée	communication publique
interlocuteur intime	interlocuteur inconnu
émotionnalité forte	émotionnalité faible
ancrage actionnel et situationnel	détachement actionnel et situationnel
ancrage référentiel dans la situation	détachement référentiel dans la situation
coprésence spatio-temporelle	séparation spatio-temporelle
coopération communicative intense	coopération communicative minimale
dialogue	monologue
communication spontanée	communication préparée
liberté thématique	fixation thématique

L'immédiat communicatif fait surtout référence à l'oral, tandis que la distance communicative correspond à l'écrit. Cependant, il existe des situations de communication où l'on trouve des critères de l'immédiat communicatif et de la distance communicative. Prenons l'exemple qui nous concerne, celui du clavardage. Il s'agit d'un dialogue, de communication spontanée, qui implique une coprésence temporelle et qui se caractérise par une liberté thématique. Toutefois, les scripteurs dans un groupe de clavardage ne se connaissent pas forcément et l'émotionnalité n'est pas toujours présente. Dans le même ordre d'idées, Crystal (2006: 28-30) relève sept traits différenciateurs: limité dans le temps *vs* limité dans l'espace, spontané *vs* contraint, en face à face *vs* décontextualisé, faiblement structuré *vs* fortement structuré, communication sociale *vs* factuelle, révisable en temps réel *vs* en différé, richesse prosodique *vs* richesse graphique (Tableau 2).

Tableau 2: Synthèse des traits différenciateurs oral/écrit de Crystal (2006 : 28-30)

Oral	Écrit
<p>1. Limité dans le temps Dynamique, éphémère; Interaction avec présence des participants; Le locuteur s'adresse à un ou à plusieurs interlocuteurs.</p>	<p>1. Limité dans l'espace Statique, permanent; Le scripteur est distancié du lecteur; Le scripteur ne connaît souvent pas l'identité de son lecteur.</p>
<p>2. Spontané Production et réception synchrones; Pression temporelle (penser tout en parlant), difficile de planifier; Souplesse syntaxique, répétitions, reformulations; Rôle de l'intonation et des pauses; Bornes des unités souvent floues.</p>	<p>2. Contraint Production et réception asynchrones; Exigences sur le plan de l'organisation discursive; Planification et analyse; Unités du discours facilement identifiables à l'aide de la ponctuation.</p>
<p>3. En face à face Indices extralinguistiques (expressions faciales, gestes); Nombreux déictiques⁴.</p>	<p>3. Décontextualisé Aucun contact visuel donc pas de contexte partagé; Peu de déictiques.</p>
<p>4. Faiblement structuré Présence d'éléments spécifiques de l'oral informel : formes contractées, <i>slang</i>, langue obscène.</p>	<p>4. Fortement structuré Présence d'éléments spécifiques à l'écrit : nombreuses subordonnées, phrases longues.</p>
<p>5. Communication sociale Fonctions sociales ou phatiques, expression des opinions et des attitudes personnelles.</p>	<p>5. Communication factuelle Enregistrements de faits, communication des idées.</p>
<p>6. Révisable en temps réel Une fois qu'une erreur est commise, impossible de revenir en arrière; Interruptions, chevauchements de parole.</p>	<p>6. Révisable en différé Possibilité d'éliminer les erreurs et les interruptions.</p>
<p>7. Richesse prosodique Nuances d'intonation, de contraste de volume, de vitesse, de rythme, etc., et ces éléments n'ont pas d'équivalent écrit.</p>	<p>7. Richesse graphique La mise en forme visuelle : l'espace de la page, l'agencement des blocs de texte (titres, paragraphes), les mises en valeur typographiques, la ponctuation; Quelques conventions graphiques peuvent correspondre à celles de l'oral, p. ex. le point d'interrogation.</p>

4. Les déictiques sont des unités linguistiques inséparables du lieu, du temps et du sujet de l'énonciation, par exemple : *je, ici, maintenant*.

Considérant ces critères, on observe dans le clavardage des caractéristiques tant de l'oral que de l'écrit. Ainsi, le clavardage, qui se réalise à l'écrit, est soustrait au face-à-face. Toutefois, comme à l'oral, il est limité dans le temps : un message envoyé appelle une réponse immédiate. Il est spontané et faiblement structuré, donne lieu à de la communication sociale, n'est pas révisable en temps réel et comporte une richesse prosodique. Donc, la conversation, qui jusqu'à présent a toujours été associée à l'oral, peut maintenant se réaliser à l'écrit. L'écrit rejoint l'oral comme outil d'une communication immédiate et spontanée, et l'on trouve un discours hybride entre l'oral et l'écrit. Crystal y voit même une troisième modalité qu'il désigne par le terme « *Netspeak* » : « What makes Netspeak so interesting, as a form of communication, is the way it relies on characteristics belonging to both sides of the speech/written divide. » (Crystal, 2006 : 31) Il s'agit donc d'une forme de communication hybride : le code utilisé est l'écrit, mais les échanges de messages entrent dans une structure de dialogue qui rappelle l'oral.

Le caractère spontané du clavardage impose aussi la rapidité, tant pour le décodage que pour l'encodage des messages. Les auteurs d'études sur le clavardage s'entendent (voir notamment Werry, 1996 ; Anis, 1999 ; Pierozak, 2000 ; Crystal, 2006 ; Sanmartín Sáez, 2007 ; Pano, 2008) d'une part sur l'importance du facteur temps, qui incite les clavardeurs à recourir à des stratégies d'abréviation et d'autre part, sur celle de l'emploi de marques d'expressivité qui réduisent l'écart entre l'oral et l'écrit.

3. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Dans le cadre d'une première étude, nous avons observé les ressources scripturales des clavardeurs francophones (cf. Tatossian, 2008). Nous nous sommes employée à les contraster dans deux populations : adolescents et adultes. Aux fins de traitement des données, nous avons établi quatre catégories générales qui rendaient compte des variantes graphiques de notre corpus : les procédés abrégatifs, les substitutions de graphèmes, les neutralisations en finale absolue et les procédés expressifs ; chacune de ces catégories générales appelait, bien entendu, de nombreuses sous-catégories. La recherche présentée dans cet article s'inscrit dans la continuité de notre étude sur le français. Nous avons voulu tester la solidité de notre typologie pour des langues dont le degré de correspondance phonético-graphique diffère. En vertu de l'hypothèse de la profondeur de l'orthographe (*Orthographic Depth Hypothesis* [ODH] ; Katz et Frost, 1992), selon laquelle

un système orthographique transparent (comme pour l'italien, l'espagnol ou le serbo-croate) transpose les phonèmes directement dans l'orthographe, nous vérifierons si nos résultats pour le français peuvent être généralisés à des langues dont l'orthographe est dite « transparente » (l'espagnol) comparativement à des langues dont l'orthographe est dite « opaque » (le français et l'anglais). En français et en anglais, la manière dont l'orthographe enregistre la structure phonologique n'est pas régulière, c'est-à-dire qu'un même graphème peut correspondre à plusieurs phonèmes en fonction, par exemple, de sa position dans le mot, cf. *cercle* /sɛʁkl/, où le graphème *c* correspond au phonème /s/ ou au phonème /k/. Dans une langue comme l'espagnol, les relations entre graphèmes et phonèmes sont, par contraste, transparentes, c'est-à-dire qu'un même phonème est généralement représenté par le même graphème, p. ex. *teléfono* (/telefono/).

Nous avons voulu répondre à deux questions, soit :

- 1) les procédés qui relèvent de la transgression de l'orthographe conventionnelle sont-ils aussi bien représentés en français qu'en anglais et en espagnol ?
- 2) pour chacune des langues (français, anglais et espagnol), de quelle façon le groupe des adolescents se démarque-t-il du groupe des adultes ?

L'hypothèse générale de l'étude s'énonce ainsi :

Le clavardage, en tant qu'outil de communication en mode synchrone à potentiel élevé d'interaction, conduit à l'élaboration de codages qui lui sont spécifiques.

4. MÉTHODOLOGIE

Notre étude se fonde sur des corpus d'échanges par clavardage effectués au moyen du protocole *Internet Relay Chat* (IRC), qui se déroulent en mode synchrone. L'IRC, inventé en 1988 par l'informaticien finlandais Jarkko Oikarinen, est un protocole qui permet à un internaute de converser en temps réel avec un ou plusieurs autres usagers branchés simultanément sur les mêmes serveur et espace de discussion. En comparaison avec d'autres outils de CMO, qui offrent la possibilité de transmettre la voix ou l'image par vidéo (p. ex. Skype), l'IRC a comme particularité de se réaliser uniquement en mode texte, donc il est centré sur la communication écrite, qui est au cœur de notre étude.

Pour chacune des langues, nous avons analysé un corpus constitué de 4 520 messages échangés sur différents canaux IRC, dont 2 260 proviennent de canaux pour adolescents et 2 260 de canaux pour adultes⁵. Nous avons enregistré les conversations en tant qu'observateur neutre, c'est-à-dire sans envoyer de messages publics ou privés afin de ne pas influencer les échanges en cours.

Pourquoi avoir choisi le clavardage et pas les textos? Les raisons sont nombreuses : d'abord, un message envoyé dans un salon de clavardage est immédiatement lu par l'ensemble des internautes présents (s'ils sont attentifs à la discussion en cours), et les utilisateurs interviennent en direct, à la manière d'une conversation. Les messages défilent rapidement à l'écran et les scripteurs n'ont pas la possibilité de répondre de manière différée, contrairement à la communication par texto, ce qui offre une plus grande richesse linguistique, notamment pour les abréviations. Par ailleurs, ce type de clavardage relève du domaine public et les fonctions d'enregistrement sont beaucoup plus faciles que celles du texto, ce qui est un avantage pour la construction d'un corpus. Finalement, nous le verrons aussi plus loin, plusieurs phénomènes linguistiques des textos s'apparentent à ceux observés en contexte de clavardage. En effet, bien que le premier texto ait été envoyé en 1992, ces messages de taille réduite n'étaient pas destinés au grand public et ils sont demeurés un outil de communication interne pour les entreprises de téléphonie jusqu'en 1999, alors que le clavardage a commencé à se populariser plusieurs années auparavant, notamment avec le *CB simulator* de la compagnie CompuServe, qui était l'un des premiers services de clavardage accessibles au public au milieu des années quatre-vingt-dix.

Une autre caractéristique importante propre au clavardage sur IRC, et qui le distingue des autres situations de CMO à cette époque, réside dans la formation de communautés d'usagers. À ce propos, Latzko-Toth (2001) qualifie même l'IRC de « dispositif sociotechnique » :

[...] l'IRC est devenu en quelques années un vaste dispositif sociotechnique constitué d'une part, sur le plan technique, d'une pluralité de réseaux disjoints fonctionnant selon des standards communs, eux-mêmes constitués d'infrastructures matérielles et logicielles distribuées géographiquement, et d'autre part, sur le plan humain, d'une multiplicité d'acteurs assumant divers degrés de responsabilité et intervenant plus ou moins activement dans l'organisation et l'évolution de ces réseaux, une micro-société électronique très structurée malgré son apparente anarchie (Latzko-Toth, 2001 : 181).

5. Voir Tatossian (2011) pour les détails sur la constitution du corpus.

Donc, il ne s'agit pas uniquement d'un espace électronique dans lequel des interactions se produisent, mais d'un dispositif articulant divers types d'acteurs humains, organisés selon une structure de pouvoir et de matérialités techniques.

5. RÉSULTATS

5.1 Typologie des phénomènes scripturaux du clavardage en français, en espagnol et en anglais

Pour chacune des langues, nous avons relevé des grandes catégories générales qui rendent compte de toutes les variantes graphiques et scripturales de nos corpus, étant entendu que chacune se subdivise en plusieurs sous-catégories⁶:

- 1) Les **procédés abrégatifs** (fr., esp., angl.): pour répondre à une nécessité fonctionnelle, c'est-à-dire le maintien de l'interactivité entre les participants malgré la rapidité des messages défilant à l'écran, les clavardeurs vont raccourcir le signifiant de certaines unités par diverses stratégies, p. ex. :
 - siglaison/acronymie⁷: fr. *à la prochaine* > *alp*
 - réduction de graphèmes complexes: esp. *aquí* > *aki*
 - logogramme⁸: angl. *waiting* > *w8ing*.

- 2) Les **substitutions de graphèmes** (fr., esp., angl.): il s'agit d'une opération qui consiste à remplacer un graphème par un autre, l'objectif n'étant pas de simplifier le signifiant, mais plutôt de régulariser les correspondances entre les graphèmes et les phonèmes par une transcription phonético-graphique complète ou partielle, p. ex. :
 - fr. *oi* > *wa*: *moi* > *mwa*;
 - esp. *c* > *k*: *nunca* > *nunka*;
 - angl. *o* > *u*: *nothing* > *nuthing*.

6. Tous les exemples de cette section proviennent de notre corpus.

7. Un sigle est l'abréviation formée des lettres initiales de chaque mot d'une appellation, qui se prononce lettre par lettre (ex.: *CSN*), tandis qu'un acronyme est un sigle prononcé comme un mot ordinaire (ex.: *cégep*).

8. Un logogramme est la substitution d'une unité lexicale par un symbole (ex.: angl. *w8ing*, où le chiffre « 8 » remplace la séquence « ait »).

Il s'agit donc d'une tentative d'oralisation, ou de phonétisation de l'orthographe.

- 3) Les **neutralisations en finale absolue** (fr.): on réfère ici à des stratégies simplifiantes (mais pas nécessairement économiques) qui visent le remplacement de certaines finales, notamment celles des verbes conjugués et des substantifs se terminant par la voyelle [e] et des participes passés, par *é* ou *er*. Elles semblent se produire pour des raisons qui tiennent à la situation de production (pression du temps, rapidité des messages). On peut aussi attribuer les neutralisations en finale absolue à l'absence de signes diacritiques (accent aigu) sur certains claviers, p. ex. pour éliminer toute incertitude dans la prononciation. Exemples :
 - confetti moi si dans une semaine **conger** <congé> de trois jours lollllllll ;
 - g **acheter** <acheté> un bureau pi une chaise la, pour lordi, 100\$ + tx ;
 - BlueChild t'as oublié de **respiré** <respirer> pis t bleu???

- 4) Les **procédés expressifs** (fr., esp., angl.). Quand on parle, on transmet constamment de l'information sur nos émotions grâce aux expressions faciales, aux intonations, aux pauses, etc. En contexte de clavardage, il faut trouver des moyens d'exprimer ces informations. Les clavardeurs vont mettre au point des stratégies pour reproduire la spontanéité de l'oral et le non-dit. Il s'agit de ressources pour compenser l'absence de canal sensoriel visuel et auditif en situation de clavardage, et ainsi pallier l'absence d'information paralinguistique (non verbale). La propension à l'expressivité dans les forums de clavardage rappelle sans nul doute la spontanéité de l'oral ; elle se manifeste par la simulation des paramètres de la conversation en face à face (expressions faciales, intonations, pauses, expression des émotions, reproduction de certains bruits, etc.), p. ex. :
 - :(**snif sniff** ;
 - Luguesa_50 no se, pero yo ya no lo pido **massssssssssss jajajajajajaj** ;
 - i tried to offer her the elevator... **sigh**.

À propos des émoticônes (*smileys*), on attribue leur invention à Scott Fahlman, professeur à l'université Carnegie Mellon, qui en 1982 créa le symbole «:-)» afin d'étiqueter les messages drôles ou ironiques qui circulaient sur le forum de son université. Donc, ils remontent aux débuts des réseaux. Il est important de souligner que ces procédés ne sont pas nouveaux et qu'on les trouve dans d'autres formes de communication antérieures aux téléphones cellulaires. Aujourd'hui, il existe des centaines d'émoticônes, dont l'interprétation peut varier. Maintenant, on trouve les «émojis» pour désigner les pictogrammes employés dans les textos et la messagerie instantanée. Marcochia (2000) a relevé quatre fonctions des émoticônes, que nous synthétisons ici :

- la fonction expressive : état d'esprit du scripteur, p. ex. la joie, la tristesse ;
- la fonction interprétative : aide apportée au destinataire pour qu'il interprète plus facilement les énoncés, p. ex. le clin d'œil «;-)» permet d'interpréter qu'un énoncé est ironique ou humoristique ;
- la fonction « relationnelle » : type de relation que le scripteur désire entretenir avec son interlocuteur, p. ex. la binette «:-)» peut être à la fois une manière d'exprimer son émotion et de donner une tonalité particulière à l'échange ;
- la fonction de politesse : moyen de désamorcer le caractère offensant d'un message.

Au terme de cette typologie, on retient trois catégories communes aux trois langues : les procédés abrégatifs, les substitutions de graphèmes et les procédés expressifs. Les clavardeurs hispanophones et anglophones ne recourent donc pas aux neutralisations en finale absolue, qui permettent fréquemment aux francophones de faire abstraction, par exemple, des règles complexes d'accord du participe passé en substituant l'infinitif des verbes du premier groupe par le participe passé (« j'ai hate de **visité** le cegep ahahha») ou inversement (« c juste je me suis **coucher** a 5h00»).

En ce qui concerne les procédés abrégatifs et expressifs, on peut mettre en évidence de nombreuses zones communes aux trois langues à l'intérieur des sous-catégories. Premièrement, pour les abréviations, les clavardeurs des trois langues emploient notamment les tronctions, les réductions de graphèmes complexes, les sigles/acronymes et les logogrammes. Dans ces procédés, certaines sous-catégories relèvent de particularités spécifiques à

chaque langue. Donnons comme exemple la troncation par apocope⁹, dans laquelle se trouve une sous-catégorie qui touche uniquement le gérondif des verbes anglais (*V-ing* > *V-in*) (« u stop **talkin** to me till now »), ou encore la réduction des pronoms, qui se réalise en français seulement (« **jpense** ke je suis inculte »). On trouve aussi des sous-catégories présentes dans seulement une langue, p. ex. la chute de consonnes à l'intervocalique en espagnol (« y nos has **dejao** solos cantaora ») ou les formes réduites des verbes en anglais (« well ya **hafta** show me »), qui non seulement raccourcissent le signifiant, mais sont également des traits de la langue familière.

Deuxièmement, les clavardeurs tentent de rendre compte de la dimension interactive du clavardage en reproduisant des éléments auditifs, visuels ou affectifs qu'on trouve normalement dans les échanges en face à face. La présence d'éléments porteurs de renseignements extralinguistiques ou paraverbaux est commune aux trois langues : binettes, caractères échos, interjections/onomatopées et emploi des majuscules. Ces éléments matérialisent de façon virtuelle des sentiments ou des émotions, comme la joie, la tristesse, la peur et la colère, ou reproduisent certains bruits.

Troisièmement, les substitutions de graphèmes sont tributaires du système graphique de la langue en cause. Les différents graphèmes impliqués correspondent à un phonème de la langue. Voici quelques exemples illustratifs :

- fr. oi > wa : Ya **twa** ki est fatigant pi eux ki lson pas ! ;
- esp. b > v : yo hombre **deveria** xro k va!!!!!! y tu ? ;
- angl. s > z : cuz they all r afraid of you.....u may hack into their....

5.2 Résultats quantitatifs

Pour chacune des langues, nous dégagerons le profil général de nos deux populations en exposant les résultats par grande catégorie, avec des exemples. Dans l'étude, nous avons utilisé le test de Pearson (Chi-2), mais pour faciliter la lecture, nous présenterons seulement les pourcentages.

9. Les apocopes correspondent à une réduction de la forme qui opère à la finale d'un mot.

5.2.1 Français

Le Tableau 3 expose les résultats généraux du corpus français en distinguant les groupes, jeunes d'une part, et adultes de l'autre.

Tableau 3 : Nombre d'occurrences et pourcentage pour chacune des catégories chez les adolescents et les adultes – corpus français

Catégorie	Exemple	Jeunes		Adultes	
		Nb occ.	%	Nb occ.	%
Procédés abrégatifs	(e)au > o moi en bateau sylvy_ ^ et il etais tres bo <beau> le ciel	1675	65,8	1152	52,7
Substitutions de graphèmes	s > z pleinpsou té rekonnou le voizin <voisin>:)	277	10,9	97	4,4
Neutralisations en finale absolue	é > er tu m as encore oublier	153	6,0	104	4,8
Procédés expressifs	caractères échos sylvy_ ^ riennnnnnnnnnnn mais rien lollllllll et toi	441	17,3	833	38,1
	Σ	2546	100	2186	100

De façon générale, on relève un plus grand nombre de variantes dans le groupe des adolescents (2 546 occurrences chez les jeunes comparativement à 2 186 chez les adultes). Les deux groupes recourent abondamment à des stratégies d'abréviation et à des moyens visant à reproduire les paramètres de la conversation en face à face. Nos résultats montrent que le groupe des adultes, tout en recourant aux différents procédés, est plus réticent à employer ces variantes que ne l'est le groupe des adolescents. Les premiers ont surtout tendance à employer des procédés expressifs visant à combler l'absence d'informations paralinguistiques ou extralinguistiques en situation de clavardage. Les adolescents, eux, se distinguent en recourant à divers moyens scripturaux, par exemple en multipliant les substitutions de graphèmes.

5.2.2 Espagnol

Le Tableau 4 expose les résultats généraux du corpus espagnol en distinguant les groupes, jeunes d'une part, et adultes de l'autre.

Tableau 4: Nombre d'occurrences et pourcentage pour chacune des catégories chez les adolescents et les adultes – corpus espagnol

Catégorie	Exemple	Jeunes		Adultes	
		Nb occ.	%	Nb occ.	%
Procédés abrégatifs	qu > k vienes aki <aquí>	617	40,9	476	35,1
Substitutions de graphèmes	c > k deskonozko <desconozco> todos los comandos	115	7,6	41	3,0
Procédés expressifs	caractères échos C17 esaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaa fue wenisimaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaa	776	51,5	839	61,9
	Σ	1508	100	1356	100

Dans l'ensemble, les résultats montrent que les adolescents produisent un nombre légèrement supérieur de variantes (1 508 occurrences chez les jeunes comparativement à 1 356 occurrences chez les adultes). En premier lieu, ce qui frappe est l'emploi de marques d'expressivité caractérisant le groupe des adultes (839 occurrences chez les adultes contre 776 occurrences chez les jeunes). En second lieu, nos résultats montrent que les adolescents se distinguent par l'emploi de stratégies d'abréviation et de substitutions de graphèmes: on relève un écart de 215 occurrences entre les adolescents et les adultes pour ces deux catégories. Parmi les facteurs qui motivent l'emploi de ces stratégies graphiques, rappelons que soutenir le fil de la conversation requiert de se plier à un tempo exigeant. Pour les adolescents, elles offrent en outre un moyen de se distinguer de la génération de leurs parents.

5.2.3 Anglais

Le Tableau 5 indique les résultats quantitatifs de nos grandes catégories en anglais en distinguant les groupes, jeunes d'une part, et adultes de l'autre.

Tableau 5: Nombre d'occurrences et pourcentage pour chacune des catégories chez les adolescents et les adultes – corpus anglais

Catégorie	Exemple	Jeunes		Adultes	
		Nb occ.	%	Nb occ.	%
Procédés abrégatifs	logogramme J XXIV 78 <jon16m-> i dont hang here like i did b4 <before> my accident last winter	567	36,2	668	41,9
Substitutions de graphèmes	i > u A XIX 10 <CrazieDan> that gurl <girl> is sweeter than raw sugar	441	28,2	263	16,5
Procédés expressifs	interjection/onomatopée J XVIII 6 <HaCk3r`gr1> Shh its quiet hour	558	35,6	663	41,6
	Σ	1566	100	1594	100

À la différence de l'espagnol et du français, il y a un nombre presque égal de variantes chez les deux groupes générationnels (1 566 occurrences chez les adolescents comparativement à 1 594 chez les adultes). Les adultes produisent un nombre de variantes légèrement supérieur en comparaison avec les adolescents (l'écart est de 28 occurrences) : on le remarque surtout pour la catégorie des procédés abrégatifs, où l'écart entre les deux groupes est de 101 occurrences. Cependant, un procédé spécifique, soit l'acronyme « lol », gonfle les chiffres chez les adultes. De la même manière qu'en espagnol et en français, les procédés expressifs dominent chez les adultes. Les jeunes se distinguent surtout par les substitutions de graphèmes.

6. BILAN DES RÉSULTATS POUR LES TROIS LANGUES ET LES DEUX GROUPES GÉNÉRATIONNELS ET SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

Trois constats importants ressortent de la comparaison des pratiques scripturales dans les trois langues retenues. Premièrement, à l'exception des neutralisations en finale absolue, présentes uniquement en français, les clavardeurs des trois langues emploient des procédés abrégatifs, des substitutions de graphèmes et des procédés expressifs. Cette similitude peut s'expliquer par le système d'écriture alphabétique de ces langues, qui offre une correspondance de manière plus ou moins régulière et réciproque d'un phonème à un graphème. Deuxièmement, les procédés scripturaux du clavardage sont tributaires de plusieurs facteurs, dont les plus importants sont la rapidité de l'expression et le besoin de reproduire les paramètres d'une conversation en face à face. Autrement dit, les procédés abrégatifs et expressifs se démarquent dans les deux groupes générationnels, et ce, pour les trois langues. Troisièmement, dans les trois langues, le groupe des adolescents tend à se distinguer de celui des adultes en multipliant les procédés abrégatifs et les substitutions de graphèmes, qui restent malgré tout bien présents dans le groupe des adultes. Le groupe des adultes, pour sa part, tend prioritairement à pallier la non-présence des participants et recourt pour ce faire aux moyens expressifs.

Avec en tête l'hypothèse sur l'élaboration de codages spécifiques au clavardage, nous voulions, d'une part, classifier les usages scripturaux et d'autre part, vérifier si ces usages sont les mêmes chez les adolescents et les adultes. Nous avons pu démontrer que trois des grandes catégories de notre typologie sont constantes d'une langue à l'autre, et que seules varient les sous-catégories qui les composent. Notre typologie, d'abord établie pour le français, pourrait être généralisable à d'autres langues dont le système d'écriture est de type alphabétique. À ce propos, Crystal a relevé des abréviations dans d'autres langues. Prenons les logogrammes, dont des cas ont été recensés dans onze langues (Crystal, 2008 : 132). Voici quelques exemples :

- Allemand : *acht* 'eight', ex. : *gute Nacht* 'good night' > *gn8* ;
- Suédois : *ett* 'one', ex. : *detta* 'this' > *d1a* ;
- Norvégien : *sy* 'seven', ex. : *sjuk* 'sick' > *7 k* ;
- Tchèque : *pět* 'five', ex. : *zpět* 'back' > *z5*.

Donnons aussi en exemple les sigles/acronymes dont il a répertorié des cas dans huit langues (Crystal, 2008 : 141), p. ex. :

- Italien : *tvb* (*ti voglio bene* 'I like you a lot') ;

- Polonais: *zw* (*zaraz wracam* ‘BRB = be right back’);
- Hongrois: *szusz* (*szerény véleményem szerint* ‘IMHO = in my humble opinion’).

Il y a aussi lieu de se demander si notre classification des stratégies d’écriture est transposable à d’autres types d’alphabets (ex. : arabe, hébreu, thaï), ou à d’autres systèmes d’écriture, p. ex. le système logographique (ex. : chinois, kanji japonais). Crystal (2008 : 137-138) note une utilisation intéressante des chiffres (logogrammes) en combinaison avec les idéogrammes chinois, p. ex. 8错 *‘not bad’*, où le chiffre 8 reproduit le son correspondant à ‘not’.

7. EFFETS DES DIALOGUES EN LIGNE SUR LA MAÎTRISE ORTHOGRAPHIQUE

La maîtrise de l’orthographe chez les jeunes est une question qui préoccupe les populations et qui est au cœur des débats concernant l’apprentissage de toute langue écrite. Faut-il s’inquiéter de l’influence de ces outils sur la maîtrise de l’orthographe française ? Pour le français, Manesse et Cogis (2007) ont démontré qu’il y avait un accroissement des erreurs d’orthographe – et plus spécifiquement pour l’orthographe grammaticale – entre 1987 et 2005 chez les élèves français du CM2 (10-11 ans) à la troisième (14-15 ans). Pour mesurer cette dégradation, la même dictée a été administrée sur deux périodes différentes, soit en 1987 et en 2005, respectivement à 3 048 et 2 767 élèves. Nous reprenons dans le Tableau 6 le nombre d’erreurs comparées par classe en 1987 et en 2005 (cf. Manesse et Cogis, 2007 : 80).

Tableau 6 : Résultats de l’étude de Manesse et Cogis (2007) : comparaison du nombre d’erreurs par classe (au demi-point près)

Année	CM2	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	Ensemble
1987	24,5	21,0	16,5	10,5	8,0	16,0
2005	36,0	31,5	27,0	23,0	17,5	27,0

Les résultats montrent que les élèves de 2005 font notablement plus de fautes que ceux de 1987. L’écart entre les résultats des élèves à vingt ans d’intervalle est environ de deux classes, p. ex. les élèves de cinquième (12-13 ans) en 2005 font presque le même nombre de fautes que ceux de CM2 en 1987. L’utilisation croissante de la CMO par les jeunes suscite

parfois des inquiétudes quant aux nouvelles formes d'écriture qu'elle engendre. Certains attribuent souvent, sans preuves à l'appui, la détérioration de la maîtrise du français écrit aux pratiques scripturales découlant de la CMO. À ce propos, surtout vers le milieu des années 2000, les médias ont publié des articles portant sur les « détournements orthographiques » chez les jeunes adeptes de ces outils de communication. Certains des titres sont révélateurs de l'inquiétude de l'opinion publique, par exemple : « Plus les ados clavardent et plus ils écrivent mal ! » (*Journal de Montréal*, 12 mai 2005), « Les ados trichent plus que les adultes » (*Journal de Montréal*, 29 août 2006), « Les textos dans le collimateur du chef de l'État » (*Le Figaro*, 15 février 2008). Ces inquiétudes touchent également d'autres langues, par exemple : « Text messages destroying our language » (*The Daily of the University of Washington*, 7 mai 2007), « La génération SMS menace les idéogrammes chinois » (*Aujourd'hui la Chine*, 23 juillet 2010). Plus récemment, on trouve des articles montrant qu'il n'y a pas d'effet sur l'orthographe, par exemple : « Les SMS, une menace pour l'orthographe... ou pas » (*Le Figaro*, 18 mars 2014), « SMS : le langage texto ne détruit pas l'orthographe des ados » (*Atlantico*, 18 mars 2014).

Nos travaux futurs auront pour objectif d'étudier les effets des dialogues en ligne sur la maîtrise orthographique des jeunes au Québec. L'hypothèse sous-jacente à notre recherche est que nous serions en présence d'une digraphie, c'est-à-dire que les scripteurs arriveraient à différencier les registres orthographiques en fonction des contextes de communication (David et Gonçalves, 2007). L'hypothèse de la digraphie est corroborée par une étude menée à l'Université de Stanford par Lunsford. Celle-ci a recueilli entre 2001 et 2006 un corpus de 15 000 documents produits par 189 étudiants (travaux de rédaction et devoirs, courriels, journaux intimes, blogues, etc.). Les résultats montrent que les nouvelles technologies n'ont pas d'effet négatif sur les habiletés à rédiger. Elle va même jusqu'à affirmer que les jeunes écrivent davantage que les générations précédentes, en raison de leur socialisation qui se réalise en ligne et qui les force à écrire. Elle a constaté aussi que la rédaction de textos ne nuit pas à la rédaction de textes formels, car elle n'a pas trouvé un seul procédé graphique associé au texto dans les travaux écrits des étudiants, ce qui montre que les jeunes adaptent leur écriture selon leur interlocuteur ou leur public. De plus, Varnhagen, McFall et coll. (2010), qui ont mené une étude sur la messagerie instantanée en anglais, n'ont trouvé aucune corrélation entre l'emploi des variantes orthographiques dans cette situation de communication et l'habileté à écrire en anglais standard : « Our findings regarding spelling ability and new

language use should allay the fears of those who are concerned that new language will have detrimental effects on conventional written language.» (Varnhagen, McFall et coll., 2010 : 13). Plus récemment, une étude du Centre de recherche sur la cognition et l'apprentissage (2014) du CNRS, dans laquelle les chercheurs ont analysé 4 524 SMS recueillis auprès de 19 adolescents âgés de 12 ans¹⁰, montre qu'en début de pratique des SMS, c'est le niveau en orthographe conventionnelle qui détermine la forme des SMS envoyés, et non pas les SMS qui influencent négativement l'orthographe conventionnelle. Lorsque la pratique des SMS est installée (au bout d'un an), il n'existe aucun lien entre le niveau en orthographe traditionnelle et la forme des SMS. L'étude conclut que les textos ne constituent pas une menace pour le niveau en orthographe à l'école, mais représentent plutôt une occasion nouvelle et supplémentaire de pratiquer l'écrit.

L'hypothèse de la digraphie implique que l'écriture en ligne ne serait pas liée à l'affaiblissement du niveau en orthographe chez les élèves du secondaire. C'est ce point que nous nous proposons de vérifier concrètement et qui constituera l'objectif de nos recherches futures. Les objectifs spécifiques suivants sont poursuivis : (1) établir un profil d'utilisation des technologies de la communication par les élèves, ainsi que de leurs pratiques scripturales ; (2) vérifier si les stratégies d'écriture employées en contexte de communication électronique apparaissent dans les écrits standards d'élèves à l'intérieur et à l'extérieur du cadre scolaire ; (3) établir si les adolescents qui utilisent ces moyens de communication sont en train de mettre au point un nouveau code parallèle ou s'ils confondent, par méconnaissance, orthographe conventionnelle et procédés graphiques/scripturaux employés dans les salons de clavardage ; (4) vérifier s'il y a des différences entre les pratiques scripturales en contexte de communication électronique chez les locuteurs de FLM et de FLS. Ces résultats pourraient aussi lancer un débat sur la possibilité ou non d'intégrer ces nouvelles pratiques d'écriture à certaines séances d'apprentissage du français. On pourrait donner l'exemple de l'écrivain Phil Marso, qui a publié en 2005 un roman entièrement écrit en « code SMS » ciblant les 12-15 ans, intitulé *Pa Sage a TaBa vo SMS*, dont voici un extrait :

10. Les participants n'avaient jamais possédé ou utilisé de téléphone mobile avant le début de l'étude. Leurs SMS ont été recueillis par les chercheurs tous les mois pendant un an. Pour les étudier, ils ont caractérisé la densité de « textismes » des SMS et ont ajouté aux recherches déjà réalisées la distinction entre les « textismes » en accord avec le code traditionnel et ceux en rupture avec ce code, c'est-à-dire ceux qui sont les plus spécifiques du langage SMS.

3h mat'.... La f'1 me gayt'. 3 jr, emuré ds lé WC. j'avè bô écou'T la FM, p'Rson ne tchat sur moa. Lol! soud1! 1 br'8 me fè bondir 2 la Q'vett dé WC. J rêv? le mur C'fondra sou 1 avalanch 2 kou 2 pioch'. Le boss m'tRpèl:

- John Wilson Bred, j vs ch'Rch partou.
- Moa, pa!

Transcription en orthographe standard :

3h du mat'... La faim me guette. Trois jours emmurés dans les WC, j'avais beau écouter la radio, personne ne parlait de moi. Ah! Ah! Soudain! Un bruit me fait bondir de la cuvette des wc. Je rêve? Le mur s'effronda sous une avalanche de coup de pioche. Le patron m'interpelle:

- John Wilson Bred, je vous cherche partout.
- Moi, pas!

8. CONCLUSION

En conclusion, la CMO génère de nouveaux besoins communicationnels, qui exigent immédiateté et spontanéité de l'expression. Les scripteurs utilisent une écriture simplifiée, se rapprochant parfois d'une transcription phonético-graphique ou d'une oralisation (ex. : *ya kekunc?* pour *il y a quelqu'un?* permet de « mieux entendre » ce qui est écrit) et comportant de nombreuses stratégies pour reproduire les paramètres d'une conversation en face à face. On pourrait parler de mise à l'écrit de formes habituellement réservées au code oral et à l'informalité, avec une tendance aussi à l'abréviation. Nos analyses contribuent à une meilleure connaissance de la dynamique de la CMO en mode synchrone au regard tant de l'orthographe dans les trois langues à l'étude que de certaines nécessités extra et paralinguistiques sollicitées par ce mode de communication.

BIBLIOGRAPHIE

- ANIS, Jacques (dir.) (1999), *Internet, communication et langue française*, Paris, Hermès Science Publications.
- CRYSTAL, David (2006) [2001], *Language and the Internet*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CRYSTAL, David (2008), *Txtng. The Gr8 Db8*, Oxford, Oxford University Press.

- DAVID, Jacques et Harmony GONCALVES (2007), « L'écriture électronique, une menace pour la maîtrise de la langue? », *Le Français aujourd'hui*, 156, p. 39-48.
- GADET, Françoise (1996), « Une distinction bien fragile: oral/écrit », *Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL)*, 25, p. 13-27.
- GADET, Françoise (2008), « Ubi scripta et volant et manent », Elisabeth STARK, Roland SCHMIDT-RIESE et Eva STOLL (dir.), *Romanische Syntax im Wandel*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, p. 513-529.
- HERRING, Susan C. (2007), « A faceted classification scheme for computer-mediated discourse », *Language@Internet*, 4. URL : <http://www.languageatinternet.org/articles/2007/761>
- KATZ, Leonard et Ram FROST (1992), « The Reading Process is Different for Different Orthographies: The Orthographic Depth Hypothesis », Leonard KATZ et Ram FROST (dir.), *Orthography, Phonology, Morphology and Meaning*, Amsterdam, Elsevier North Holland Press, p. 67-84.
- KOCH, Peter et Wulf OESTERREICHER (2001), « Langage parlé et langage écrit », *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 584-627.
- LATZKO-TÓTH, Guillaume (2001), « L'Internet Relay Chat : un dispositif sociotechnique riche d'enseignements », *Actes du XI^e Congrès national des sciences de l'information et de la communication UNESCO* (Paris, 10-13 janvier 2001), Paris, SFSIC, p. 181-188.
- MANESSE, Danièle et Danièle COGIS (2007), *Orthographe : à qui la faute?*, Issy-les-Moulineaux, ESF.
- MARCOCCIA, Michel (2000), « Les smileys: une représentation iconique des émotions dans la communication médiatisée par ordinateur », Christian PLANTIN, Marianne DOURY et Véronique TRAVERSO (dir.), *Les émotions dans les interactions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 49-263.
- ONG, Walter (1982), *Orality and Literacy*, London/New York, Routledge.
- PANO, Ana (2008), *Dialogar en la Red. La lengua española en chats, e-mails, foros y blogs*, Bern, Peter Lang.
- PIEROZAK, Isabelle (2000), « Les pratiques discursives des internautes », *Le français moderne*, 68, 1, p. 109-129.
- SANMARTÍN SÁEZ, Julia (2007), *El chat. La conversación tecnológica*, Madrid, Arco/ Libros.
- SEBBA, Mark (2003), « Spelling Rebellion », Jannis K. ANDROUTSOPOULOS et Alexandra GEORGAKOPOULOU (dir.), *Discourse Constructions of Youth Identities*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 151-172.

- TATOSSIAN, Anaïs (2008), « Typologie des procédés scripturaux des salons de clavardage en français chez les adolescents et les adultes », Jacques DURAND, Benoît HABERT et Bernard LAKS (dir.), *Actes du 1^{er} Congrès mondial de linguistique française* (Paris, ILF, 9-12 juillet 2008), p. 2337-2352.
- TATOSSIAN, Anaïs (2011), *Les procédés scripturaux des salons de clavardage (en français, en anglais et en espagnol) chez les adolescents et les adultes*, thèse de doctorat, Université de Montréal.
- VARNHAGEN, Connie K., G. Peggy MCFALL, Nicole PUGH, Lisa ROUTLEDGE, Heather SUMIDA-MACDONALD et Trudy E. KWONH (2010), « lol : new language and spelling in instant messaging », *Reading and Writing*, 23, 6, p. 719-733.
- WERRY, Christopher C. (1996), « Linguistic and Interactional Features of Internet Relay Chat », Susan C. HERRING (dir.), *Computer-Mediated Communication: Linguistic, Social and Cross-Cultural Perspectives*, Amsterdam and Philadelphia, John Benjamins, p. 47-63.

« C'est-tu un Québécois ou un Français qui parle ? » : représentations et perceptions à l'égard de la langue dans les films doublés au Québec¹

KRISTIN REINKE
UNIVERSITÉ LAVAL

LUC OSTIGUY
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

1. INTRODUCTION

Depuis environ un demi-siècle, on observe, dans plusieurs régions de la francophonie, appelées également « périphéries » de la langue française, une volonté d'affirmer une plus grande autonomie linguistique face à la France, considérée comme le centre de l'aire linguistique francophone, et

-
1. Le présent article s'inscrit dans le cadre d'une recherche subventionnée intitulée *La langue du doublage québécois : usages et perceptions*, Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (n° 110168). Les auteurs tiennent à remercier Émilie Carpentier, Frédérique Corbin, Maude Gromko-Vallée, Marjorie Simard et Julie-Anne Veilleux, étudiantes en linguistique à l'Université Laval, qui ont agi comme assistantes de recherche. Nous tenons tout particulièrement à remercier Caroline Émond, chargée de cours et chercheuse, pour ses précieux conseils concernant la méthodologie du test de perception et l'utilisation du logiciel *Parsour*, ainsi que Geneviève Taillon, assistante de recherche, qui a effectué de façon autonome et professionnelle les tests de perception.

de valoriser davantage la variation linguistique, notamment sur le plan géographique. Cette volonté se traduit par des tentatives de décrire un « bon usage » local qui rend compte de la réalité culturelle et sociale propre à chaque endroit. Il arrive ainsi qu'une nouvelle norme de référence² locale – la norme endogène – entre en concurrence avec la norme de référence traditionnelle – la norme exogène – qui correspond, notamment pour la prononciation et le lexique, au modèle langagier du français tel qu'illustré dans les dictionnaires et les manuels de prononciation constitués en France.

Les normes endogènes en tant que pratiques récurrentes senties comme normales (Pöll, 2017 : 67) se seraient d'abord développées de façon spontanée, comme c'est le cas d'autres comportements sociaux qui sont transmis par la culture d'une communauté donnée et qui ont une valeur identitaire. Une partie de ces normes endogènes est socialement valorisée – société hiérarchisée oblige – et donne lieu à des représentations idéalisantes. Enfin, dans le contexte d'événements politiques tels que les mouvements nationalistes ou indépendantistes, des efforts de standardisation et de codification pour décrire ces normes endogènes ont été déployés afin de les imposer comme modèle langagier local : il s'agit donc de normes endogènes codifiées, qui concurrencent les normes exogènes dans les situations où le respect de la norme de référence est exigé (Manessy, 1997 : 223 ; Reinke et Ostiguy, 2016 : 112 ; Pöll, 2017 : 67-68).

Les sociolinguistes utilisent le concept de « langue pluricentrique » pour décrire ce type de pluralité normative qui concerne d'ailleurs toutes les langues à grande diffusion des anciens colonisateurs. Cependant, ce qui distingue ces langues est le type de relation entre le centre normatif traditionnel et les variétés périphériques, caractérisé par un degré d'asymétrie variable selon le contexte sociohistorique et socioculturel. Autrement dit, le poids de la norme endogène et de la norme exogène peut être plus ou moins grand selon la communauté linguistique concernée. Afin de tenir compte des différents degrés d'endo- et d'exo-normativité, Ammon (1989 : 90) propose le continuum suivant : endo-normativité totale, endo-normativité prédominante, endo-normativité partielle, exo-normativité prédominante et exo-normativité totale.

2. Selon les sources, cette norme est également appelée norme prescriptive, norme explicite ou norme légitime ; dans tous les cas, il s'agit de la variété prestigieuse, socialement valorisée, reconnue comme modèle de référence par les membres d'une communauté linguistique.

Le Québec est souvent pris en exemple pour illustrer la concurrence entre les deux normes de référence. Selon Pöll (1998 : 175), il serait un parfait exemple de l'endo-normativité partielle, étant donné que « les modèles et les ouvrages de référence sont d'origine française *et* québécoise » (les caractères italiques sont de l'auteur). L'idée qu'il puisse exister une norme endogène différente du français de référence traditionnel, celle d'un français québécois (désormais FQ) standard défini de l'intérieur et basé sur les pratiques réelles des Québécois et sur leur environnement socioculturel (Mercier et coll., 2017 : 296), a été formulée pour la première fois en 1977 par l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF). Il s'agirait de la « variété socialement valorisée³ que la majorité des Québécois francophones tend à utiliser dans les situations de communication formelle » (AQPF, 1977 : 11). Des études montrent que les Québécois et les instances normatives officielles ont, aujourd'hui, un rapport plus positif avec leur variété de français comparativement à celui qu'ils avaient il y a encore quelques décennies, et qu'ils reconnaissent la légitimité de ses particularités géographiques (Mercier et coll., 2017 : 303).

Malgré cette large acceptation de la norme endogène du FQ, celle-ci reste en concurrence avec la norme exogène, notamment dans certains domaines d'usage. Ainsi, la description de la norme endogène dans le dictionnaire en ligne *Usito* (2013) constitue certes un pas en avant, mais elle a été faite avec une certaine prudence, de crainte de répéter les échecs des premières tentatives de description lexicographique de cette norme, à savoir celles du *Dictionnaire du français plus, à l'usage des francophones d'Amérique* (DFP, 1988) et du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (DQA, 1993 [1992]) (Mercier et coll., 2017 : 304). De même, nombreux encore sont les professionnels de la parole (p. ex. animateurs, journalistes, traducteurs, interprètes) qui privilégient la norme exogène (Pöll, 2017 : 82). Le milieu de l'enseignement du français comme langue étrangère ou seconde (FLE/FLS) est un autre lieu où cette nouvelle orientation en matière de normes langagières n'a pas immédiatement été reconnue. Ce n'est que depuis 2015 que le nouveau programme d'études pour la francisation aux adultes créé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport inclut de nouveaux savoirs à développer qui concernent la compréhension orale de traits propres au FQ standard ou familier.

3. Voir les chapitres 2 et 4 dans Reinke et Ostiguy (2016) pour une synthèse des divers travaux qui ont tenté de décrire cette variété « socialement valorisée ».

En ce qui concerne la télévision francophone du Québec, elle répond aujourd'hui tout à fait à la double exigence de diffuser à la fois la norme de référence endogène dans les émissions d'information et, par le biais des différents genres, la réalité culturelle et linguistique dans toute sa diversité. Les recherches de Cox (1998), Reinke (2005) et Martel et coll. (2010) ont démontré qu'on a trouvé un compromis entre une normativité langagière et la volonté de se rapprocher des usages quotidiens de la population.

Le portrait est tout autre quant à la langue du doublage cinématographique produit au Québec, qui témoigne du degré partiel de l'endo-normativité au Québec. Le doublage est un procédé de postproduction par lequel la langue source d'un film, c'est-à-dire la langue et les voix de la version originale (désormais VO), cède la place à une langue cible d'une autre aire géographique où l'œuvre sera diffusée. C'est notamment à la suite de l'adoption de la *Loi sur le cinéma* (votée en 1975 et amendée en 1991), qui oblige les propriétaires des salles de cinéma à présenter les films en version française dans un délai de 45 à 60 jours après la sortie de l'original, que le doublage québécois a connu une grande effervescence (Houle et coll., 2002). Comme les doublages faits en France prenaient souvent plusieurs mois avant d'être mis à l'affiche, les dirigeants des maisons de production de films ont dû se tourner vers le milieu artistique québécois. Ces doublages s'adressent pour la plupart à un public local puisque le Québec a du mal à exporter ses doublages en France, laquelle ne permet pas la distribution en salle de films étrangers doublés hors de l'Union européenne (Paquin, 2000 : 127)⁴.

D'un point de vue sociolinguistique, ce contexte général aurait donc pu avoir comme effet que les doublages réalisés au Québec avec des comédiens québécois et pour un public québécois, le soient dans un français qui reflète les usages réels des Québécois. Ce n'est toutefois pas le cas (von Flotow, 2009 ; Reinke et Ostiguy, 2012 ; Reinke et coll., 2019). Les artisans de l'industrie du doublage, souvent membres de l'Union des Artistes (UDA), ainsi que les dirigeants des maisons de production de films exigent des produits faits dans un « français apparenté au français international » (désormais FI), autrement dit dans une langue française qui soit la plus délocalisée, la plus neutre possible. Ainsi lit-on sur le site Internet officiel du doublage au Québec : « Au Québec, nous utilisons un français correct, apparenté au français international, qui permet au spectateur de se concentrer uniquement

4. Les doublages québécois des films canadiens-anglais peuvent cependant être montrés en France.

sur le film en oubliant sa traduction.»⁵ *En même temps*, les Québécois désirent se reconnaître dans les films doublés, car ceux qui sont doublés en France suscitent les critiques d'une partie de la population en raison de leur déconnexion de la réalité nord-américaine et de la présence d'un vocabulaire typiquement français. En effet, on peut lire sur le même site, quelques lignes plus loin :

Mais plus encore qu'une simple question de vocabulaire, la spécificité du doublage québécois s'exprime dans les structures de phrases utilisées, l'emplacement des accents toniques propres au français québécois, certaines prononciations, certaines inflexions ou résonances de la voix, tout cela dans le but de traduire le plus adéquatement possible les émotions en fonction de nos propres codes culturels. [...] Un doublage français se fera presque toujours remarquer, alors qu'un doublage québécois tendra au contraire à se faire oublier.

Dans cette citation, on constate que l'UDA privilégie une norme exogène, que peut représenter dans une certaine mesure le FI, qui cependant incorporerait des caractéristiques linguistiques du FQ grâce auxquelles le public se reconnaîtrait culturellement : d'un côté, par la négative, un vocabulaire neutre qui ne soit pas trop associé au français de France (désormais FF) ; de l'autre, des structures de phrases et des traits de prononciation et de prosodie (emplacement des accents toniques, inflexions ou résonances de la voix) associés au FQ puisqu'ils sont produits par des comédiens québécois.

Les équipes de doublage québécois font donc face à des exigences difficiles à concilier, à savoir produire des doublages dans un prétendu FI qui devraient, en même temps, permettre aux Québécois de s'y reconnaître. Dans quelle mesure y a-t-il adéquation entre ce que prétend l'UDA et la réalité ? Les travaux sur le doublage tendent à montrer que, outre le fait que les équipes de doublage québécoises se soucient peu de l'équivalence stylistique entre la VO et la version doublée (Plourde, 2000 a, 2000b, 2003 ; Caron, 2003 ; von Flotow 2009, 2010, 2014 ; Reinke et Ostiguy, 2012, 2019 ; Montgomery, 2017), bien souvent, les doublages comportent des éléments de lexique associés au FF (entre autres, Reinke et Ostiguy, 2012) et une morphosyntaxe proche de la langue écrite dans des extraits qui auraient exigé le recours à une langue parlée familière (von Flotow 2009, 2010, 2014 ; Reinke et Ostiguy, 2012 ; Montgomery, 2017 ; Reinke et Ostiguy, 2019).

5. <http://www.doublage.qc.ca/p.php?i=171>, consulté le 22 mai 2018.

Pour ce qui est de la prononciation et de la prosodie, Reinke et coll. (2019) ont démontré que, dans les doublages québécois, les traits phoniques typiques du FQ sont largement évités, non seulement ceux qui caractérisent la variété informelle, comme la diphtongaison, mais aussi ceux qui sont aujourd'hui tout à fait acceptés par la population, au point d'être entendus chez des chefs d'antenne (Cox, 1998 ; Reinke, 2005 ; Ostiguy et Tousignant, 2008). Bien que les doublages fassent entendre à l'occasion quelques prononciations québécoises neutres, non marquées, telles que l'affrication des consonnes /t/ et /d/ devant /i/, /y/, /j/ et /ɥ/ (p. ex. petit [pə.t_ɕi], tu [t_ɕy], dieu [d_ɕjø], produit [pʁɔ.d_ɕɥi]) et l'ouverture des voyelles /i/, /y/ et /u/ en syllabe finale fermée par les consonnes non allongeantes (p. ex. riche [ʁɪʃ], luxe [lyks], soupe [sɔp]), leur fréquence est négligeable en comparaison avec celle observée dans les productions verbales des lecteurs de nouvelles et de la population québécoise dans son ensemble. La seule exception est la voyelle nasale « un », dont la prononciation [œ̃] s'aligne sur les usages réels des Québécois, tandis qu'elle est fortement concurrencée, chez les doubleurs français, par [ɛ̃], prononciation parisienne. Pour ce qui est des paramètres prosodiques analysés, c'est-à-dire la hauteur et l'étendue de la voix ainsi que le débit élocutoire, Reinke et coll. (2019) constatent qu'il n'y a pas de différence notable entre les doubleuses et doubleurs québécois et français, ce qui pourrait s'expliquer par une volonté des comédiens québécois de masquer cette dimension de leur accent en utilisant une prosodie comparable à celle de leurs collègues français.

Dans la mesure où il y a quasi absence de traits typiquement québécois dans le doublage fait au Québec, au point où la prononciation des doubleurs québécois se confond, en grande partie, avec celle des doubleurs français, il est justifié de se demander si les Québécois distinguent un doublage fait au Québec d'un doublage fait en France.

Le premier objectif de la présente étude est de vérifier, à l'aide de deux tests de perception, si des participants québécois sont en mesure de distinguer des extraits de films doublés par des Québécois d'autres extraits doublés par des Français. Nous avons également voulu savoir où les participants se situent par rapport à leur capacité à différencier l'origine géographique des doublages.

Quant au second objectif, il est de déterminer, le cas échéant, les traits linguistiques (notamment lexicaux, phonétiques et prosodiques) qui pourraient jouer dans la reconnaissance de l'origine géographique des doublages.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Test de perception 1 (reconnaissance de l'origine géographique)⁶

Afin de vérifier si les participants sont en mesure de distinguer des extraits de doublages québécois d'autres extraits doublés en France, nous avons conçu un premier test de perception (désormais test 1).

2.1.1 Corpus du test 1

Nous avons extrait 146 paires d'énoncés déclaratifs des 45 premières minutes des versions québécoises (désormais VQ) et des versions françaises (désormais VF) de quatre films et d'une téléserie, qui font partie d'un corpus plus vaste constitué de onze productions et exploité déjà dans une perspective plus linguistique dans des études antérieures (Reinke et coll., 2019; Reinke et Ostiguy, 2019). Notre corpus est donc constitué d'un total de 292 énoncés qui ont été produits par 37 personnages, à savoir 10 féminins et 27 masculins. Les énoncés sélectionnés correspondent toujours à un tour de parole. Les extraits ont été choisis sur la base de leur qualité sonore : de nombreux chevauchements de parole, de la musique ou d'autres bruits de fond nous ont empêchés d'étudier plus d'énoncés puisqu'une qualité sonore optimale est essentielle pour ne pas distraire les participants. Le tableau 1 montre le nombre d'énoncés étudiés par film.

Tableau 1: Test 1 – Nombre d'énoncés par film

	VQ	VF
<i>Astro Boy</i> (2009), film d'animation	30	30
<i>Hangover III</i> (2013), comédie	30	30
<i>Orange Is the New Black</i> (2013), comédie	30	30
<i>The Interpreter</i> (2005), suspense	30	30
<i>The Tourist</i> (2010), suspense	26	26

La qualité sonore n'a pas été le seul critère qui a guidé le choix des énoncés. Conformément au deuxième objectif de notre étude, à savoir

6. Notre test de perception est grandement inspiré de celui utilisé dans la thèse de doctorat d'Émond (2014 : 99-107).

déterminer les traits linguistiques qui pourraient être responsables de la reconnaissance d'un doublage comme étant québécois ou français, nous nous sommes assurés de la présence d'un nombre plus ou moins égal d'énoncés appartenant aux quatre catégories suivantes :

1. Énoncés des VQ caractérisés par des traits typiques du FQ :
 - a) Québécoismes lexicaux, p. ex. *déjeuner* (*petit-déjeuner* en France), *c'est genre* ;
 - b) Affrication (ou assibilation) des consonnes /t/ et /d/ devant les voyelles et les semi-voyelles /i/, /y/, /j/ et /ɥ/, p. ex. *petit* [pə.t_si], *tu* [t_sy], *dieu* [d_zjø], *produit* [pʁɔ.d_zɥi] ;
 - c) Timbres des voyelles nasales en syllabe ouverte accentuée, à savoir [ē] (au lieu de [ĕ]), [ā] (au lieu de [ǣ]), [œ] (au lieu de [ĕ]), p. ex. *bien* [bjē], *complaisant* [kɔ̃.plɛ.zā], *un* [œ̃] ;
 - d) Prononciation anglicisée des patronymes, toponymes, marques de commerce et titres d'œuvres culturelles d'origine anglo-saxonne, p. ex. [ɹ] approximant et [i:] long dans *Pearce* [pi:ɹs], et [ə] dans la seconde syllabe de *Alan* [æ.lən] ;
 - e) Prononciation anglicisée des emprunts à la langue anglaise ;
 - f) Longueur vocalique :
 - Allongement des voyelles brèves /i/, /y/, /u/, /œ/, /ɔ/, /ɛ/ et /a/ en syllabe finale fermée par les consonnes allongantes /ʃ/, /v/, /z/ ou /ʒ/ sous l'accent de fin de groupe rythmique, p. ex. *bonjour* [bɔ̃.ʒu:ʃ], *enclave* [ɑ̃.kla:v], *fleuve* [flœ:v], *éloge* [e.lɔ:ʒ], *effluve* [ɛ.fly:v] ;
 - Voyelles longues étymologiques /ɑ:/ et /ɜ:/ ainsi que /o:/ et /ø:/ en syllabe fermée sous l'accent de fin de groupe rythmique, p. ex. *Jacques* [ʒɑ:k], *fête* [fɛt], *maître* [mɛtʃ], *côte* [kɔ:t], *écloze* [e.klo:z], *meute* [mø:t] ;
 - g) Timbre [ɑ] postérieur en syllabe ouverte à la finale de mot, p. ex. *Canada* [ka.nɑ.dɑ], *pas* [pɑ] ;
 - h) Ouverture des voyelles hautes /i/, /y/ et /u/ en syllabe finale fermée par les consonnes non allongantes, p. ex. *riche* [ʁɪʃ], *vitre* [vɪtʃ], *ligne* [liɲ], *luxe* [lyks], *bulbe* [bylb], *rhume* [ʁym], *soupe* [sup], *boule* [bul], *pourpre* [pɔʁpʁ].
2. Énoncés des VF caractérisés par des traits typiques du FF :
 - a) Francismes lexicaux, p. ex. *gonzesse*, *putain* ;

- b) Timbres des voyelles nasales [ɔ̃] ~ [ɔ̃-ɑ̃]⁷ (au lieu de [ɑ̃]) et [ɛ̃] (au lieu de [œ̃]), p. ex. *sûrement* [syʁ.mɔ̃], *rien* [ʁjɛ̃];
 - c) Prononciation francisée des patronymes, toponymes, marques de commerce et titres d'œuvres culturelles d'origine anglo-saxonne (p. ex. [ʁ] uvulaire et [i] bref dans *Pearce* [pɛʁs], et [a] dans la seconde syllabe de *Alan* [a.lan]);
 - d) Prononciation francisée des emprunts à la langue anglaise.
3. Énoncés des VQ sans traits typiques du FQ.
 4. Énoncés des VF sans traits typiques du FF.

Chaque catégorie d'énoncés occupe le quart des énoncés du test 1. Toutefois, le poids donné à chacune n'est pas le même que celui qui est observé dans l'ensemble du corpus des onze films. Par exemple, les énoncés comportant des traits du FQ sont rares dans l'ensemble des films analysés et loin de constituer 25 % des dialogues des VQ, comme leur proportion dans le test pourrait le laisser penser. *A contrario*, les énoncés ne comportant pas de traits du FQ sont de loin les plus fréquents dans l'ensemble des films (Reinke et coll., 2019).

2.1.2 Participants et tâche

Pour le test 1, nous avons recruté, en milieu universitaire, 42 participants québécois (21 femmes et 21 hommes) âgés de 19 à 39 ans (âge moyen de 28 ans), résidant au Québec et dont la première langue est le FQ.

Le test 1 a été effectué avec le programme *Parsour 1.3* (Bastien et coll., 2010-2012), qui permet de développer des tâches de jugement binaire, de jugement gradué ou de jugement d'intensité après l'écoute d'un fichier audio. Les énoncés sélectionnés ont été présentés de façon aléatoire à l'écran d'un ordinateur. La tâche consistait à déterminer si l'énoncé entendu était tiré d'une VQ ou d'une VF en cliquant sur le drapeau national correspondant (choix forcé). Le test a été passé individuellement dans un endroit calme : chaque participant était assis devant un écran d'ordinateur et portait un casque d'écoute. La consigne suivante apparaissait à l'écran : « Écoutez attentivement l'extrait. Cliquez sur le drapeau du Québec si vous pensez qu'il est tiré d'un film doublé au Québec ou cliquez sur le drapeau de la France si vous pensez qu'il est tiré d'un film doublé en France. » Le

7. Timbre intermédiaire entre [ɔ̃] et [ɑ̃] (Hansen, 2001)

participant pouvait aller à son rythme et prendre une pause à tout moment entre les extraits s'il en ressentait le besoin. Étant donné que les extraits étaient entendus hors contexte, une transcription orthographique neutre (p. ex. sans ponctuation) de chacun des énoncés apparaissait avec la bande sonore. L'énoncé ne pouvait être entendu qu'une seule fois. Le logiciel utilisé enregistrait les réponses et les délais de réponse. La durée du test a été d'environ 30 minutes, incluant une courte phase d'entraînement permettant aux participants de se familiariser avec la tâche à accomplir.

2.2 Test de perception 2 (reconnaissance de l'origine géographique : prosodie)

Les différences potentielles entre le FQ et le FF ne reposent pas seulement sur le lexique et la prononciation. Certains traits prosodiques semblent jouer dans la différenciation des deux variétés, notamment la hauteur moyenne de la voix, c'est-à-dire la fréquence fondamentale moyenne (F_0), et l'étendue de la voix, c'est-à-dire la différence entre les valeurs maximales et minimales de la F_0 tout au long de l'énoncé. Bien que ces aspects aient fait l'objet de peu d'études et que les résultats de ces dernières ne concordent pas toujours, les recherches suggèrent que les voix québécoises sont, du moins dans la façon dont les gens les perçoivent, plus graves (fréquence plus basse) et plus monotones (étendue plus faible) que les voix françaises (Bissonnette, 2003 ; Demers, 2003 ; Ménard, 2003). En même temps, ces résultats suggèrent qu'au plan prosodique la perception des gens ne correspond pas toujours aux résultats objectifs obtenus au moyen de l'analyse instrumentale de la production verbale. Quoi qu'il en soit, l'analyse instrumentale de Reinke et coll. (2019) n'a pas révélé de différences notables entre les doubleuses et doubleurs québécois et français quant à ces deux paramètres.

Dans le but de vérifier si ces caractéristiques prosodiques pouvaient éventuellement expliquer la perception d'un énoncé donné comme étant québécois ou français, nous avons créé un deuxième test de reconnaissance de l'origine géographique, à partir de la prosodie seulement (désormais test 2). Il s'agissait de vérifier si les participants étaient en mesure de distinguer les voix des comédiens-doubleurs selon qu'ils sont Québécois ou Français.

2.2.1 Corpus du test 2

Nous avons repris 50 paires d'énoncés du test 1. Ce corpus est constitué d'un total de 100 énoncés produits par 24 personnages, à savoir 7 féminins et 17 masculins. Il est plus restreint que le corpus du test 1 puisque les énoncés devaient avoir fait l'objet d'une analyse prosodique préalable, dont les résultats figurent dans Reinke et coll. (2019). En conséquence, les exigences par rapport à la qualité sonore étaient encore plus grandes que pour le test 1. De plus, nous devons exclure des voix d'enfants, dont la prosodie n'est pas comparable à celle des voix d'adultes. Le tableau 2 montre le nombre d'énoncés étudiés par film selon le sexe des personnages.

Tableau 2 : Test 2 – Nombre d'énoncés par film selon le sexe des personnages

	Version québécoise (VQ)		Version française (VF)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<i>Astro Boy</i> (2009), film d'animation	0	4	0	4
<i>Hangover III</i> (2013), comédie	0	12	0	12
<i>Orange Is the New Black</i> (2013), comédie	9	4	9	4
<i>The Interpreter</i> (2005), suspense	4	10	4	10
<i>The Tourist</i> (2010), suspense	1	6	1	6

Grâce à l'analyse prosodique préalable (Reinke et coll., 2019), nous possédons, pour chaque énoncé, les données sur la hauteur moyenne et sur l'étendue de la voix. Ces énoncés ont été délexicalisés avec le logiciel Praat⁸ pour le traitement de la parole. Par la méthode de délexicalisation, il est possible de conserver seulement les composantes prosodiques du signal sonore. Cette procédure permet ainsi d'évaluer le rôle des paramètres prosodiques sans l'interférence des autres traits langagiers caractérisant l'une ou l'autre variété géographique, tels que la prononciation des voyelles et des consonnes et le vocabulaire (Ménard, 2003 : 40-41).

8. Disponible gratuitement en ligne : <http://www.fon.hum.uva.nl/praat/>.

2.2.2 Participants et tâches

Pour le test 2, nous avons recruté, en milieu universitaire, 30 participants québécois (15 femmes et 15 hommes âgés de 19 à 39 ans; âge moyen de 29 ans) résidant au Québec et dont la première langue est le FQ. Le test a été effectué au moyen du programme utilisé pour le test 1 et avec une méthode qui est sensiblement la même. Dans ce qui suit, nous n'exposons que les différences méthodologiques par rapport au premier test :

- Les voix féminines et les voix masculines ont été présentées séparément puisque la hauteur et l'étendue de la voix des femmes et des hommes sont différentes, notamment en raison de l'anatomie du conduit vocal.
- Le test a été divisé en trois parties afin d'évaluer l'effet des paramètres prosodiques tant mesurés que perçus. Par cette façon de procéder, nous voulions tenir compte du fait que, sur le plan de la prosodie, la perception des gens ne semble pas toujours aller dans le même sens que les résultats des analyses instrumentales. Les trois tâches consistaient à déterminer :
 - a) Si l'énoncé entendu était tiré d'un doublage fait au Québec ou d'un doublage fait en France ;
 - b) Si la voix entendue était plutôt aiguë ou plutôt grave ;
 - c) Si la voix entendue était plutôt mélodique ou plutôt monotone.
- Pour faire comprendre aux participants ce qu'ils allaient entendre, nous avons formulé l'explication suivante : « Les extraits que vous allez entendre ont été délexicalisés ; autrement dit, nous avons supprimé les mots et avons laissé la mélodie de la voix. En conséquence, vous n'entendrez que les mélodies des voix, un peu comme lorsque vous entendez quelqu'un parler dans une autre pièce sans comprendre ce qu'il dit. Il faut savoir que chaque langue est "chantée" d'une façon différente. Généralement, les gens perçoivent cette mélodie souvent de façon inconsciente. »
- La phase d'entraînement a été particulièrement utile pour ce test parce que les énoncés délexicalisés sont incompatibles avec les habitudes d'écoute. De plus, les participants ont eu besoin de stimuli de référence afin de pouvoir évaluer la hauteur et la mélodie de la voix.

- Lors de ce test, la transcription orthographique n'apparaissait pas afin de bien isoler la composante prosodique.

2.3 Questions prétest et post-test et discussion

De façon à savoir comment les participants se situent par rapport à leur capacité à identifier l'origine géographique des doublages, nous leur avons posé les questions suivantes avant et après les deux tests de perception :

- Question prétest: « Sur une échelle de 1 à 10, dans quelle mesure croyez-vous pouvoir identifier un doublage comme étant fait au Québec (1 = pas du tout / 10 = sans aucun doute)? »
- Question post-test: « Sur une échelle de 1 à 10, dans quelle mesure croyez-vous avoir réussi à identifier un doublage comme étant fait au Québec (1 = pas du tout / 10 = sans aucun doute)? »

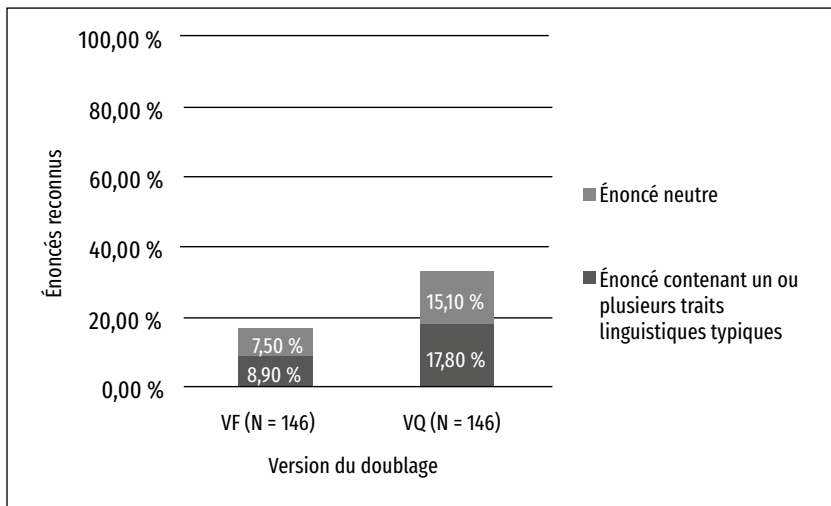
Après chaque question post-test a suivi une brève discussion où les participants ont pu parler de leur expérience.

3. RÉSULTATS

3.1 Reconnaissance de l'origine géographique des énoncés (test 1)

Nous avons calculé le nombre de réponses correctes chez l'ensemble des participants. Pour une représentation plus claire des résultats, ce nombre a été converti en pourcentage. Seuls les énoncés perçus correctement par 75 % et plus des participants sont considérés dans la présentation des résultats. Ce seuil représente une majorité claire et permet de réduire le risque que les réponses soient attribuables au hasard, si l'on considère que les participants n'avaient que deux choix.

Figure 1: Taux d'énoncés reconnus correctement par la majorité des participants québécois



La figure 1 montre que 32,9 % des 146 énoncés tirés des VQ (48/146) ont été correctement perçus. Selon qu'il y a présence ou absence de trait(s) typique(s) du FQ, ce taux se distribue comme suit: 17,8 % (26/146) des énoncés contiennent un ou plusieurs traits typiques du FQ et 15,1 % (22/146) n'en comportent aucun; ils sont dits neutres pour cette raison. Pour ce qui est des énoncés tirés des VF, les participants ont moins bien réussi. Seulement 16,4 % (24/146) ont été reconnus correctement: 8,9 % (13/146) comportent un trait caractérisant le FE, et 7,5 % (11/146) sont neutres. Bien que les participants québécois n'identifient pas facilement la provenance des doublages, ils reconnaissent tout de même un peu mieux les doublages produits par leur propre communauté linguistique. Toutefois, le taux de reconnaissance reste très faible.

Comme de nombreux énoncés reconnus correctement ne contiennent aucun trait typique de la variété linguistique concernée, les traits typiques de chacune des variétés semblent peu intervenir dans la reconnaissance. Il est tout de même possible que certains traits aient pu jouer un rôle dans le cas de certains énoncés reconnus. Dans la prochaine partie, nous nous attachons à déterminer les traits qui ont pu exercer, par rapport aux autres, un poids plus grand dans la reconnaissance.

3.2 Rapport entre reconnaissance et traits linguistiques

Nous avons d'abord compté les traits linguistiques présents dans les réponses correctes ainsi que dans les réponses incorrectes. Le tableau 3 montre, en ordre d'importance, le taux d'apparition des traits (présentés à la section 2.1.1) dans les réponses correctes sur le total des occurrences. Par exemple, l'affrication est présente une fois dans cinq extraits reconnus correctement et dans cinq autres non reconnus. De même, la longueur vocalique se manifeste une fois dans huit extraits reconnus et dans dix autres non reconnus.

Tableau 3: Taux d'apparition des traits linguistiques typiques dans les énoncés correctement reconnus par rapport à l'ensemble du corpus

Traits	Taux et nombre de traits
Affrication	50 % (5/10)
Longueur vocalique	44,4 % (8/18)
Lexique (québécoisismes ou francismes)	41,2 % (14/34)
Prononciation anglicisée ou francisée des patronymes, toponymes, marques de commerce et titres d'œuvres culturelles d'origine anglo-saxonne	38,8 % (14/36)
Voyelles nasales	34,1 % 14/41
Relâchement des voyelles hautes	33,3 % (4/12)
Timbre [ɑ] postérieur en syllabe ouverte à la finale de mot	14,3 % (2/14)
Prononciation anglicisée ou francisée des emprunts à la langue anglaise	0 % (0/3)

Un premier constat s'impose. Si les traits intervenaient de façon claire dans la reconnaissance de l'origine géographique, on aurait pu s'attendre à ce que leurs taux d'apparition soient plus élevés dans les réponses correctes qu'ils ne le sont dans les réponses incorrectes. Ce n'est pas ce qui est observé. Dans la plupart des cas, ces traits se retrouvent même plus fréquemment dans les énoncés qui n'ont pas été correctement reconnus. Ce n'est donc pas vraiment leur présence qui peut expliquer les réponses correctes.

Certains traits semblent tout de même agir plus que d'autres dans la reconnaissance, si l'on considère leur ordre d'importance dans le tableau 3. C'est le cas de l'affrication, de la longueur vocalique et des particularités lexicales des variétés (québécoismes ou francismes). Ces résultats sont cependant à considérer avec prudence puisque, dans quelques cas, un de ces traits a pu être accompagné d'un autre; dans ce cas, c'est sans doute la combinaison de plusieurs traits qui agirait.

Pour ce qui est des particularités lexicales, les traits qui semblent jouer dans la reconnaissance sont exclusivement des expressions ou des mots associés clairement au FF, p. ex. *cradingue, tongs, putain, faubourgs, gonzesse*. Lorsque les voyelles nasales sont présentes dans les énoncés reconnus, c'est leur timbre québécois ([ɛ̃], [ã] et [œ̃]) qui semble jouer. Quant aux prononciations des patronymes, toponymes, marques de commerce et titres d'œuvres culturelles d'origine anglo-saxonne, elles facilitent la reconnaissance des VQ quand elles sont anglicisées et celle des VF lorsqu'elles sont francisées.

3.3 Rapport entre reconnaissance et prosodie

Nous avons réalisé le test 2 en trois étapes pour évaluer l'effet des paramètres prosodiques, mesurés ou perçus, sur la reconnaissance de l'origine géographique des doublages, c'est-à-dire la hauteur (voix grave ou aiguë) et l'étendue (voix monotone ou mélodique) de la voix.

3.3.1 Reconnaissance de l'origine géographique et prosodie

Le but de la première étape a été de vérifier si les énoncés délexicalisés reconnus par 75 % et plus des participants pouvaient être mis en rapport avec les paramètres prosodiques mesurés avec le logiciel de reconnaissance de la parole Praat. Pour ce faire, nous avons d'abord calculé le nombre de réponses correctes chez l'ensemble des participants. Il ressort de cela qu'aucun énoncé délexicalisé n'a été reconnu correctement par une forte majorité, ce qui suggère que les paramètres prosodiques ciblés ne semblent pas avoir d'effet sur la reconnaissance de l'origine géographique. Il a donc été impossible de pousser plus loin l'analyse du rapport entre reconnaissance et paramètres. Rappelons que les analyses instrumentales de Reinke et coll. (2019) n'ont pas révélé de différences notables entre les voix des doubleurs et doubleuses québécois et français quant à la hauteur et à l'étendue.

3.3.2 Rapport entre la perception de la hauteur de la voix et l'origine géographique

Envisageant la possibilité que les analyses instrumentales et la perception n'aillent pas nécessairement dans le même sens, notre but, avec la deuxième étape, a été de vérifier s'il y a un rapport entre la hauteur de la voix *perçue* et l'origine géographique du doublage. Cette fois, nous avons demandé aux participants, toujours selon la même méthode, de décider si la voix entendue était plutôt « grave » ou plutôt « aiguë ». Comme cela a été mentionné plus haut, plusieurs chercheurs ont rapporté que les voix françaises tendent à être perçues comme étant plus aiguës que les voix québécoises. Il est donc permis de croire que la perception d'un énoncé comme étant plus aigu ou plus grave puisse expliquer la reconnaissance de l'origine géographique. Nous avons relevé les énoncés sur lesquels 75 % et plus des participants se sont entendus quant à cette opposition. Sur les 100 énoncés, 34 formulés par des doubleurs masculins et 6 par des doubleuses ont été perçus comme étant des voix graves. Toutefois, aucune tendance associant la voix grave au FQ ou au FF n'est apparue : en effet, la moitié des énoncés étaient tirés des VQ et l'autre, des VF. C'est à peu près la même tendance qui est observée pour ce qui est de l'association entre voix perçues comme étant aiguës et origine géographique : 16 énoncés masculins et 12 énoncés féminins ont été perçus comme étant des voix aiguës, dont 9 (56 %) pour les voix d'hommes et 6 (50 %) pour les voix de femmes étaient tirés des VQ et, à l'opposé, 7 (44 %) et 6 (50 %), des VF. Selon nous, cette légère différence entre les doubleurs québécois et français est négligeable et suggère que, dans les limites de ce test, il n'y a pas de rapport entre la hauteur de la voix perçue et l'origine géographique des doubleurs.

3.3.3 Rapport entre la perception de l'étendue de la voix et l'origine géographique

Le but de la troisième étape a été de vérifier s'il y a un rapport entre l'étendue de la voix perçue et l'origine géographique du doublage. Cette fois, les participants devaient décider si les voix entendues étaient plutôt « mélodiques » ou plutôt « monotones ». En effet, plusieurs chercheurs ont rapporté que les voix françaises tendent à être perçues comme étant plus mélodiques que les voix québécoises. Il est donc tout à fait possible que la perception d'un énoncé comme étant plus monotone ou plus mélodieux puisse expliquer la reconnaissance de l'origine géographique. Nous avons relevé les énoncés sur lesquels 75 % et plus des participants se sont entendus

quant à cette opposition. Sur les 100 énoncés, 18 énoncés d'hommes et 5 énoncés de femmes ont été perçus comme étant des voix mélodiques, dont 10 (56 %) pour les voix d'hommes et 3 (60 %) pour les voix de femmes étaient tirés des VQ.

Pour ce qui est des voix perçues comme monotones, 21 énoncés d'hommes et 6 énoncés de femmes ont été identifiés comme tels, dont 11 (52 %) pour les hommes et 4 (67 %) pour les femmes faisaient partie des VQ. Les résultats ne laissent pas entendre qu'il pourrait y avoir un rapport entre l'étendue de la voix perçue et l'origine géographique des doubleurs.

En résumé, on peut conclure que, dans le cadre de notre test, les participants ne perçoivent pas de différence entre les VQ et les VF en ce qui concerne les paramètres prosodiques sélectionnés, évalués selon les oppositions *voix aiguë* vs *voix grave* et *voix mélodique* vs *voix monotone*.

3.4 Réponses des participants aux questions prétest/post-test et discussion

Pour ce qui est des questions prétest/post-test, nous avons calculé la moyenne des scores obtenus pour chaque question.

Tableau 4: Moyenne des réponses aux questions prétest/post-test

Test	Moyenne des réponses – prétest	Moyenne des réponses – post-test
1	6,8/10	4,8/10
2	6,6/10	2,8/10

Le tableau 4 montre que, avant les deux tests, les participants avaient plutôt bon espoir de reconnaître un doublage fait au Québec. La moyenne des cotes attribuées à la question prétest est presque la même pour les deux groupes, soit 6,8 et 6,6 sur 10. Or, après les deux tests, les participants ont perdu un peu de cette assurance. La cote moyenne après le test 1 a baissé à 4,8. Celle après le test 2 est encore beaucoup plus faible, à savoir de 2,8 sur 10.

On peut ainsi conclure que les participants, en réalisant les tests de perception, ont eu conscience d'éprouver des difficultés à distinguer l'origine des doublages. Cela est encore plus flagrant dans le cas du test 2, pour lequel les taux de reconnaissance ont été nuls.

Dans les discussions qui se sont tenues après les tests, les participants ont exprimé leur surprise devant la difficulté de la tâche. La discussion qui a fait suite au test 1 nous a tout de même donné quelques pistes qui pourraient expliquer ce qui facilite, dans l'esprit des participants, la reconnaissance des extraits québécois. Ainsi, plusieurs participants ont mentionné la prononciation des patronymes, toponymes, marques de commerce et titres d'œuvres culturelles d'origine anglo-saxonne, qui diffère selon l'origine géographique des doublages. La présentation des énoncés par paire a également été rapportée comme facteur facilitant la reconnaissance de l'origine. Par exemple, après avoir entendu l'énoncé « Alors Alexander Pearce a un nouveau visage » (VQ *Le Touriste*), dans lequel la prononciation du patronyme est anglicisée, il a été jugé plus facile par les participants d'associer à la VF l'énoncé « C'est le nouveau visage de Pearce » avec patronyme francisé, et ce, même si les deux énoncés ne se succédaient pas dans le déroulement du test.

Autre facteur mentionné : de nombreux participants au test 1 ont affirmé avoir reconnu la voix de certains acteurs québécois actifs dans le domaine. À titre d'exemple, sur les 15 énoncés de la VQ de *The Tourist* qui ont été reconnus comme tels, 9 ne présentent aucune caractéristique du FQ ; toutefois, les voix des acteurs à l'origine de ces énoncés sont très présentes dans l'univers du doublage québécois : Mario Desmarais prête notamment sa voix aux acteurs Dan Aykroyd et Harrison Ford, ainsi qu'à des personnages comme Skinner et le maire Quimby dans la VQ de la série *The Simpsons* ; Hélène Mondoux double des actrices aussi connues que Sandra Bullock et Angelina Jolie ; la voix de Gilbert Lachance est associée à Johnny Depp, Matt Damon, Tom Cruise ainsi qu'à des personnages comme Krusty, Carl, le professeur Fink et le gars des BD dans la VQ de *The Simpsons*, pour ne nommer que ceux-là.

Dans la discussion, les participants du test 1 ont mentionné également l'effet possible de l'intonation comme un indice de reconnaissance.

4. CONCLUSION

Nos observations nous invitent à remettre en question l'idée que les Québécois reconnaissent aisément un doublage fait au Québec, idée trop souvent présentée comme une évidence par les artisans de l'industrie du doublage québécois. Qui plus est, les participants ont même eu du mal à reconnaître les énoncés français, à l'exception de ceux qui contenaient des

traits évidents d'ordre lexical, à savoir des francismes. De plus, les traits linguistiques québécois ou français présents dans les énoncés sélectionnés ne semblent pas jouer beaucoup dans la perception de leur origine géographique.

Nos résultats nous poussent également à envisager la possibilité que les traits linguistiques identifiés par les chercheurs dans les usages des groupes sociaux et régionaux ne soient pas toujours perçus par les locuteurs d'une communauté (Remysen, 2016: 32) et que la représentation qu'ont les locuteurs de leur langue et des frontières entre les variétés soit plus complexe que nous l'imaginons. Les recherches en sociolinguistique et en dialectologie perceptuelle sont à poursuivre.

La présence des traits linguistiques dans des énoncés isolés, hors contexte, peut sans doute avoir influencé nos résultats; ceci représente une limite de notre recherche, bien que d'autres aient démontré qu'il n'existe pas de seuil quantitatif minimal à partir duquel une variété est reconnaissable (Remysen, 2016: 37). On peut donc se poser la question du rapport entre l'ampleur des phénomènes typiques d'une variété géographique et leur perception en tant qu'ensemble dans un film entier.

À la lumière de ces observations empiriques, il faut tout de même admettre l'existence d'un écart entre la représentation que la majorité des doubleurs et commentateurs québécois semble avoir de la langue utilisée dans le doublage québécois et la réalité observable. Cela soulève des questions liées aux véritables motivations non seulement derrière la façon de doubler au Québec, mais aussi derrière la volonté de l'UDA de produire ses propres doublages.

Nos observations confirment que les doublages en FI que les producteurs offrent au public québécois ne permettent pas vraiment à ce dernier de s'y reconnaître. Si cet argument était le seul qui justifiait le doublage fait au Québec, on pourrait remettre en question la légitimité du doublage québécois dans sa forme actuelle, comme le fait Le Blanc (2015). Mais il y a plus.

Plusieurs raisons peuvent expliquer que les doublages faits au Québec comportent si peu d'aspects du français parlé au Québec. La quasi-absence du FQ est la conséquence d'un ensemble de faits qui tendent à confirmer le caractère endo-normatif partiel du FQ.

1. Le choix traductologique posé par l'UDA, qui considère que le doublage doit faire oublier au public qu'il en est un⁹. Pour cela, elle privilégie l'usage du FI, sans traits linguistiques trop associés à une communauté francophone. Cette position laisse entendre que l'usage du FQ nuirait à l'atteinte de cet objectif; que le public se laisserait distraire en entendant ses usages réels prononcés par des acteurs étrangers. Le recours à un français exempt des traits typiques du FQ laisserait les personnages dans une autre culture, communiquant dans un français neutre (Reinke et coll., 2019). Ce point de vue est d'ailleurs assez répandu chez les traducteurs et traductologues (Reinart, 2004). La distance que prend l'UDA à l'égard des doublages français est du même ordre: pour elle, le doublage français se fait entendre par les Québécois.

2. Une façon de répondre aux attentes du public québécois qui, selon l'UDA, ne voudrait pas entendre le FQ prononcé par des acteurs étrangers. La mauvaise réception des rares doublages en FQ, p. ex. les téléseries *Ally McBeal* et *Les liens du sang* (*Bad Blood*), conforte ce point de vue. Le public ne semble pas non plus vouloir entendre un français de France, dont certaines expressions qui lui sont propres leur semblent incompréhensibles: le public québécois réclamerait plus simplement un français neutre, délocalisé (Ostiguy et Reinke, 2015). Les attentes du public et leur réticence à entendre du FQ dans les films doublés nous semblent être la conséquence de représentations et d'attitudes que les Québécois entretiennent avec leur propre langue, notamment de l'insécurité linguistique (Reinke et Ostiguy, 2012; Ostiguy et Reinke, 2015; Reinke et coll., 2017). La situation engendre en même temps un cercle vicieux: le fait que le FQ soit peu entendu dans les films doublés envoie le message qu'il ne mérite pas d'être entendu dans ce contexte (Reinke et Ostiguy, 2012).

Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, il s'agit d'un phénomène répandu dans la francophonie où les communautés périphériques tendent à dévaloriser leurs propres variétés de français au profit de la norme hexagonale. Pour bien des Québécois, le FQ est légitime dans la mesure où il est limité aux productions culturelles réalisées au Québec. On retrouve ici l'ambivalence caractérisant bien des communautés périphériques, qui s'instaure entre une attitude problématique par rapport à leurs propres variétés et une attitude positive lorsqu'il s'agit d'exprimer pleinement leurs identités, notamment culturelle et sociale.

9. <http://www.doublage.qc.ca/p.php?i=171> (3 août 2011); voir aussi Reinke et coll. (2019).

3. Un choix motivé par des considérations commerciales (Reinke et coll., 2017 ; von Flotow, 2009). Selon les clients et les équipes de production, cette langue (FI) serait un moyen pour rendre l'industrie du doublage québécoise compétitive sur le marché international. Toutefois, les informations concernant les retombées financières de la diffusion des doublages québécois à l'étranger semblent peu accessibles, au point de susciter le doute sur sa rentabilité. Quant au marché intérieur, l'usage du FI se justifie au plan financier : tant que le doublage réalisé en FQ sera jugé illégitime par les Québécois eux-mêmes, l'industrie court le risque de ne faire aucun profit. Quoi qu'il en soit, la pratique du doublage crée des emplois pour les comédiens québécois qui peinent à gagner leur vie dans un marché somme toute restreint.

4. L'existence d'une tradition d'écoute. Dès les débuts du doublage au Québec, les Québécois se sont habitués à entendre ce registre de français se voulant international dans ce contexte particulier ; un habitus culturel s'est ainsi forgé, et il n'est que rarement remis en question par les acteurs sociaux et le public¹⁰ (Reinke et coll., 2019).

BIBLIOGRAPHIE

- AMMON, Ulrich (1989), « Towards a Descriptive Framework For the Status/Function (Social Position) of a Language Within a Country », Ulrich Ammon (dir.), *Status and Function of Languages and Language Varieties*, Berlin/New York, W. de Gruyter, p. 21-106.
- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE FRANÇAIS (AQPF) (1977), « Le congrès du dixième anniversaire », *Québec français*, 28, p. 10.
- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE FRANÇAIS (AQPF) (1977), « Les résolutions de l'Assemblée générale », *Québec français*, 28, p. 11.
- BASTIEN, Michel, Caroline ÉMOND et Lucie MÉNARD (2010-2012), *Parsour*, disponible gratuitement : <http://microbe.ca/>.
- BISSONNETTE, Stéphanie (2003), « Le registre du lecteur de bulletins de nouvelles québécois et français : un reflet de l'idéal vocal de ces communautés linguistiques ? », Monique DEMERS (dir.), *Registre et voix sociale*, Nota Bene, Québec, p. 17-34.

10. Font exception Le Blanc (1999), pour qui le FI du doublage québécois est une langue artificielle, et von Flotow, qui parle de la VQ du film *Chicago* comme étant « *aesthetically dubious* » (2009 : 96).

- CARON, Caroline-Isabelle (2003), « Translating Trek: Rewriting an American Icon in a Francophone Context. », *The Journal of American Culture*, 26, 3, p. 329-355.
- CHAUME, Frederic (2001), « La pretendia oralidad de los textos audiovisuales y sus implicaciones en traducción », Frederic CHAUME et Rosa AGOST (dir.), *La traducción en los medios audiovisuales*, Castellón, Universitat Jaume I, p. 77-88.
- COX, Terry B. (1998), « Vers une norme pour un cours de phonétique française au Canada », *Revue canadienne des langues vivantes*, 54, 2, p. 175-197.
- DEMERS, Monique (2003), « La voix du plus fort. Étude acoustique sur le registre vocal en tant qu'indicateur sociolectal et dialectal en français spontané », Monique DEMERS (dir.), *Registre et voix sociale*, Nota Bene, Québec, p. 79-124.
- DFP = A. E. SHIATY et Claude POIRIER (dir.) (1988), *Dictionnaire du français plus, à l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre éducatif et culturel.
- DQA = Jean-Claude BOULANGER (dir.) (1993 [1992]), *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Saint-Laurent, Dicorobert.
- ÉMOND, Caroline (2014), « Les corrélats prosodiques et fonctionnels de la parole perçue souriante en français québécois spontané », thèse de doctorat (linguistique), Université du Québec à Montréal.
- FLOTOW, Luise von (2009), « Frenching the Feature Film Twice: Or le synchronien au débat », Jorge DIAZ CINTAS (dir.), *New Trends in Audiovisual Translation*, Clevedon, Multilingual Matters, p. 83-99.
- FLOTOW, Luise von (2010), « When Hollywood Speaks "International French": The Sociopolitics of Dubbing for Francophone Quebec », *Québec Studies*, 50 (fall 2010/winter 2011), p. 27-45.
- FLOTOW, Luise von (2014), « June 2007: Quebec Politicians Debate a Bill to Impose Strict Controls on Audiovisual Translation, and Fail to Pass It », Kathy MEZEI, Sherry SIMON et Luise von FLOTOW (dir.), *Translation Effects: The Shaping of Modern Canadian Culture*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 62-75.
- HANSEN, Anita Berit (2001), « Les changements actuels des voyelles nasales du français parisien », *La linguistique* 37 (2), p. 33-47.
- HOULE, Michel, Suzanne D'AMOURS et Nicole M. BOISVERT (2002), *État de situation sur le cinéma et la production audiovisuelle au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec.
- LE BLANC, Sylvio (1999), « Doublage au cinéma: La grenouille québécoise veut être aussi grosse que le bœuf français », *Le Devoir*, 12 juin, p. A 11.

- LE BLANC, Sylvio (2015), « Mettons fin au double doublage », <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/458035/mettons-fin-au-double-doublage> (consulté le 26-07-2018).
- MANESSY, Gabriel (1997), « Norme endogène », Marie-Louise MOREAU (dir.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Mardaga, Sprimont, p. 223-225.
- MARTEL, Guylaine, Kristin REINKE, Denise DESHAIES, Lucie MÉNARD et Caroline ÉMOND (2010), « Variations sociodiscursives dans la mise en scène de l'information télévisée », Wim Remysen et Diane VINCENT (dir.), *Hétérogénéité et homogénéité dans les pratiques langagières : mélanges offerts à Denise Deshaies*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 87-114.
- MÉNARD, Lucie (2003), « Le registre en tant que marqueur prosodique de dialectalité : le cas du français du Québec et de la France », Monique DEMERS (dir.), *Registre et voix sociale*, Québec, Nota Bene, p. 35-58.
- MERCIER, Louis, Wim REMYSEN et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE (2017), « Québec », Ursula Reutner (dir.), *Manuel des francophonies*, Berlin/Boston, Walter de Gruyter, p. 277-310.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, (2015), *Programme d'études : Francisation*. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/educ_adulte_action_comm/Adultes_FGA_progetudes_domainelangu_francisation_2015.pdf (consulté le 25-07-2018).
- MONTGOMERY, Colleen (2017), « Double Doublage. Vocal Performance in the French-Dubbed Versions of Pixar's Toy Story and Cars », Tom WHITTAKER et Sarah WRIGHT (dir.), *Locating the Voice in Film: Critical Approaches and Global Practices*, Oxford Scholarship Online, Oxford, DOI:10.1093/acprof:oso/9780190261122.003.0006.
- OSTIGUY, Luc et Claude TOUSIGNANT (2008), *Les prononciations du français québécois. Normes et usages*, 2^e édition mise à jour, Montréal, Guérin universitaire.
- OSTIGUY, Luc et Kristin REINKE (2015), « La langue du doublage québécois : un français idéal fabriqué au Québec », Katja SARKOWSKY, Rainer-Olaf SCHULTZE et Sabine SCHWARZE (dir.), *Migration, Regionalisation, Citizenship: Comparing Canada and Europe*, Wiesbaden, Springer VS, p. 231-252.
- PAQUIN Robert (2000), « Le doublage au Canada : Politiques de la langue et langue des politiques », *Meta : journal des traducteurs / Meta : Translators' Journal*, 45, 1, p. 127-133.
- PLOURDE, Éric (2000a), « La vision dédoublée », *Dire*, 10, 1, p. 26-27.
- PLOURDE, Éric (2000b), « The Dubbing of The Simpsons. Cultural Appropriation, Discursive Manipulation and Divergences. », *Texas Linguistic Forum*, 44, 1, p. 114-131.

- PLOURDE, Éric (2003), « Doublage : uniformisation linguistique et manipulation du discours », www.post-scriptum.org, 3 (consulté le 28-01-2016).
- PÖLL, Bernhard (1998), « Le français ou les français? La difficile naissance de la pluricentricité », *LENGAS*, 43, p. 163-182.
- PÖLL, Bernhard (2017), « Normes endogènes, variétés de prestige et pluralité normative », Ursula REUTNER (dir.), *Manuel des francophonies*, Berlin/Boston, Walter de Gruyter, p. 65-86.
- REINART, Sylvia (2004), « Zu Theorie und Praxis von Untertitelung und Synchronisation », Wolfgang KOHLMAYER et Wolfgang PÖCKL (dir.), *Literarisches und mediales Übersetzen. Aufsätze zu Theorie und Praxis einer gelehrten Kuns*, Frankfurt-sur-le-Main, Peter Lang, p. 73-112.
- REINKE, Kristin, avec la collaboration de Luc OSTIGUY (2005), *La langue à la télévision québécoise : aspects socio-phonétiques*, Office québécois de la langue française, Montréal (coll. Suivi de la situation linguistique, Étude 6).
- REINKE, Kristin, Caroline ÉMOND et Luc OSTIGUY (2017), « Le français du doublage cinématographique québécois, en équilibre entre des impératifs commerciaux et sociaux », Ursula WIENEN, Laura SERGO, Tinka REICHMANN, Ivonne GUTIÉRREZ ARISTIZAVAL (dir.), *Translation und Ökonomie*, Berlin, Frank & Timme (TRANSÜD), p. 115-136.
- REINKE, Kristin et Luc OSTIGUY (2012), « Doublage et sociolinguistique : une étude comparative du doublage québécois et français », *Zeitschrift für Kanada-Studien*, 32, 1, p. 26-48.
- REINKE, Kristin et Luc OSTIGUY (2016), *Le français québécois d'aujourd'hui*. Berlin/Boston, Walter de Gruyter.
- REINKE, Kristin et Luc OSTIGUY (2019), « La langue du doublage québécois : un français parlé "sous bonne surveillance" », *Revue canadienne de linguistique appliquée*, 22 (2), p. 1-26.
- REINKE, Kristin, Luc OSTIGUY, Louis HOUDE et Caroline ÉMOND (2019), « Cachez cet accent qu'on ne saurait entendre : la langue du doublage fait au Québec », Maria CANDEA, Gaëlle PLANCHENAU, Cyril TRIMAILLE (dir.), *Accents du français : approches critiques*, numéro thématique de la revue *Glottopol*, 31, p. 74-94.
- REMYSEN, Wim (2016), « Langue et espace au Québec : les Québécois perçoivent-ils des accents régionaux ? », Dino GAVINELLI et Chiara MOLINARI (dir.), *Espaces réels et imaginaires au Québec et en Acadie : enjeux culturels, linguistiques et géographiques*, numéro spécial de la revue *Lingue, culture, mediazioni*, p. 31-57.
- Usito (2013), dictionnaire général de la langue française en ligne, sous la direction éditoriale d'Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE et Pierre MARTEL, sous la direction informatique de Chantal-Édith MASSON avec la collaboration de Louis

MERCIER (conseiller éditorial et responsable du traitement du vocabulaire de la faune et de la flore), Sherbrooke, Les Éditions Delisme.

Pratiques langagières et diversité culturelle chez de jeunes Montréalais: le français dans la métropole¹

HÉLÈNE BLONDEAU
UNIVERSITY OF FLORIDA

1. INTRODUCTION

Comment lever le voile sur le sens social attribué à la diversité culturelle dans les représentations des pratiques langagières à Montréal? Cette question constitue la trame de fond de cette contribution qui se focalise sur quelques études sociolinguistiques récentes ayant exploré les pratiques langagières en français de jeunes Montréalais vivant dans des espaces culturellement hétérogènes de la métropole.

En Amérique du Nord, le Québec se distingue par le fait qu'il représente l'unique territoire où le français constitue la seule langue officielle. Dans ce principal bastion du français sur le continent (Valdman, Auger et Piston-Halten, 2005), les francophones côtoient des anglophones et des allophones, surtout dans les grands centres urbains et, en particulier, dans la métropole. La diversité culturelle qui caractérise Montréal, et, de nos jours, plusieurs autres grandes métropoles, résulte de plus en plus de la mobilité associée aux migrations contemporaines et du contexte de

1. Je remercie les évaluateurs anonymes qui ont commenté la version antérieure de cette contribution, et ma reconnaissance va également à Kristin Reinke qui a dirigé ce numéro et m'a conseillée tout au long du processus de révision. Les erreurs qui se seraient glissées sont les miennes.

mondialisation ambiante. Ceci fait de Montréal un terrain de prédilection pour l'étude de la dynamique sociolinguistique en contexte de diversité culturelle, ce à quoi se consacre cette contribution.

La population du Québec, qui comptait au-delà de 8 millions d'habitants en 2018, se répartit en une vaste majorité de locuteurs francophones, une minorité de locuteurs anglophones et un nombre grandissant d'allophones. À Montréal, où la majorité des anglophones du Québec se concentrent et où bon nombre d'allophones élisent domicile, la répartition linguistique des groupes a changé au fil du temps, avec pour conséquence d'amoindrir la proportion de francophones.

Ces distributions fluctuent d'ailleurs selon les différents arrondissements montréalais, ce qui se reflète dans l'écologie linguistique des différents espaces urbains. À ce titre, les quartiers situés à l'est de l'île de Montréal sont associés aux pratiques langagières francophones, tant sur le plan de l'imaginaire linguistique que sur le plan des usages, bien que la diversité culturelle y soit aussi représentée. Cependant, même à l'est de l'île, on remarque des différences. Par exemple, Hochelaga-Maisonneuve se caractérise par une population plus homogène sur le plan culturel (Blondeau, Martineau et Frenette, 2016) que les quartiers situés plus au nord comme Saint-Michel ou Montréal-Nord, où l'histoire migratoire indique plutôt la confluence de plusieurs groupes culturels (Blondeau et Tremblay, 2016).

Depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, les immigrants et leurs enfants fréquentent les écoles de langue française avec comme résultat qu'en côtoyant davantage de francophones dans leur vie quotidienne, ils participent davantage qu'auparavant à la dynamique du français. Or, jusqu'à tout récemment, les études sociolinguistiques sur le français ont trop peu considéré la contribution de ces segments de la population (Blondeau, 2014). En effet, les recherches antérieures se sont surtout focalisées sur la description du vernaculaire local ou se sont penchées sur les enjeux entourant le débat sur la norme et les rapports avec l'anglais, deux éléments qui ont fait couler beaucoup d'encre au Québec.

Après une brève revue des travaux sociolinguistiques antérieurs et un exposé des questions de recherche à l'ordre du jour dans l'étude des vernaculaires urbains, cette contribution synthétise quelques travaux récents auxquels j'ai participé² et qui ont porté sur les pratiques langagières de jeunes

2. J'exprime ma reconnaissance sincère à mes collègues Mireille Tremblay et Michael Friesner de même qu'à Natalie Amgott, étudiante à la maîtrise à l'Université de

Montréalais vivant dans des espaces francophones marqués par la diversité culturelle de manière à évaluer l'apport de ces locuteurs à la dynamique sociolinguistique locale. Afin de lever le voile sur le sens social attribué à la diversité culturelle, cette contribution se focalise sur les pratiques langagières de locuteurs se rattachant à l'immigration maghrébine, haïtienne et latino-américaine. Le chapitre présente dans un premier temps quelques résultats d'une analyse du discours sur les pratiques langagières tenu par de jeunes Montréalais vivant dans un quartier marqué par la diversité culturelle afin de vérifier s'il annonce le développement de représentations témoignant d'une diversification du vernaculaire urbain. Ensuite, l'accent est mis sur l'usage de quelques variables sociophonétiques chez quelques jeunes Montréalais issus de l'immigration en lien avec les étiquettes ethnolinguistiques attribuées aux locuteurs dans un test de perception. Enfin, l'article met en relation l'usage de certains marqueurs discursifs avec le profil de locuteurs d'origine latino-américaine. Cette exploration de l'usage de variables sociophonétiques et discursives a pour but d'examiner leur rôle en tant qu'indices d'appartenance aux différentes générations de l'immigration ou encore comme indices de l'insertion des locuteurs dans leurs réseaux et leurs communautés de pratiques. Pour expliquer les pratiques langagières, que ce soit sous l'angle de l'usage ou des représentations, et pour en raffiner l'interprétation, des éléments de nature qualitative tirés du portrait sociolinguistique de quelques participants sont mis à contribution. Enfin, en plus de discuter des principaux résultats, la conclusion insiste sur l'importance de mobiliser les ressources de la sociolinguistique contemporaine afin d'aborder les nouveaux enjeux de recherche associés à la diversification du vernaculaire urbain.

2. LA QUÊTE DU VERNACULAIRE AUTHENTIQUE ET LES NOUVEAUX ENJEUX DE LA SOCIOLINGUISTIQUE

La recherche linguistique sur le français au Québec s'appuie sur une tradition de recherche descriptive bien ancrée, que ce soit pour le lexique (Poirier, 1998), la phonologie (Côté, 2014), la syntaxe (Lefebvre, 1982) ou les aspects sémantiques (Vinet, 2001) et pragmatiques (Vincent, 1993). Quant à la sociolinguistique, elle a jusqu'ici bien décrit le français parlé local, en particulier le vernaculaire des francophones en milieu urbain, que

Floride, avec lesquels j'ai collaboré à plusieurs projets de recherche dont les résultats sont discutés dans ce chapitre.

ce soit à Montréal ou à Québec. À ce titre, Montréal fait figure de proue en constituant l'un des hauts lieux du développement de la sociolinguistique. En effet, l'influence précoce de la sociolinguistique variationniste labovienne à Montréal a donné lieu à la constitution de corpus sociolinguistiques dès les années 1970. Le corpus Sankoff-Cedergren (Sankoff et coll., 1976), composé d'entretiens semi-directifs, qui s'inspirait directement de la recherche de Labov sur l'anglais à New York (Labov, 2006 [1966]), visait à décrire le français parlé à Montréal en s'appuyant sur un échantillonnage représentatif de la communauté francophone. Un peu plus tard, la constitution du corpus Centre-Sud (Doran, Drapeau et Lefebvre, 1982), composé d'enregistrements recueillis dans diverses situations auprès de jeunes d'un quartier populaire de Montréal, visait à décrire les différences entre le français dit « populaire » et le français standard. Cette volonté de décrire le vernaculaire des jeunes de ce quartier rejoignait également la démarche labovienne de description des parlers non standard, illustrée en particulier par les travaux sur l'anglais vernaculaire afro-américain (Labov, 1972, 2003 [1969]). Non seulement ces deux corpus montréalais, de même qu'un autre recueilli dans la ville de Québec (Deshaies, 1981), marquaient l'avènement de la sociolinguistique au Québec, mais leur exploitation constituait un tournant décisif vers les études empiriques. En effet, ces larges corpus fournissaient matière à une riche description du français local, et, dès le début, les travaux ont intégré une perspective quantitative (Cedergren et Sankoff, 1974; Sankoff et coll., 1976). Cet intérêt pour une description sociolinguistique fine et rigoureuse des usages émanait également d'une volonté de contrer certains courants dans les idéologies linguistiques circulant à l'époque par un exposé des faits de langue attestés (Thibault et Vincent, 1990; Thibault, 2001). En décrivant le parler local comme une variété à part entière soumise à des contraintes linguistiques et sociales et ayant sa structure propre se démarquant du français hexagonal, les travaux sociolinguistiques de la première heure ont contribué à dissiper certains des stéréotypes dénigrant le français québécois ou montréalais. En raison même de cette volonté de décrire le vernaculaire de l'endroit, la sociolinguistique pratiquée à Montréal a jusqu'ici bien décrit le français local. Cependant, ce courant de recherche a paradoxalement négligé d'examiner la contribution de locuteurs de diverses origines culturelles, qui pourtant participent à la dynamique sociolinguistique montréalaise.

Depuis les années 2000, plusieurs chercheurs en sociolinguistique ont examiné les effets de la superdiversité (Blommaert, 2010) et de la mondialisation (Mufwene, 2005) sur les pratiques langagières, en ce qui a trait tant

à l'usage qu'aux représentations. À ce titre, plusieurs études récentes ont examiné la dynamique sociolinguistique des métropoles (Cheshire, Nortier et Adger, 2015), entre autres à Londres (Cheshire et coll., 2011 ; Sharma, 2011) ou à Paris (Fagyal, 2010 ; Paternostro, 2012 ; Gadet, 2017 ; Cheshire et Gardner-Chloros, 2018). Par ailleurs, au Canada, de vastes enquêtes sociolinguistiques ont traité du rôle de l'ethnicité dans la variation en anglais (Hoffman et Walker, 2010) ou encore de la vitalité des langues d'héritage (Nagy, Chociey et Hoffman, 2014). À la différence des études sociolinguistiques de la première vague qui examinaient la variation linguistique selon les paramètres sociaux classiques comme l'âge, le genre et l'origine sociale des locuteurs, les travaux plus récents ont finalement intégré les dimensions associées à l'ethnicité en entreprenant l'exploration de ce que certains appellent le nouveau vernaculaire urbain. À ce titre, des travaux récents explorent l'hypothèse de l'émergence de multiethnolectes dans les espaces métropolitains fortement marqués par la mobilité et le contact (Cheshire et coll., 2011 ; Cheshire et coll., 2015 ; Cheshire et Gardner-Chloros, 2018). Ce vernaculaire serait influencé par les langues d'héritage, ou des éléments de ces langues, qui circulent dans les réseaux des locuteurs.

Or, ce n'est que depuis peu qu'on s'intéresse à la question de la diversité culturelle dans les travaux sociolinguistiques portant sur Montréal (Friesner, 2009 ; Lamarre et Lamarre, 2009 ; Blondeau et Friesner, 2011, 2014 ; Lamarre, 2013 ; Lesacher et Bulot, 2014 ; Scetti, 2014 ; Blondeau et Remysen, 2016 ; Boyacioglu, 2016 ; Calinon, 2016 ; Lesacher, 2016 ; White, 2016). En effet, depuis la période des recherches initiales, la configuration sociolinguistique montréalaise a considérablement changé, sans toutefois que la sociolinguistique variationniste de type descriptif s'y soit suffisamment arrêtée (Blondeau, 2014). Pourtant, comme il sera démontré ci-dessous, les nombreux changements dans la composition démolinguistique et la dynamique des contacts interculturels ont eu des effets certains sur les pratiques langagières.

3. RECONFIGURATION DÉMOLINGUISTIQUE ET AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Au Québec dans son ensemble et en particulier à Montréal, la situation démolinguistique a évolué rapidement depuis les années 1970. À des fins comparatives, le tableau suivant synthétise des données de recensement en ce qui a trait à la langue parlée à la maison. On constate que, bien que la proportion de gens déclarant parler le français à la maison se soit maintenue

dans l'ensemble du Québec, cette proportion a décliné à Montréal. Ce déclin ne s'est pas fait à la faveur de l'anglais, qui a aussi subi une baisse d'usage, mais plutôt à la faveur des autres langues déclarées, qui ont sensiblement gagné en importance tant au Québec dans son ensemble qu'à Montréal.

Tableau 1: Répartition linguistique des locuteurs

	Province de Québec		RMR de Montréal		Agglomération de Montréal	
	1971	2011	1971	2011	1971	2011
Français	80,8 %	81,2 %	66,3 %	69,9 %	61,2 %	54,3 %
Anglais	14,7 %	10,7 %	24,9 %	16,9 %	27,4 %	25,3 %
Autre	4,5 %	8,1 %	8,8 %	13,2 %	11,4 %	20,4 %

Source: Statistiques Canada de 1971 et 2011 (dans Ville de Montréal, 2014).

Par ailleurs, la Charte de la langue française, promulguée en 1977, a entraîné des transformations importantes dans la dynamique du marché linguistique. Dans le champ de l'éducation, la politique de scolarisation en français pour tous les nouveaux arrivants a eu comme conséquence une diversification culturelle au sein de la clientèle des écoles francophones, en particulier à Montréal. En effet, les écoles montréalaises accueillant un nombre croissant d'élèves appartenant soit à la première, soit à la seconde génération de l'immigration. La présence des immigrants et de leurs enfants dans le système des écoles de langue française a pour conséquence que la diversité culturelle s'y retrouve beaucoup plus présente qu'auparavant (McAndrew, 2002; McAndrew et coll., 2012).

4. LES PRATIQUES LANGAGIÈRES SOUS DES ANGLES DIFFÉRENTS

4.1 Discours et représentations du vernaculaire urbain

L'examen du discours que tiennent les locuteurs sur les langues présentes dans leur entourage immédiat, leur quartier et leur ville a fait ressortir leurs représentations langagières (Blondeau et Tremblay, 2016). Cette analyse s'appuyait sur des données tirées d'entretiens sociolinguistiques recueillis auprès de jeunes Montréalais vivant dans les quartiers Saint-Michel et Montréal-Nord. Ce sous-corpus (Blondeau et coll., 2012) du corpus FRAN (Martineau et Séguin, 2016) a été constitué dans le cadre du projet

Le français à la mesure d'un continent: un patrimoine en partage, dirigé par France Martineau. Le sous-corpus recueilli à Saint-Michel et à Montréal-Nord témoigne davantage de la diversité culturelle que les corpus antérieurs. En effet, ces quartiers correspondent à des espaces urbains qui ont été marqués, au cours de leur histoire, par un flux migratoire européen en provenance d'abord d'Italie, au milieu du XX^e siècle, puis plus récemment par un flux migratoire plus diversifié en provenance, en particulier, d'Haïti, du Maghreb, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

L'analyse du discours que tiennent les jeunes locuteurs interviewés dans le cadre de ce corpus montre comment la notion même de diversité culturelle fait partie intégrante des représentations de leurs pratiques langagières. D'une part, les locuteurs mentionnent souvent l'intégration de plusieurs langues à leur répertoire linguistique. En effet, ils expliquent que, dans leur quartier, le français côtoie d'autres langues comme le créole haïtien, l'arabe et l'espagnol. Fait notable, si la référence à l'anglais s'avère bien présente, elle est loin d'être dominante puisque les locuteurs n'y font référence qu'à l'occasion. La même chose s'avère pour l'italien, dont les jeunes locuteurs ne font pratiquement pas mention. Or, cette langue de l'immigration était bien présente dans l'imaginaire linguistique de ces quartiers à une période antérieure (Labrie, 1991). Ainsi, l'évolution de l'écologie linguistique particulière aux différents quartiers montréalais joue sans aucun doute un rôle important dans les représentations, ce qui rejoint ce que Boberg (2004) avait montré sur le plan des variations d'usage dans l'anglais parlé à Montréal, pour lequel il avait identifié des effets d'enclave en relation avec l'ethnicité.

De plus, l'analyse des entretiens a indiqué une complexification des représentations du vernaculaire local. En effet, les participants distinguent, dans un premier temps, l'opposition entre les normes explicites du français standard québécois enseigné à l'école et les normes implicites des échanges quotidiens. À cette première distinction, ils en ajoutent une nouvelle qui complexifie la représentation du vernaculaire urbain. En effet, plusieurs font état d'une nouvelle ramification qui s'installerait entre le français vernaculaire montréalais traditionnel, marqué par les traits observés dans les études sociolinguistiques classiques, et un vernaculaire émergent qui se verrait dynamisé par l'apport des langues de l'immigration. À ce titre, les locuteurs utilisent diverses appellations pour désigner ces pratiques, comme « français de rue », « français ghetto » ou « langue mixte », autant d'étiquettes qui renvoient à l'imaginaire linguistique d'un vernaculaire urbain qu'ils associent

à la nouveauté. Sur le plan des représentations, il y aurait donc une diversification du vernaculaire.

Les locuteurs de ces quartiers font état de ces pratiques langagières mettant en évidence l'influence des langues de l'immigration sur le français. Par exemple, en (1), une jeune locutrice de la seconde génération de l'immigration, d'origine maghrébine du côté paternel et française du côté maternel, décrit la langue parlée par les jeunes de son quartier :

- (1) Anne : *Pis là (ah oui) ils mettent aussi des mots arabes pis là t'écoutes leurs phrases pis ce qui est vraiment troublant c'est que des fois je comprends certains mots en arabe parce que j'en connais, j'en comprends. J'en connais vraiment pas beaucoup mais ils en utilisent de base donc tu sais des fois je sais ce que ça veut dire <Interviewer : ah oui ok > Pis là ils se disent des mots créoles en même temps pis là tu les regardes <Interviewer : Qu'ils ajoutent> Ah oui oui là dans une phrase là il peut y avoir (rire) des mots de toutes – de trois langues en même temps pis ce qui est fascinant c'est qu'ils s'en rendent pas compte.*

Cette jeune locutrice âgée d'une vingtaine d'années se représente le parler des jeunes de son quartier comme un vernaculaire émergent qui emprunterait facilement à plusieurs langues à la fois. L'extrait de son entrevue témoigne de cette représentation de la diversification du vernaculaire par le fait qu'elle y présente le parler des jeunes comme un terrain fertile à l'emprunt aux langues de l'immigration. Ici, il faut noter qu'il n'est pas nouveau d'associer le vernaculaire montréalais aux phénomènes d'emprunt. Cependant, par le passé, ce phénomène se limitait surtout à l'anglais, alors qu'aujourd'hui plusieurs autres langues semblent impliquées. La locutrice observe, d'une part, que les mots d'emprunt semblent circuler facilement d'un locuteur à l'autre et, d'autre part, que les locuteurs ne sont pas nécessairement conscients d'utiliser des mots d'autres langues. Ces deux constats convergent pour indiquer la fluidité de ce type de pratiques langagières.

Face à ces nouvelles pratiques, les locuteurs interviewés adoptent différentes postures, certains se voyant partie prenante de ces pratiques, d'autres s'en dissociant. À cet égard, Anne se distingue d'autres locuteurs du quartier par le regard extérieur qu'elle porte sur les pratiques langagières de son quartier, comme l'illustre cet extrait en (2) :

- (2) Anne : *Oui c'est différent mais : parce que les jeunes du quartier honnêtement c'est : c'est les gens qui traînent au parc Joseph-François-Perrault qui est à côté de l'école pis qui traînent au métro pis*

honnêtement la seule image que j'ai d'eux c'est eux en train de fumer des cigarettes pis en train de raconter des histoires dont tu comprends la moitié des choses parce qu'il y a beaucoup trop de mots en arabe et en français (rire) à la fois (rire) (OK) mais...

Intervieweuse: *même chez les jeunes? Oui?*

Anne: *Ah oui c'est horrible. Pis ils ont... parce que le truc c'est que il y a beaucoup d'Haïtiens (oui) et les Arabes volent des mots des Haïtiens pour dire les choses...*

Ainsi, bien qu'elle comprenne quelques mots d'arabe, comme elle l'expliquait dans l'extrait précédent, elle prend une distance et pose des jugements de valeur à l'endroit de ces pratiques. Il faut préciser que cette jeune locutrice n'a pas toujours étudié dans le quartier puisqu'elle a fréquenté une école privée située dans un autre quartier francophone montréalais. Sa posture contraste avec celle d'autres locuteurs. Ainsi, Linda, une jeune locutrice de 18 ans de la seconde génération de l'immigration marocaine, évoque ses propres pratiques langagières en (3):

- (3) Linda: *Ben j'ai une de mes amies elle... elle est Haïtienne puis euh des fois on utilise des mots hail/créoles. Puis on trouve ça bien drôle là tu sais on niaise avec ça. Mais si je suis avec des amis qui sont Maghrébins des fois on va utiliser des mots arabes ou on va juste parler un peu plus à la française. Si je suis si je parle avec mes cousins de France, je vais parler différemment quel tu sais je vais pas utiliser des termes québécois. Ils vont rien comprendre là.*

Cette pleine participation se confirme également chez Derek, un jeune Montréalais de 19 ans faisant partie de la seconde génération de l'immigration, haïtienne du côté paternel et dominicaine du côté maternel. Ce locuteur expose en (4) les ajustements selon le style et la place de plusieurs autres langues comme le créole haïtien et l'espagnol dans son propre répertoire langagier.

- (4) Derek: *On a le français normal. On a le français québécois. Moi j'appelle ça une deuxième langue tu sais c'est un aul'c'est un autre style. On a le français de rue un français ghetto genre le français de rue genre tu parles en français puis tu finis en créole ou bien tu parles en français puis tu finis en espagnol avec des phrases avec des petits mots.*

Le cas de Derek montre d'ailleurs très bien l'influence du réseau social sur les pratiques langagières et celle de diverses langues dans son répertoire

langagier. Paradoxalement, étant lui-même d'origine haïtienne et dominicaine, il explique en (5) avoir « perdu son accent québécois » en raison de la fréquentation d'amis d'origine haïtienne, latino-américaine ou autre à l'adolescence.

- (5) Derek: *Je trouve ça drôle parce que aussi je suis passé par là aussi genre j'avais un accent québécois auparavant puis je l'ai perdu parce que je me tenais avec des Haïtiens des/avec des Latinos et tout.*

On a donc vu chez plusieurs jeunes locuteurs de ce quartier la représentation d'un vernaculaire émergent marqué par les langues de l'immigration. Alors que plusieurs s'incluent dans ces pratiques en décrivant leurs propres usages, certains y portent un regard extérieur, ce qui semble motivé par les différents réseaux auxquels les locuteurs appartiennent, que ce soit en milieu scolaire ou dans leurs relations amicales.

Il est cependant ardu de cerner exactement les différents effets du contact linguistique. Bien que les interviewés fassent référence à des stratégies d'emprunt ou encore d'alternance de codes, il s'avère pratiquement impossible d'établir une telle distinction simplement à partir d'une analyse du discours. En effet, la distinction entre ces deux types d'effets intersystémiques peut difficilement être établie à partir du discours sur les pratiques. Enfin, on observe que, dans leur discours sur la langue, les participants ne font pas toujours la différence entre les pratiques des Montréalais de la première génération de l'immigration et celles de la seconde, voire celles de la troisième génération de l'immigration.

4.2 Attributions ethnolinguistiques, usages et perceptions

Quoiqu'on puisse observer, sur le plan des représentations, un amalgame des pratiques des locuteurs des diverses générations de l'immigration, les analyses linguistiques de l'usage montrent plutôt une réelle distinction entre les usagers du français langue seconde de la première génération (G1) de l'immigration et le français des générations subséquentes scolarisées en français et mises en contact avec cette langue dès le jeune âge. À cet égard, une étude des pratiques langagières de Montréalais issus de l'immigration (Blondeau et Friesner, 2014) a montré que l'usage de la variation s'avérait qualitativement différent selon les deux groupes. Cette étude s'appuyait sur un corpus recueilli en 2009 dans le cadre de la recherche doctorale de Friesner (Friesner, 2009). Le corpus était constitué de données recueillies auprès de francophones montréalais, dont certains venaient de l'immigration

latino-américaine. Une analyse de l'usage des locuteurs en lien avec les attributions ethnolinguistiques³ a montré une nette différence en ce qui a trait à quelques variables sociophonétiques (Blondeau et Friesner, 2014). Cette étude a décelé des influences intersystémiques dans le français parlé des locuteurs de la première génération (G1) de l'immigration latino-américaine ayant l'espagnol comme langue première et ayant appris le français comme langue seconde après l'âge critique de l'acquisition⁴. Ceci se remarquait, entre autres, par la présence dans le français parlé de ces locuteurs de deux traits caractéristiques de l'espagnol. D'une part, l'étude remarquait le phénomène de l'assourdissement en [s] de la consonne voisée /z/ (comme dans le mot *lise* [liz] se réalisant [lis]). D'autre part, l'étude notait une réalisation apicale et alvéolaire [r] de la consonne liquide /R/ correspondant à la réalisation d'un phonème de l'espagnol⁵. Ces deux traits étaient présents chez les locuteurs de la première génération de l'immigration et constituaient des éléments indiquant une influence intersystémique provenant de l'espagnol. Toutefois, les auteurs ont noté la disparition de ces traits dans le français des locuteurs des autres générations de l'immigration, soit la génération arrivée avant l'âge critique (G1.5) et la seconde génération de l'immigration composée de locuteurs nés au Québec (G2). En effet, chez ces locuteurs, on constate que ces traces de l'espagnol sont quasi absentes. Par ailleurs, les auteurs ont constaté chez les locuteurs des générations 1.5 et 2 une aisance à employer plusieurs traits du français québécois, comme l'affrication de /t/ et /d/ devant les voyelles hautes (*tu dis* se réalisant [t^sydzi]), le relâchement des voyelles hautes en syllabe fermée (*toute* se réalisant [t^ut]) et les variantes postérieures de la voyelle /a/ (*plat* se réalisant [pla] ou même [plɔ]), trois caractéristiques bien décrites dans la littérature. Ceci amenait

3. Les attributions ethnolinguistiques renvoient aux perceptions relatives à l'origine culturelle d'un locuteur par autrui. Comme on le verra plus loin, dans ce contexte, il s'agit d'une évaluation extérieure de l'identité du locuteur, dégagée à partir de la simple écoute de quelques secondes d'enregistrements neutres sur le plan du contenu culturel.
4. La notion d'âge critique en acquisition des langues réfère à une période charnière dans le développement des capacités d'acquisition d'une langue. Selon la définition classique de Lenneberg (1967), la période critique pour l'acquisition du langage commencerait en bas âge (vers deux ans) et se terminerait avec la fin de la plasticité neuronale (la puberté). Cette période serait propice à l'apprentissage des langues, alors qu'après, cette disposition se détériorerait.
5. Les auteurs de l'étude notaient également que cette réalisation rappelait la variante apicale (dite «roulée»), une réalisation fréquente en français montréalais avant les années 1960 (Clermont et Cedergren, 1979), mais qui est rapidement tombée en désuétude (Sankoff et Blondeau, 2007).

les auteurs à conclure que la facilité des locuteurs des générations 1.5 et 2 à adopter les caractéristiques phonétiques du français local rendait bien compte de leur maîtrise des normes implicites de la communauté linguistique. Enfin, chez certains locuteurs, les auteurs notaient le phénomène de l'aspiration des consonnes plosives, un trait phonétique de l'anglais touchant les consonnes occlusives des syllabes accentuées. Cet usage se remarquait chez des locuteurs issus de l'immigration, notamment ceux se rattachant, sur le plan sociosymbolique, davantage à la communauté anglophone.

Chez les générations 1.5 et 2, l'aisance à manipuler les normes implicites communautaires contribue d'ailleurs à expliquer pourquoi le rattachement culturel ou familial est peu saillant sur le plan perceptuel. À cet égard, une étude perceptuelle sur de jeunes Montréalais, dont certains se rattachaient à l'immigration, a montré un décalage entre l'attribution ethnolinguistique et les segments écoutés (Blondeau et Friesner, 2011). Une sélection d'extraits sonores provenant de certains entretiens du corpus Friesner 2009 a servi à mener une étude des perceptions. Une série d'extraits sonores ont été choisis pour représenter un éventail de locuteurs ayant des origines culturelles diversifiées. Aucun extrait n'était produit par des locuteurs de la première génération de l'immigration (nés à l'extérieur du Québec). Les auteurs ont pris soin de s'assurer de la neutralité des extraits sur le plan culturel. Des juges francophones devaient écouter et évaluer les segments enregistrés et attribuer à chaque enregistrement une étiquette ethnolinguistique. Les résultats ont montré que les juges avaient échoué l'exercice d'attribution des étiquettes ethnolinguistiques. Les résultats indiquaient que les locuteurs des générations 1.5 et 2 n'étaient pratiquement jamais associés correctement à leur groupe culturel ou familial d'origine. La seule exception était le cas d'une locutrice G2 d'origine laotienne à laquelle un certain nombre de juges avait attribué une identité asiatique, une étiquette somme toute très large. Pour les locuteurs qui se rattachaient à l'immigration latino-américaine, les juges ne sont jamais arrivés à une juste association. Au contraire, les juges leur ont attribué une ethnicité québécoise traditionnelle ou encore anglophone, ou, dans certains cas, une ethnicité française (hexagonale) ou maghrébine. Aucun juge n'a associé les segments produits par les locuteurs d'origine latino-américaine à des hispanophones. Ces résultats suggèrent que les associations faites par les juges s'expliqueraient plus par l'environnement social et les communautés de pratiques dans lesquels les locuteurs évoluent que par leur rattachement à une quelconque origine latino-américaine.

4.3 Réseaux sociaux, communautés de pratiques et orientation sociosymbolique

Les réseaux sociaux des locuteurs et les communautés de pratiques auxquels ils appartiennent jouent un rôle crucial dans la posture sociosymbolique des individus et dans la variation au sein de leur répertoire linguistique. Ceci se révèle lorsqu'on examine l'usage de ressources sociolinguistiques chez les locuteurs en parallèle avec leur portrait sociolinguistique. Ainsi, à partir de portraits de jeunes montréalais des générations 1.5 et 2 (Blondeau et Tremblay, 2016) et de l'examen de leurs usages linguistiques, on arrive à mieux saisir l'influence du milieu social ambiant sur le répertoire linguistique (Blondeau, 2016; Blondeau et Friesner, 2016).

Une analyse à partir d'études de cas de locuteurs issus de l'immigration latino-américaine a fait ressortir quelques cas de figure (Blondeau, 2016; Amgott, 2015) en ce qui a trait à l'usage des marqueurs discursifs. Cette étude a porté sur des marqueurs discursifs de différents types comme les connecteurs marquant la conséquence, les marqueurs d'intensité, les particules d'extension et les deux formes *là* et *comme*, deux marqueurs considérés comme très productifs dans diverses fonctions discursives en français québécois (pour *là*, voir Vincent, 1993, et Dostie, 2007; pour *comme*, Beaulieu-Masson et coll., 2007, et Dostie, 2019). Ces variables, qui ont déjà fait l'objet d'attention dans des études antérieures en sociolinguistique et en pragmatique, sont pertinentes à examiner puisqu'elles constituent des ressources linguistiques typiques de l'oral. En effet, rarement explicitement enseignés⁶, tant du point de vue de leur valeur sémantique que des différentes fonctions discursives auxquelles ils sont associés, les marqueurs discursifs sont plutôt acquis dans les interactions quotidiennes.

L'étude de l'usage des connecteurs *donc* et *alors* et des formes réduites *fait que* et *pis* a montré que ces deux dernières étaient associées aux normes implicites locales et que la forme *fait que* était plus stigmatisée que *pis* si on les considérait sur un continuum (Dostie, 2004, 2006). Par ailleurs, l'étude de la variation entre *alors*, *donc* et *ça fait que* et *so*⁷ (Blondeau et coll., 2019)

6. Certains travaux sur l'apprentissage d'une langue seconde se rattachant à l'approche communicative suggèrent de laisser davantage de place aux ressources de l'oral dans les cours de langue (Blondeau et Lemée, 2020). Cette suggestion pourrait s'appliquer aux cours de français dans les écoles montréalaises puisqu'on y retrouve beaucoup de locuteurs dont les familles sont issues de l'immigration.
7. L'étude portait sur une comparaison entre le français de Montréal et de Welland (en Ontario). Dans cette étude, aucune occurrence de *so* n'a été répertoriée à Montréal,

a montré un changement en cours en faveur du marqueur *ça fait que*. Bien que la forme *alors* semble perdre du terrain, elle entre en concurrence avec *donc*, en particulier chez les locuteurs des classes socioéconomiques élevées.

En ce qui a trait aux particules d'extension, l'analyse sociolinguistique de Dubois (1990) a montré que les jeunes Montréalais, les femmes et les locuteurs de milieux modestes avaient davantage recours à ces ressources pragmatiques. Sur le plan interactionnel, ces particules discursives agissent en tant que marqueur d'intersubjectivité indiquant la solidarité, l'expérience partagée et le lien social (Overstreet, 1995; Overstreet et Yule, 2002). Dubois a examiné en détail les différentes combinaisons de formes construites avec *et tout (ça)* et *puis/pis tout (ça)*. Sur le plan stylistique, elle a montré que la construction *et tout ça* alterne avec les constructions *puis/pis tout (ça)*, bien que les combinaisons avec *et* soient plus neutres que les combinaisons avec *puis/pis* relevant davantage du vernaculaire.

En ce qui concerne les marqueurs d'intensité, diverses formes en français peuvent servir à indiquer le haut degré (par exemple *très*, *vraiment*, *super*). Il a d'ailleurs été démontré que de nombreuses formes adverbiales (comme *vraiment*) perdent leur fonction primaire pour gagner en expressivité et agir comme ressources stylistiques marquant un haut degré d'intensité (Thibault, 1977, 1979). Les études en pragmatique ont également montré que ces formes peuvent se placer sur un continuum, certaines étant plus marquées que d'autres. Ainsi, la forme *très* s'avère plus neutre en comparaison avec d'autres formes comme *vraiment* ou *super*.

Enfin, dans le répertoire des marqueurs discursifs, la forme *là* agit depuis assez longtemps comme un ponctuant associé aux normes implicites de la communauté locale (Vincent, 1993; Vincent et Demers, 1994; Dostie, 2007). Quant à certains emplois discursifs de la forme *comme*, ils seraient d'apparition assez récente et en expansion, en particulier dans certaines fonctions pragmatiques, comme le montre l'usage de *comme* en tant qu'introducteur de discours rapporté ou de scènes recréées (Blondeau et Moreno, 2018; Dostie, 2019).

Les portraits sociolinguistiques de quelques locuteurs issus de l'immigration latino-américaine, dont quelques exemples (6 à 9) sont présentés pour les fins de la discussion, ont montré que l'insertion d'un locuteur dans

de sorte que seulement trois variantes entraient en concurrence dans la métropole québécoise.

son milieu façonnait ses préférences en matière de recours aux ressources pragmatiques et à la variation discursive (Blondeau, 2016).

- (6) Ben j'aime beaucoup les costumes là puis tout⁸ mais je/l'histoire euh... non

(Corpus Friesner 2009, Laura, 29: 14, G2)

- (7) Ils sont bien gentils et tout et tout et tout⁹

(Corpus Friesner 2009, David, 19: 57, G1.5)

- (8) Il y a un point d'interrogation sur ma face là des choses comme ça là

(Corpus Friesner 2009, David, 11: 02, G2)

- (9) Je joue du piano là clavier et tout¹⁰ oui

(Corpus Friesner 2009, Alicia, 22: 17, G2)

Ainsi, Laura (G2), qui a vécu dans un quartier francophone peu marqué par la diversité culturelle, adopte des marqueurs correspondant aux variantes vernaculaires locales, comme le connecteur *fait que* et le ponctuant *là*. Par ailleurs, son usage montre une alternance entre les marqueurs d'intensité *très* et *vraiment*, deux formes courantes en français québécois. Enfin, en ce qui a trait aux particules d'extension, Laura préfère les formes construites avec *puis/pis* associées au vernaculaire et aux normes implicites communautaires. Dans le test de perception décrit précédemment, Laura était identifiée par la vaste majorité des juges comme venant d'un milieu québécois traditionnel. Cette locutrice, qui a tissé un réseau serré dans son quartier et s'est investie dans des activités sociales à l'échelle locale, préfère nettement les variantes associées aux normes communautaires locales, ce qui semble corroboré par le test de perception.

Un second locuteur, David (G1.5), né en Amérique latine, mais arrivé avant l'âge critique de l'acquisition, vit dans un quartier à dominance

8. Dans ce contexte, la construction *puis tout* est prononcée avec la forme réduite de *puis* [pi], et la prononciation de *tout* se réalise avec un relâchement de la voyelle haute [U] et un [t] final, ce qui donne [tUt]; il s'agit de deux caractéristiques de ce vernaculaire local.

9. Il faut noter ici que David n'emploie pas le [t] final dans les trois occurrences de *tout*, qui est prononcé [tu] dans la construction *et tout et tout et tout*.

10. Alicia adopte la même prononciation que David.

multiethnique et évolue dans un réseau composé de plusieurs jeunes d'origines culturelles diversifiées. Son usage des marqueurs discursifs présente la particularité de s'éloigner des formes vernaculaires locales. Il montre une nette préférence pour les particules d'extension construites avec *et* plutôt qu'avec la forme *pis*, associée au vernaculaire local. Par ailleurs, il semble éviter le marqueur d'intensité *vraiment* pour privilégier la forme plus neutre *très*. Cependant, il fait bon emploi du ponctuant discursif *là*, typique du français québécois, mais somme toute peu stigmatisé. Sa propension à employer des formes neutres ou associées à une norme exogène s'explique principalement par les pratiques langagières de son réseau social composé de plusieurs jeunes d'origine maghrébine. Il est pertinent de noter que, dans le test de perception, David était considéré comme étant d'origine soit maghrébine, soit française. Il y a encore une fois correspondance entre le choix de ses marqueurs discursifs et les étiquettes ethnolinguistiques qui lui ont été attribuées.

Enfin, une autre locutrice, Alicia (G2), dont un des parents était d'origine latino-américaine, semble plus marquée par son orientation sociosymbolique actuelle que par les origines de sa famille ou son quartier d'origine. En effet, cette locutrice s'identifie sur le plan sociosymbolique à la communauté anglophone. Sur le plan de l'usage, elle emploie d'ailleurs plusieurs formes se rattachant aux pratiques langagières en français de la communauté anglo-montréalaise bilingue. Son usage de la variation sociopragmatique pourrait indiquer cette orientation puisqu'elle se distingue d'autres locuteurs en adoptant le marqueur d'intensité *super*, les particules d'extension construites avec *et* et la forme *des choses comme ça*. Sur le plan des autres marqueurs, on note un faible usage du marqueur discursif *là*, pourtant associé aux normes locales. En contrepartie, elle se démarque des autres locuteurs par une surabondance de la forme *comme* dans plusieurs de ses fonctions dont celle d'introducteur de discours rapporté, un usage attesté dès les années 1990 dans le français des Anglo-Montréalais (Sankoff et coll., 1997) et qui s'est considérablement étendu depuis dans la population francophone (Blondeau et Moreno, 2018; Levey, Groulx et Roy, 2013). Dans le contexte montréalais, où la dualité linguistique entre le français et l'anglais se superpose à la diversité culturelle, l'orientation sociosymbolique en direction d'une communauté particulière peut influencer non seulement le choix de langues selon les contextes, mais aussi le choix des formes disponibles dans le répertoire linguistique et les contraintes sociolinguistiques de la variation. Alicia avait été évaluée comme étant anglophone par plusieurs juges dans le test de perception, ce qui est à ce titre révélateur.

Les portraits de ces trois locuteurs types ont illustré le rôle des réseaux, des communautés de pratiques et de l'orientation sociosymbolique dans l'explication de l'usage des marqueurs discursifs. On pourrait aussi ajouter comme facteur explicatif le rôle du milieu scolaire dans lequel ces jeunes Montréalais ont évolué. En effet, la fréquentation d'établissements publics ou privés de même que le choix de l'institution selon la langue d'enseignement ont pu jouer un rôle dans l'orientation sociosymbolique du locuteur et l'adoption de pratiques langagières qui en découleraient. En examinant le contenu des entretiens, on apprend que Laura a fréquenté des établissements publics de langue française alors que David a fréquenté un établissement secondaire privé où plusieurs élèves et certains enseignants étaient Européens. Par ailleurs, Alicia a alterné entre des écoles de langue française et de langue anglaise au cours de son parcours scolaire. Scolarisée dans sa jeunesse dans des établissements francophones, elle a décidé de fréquenter des établissements postsecondaires de langue anglaise. Par ailleurs, on a vu dans une des sections précédentes que les représentations des pratiques langagières d'une locutrice qui avait fréquenté au secondaire un établissement scolaire privé situé hors de son quartier se distinguaient de celles partagées par d'autres locuteurs scolarisés dans les écoles locales du secteur public.

Il s'avère que la socialisation qui a lieu dans les écoles, en particulier à l'adolescence, agit fortement sur les pratiques langagières, comme l'ont bien montré d'autres études sur le sens social de la variation sociolinguistique en milieu scolaire (Eckert, 1989, 2000, 2018; Fagyal, 2010). Les réseaux qui se créent en milieu scolaire et les communautés de pratique auxquelles les locuteurs se rattachent dans ce cadre social jouent un rôle majeur dans la socialisation sociolinguistique à une période de la vie où se constitue l'identité linguistique des individus. C'est dans ce contexte que les jeunes font des choix linguistiques et leur attribuent un sens social. Bien que les trois locuteurs dont il a été question viennent tous de familles ayant des racines latino-américaines, il semble bien que l'insertion dans un réseau social, la participation à des communautés de pratiques, l'effet du milieu scolaire et l'environnement social de l'individu soient de meilleurs prédicteurs que l'origine culturelle ou ethnique en ce qui concerne leurs usages linguistiques.

5. CONCLUSION

En raison des phénomènes associés à la mondialisation et des mouvements de population qui y sont associés, les grandes métropoles constituent des endroits de prédilection pour lever le voile sur les effets de la superdiversité sur les pratiques langagières. En guise d'intervention, dans le contexte de ce séminaire, j'ai exploré cette problématique en fournissant une synthèse d'études récentes sur les pratiques langagières de Montréalais francophones se rattachant à la diversité culturelle. Cet objectif m'a conduit à étudier à la fois le discours sur les pratiques langagières et l'usage de locuteurs issus de l'immigration. En cours de route, il a également été question de la perception de leurs pratiques langagières par d'autres membres de la communauté francophone. En faisant appel à des études menées sur deux corpus sociolinguistiques recueillis dans les années 2000 (Friesner, 2009 ; Blondeau et coll., 2012), j'ai exploré la situation pour des locuteurs montréalais se rattachant principalement à l'immigration maghrébine, haïtienne et latino-américaine.

L'analyse du discours tenu dans le cadre d'entretiens avec des jeunes Montréalais issus de l'immigration et vivant dans un quartier francophone de l'est de Montréal marqué par la diversité culturelle a mis au jour les représentations d'un vernaculaire émergent qui serait façonné par les langues de l'immigration présentes dans le quartier, en particulier le créole haïtien, l'arabe et l'espagnol. Toutefois, tout en identifiant l'apport des différentes langues de l'immigration, on a également vu que le discours des participants amalgame souvent les pratiques langagières des locuteurs de la première génération de l'immigration et celles des générations subséquentes. Or, l'étude de la variation sociophonétique a bien montré que les locuteurs de la première génération (G1) de l'immigration préservent des traits de leur langue maternelle dans leur usage du français, alors que ces traits sont absents du parler des locuteurs des générations subséquentes. Les locuteurs qui sont nés au Québec (G2) ou arrivés en bas âge (G1.5) ont tendance à bien intégrer les caractéristiques sociophonétiques du français local. À ce titre, l'examen de la variation sociophonétique chez des locuteurs se rattachant à l'immigration latino-américaine a montré qu'il y avait une différence entre les locuteurs de la première génération, qui ont le français comme langue seconde et montrent des influences de l'espagnol dans leur usage de la langue française, et les autres générations de l'immigration, qui adoptent les traits du français local sans laisser de trace perceptible de l'espagnol dans leur usage du français. Ceci a trouvé confirmation dans un test de perception

dans lequel des juges francophones de la communauté peinaient à identifier l'origine culturelle des locuteurs.

Enfin, en ajoutant à la dimension sociophonétique l'exploration de l'usage de variables discursives, on est arrivé à mieux expliquer les choix des locuteurs en relation avec leur portrait sociolinguistique et leur orientation sociosymbolique. À ce titre, des études de cas ont illustré comment il valait mieux se pencher sur les dynamiques sociolinguistiques individuelles pour comprendre et expliquer la variation linguistique observable. L'examen de l'usage de marqueurs discursifs chez trois locuteurs se rattachant à l'immigration latino-américaine a illustré comment le contexte social dans lequel ils évoluaient modulait les variantes disponibles au sein de leur répertoire linguistique bien plus que leurs origines culturelles familiales.

Grâce à quelques études récentes éclairant les pratiques langagières francophones de locuteurs issus de diverses générations de l'immigration, on comprend aujourd'hui un peu mieux les dynamiques sociolinguistiques à l'œuvre. Cependant, il reste encore beaucoup à faire et il faut souhaiter que davantage de sociolinguistes se penchent sur les pratiques langagières et la variation de manière plus inclusive afin de mieux saisir la contribution de l'ensemble des locuteurs qui incluent le français dans leur répertoire. Enfin, les résultats présentés invitent à se détacher d'une conception essentialiste de l'ethnicité.

En définitive, plutôt que de s'appuyer sur une vision réductrice ou étriquée de l'ethnicité, il vaut mieux situer et expliquer les pratiques langagières des locuteurs issus de l'immigration en examinant de manière plus holistique l'influence du milieu dans lequel les locuteurs montréalais évoluent et des contacts interculturels qui marquent leurs pratiques. Une meilleure compréhension des enjeux sociolinguistiques entourant ces questions permettrait de mieux envisager les défis posés par les phénomènes de mondialisation, à Montréal comme dans d'autres métropoles.

BIBLIOGRAPHIE

- AMGOTT, Natalie (2015), « L'emploi des marqueurs discursifs en français chez des Montréalais francophones issus de l'immigration latino-américaine », mémoire de maîtrise, French and Francophone Studies, University of Florida.

- BEAULIEU-MASSON, Anne, Mélanie CHARPENTIER, Lianne LANCAULT et Xiaoyan LIU (2007), « Comme en français québécois », *Communication, lettres et sciences du langage*, 1, 1, p. 27-41.
- BLOMMAERT, Jan (2010), *The Sociolinguistics of Globalization*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BLONDEAU, Hélène (2014), « La nature métropolitaine de Montréal “d’aujourd’hui” et le français “d’ici” », Wim REMYSEN (dir.), *Les français d’ici : du discours d’autorité à la description des normes et des usages*, Québec, Presses de l’Université Laval (coll. Les voies du français), p. 205-239.
- BLONDEAU, Hélène (2016), « Emerging francophone language practices in a global Montreal : a case study of speakers of latin american descent », *Quebec Studies*, 62, p. 95-115.
- BLONDEAU, Hélène et Michael FRIESNER (2011), « Le français au cœur de la métropole : perceptivité de l’ethnicité des Montréalais francophones », *Arena Romanistica*, 9, p. 52-72.
- BLONDEAU, Hélène et Michael FRIESNER (2014), « Manifestations phonétiques de la dynamique des attributions ethnolinguistiques à Montréal », *Canadian Journal of Linguistics/Revue canadienne de linguistique*, 59, 1, p. 83-105.
- BLONDEAU, Hélène et Isabelle LEMÉE (2020), « Future temporal reference in L2 French spoken in the Laurentian region : contrasting naturalistic and instructed context », *Canadian Modern Language Review*, 76 (1), p. 70-90.
- BLONDEAU, Hélène, France MARTINEAU, Mireille TREMBLAY et Yves FRENETTE (2012), Sous-corpus variationniste de Hochelaga-Maisonneuve 2012, du Corpus FRAN (dir. France MARTINEAU). URL : continent.uottawa.ca/fr/corpus/corpus/.
- BLONDEAU, Hélène, France MARTINEAU et Yves FRENETTE (2016), « Francophonie montréalaise et globalisation : évolution des pratiques langagières en contexte à Hochelaga-Maisonneuve », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 10, p. 159-182.
- BLONDEAU Hélène et Anaïs MORENO (2018), « “On a fait comme ‘c’est fou là” ou l’émergence de *comme* et sa concurrence avec *genre* et d’autres formes d’introduction de discours direct dans le français de Montréal », Hélène BARTHELMEBS-RAGUIN, Greta KOMUR-THILLOY, Juan Manuel LOPEZ-MUÑOZ, Sophie MARNETTE et Laurence ROSIER (dir.), *Le discours rapporté : temporalité, mémoire et patrimoine discursif*, Paris, Classiques Garnier (coll. Rencontres), p. 41-58.
- BLONDEAU, Hélène, Raymond MOUGEON et Mireille TREMBLAY (2019), « Analyse comparative de *ça fait que*, *alors*, *donc* et *so* à Montréal et à Welland : mutations

- sociales, convergences, divergences en français laurentien», *Journal of French Language Studies*, 29, 1, p. 35-65.
- BLONDEAU, Hélène et Wim REMYSEN (dir.) (2016), *Du local au global: pratiques et idéologies linguistiques en contexte montréalais*, numéro spécial des *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 10.
- BLONDEAU, Hélène et Mireille TREMBLAY (2016), «Le traditionnel et l'émergent: l'apport de jeunes Montréalais issus de l'immigration au français vernaculaire», *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 10, p. 19-45.
- BOBERG, Charles (2004), «Ethnic patterns in the phonetics of Montreal English», *Journal of Sociolinguistics*, 8, 4, p. 538-568.
- BOYACIOGLU, Utkan (2016), «Les défis linguistiques d'une communauté émergente dans l'espace francophone urbain: les Turcs de Montréal», *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 10, p. 47-76.
- CALINON Anne-Sophie (2016), «Appropriation linguistique et spatiale à Montréal: les espaces interstitiels du parcours migratoire», *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 10, p. 77-100.
- CEDERGREN, Henrietta J. et David SANKOFF (1974), «Variable rules: performance as a statistical reflection of competence», *Language*, 50, 2, p. 333-355.
- CHESHIRE, Jenny et Penelope GARDNER-CHLOROS (dir.) (2018), *Multicultural youth vernaculars in Paris and urban France*, numéro special du *Journal of French Language Studies*, 28, 2.
- CHESHIRE, Jenny, Paul KERSWILL, Sue FOX et Eivind TORGENSEN (2011), «Contact, the feature pool and the speech community: the emergence of Multicultural London English», *Journal of Sociolinguistics*, 15, 2, p. 151-196.
- CHESHIRE, Jenny, Jacomine NORTIER et David ADGER (2015), «Emerging multi-ethnolect in Europe», *Queen Mary's Occasional Papers Advancing Linguistics*, 33.
- CLERMONT, Jean et Henrietta CEDERGREN (1979), «Les "R" de ma mère sont perdus dans l'air», Pierrette THIBAUT, *Le français parlé: études sociolinguistiques*, Edmonton, Linguistic Research, p. 13-28.
- CÔTÉ, Marie-Hélène (2014), «Le projet PFC et la géophonologie du français laurentien», Jacques DURAND, Gjert KRISTOFFERSON, Bernard LAKS et Julie PEUVERGNE (dir.), *La phonologie du français: normes, périphéries, modélisation. Mélanges pour Chantal Lyche*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest, p. 175-198.
- DESHAIES, Denise (1981), *Le français parlé dans la ville de Québec, une étude sociolinguistique*, Québec, CIRB (Centre international de recherche sur le bilinguisme).

- DORAN, Michèle, Lynn DRAPEAU et Claire LEFEBVRE (1982), « Le projet Centre-Sud: corpus et méthodologie », Claire LEFEBVRE (dir.), *La syntaxe comparée du français standard et populaire: approches formelle et fonctionnelle, Tome 2*, Québec, Gouvernement du Québec, Office de la langue française, p. 401-420.
- LEFEBVRE, Claire (dir.), *La syntaxe comparée du français standard et populaire: approches formelles et fonctionnelles, tome 2*, Office de la langue française, coll. Langues et sociétés, p. 401-420.
- DOSTIE, Gaétane (2004), « Considérations sur la forme et le sens. *Pis* en français québécois. Une simple variante de *puis*? Un simple remplaçant de *et*? », *Journal of French Language Studies*, 14, 2, p. 113-28.
- DOSTIE, Gaétane (2006), « Régularité et spécificité dans le paradigme des marqueurs consécutifs. *Fait que* en français québécois », *Cahiers de lexicologie*, 89, p. 75-96.
- DOSTIE, Gaétane (2007), « La reduplication pragmatique des marqueurs discursifs. *De là à là là* », *Langue française*, 154, p. 45-60.
- DOSTIE, Gaétane (2019), « Innover dans la continuité: les introducteurs de scènes recréées sollicitant l'ouïe et/ou ou la vue », communication présentée au colloque *Vieillesse des faits de langue, innovation et changement linguistiques*, dans le cadre des Rencontres scientifiques universitaires Sherbrooke-Montpellier, Université de Sherbrooke.
- DUBOIS, Sylvie (1990) « Les particules d'extension dans le discours: analyse de la distribution des formes "et patati et patata" », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 11, 4, p. 21-47.
- ECKERT, Penelope (1989), *Jocks and burnouts: social categories and identity in the high school*, New York, Teachers College Press.
- ECKERT, Penelope (2000), *Language variation as social practice: the linguistic construction of identity in Belten High*, Hoboken, Wiley-Blackwell.
- ECKERT, Penelope (2018), *Meaning and linguistic variation: the third wave in sociolinguistics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- FAGYAL, Zsuzsanna (2010), *Accent de banlieue: aspects prosodiques du français populaire en contact avec les langues de l'immigration*, Paris, L'Harmattan.
- FRIESNER, Michael Lee (2009), « The social and linguistic predictors of the outcomes of borrowing in the speech community of Montréal », thèse de doctorat, University of Pennsylvania, Philadelphie.
- GADET, Françoise (dir.) (2017), *Les parlers jeunes dans l'Île-de-France multiculturelle*, Paris, Ophrys.

- HOFFMAN, Michol F. et James A. WALKER (2010), « Ethnolects and the city: ethnic orientation and linguistic variation in Toronto English », *Language Variation and Change*, 22, 1, p. 37-67.
- LABOV, William (2003 [1969]), « Some sociolinguistic principles », Christina BRATT PAULSTON et G. Richard TUCKER (dir.), *Sociolinguistics: the essential readings*, Oxford, Blackwell, p. 234-250.
- LABOV, William (1972), *Sociolinguistic patterns*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- LABOV, William (2006 [1966]), *The social stratification of English in New York City*, Cambridge, New York, Cambridge University Press.
- LABRIE, Normand (1991), *Choix linguistiques, changements et alternances de langue : les comportements multilingues des italophones de Montréal*, Québec, CIRAL (Centre international de recherche en aménagement linguistique).
- LAMARRE, Patricia (2013), « Catching “Montréal on the move” and challenging the discourse of unilingualism in Québec », *Anthropologica*, 55, 1, p. 41-56.
- LAMARRE, Patricia et Stéphanie LAMARRE (2009), « Montréal “on the move” : pour une approche ethnographique non-statique des pratiques langagières des jeunes multilingues », Thierry BULOT (dir.), *Formes et normes sociolinguistiques : ségrégations et discriminations urbaines*, Paris, L’Harmattan, p. 105-134.
- LEFEBVRE, Claire (dir.) (1982), *La syntaxe comparée du français standard et populaire : approches formelle et fonctionnelle*, Québec, Gouvernement du Québec, Office de la langue française.
- LENNEBERG, Eric, H. (1967), *Biological Foundations of Language*, New York, Wiley.
- LESACHER, Claire (2016), « Rap, genre, langage et québécoisité : enjeux et tensions sociolinguistiques de l’accès aux espaces médiatiques à Montréal », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 10, p. 233-256.
- LESACHER, Claire et Thierry BULOT (2014), « Espaces, langues et genre : enjeux et tensions sociolinguistique de la globalisation à Montréal », communication présentée au colloque *Les métropoles francophones en temps de globalisation*, Paris.
- LEVEY, Stephen, Karine BLONDEAU GROULX et Joseph ROY (2013), « A variationist perspective on discourse-pragmatic change in a contact setting », *Language Variation and Change*, 25, 2, p. 225-251.
- MARTINEAU, France et Marie-Claude SÉGUIN (2016), « Le Corpus FRAN : réseaux et maillages en Amérique française », *Corpus*, 15, p. 55-87.
- MCANDREW, Marie (2002), « La loi 101 en milieu scolaire : impacts et résultats », *Revue d’aménagement linguistique – Hors série*, p. 69-84.

- MCANDREW, Marie, Kristel TARDIF-GRENIER et Geneviève AUDET, G. (2012), La réussite éducative des élèves issus de l'immigration : regards contrastés : présentation. *Diversité urbaine*, 12, 1, p. 3-6.
- MUFWENE, Salikoko S. (2005), *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*, Paris, L'Harmattan.
- NAGY, Naomy, Joanna CHOCIEJ et Michol F. HOFFMAN (2014), « Analyzing ethnic orientation in the quantitative sociolinguistic paradigm », *Language and Communication*, 35, p. 9-26.
- OVERSTREET, Maryann (1995), « The form and function of general extenders in English interactive discourse », thèse de doctorat, University of Hawaii.
- OVERSTREET, Maryann et George YULE (2002), « The metapragmatics of *and everything* », *Journal of Pragmatics*, 34, 6, p. 785-794.
- PATERNOSTRO, Roberto (2012), « Aspects phonétiques de l'« accent parisien multi-culturel » : innovation, créativité, métissage(s) », *Cahiers de l'AFLS*, 17, 2, p. 32-54.
- POIRIER, Claude (dir.) (1998), *Dictionnaire historique du français Québécois : monographies lexicographiques de québécismes*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université Laval (coll. Trésor de la langue française au Québec).
- SANKOFF, Gillian et Hélène BLONDEAU (2007), « Language change across the life-span : /r/ in Montreal French », *Language*, 83, 3, p. 560-588.
- SANKOFF, David, Gillian SANKOFF, Suzanne LABERGE et Marjorie TOPHAM (1976), « Méthodes d'échantillonnage et utilisation de l'ordinateur dans l'étude de la variation grammaticale », *Cahier de linguistique*, 6, p. 85-125.
- SANKOFF, Gillian, Pierrette THIBAUT, Naomi NAGY, Hélène BLONDEAU, Marie-Odile FONOLLOSA et Lucie GAGNON (1997), « Variation in the use of discourse markers in a language contact situation », *Language Variation and Change*, 9, 2, p. 191-217.
- SCETTI, Fabio (2014), « Le français et son évolution au sein de la « communauté portugaise » à Montréal », communication présentée au colloque *Les métropoles francophones en temps de globalisation*, Paris.
- SHARMA, Devyani (2011), « Style repertoire and social change in British Asian English », *Journal of Sociolinguistics*, 15, 4, p. 464-492.
- THIBAUT, Johanne (1977), « Les intensificateurs dans la langue parlée », mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- THIBAUT, Johanne (1979), « L'expressivité comme source de changement linguistique », Pierrette THIBAUT (dir.), *Le français parlé : études sociolinguistiques*, Carbondale (Ill.)/Edmonton, Linguistic Research, p. 95-109.

- THIBAUT, Pierrette (2001), « Regard rétrospectif sur la sociolinguistique québécoise et canadienne », *Revue québécoise de linguistique*, 30, 1, p. 9-42.
- THIBAUT, Pierrette et Diane VINCENT (1990), *Un corpus de français parlé, Montréal. Montréal 1984 : historique, méthodes et perspectives de recherche*, Québec, Département de langues et de linguistiques, Université Laval.
- VALDMAN, Albert, Julie AUGER et Deborah PISTON-HALTEN (2005), *Le français en Amérique du Nord : état présent*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- VILLE DE MONTRÉAL (2014), *L'Atlas sociodémographique 2011*, Montréal, Montréal en statistiques. URL : [BLONDEAU ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ATLAS_2011_AGGLOM%C9RATION%20DE%20MONTR%C9AL.PDF](http://blondeau.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ATLAS_2011_AGGLOM%C9RATION%20DE%20MONTR%C9AL.PDF)
- VINCENT, Diane, (1993), *Les ponctuants de la langue et autres mots du discours*, Québec, Nuit blanche éditeur.
- VINCENT, Diane et Monique DEMERS (1994), « Les problèmes d'arrimage entre les études discursives et prosodiques : le cas du *là* ponctuant », *Langues et linguistique*, 20, p. 201-212.
- VINET, Marie-Thérèse (2001), *D'un français à l'autre : la syntaxe de la microvariation*, Saint-Laurent (Qc), Fides.
- WHITE, Chantal (2016), « Vendre en *kreyòl*, rayonner en français : l'espace publicitaire bilingue de la "Voix des communautés culturelles au Québec" », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 10, p. 183-203.

Identités et variation chez les adolescents franco-ontariens

DAVY BIGOT
UNIVERSITÉ CONCORDIA

1. INTRODUCTION

Dans cet article, nous revenons sur deux thèmes ayant déjà fait l'objet de nombreuses analyses durant les quarante dernières années : l'identité franco-ontarienne et la variation linguistique dans le parler des adolescents franco-ontariens. L'originalité de notre étude vient notamment du fait que nous cherchons à explorer, par le biais d'une analyse quantitative variationnelle, le lien entre l'identité linguistique d'adolescents natifs de la communauté de Casselman et leur emploi des variantes exprimant la conséquence, à savoir (*ça*) *fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so*.

Plus précisément, notre recherche comporte quatre objectifs : 1) identifier les identités linguistiques et sociolinguistiques des adolescents de Casselman, 2) mesurer les facteurs extralinguistiques et linguistiques conditionnant l'usage de (*ça*) *fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so*, 3) évaluer l'incidence des identités linguistiques sur l'utilisation des quatre connecteurs et 4) dégager les points de convergence et de divergence entre nos données et celles des recherches antérieures¹.

À l'instar de Blondeau et coll. (2019), nous formulons l'hypothèse que le choix des variantes exprimant la conséquence est conditionné par des facteurs internes et externes à la langue. Nous pensons également que l'usage de (*ça*) *fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so* reflète potentiellement les

1. Voir Mougeon et coll. (2010), Mougeon et coll. (2016), Martineau et Séguin (2018) et Blondeau et coll. (2019).

identités linguistiques que revendiquent les adolescents franco-ontariens de Casselman. En cela, nous rejoignons donc Boudreau (2001 : 93), qui souligne que « [...] l'usage d'une forme de langue non conforme au standard peut être l'indice d'une identité particulière ».

Dans un premier temps, nous effectuerons une recension des études ayant porté sur les identités linguistiques et sociolinguistiques des adolescents franco-ontariens, puis sur les connecteurs (*ça*) *fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so*. Dans un second temps, nous dresserons un portrait contemporain de la situation du français à Casselman, comparativement au reste de la province de l'Ontario. Ensuite, nous présenterons les grandes lignes méthodologiques de notre recherche. En section 4, nous identifierons les identités linguistiques et sociolinguistiques sélectionnées par les locuteurs de notre corpus, et nous ferons état des résultats de l'analyse quantitative variationnelle que nous avons réalisée. Nous terminerons par une discussion mettant en parallèle nos données et celles résumées dans la revue de la littérature.

2. TRAVAUX ANTÉRIEURS

2.1 Marqueurs identitaires chez les adolescents franco-ontariens

Depuis les années 1970, l'identité franco-ontarienne a fait l'objet de très nombreux travaux². Toutefois, seules les recherches de Boissonneault (1990, 1996, 2004) et de Dallaire (2004) ont porté explicitement sur les marques d'identification de l'identité franco-ontarienne. Parmi ces études, nous retiendrons celles de Boissonneault (1996) et de Dallaire (2004), car elles sont toutes les deux basées sur des données quantitatives extraites de corpus composés de productions d'adolescents.

Dans son étude basée sur 174 répondants, Boissonneault (1996 : 173) fait une distinction entre deux types de marques d'identification : « celles d'ordre linguistique (anglophone, francophone, bilingue) et celles d'ordre structurel et culturel (Canadien français, Franco-Ontarien, Canadien) ». Elle précise que :

Le concept même de l'Ontario français et de l'appellation « franco-ontarienne » fait appel à la fois à une structure – l'Ontario – et à une langue – le français.

2. Voir notamment Bernard (1985, 1988), Boissonneault (1990, 1996, 2004), Coulombe (1985), Dallaire (2004), Dennie (1978, 1998), Gaffield (1993), Gervais (1993), Gingras (1993), Gérin-Lajoie (2003), Guindon (1984), Juteau-Lee (1980, 1982), Juteau-Lee et Lapointe (1980, 1983), Savard (1978) et Vallière (1982).

Parler de l'Ontario français et du fait franco-ontarien, c'est à la fois afficher une identité structurale qui se définit par un espace et une identité conceptuelle qui se définit par la valeur qu'est la langue (Boissonneault, 2004 : 166).

Elle ajoute un peu plus loin que « [s]e dire bilingue indique davantage une compétence langagière, alors que se dire franco-ontarien indique qui l'ont est » (Boissonneault, 2004 : 167). Afin d'obtenir ses données, elle a utilisé un questionnaire qui comportait deux questions : « Vous vous considérez comme francophone, anglophone ou bilingue ? Expliquez votre choix. » et « Vous vous considérez comme Franco-Ontarien, Canadien français, Canadien, Canadien anglais ou Autre ? Expliquez votre choix » (Boissonneault, 1996 : 183). Ses résultats sont les suivants :

- 74 % des étudiants se disent « bilingues », contre 23 % de « franco-phones ». Boissonneault (1996 : 184) souligne que ce résultat s'explique par le fait que, dans les communautés minoritaires, « [...] le bilinguisme représente le critère d'identité le plus important ».
- Pour 83 % des interviewés, le bilinguisme est une question de maîtrise des deux langues. Seulement 17 % d'entre eux font ressortir d'autres significations (avantages économiques et professionnels, égalité entre les langues et les cultures, etc.) (Boissonneault, 1996 : 184-185).
- Plus de 90 % des étudiants interviewés se disent « franco-ontariens », « canadiens-français » et « canadiens » (Boissonneault, 1996 : 184)³.
- Les étudiants revendiquant l'identité « franco-ontarienne » justifient leur choix à partir de critères à la fois linguistiques (par exemple : le français langue maternelle) et structurels (par exemple : être natif de l'Ontario) (Boissonneault, 1996 : 186).
- Les étudiants se disant « canadiens-français » mettent de l'avant leur appartenance à la nation canadienne (Boissonneault, 1996 : 186).
- Chez les étudiants « canadiens », Boissonneault (1996 : 187) souligne que les critères retenus sont les mêmes que les précédents, mais que « [...] la question linguistique y est dépouillée de toutes ses valeurs culturelles ».

3. Boissonneault (1996) ne fournit cependant pas l'ordre d'importance.

En croisant les marques d'identification d'ordre linguistique et celles d'ordre culturel et structurel, Boissonneault (1996: 188) retient que :

- 22,4 % des répondants se définissant comme « franco-ontariens » se disent « bilingues », contre 10,3 % de « francophones ».
- 26,4 % des interviewés se disant « canadiens-français » se qualifient également de « bilingues », contre 7,5 % de « francophones ».
- 19 % des étudiants « canadiens » se déclarent « bilingues », contre seulement 1,7 % d'étudiants ayant répondu « francophone ».
- Plus du tiers des étudiants « bilingues » ne font aucune référence à leur identité sociolinguistique (canadienne, franco-ontarienne, etc.).

Boissonneault (1996: 189) conclut que « l'identification linguistique interagit sur l'identification culturelle et structurelle : la préférence et l'usage de deux langues donnent lieu à l'identification "bilingue" de préférence à une identification linguistiquement nette ». Selon elle, l'identification « bilingue » pourrait ainsi être « [...] une tactique plus ou moins consciente pour éviter la controverse, à la fois sur les plans linguistique, culturel et structurel » (Boissonneault, 1996: 189). Passons maintenant à la recherche de Dallaire (2004).

Celle-ci porte sur des adolescents franco-ontariens âgés de 14 à 18 ans, interviewés durant l'édition 2001 des Jeux franco-ontariens. À l'aide d'un questionnaire, elle dresse un inventaire des principales identités (socio) linguistiques auxquelles 587 participants se sont référés :

- Les « Franco-Ontariens » constituent 37,6 % des répondants.
- Les adolescents se disant « bilingues » représentent 19 %.
- L'identité « canadienne » est revendiquée à hauteur de 18,3 %.
- Les interviewés ont choisi l'identité « canadienne-française » dans 10,5 % des cas.
- Les « francophones » sont représentés par 6,6 % des jeunes.
- Les « Canadiens bilingues » ne totalisent que 3 % des réponses.
- 5,1 % des adolescents se définissent autrement.

Dallaire (2004: 142) souligne que les identités franco-ontarienne, canadienne-française et francophone, identités selon elle « explicitement

francophones», constituent 54,7 % des réponses. Son étude permet également de distinguer les raisons motivant le choix de ses répondants :

- Pour l'identité franco-ontarienne, le choix s'explique par : 1) l'appartenance à la province (29,2 %), 2) la pratique spontanée/routinière du français (21,6 %) et 3) le sentiment de fierté envers la communauté (14,4 %).
- Pour l'identité canadienne-française, les motivations sont : 1) l'appartenance à la nation canadienne (31,3 %), 2) la pratique spontanée/routinière du français (18,1 %) et 3) le sentiment de fierté envers la communauté (14,4 %).
- Pour l'identité francophone, les justifications sont : 1) la pratique spontanée/routinière du français (25,7 %), 2) des raisons « autres »⁴ (17,2 %) et 3) le sentiment de fierté envers la communauté (11,4 %).
- Pour l'identité bilingue, les critères sont : 1) leur bilinguisme actif (70,1 %), 2) des raisons « autres » (9,4 %) et 3) l'appartenance à la nation canadienne (4,3 %).
- Pour l'identité canadienne, les répondants ont justifié leur choix par : 1) l'appartenance à la nation canadienne (38,7 %), 2) leur bilinguisme actif (16,9 %) et 3) des raisons « autres » (11,3 %).

Enfin, Dallaire (2004 : 138) conclut de ses données que « [...] même chez un groupe de jeunes favorisant l'appartenance francophone, il n'y a pas de consensus quant à la terminologie choisie pour exprimer cette identité ». Nous reviendrons sur ce problème dans la section 4, où nous verrons que les données extraites du corpus de Casselman reflètent cette même tendance.

La revue de la littérature sur les identités linguistiques et sociolinguistiques des adolescents franco-ontariens étant terminée, passons maintenant aux travaux sur (*ça*) *fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so*.

2.2 L'alternance de (*ça*) *fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so*

À notre connaissance, 13 études portant sur l'emploi de (*ça*) *fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so* dans des variétés de français canadien ont été publiées jusqu'à présent. Nous nous proposons d'en faire une brève revue, avant

4. Dallaire (2004) ne précise cependant pas ce à quoi renvoie cette catégorie.

d'exposer nos résultats. Ainsi, nous pourrions souligner ultérieurement les points de convergence et de divergence entre nos données et celles des recherches antérieures.

Concernant le français acadien, Roy (1979) a analysé les marqueurs *but* et *so* dans le parler d'Acadiens âgés de 15 à 27 ans natifs de Moncton. L'étude de Wiesmath (2000) a pris en compte un corpus de 14 enregistrements informels (conversations entre membres d'une même famille) et formels (entrevues à la radio, conférences et cours), réalisés également au Nouveau-Brunswick.

En français québécois, Dessureault-Dober (1974) a proposé une analyse de *(ça) fait que* à partir d'un sous-ensemble du corpus Sankoff-Cedergren (Boisvert et Laurendeau, 1988). Thibault et Daveluy (1989) ont réalisé une enquête à partir d'un corpus de français montréalais recueilli en 1984 (Thibault et Vincent, 1990).

Pour ce qui est de l'Ontario, Mougeon et Beniak (1991) ont observé l'usage de *(ça) fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so* chez des adolescents, enregistrés en 1978, originaires de localités différentes, à savoir Cornwall, North Bay, Pembroke et Hawkesbury. L'originalité de leur étude vient du fait que les auteurs ont tenu compte de la fréquence d'emploi du français pour chaque locuteur⁵. La thèse de Golembeski (1998) est basée sur 34 entrevues recueillies auprès d'adolescents et d'adultes originaires de Hearst, communauté située dans le nord de l'Ontario. Celle de Fr. Mougeon (1999) compare le français parlé par trois locuteurs adultes francophones natifs de l'Ontario, du Québec et de la France qui se sont auto-enregistrés dans des situations formelles et informelles de communication. Mougeon (2005) et Mougeon (2006) proposent une nouvelle analyse de *(ça) fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so* dans le corpus de Mougeon et Beniak en tenant compte, cette fois-ci, des registres stylistiques informel, formel et hyperformel. Mougeon, Nadasdi et Rehner (2009) se sont concentrés sur l'usage en temps réel de *(ça) fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so* chez les adolescents franco-ontariens d'Hawkesbury et de Pembroke enregistrés en 1978 et en 2005. Nous avons nous aussi

5. Mougeon et Beniak (1991) ont introduit la notion de restriction linguistique pour classer les locuteurs francophones selon leur degré d'interaction en français et en anglais. Nous renvoyons le lecteur à Mougeon et Beniak (1991: 73) pour plus de détails sur le calcul de cet indice. Les locuteurs sont répartis dans trois catégories: les locuteurs «restreints» (qui emploient majoritairement l'anglais), les locuteurs «semi-restreints» (qui utilisent le français et l'anglais à des fréquences similaires) et les locuteurs «non-restreints» (qui emploient majoritairement le français).

étudié récemment l'alternance des quatre connecteurs (Bigot, 2016) dans un sous-corpus uniquement composé d'enregistrements d'adultes de la communauté de Casselman.

Finalement, il nous faut mentionner les récentes recherches de Martineau et Séguin (2016)⁶ et de Blondeau et coll. (2019)⁷, qui ont comparé l'emploi des connecteurs dans le parler de locuteurs natifs de communautés francophones minoritaires et majoritaires.

Résumons les principaux résultats de ces études en commençant par l'incidence des facteurs sociaux :

- (*Ça*) *fait que* est caractéristique des classes ouvrières/intermédiaires⁸, des locuteurs masculins⁹, des franco-dominants¹⁰, du registre informel¹¹, des communautés francophones majoritaires¹², des locuteurs non-restreints et des locuteurs d'identité canadienne-française¹³. Par ailleurs, Blondeau et coll. (2019) indiquent que la variante est typique des locuteurs les plus âgés de Welland. Leurs données illustrent également une montée de (*ça*) *fait que* à Montréal, où cette variante est passée de 55 % à 75 % entre 1971 et 2012.
- Les variantes *donc* et *alors* sont associées aux classes sociales intermédiaires et élevées¹⁴, au registre formel et aux femmes. Elles se distinguent cependant par le fait que les locuteurs franco-dominants tendent à utiliser *alors*, contre *donc* pour les locuteurs anglo-dominants

-
6. Les communautés ciblées par Martineau et Séguin (2016) sont: Gardner au Massachussets, Lafourche en Louisiane, Moncton au Nouveau-Brunswick, Welland en Ontario, Hochelaga-Maisonneuve à Montréal au Québec, Montréal, Montréal-Nord et Gatineau au Québec.
 7. Les communautés ciblées par Blondeau et coll. (2019) sont Welland en Ontario et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, au Québec.
 8. Dessureault-Dober (1974), Mougeon et Beniak (1991), Golembeski (1994), Mougeon, Nadasdi et Rehner (2009), Bigot (2016) et Blondeau et coll. (2019).
 9. Roy (1979), Mougeon et Beniak (1991), Mougeon, Nadasdi et Rehner (2009) et Bigot (2016).
 10. Roy (1979), Mougeon et Beniak (1991), Mougeon (2005, 2006), Mougeon, Nadasdi et Rehner (2009) et Blondeau et coll. (2019).
 11. Dessureault-Dober (1974), Fr. Mougeon (1999) et Mougeon (2005, 2006).
 12. Martineau et Séguin (2016).
 13. Bigot (2016).
 14. Dessureault-Dober (1974), Mougeon et Beniak (1991), Golembeski (1994), Mougeon (2005, 2006), Mougeon, Nadasdi et Rehner (2009), Bigot (2016) et Blondeau et coll. (2019).

et bilingues équilibrés. *Alors* est également davantage attesté chez les locuteurs de plus de 45 ans à Welland et à Montréal. La variante est en recul dans les deux communautés, mais plus particulièrement à Montréal, où celle-ci perd 38 % sur 30 ans en faveur de *donc*. Blondeau et coll. (2019) notent aussi que *donc* est employé par les jeunes de Welland et par les locuteurs les plus âgés de Montréal.

- *So* est typique des classes ouvrières/intermédiaires¹⁵, des femmes¹⁶, des locuteurs bilingues équilibrés ou anglo-dominants¹⁷ et des communautés francophones minoritaires¹⁸. De plus, Blondeau et coll. (2019) ont récemment noté un changement en cours à Welland, *so* étant caractéristique de la plus jeune génération (son taux d'emploi passant de 5 % à 26 % entre 1975 et 2015).

Enfin, pour ce qui est de la variation interne, les résultats de Dessureault-Dober (1974), de Roy (1979) et de Blondeau et coll. (2019) démontrent que l'incidence de la fonction des connecteurs est minime sur le choix des variantes. En règle générale, celles-ci occupent une fonction grammaticale (celle de conjonction) plutôt que discursive (celle de ponctuant). Seul *so* semble être davantage employé comme ponctuant, notamment chez les Franco-Ontariens de Welland (Blondeau et coll., 2019 : 50).

Avant de passer aux résultats de notre recherche, il convient de présenter quelques brefs aspects historiques et démolinguistiques sur Casselman, afin d'explicitier le caractère francophone à la fois majoritaire et minoritaire de la communauté.

3. LA SITUATION DU FRANÇAIS À CASSELMAN

Casselman se situe à environ 55 km à l'est d'Ottawa, dans la région des Comtés Unis de Prescott et Russel. Sa fondation remonte à 1830, quand Martin Casselman (descendant loyaliste) s'y établit pour y développer le commerce du bois. Les premiers colons recrutés par l'entrepreneur étaient d'origines anglaise et écossaise, mais très vite, les francophones (arrivés principalement du Québec) sont devenus majoritaires (Brault, 1965). Au

15. Mougeon et Beniak (1991), Mougeon (2005, 2006) et Blondeau et coll. (2019).

16. Roy (1979) et Mougeon, Nadasdi et Rehner (2009).

17. Roy (1979), Mougeon et Beniak (1991), Mougeon (2005, 2006), Mougeon, Nadasdi et Rehner (2009) et Blondeau et coll. (2019).

18. Martineau et Séguin (2016) et Blondeau et coll. (2019).

fil des générations, la paroisse s'est développée. Le village compte maintenant 3 548 habitants, pour la plupart francophones. Les trois derniers recensements effectués par Statistique Canada montrent toutefois que le français est en déclin depuis quelques années. On dénombrait 83 % de locuteurs du français langue maternelle en 2006 (Statistique Canada, 2007), 80 % en 2011 (Statistique Canada, 2012) et 79 % en 2016 (Statistique Canada, 2017). Parallèlement, la proportion de locuteurs anglophones natifs a augmenté, celle-ci étant passée de 15 % à 17 % durant la même décennie. Pour autant, le français reste toujours la langue dominante de la majorité des foyers et des services publics¹⁹. Le recensement de 2016 fournit les données rassemblées dans le tableau 1.

Tableau 1: Données démolinquistiques de Casselman²⁰ (Profil du recensement 2016)

Caractéristiques	Casselman	Ontario
Population totale	3 548	13 448 494
Langue maternelle		
Français seulement	2 770 (79 %)	4 907 15 (4 %)
Anglais seulement	610 (17 %)	8 902 320 (69 %)
Anglais et français	65 (2 %)	54 045 (0,4 %)
Langues non officielles	50 (1 %)	3 553 920 (28 %)
Français + langue non officielle	10 (0,3 %)	12 565 (0,1 %)
Anglais + langue non officielle	5 (0,1 %)	288 285 (2 %)
Anglais et français + langue non officielle	0 (0 %)	11 010 (0,08 %)
Connaissance des langues officielles		
Français seulement	535 (15 %)	40 040 (0,3 %)
Anglais seulement	360 (10 %)	11 455 500 (89 %)
Anglais et français	2 605 (74 %)	1 490 390 (12 %)
Ni l'anglais ni le français	5 (0,1 %)	326 935 (3 %)

19. Parmi les quatre établissements scolaires que compte la commune, il n'existe, à notre connaissance, aucune école de langue anglaise.
20. Les pourcentages sont arrondis à l'entier près (dans la majorité des cas) pour ne pas surcharger la lecture des données.

Langue parlée le plus souvent à la maison		
Français seulement	2585 (73 %)	277 045 (2 %)
Anglais seulement	820 (23 %)	10 328 680 (81 %)
Anglais et français	70 (2 %)	45 655 (0,4 %)
Langues non officielles	5 (0,1 %)	1916 325 (15 %)
Français + langue non officielle	5 (0,1 %)	6 725 (0,05 %)
Anglais + langue non officielle	15 (0,3 %)	719 595 (5,6 %)
Anglais et français + langue non officielle	5 (0,1 %)	18 855 (0,2 %)
Langue utilisée le plus souvent au travail (population de 15 ans et plus ayant travaillé depuis 2015)		
Français	1020 (51 %)	94 145 (1,2 %)
Anglais	735 (37 %)	7 225 210 (95 %)
Anglais et français	235 (12 %)	63 665 (1 %)
Langues non officielles	0 (0 %)	115 320 (2 %)
Français + langue non officielle	0 (0 %)	175 (0,002)
Anglais + langue non officielle	0 (0 %)	78 240 (1 %)
Anglais et français + langue non officielle	0 (0 %)	2 325 (0,03 %)

Ces données illustrent que Casselman constitue avant tout une communauté francophone majoritaire, bien que géographiquement située dans une province essentiellement anglophone. En effet, son taux de locuteurs de français langue maternelle est de 79 %, contre seulement 4 % pour l'Ontario. Les anglophones natifs ne constituent que 17 % de la population, contre 69 % pour la province. Bien que les bilingues natifs ne représentent que 2 %, ce taux est cinq fois plus élevé que celui de tout l'Ontario. Parallèlement, la proportion de personnes déclarant connaître uniquement le français n'est que de 15 %, contre 10 % pour l'anglais. Le taux de bilinguisme fonctionnel est, à l'inverse, nettement plus important (74 %). Ces chiffres contrastent clairement avec ceux de la province (0,3 % pour le français, 89 % pour l'anglais et 12 % pour le bilinguisme français-anglais).

En ce qui concerne l'usage du français dans les foyers de Casselman, 73 % d'entre eux sont unilingues francophones (malgré 79 % de francophones natifs), et 23 % sont unilingues anglophones (malgré 17 % d'anglophones natifs). Ces chiffres indiquent donc que, dans les foyers linguistiques mixtes (français-anglais), l'anglais semble être davantage transmis que le français. Ces données confirment par ailleurs une tendance que l'on retrouve à l'échelle de l'Ontario, puisque 81 % des foyers utilisent l'anglais uniquement, malgré une population anglophone native de 69 %.

Enfin, pour ce qui est des langues d'usage professionnel, on note, à Casselman, un taux important d'emploi de l'anglais, estimé à 37 % (contre 51 % pour le français), et ce malgré les 79 % de population francophone native. On soulignera néanmoins que, comparativement à l'ensemble de la province, dont 95 % des échanges professionnels se font en anglais, l'usage de l'anglais en milieu professionnel est presque trois fois moins important à Casselman.

Pour conclure, nous retiendrons que, bien que la communauté de Casselman soit majoritairement francophone, le contact avec l'anglais reste très présent et semble s'accroître au fil du temps. Nous verrons dans la section 4 que cela se reflète à la fois dans les identités linguistiques des adolescents de notre étude (l'identité bilingue étant majoritairement revendiquée), mais aussi dans leur parler (notamment à travers l'usage de la variante *so*).

4. MÉTHODOLOGIE

4.1 Le corpus

Notre corpus est composé de 62 entrevues semi-dirigées, effectuées par une jeune femme native du village entre 2009 et 2010. Le sous-ensemble que nous considérons dans le cadre de cette étude rassemble 22 entrevues, collectées durant l'été 2010 auprès de jeunes locuteurs âgés de 14 à 19 ans grâce à une subvention du Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire (CRFM) de l'Université de Regina.

Pour faciliter le contact entre l'intervieweuse et les adolescents, chaque locuteur a été recruté par la technique dite de la « boule de neige » (Forlot, 2008 : 53). L'intervieweuse connaissait donc la très grande majorité des adolescents interrogés. De plus, afin de minimiser davantage le caractère

formel des entrevues semi-dirigées, chacune d'entre elles (d'une durée d'une heure) a été réalisée chez la personne interviewée.

Tous les jeunes ont été interviewés à partir du même questionnaire. Les questions portaient entre autres sur la vie en français à Casselman et leur compétence en français et en anglais, mais aussi sur leurs identités linguistique et sociolinguistique. L'objectif étant d'analyser quantitativement les pratiques linguistiques spontanées d'adolescents franco-ontariens, l'intervieweuse devait laisser parler les interviewés en intervenant le moins possible. Ceci explique que, dans certaines entrevues, les questions concernant les identités linguistique et sociolinguistique n'ont pu être posées, faute de temps.

La classe sociale des locuteurs a été déterminée à partir de l'échelle de Blishen et coll. (1987)²¹, en fonction de l'emploi des parents. La majorité des jeunes du corpus est née à Casselman (75 % d'entre eux sont natifs du village). Le tableau 2 présente la ventilation des locuteurs selon leur sexe et leur classe sociale.

Tableau 2: Nombre de locuteurs selon le sexe et la classe sociale

Classe sociale	Hommes	Femmes
Moyenne-supérieure	5	4
Moyenne-moyenne	5	4
Ouvrière	3	1
Total	13	9

Notons que les hommes sont davantage représentés que les femmes et que les locuteurs de la classe ouvrière sont moins représentés que ceux des classes moyenne-moyenne et moyenne-supérieure. Ceci s'explique par la difficulté de recruter les interviewés. Cependant, afin de modéliser les tendances lourdes relevées dans notre corpus, nous avons effectué les analyses à l'aide du logiciel Goldvarb X pour Mac, qui permet de tenir compte du déséquilibre entre les catégories.

21. Cette échelle offre un indice social à chaque type d'emploi, ce qui permet de classer les locuteurs canadiens selon leur statut socioéconomique (voir Blishen et coll. (1987) pour plus de précisions).

4.2 Les variables dépendantes

Comme nous l'avons déjà mentionné, les variables dépendantes de notre étude sont : (*ça*) *fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so*. Précisons qu'afin d'assurer une équivalence sémantique entre elles, les variables dépendantes ont été sélectionnées par « processus systématique d'identification et d'interprétation des alternances lexicales [...] » (Barysevich, 2010 : 29). Les variables ont donc le même sens et sont par conséquent interchangeables, quel que soit l'énoncé. Comme dans l'étude de Blondeau et coll. (2019), nous avons effectué une distinction selon qu'elles occupaient une fonction grammaticale (celle de conjonction) ou discursive (celle de ponctuant)²² :

- Fonction grammaticale (conjonction) :
 - (1) J12 : j'ai payé ma chaise pour la journée, ***so***²³ après ça, comme, le reste de mon chiffre, ça vient touT dans mes poches.
 - (2) J8 : Pis là, ben, ça allait mal faire à souper, y avait pas de comptoir, **fait que** fallait que t'ailles en bas
 - (3) J4 : Je trouve ça plate, **donc**, c'est pour ça que je pense pas que je vas avoir un emploi au, au gouvernement [...]
 - (4) J19 : mais c'est des maisons à... 500 000 en montant, **alors**, le monde... c'est... sont parés à payer pour... la brique...
- Fonction discursive (ponctuant) :
 - (5) I : Tu vas pouvoir parler pis un peu savoir qu'est-ce que tu vas avoir, qu'est-ce que tu vas faire...
 J6 : Oui, qu'est-ce que je vais faire pis, qu'est-ce que elle a fait comme ***job*** en ce moment, elle, elle travaille pour le gouvernement, ***so***...
 I : ***Ok***.
 - (6) I : Comment que t'as trouvé ça?
 J7 : C'était bon, c'était original. Peut-être moins bon que les autres, mais c'était sa première année quand que j'étais allée le voir, **fait que**...

22. Les quatre variantes peuvent être utilisées comme *ponctuants* (Vincent, 1993), c'est-à-dire comme éléments permettant de marquer une pause dans le discours, mais aussi le début ou la fin d'un tour de parole.

23. L'utilisation des astérisques permet de souligner les emprunts directs à l'anglais.

I : Pis, pis, c'est juste à cause que c'était la première année, ou c'est l'histoire qui était moins bonne?

(7) I : Pis tu peux-tu parler de ton voyage à New York?

J13 : Oui. J'ai été pis... presque toutes mes amies de... d'école est venue avec moi, **donc**...

I : C'était-tu un voyage d'école?

Notons qu'*alors* n'a pas été attesté comme ponctuant.

Soulignons enfin que, dans notre corpus, (*ça*) *fait* est toujours suivi de *que*, contrairement aux résultats de Blondeau et coll. (2019) qui attestent que *que* peut être absent. Dans nos analyses, nous ne distinguons pas non plus *ça fait que* de *fait que*, car le nombre de *ça fait que* obtenus est trop limité pour des analyses séparées. Enfin, comme Blondeau et coll. (2019), nous ne distinguons pas les variantes [fɛk] et [fak], car les données phonologiques ne sont pour le moment pas disponibles.

4.3 Les variables indépendantes

Pour les besoins de l'analyse variationnelle, nous avons tenu compte de cinq variables indépendantes :

- La classe sociale : ouvrière vs moyenne-moyenne vs moyenne-supérieure.
- Le sexe : hommes vs femmes.
- La dominance langagière : franco-dominant vs bilingue-équilibré vs anglo-dominant²⁴.
- La fonction de chaque variante : discursive vs grammaticale.
- L'identité linguistique²⁵ auto-déclarée : francophone vs bilingue vs anglophone.

24. Cet indice est calculé à partir d'une moyenne basée sur les critères relevés dans les entrevues : 1) Auto-déclaration de bilingue, 2) Auto-déclaration de dominance langagière, 3) Contacts familiaux en français ou en anglais, 4) Contacts sociaux en français ou en anglais, 5) Travail dans un milieu francophone ou anglophone, 6) Préférence de parler en français ou en anglais, 7) Préférence de lecture en français ou en anglais, 8) Préférence des médias (télé, films, radio, musique, etc.) en français ou en anglais.

25. À l'instar de Boissonneault (1996 : 173), l'*identité linguistique* renvoie, dans notre étude, aux marques d'identification strictement linguistiques. Nous les opposons

Cette dernière variable a été déterminée grâce à une question portant explicitement sur l'identité linguistique: «Tu te considères francophone, bilingue ou anglophone? Explique ton choix.»

Nous n'avons pas pu mesurer l'incidence de l'identité sociolinguistique déclarée, car les adolescents interviewés ne se sont pas tous exprimés à ce sujet. Les données disponibles sont donc trop limitées pour en extraire une analyse variationnelle significative. Nous les utiliserons cependant à titre comparatif avec celles de Boissonneault (1996) et de Dallaire (2004). Les quelques identités sociolinguistiques obtenues l'ont été par le biais d'une question directe sur l'identité sociolinguistique des jeunes: «Pis, toi, tu te considères comment? Franco-Ontarien? Canadien-français? Canadien? Québécois? Comment tu te définis? Pourquoi?». Afin d'obtenir des données pertinentes, nous avons fourni aux personnes interrogées des exemples d'identités sociolinguistiques. Les interviewés n'étaient toutefois pas limités aux réponses proposées. Par ailleurs, ils pouvaient ne pas répondre, car nous souhaitions recueillir uniquement les réponses d'adolescentes et d'adolescents dont la conscience linguistique était authentique.

5. RÉSULTATS

5.1 IDENTITÉS LINGUISTIQUES ET SOCIOLINGUISTIQUES

En ce qui concerne les identités linguistiques «francophone» vs «bilingue» vs «anglophone», les adolescents interviewés dans le cadre de notre étude revendiquent, par ordre d'importance:

- L'identité bilingue: 14 locuteurs sur 22 (63,6 %).
- L'identité francophone: 8 locuteurs sur 22 (36,4 %).

Il est intéressant de noter que l'identité linguistique sélectionnée n'est pas systématiquement corrélée à la dominance langagière des locuteurs. En effet, si 14 locuteurs sur 22 (63,6 %) s'identifient comme «bilingues», nous n'avons comptabilisé que 6 locuteurs «bilingues équilibrés» (27,3 %), locuteurs qui, donc, font un usage quotidien équivalent du français et de l'anglais. Les «franco-dominants», qui emploient majoritairement le français dans leur vie de tous les jours, regroupent 15 locuteurs sur 22 (68,2 %), contre

aux marques d'ordre structurel et culturel que nous regroupons sous l'étiquette d'*identification sociolinguistique*.

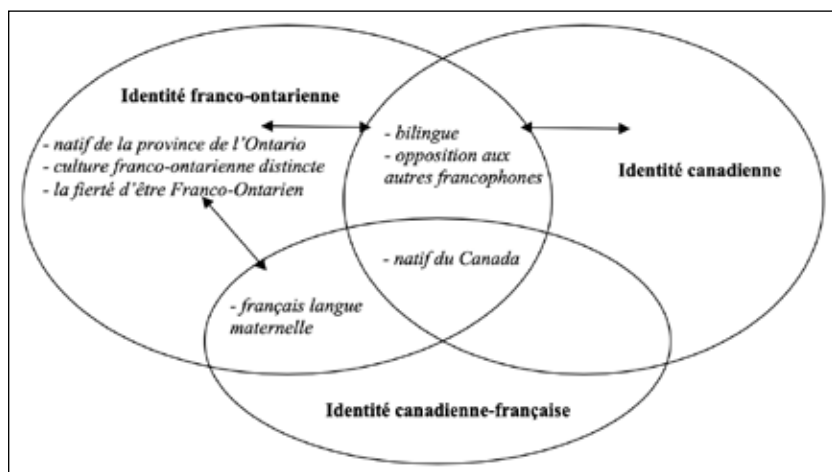
seulement 36,4 % de répondants s'identifiant comme « francophones ». Enfin, bien que nous ayons un locuteur « anglo-dominant » sur 22 (4,5 %), l'identité « anglophone » n'a pas été choisie. Ceci tend, selon nous, à démontrer qu'il existe un décalage entre la perception que les adolescents ont de leurs pratiques linguistiques et leur usage réel du français et de l'anglais.

Bien que nous n'ayons pas tenu compte des identités sociolinguistiques dans notre analyse des facteurs conditionnant l'emploi de *so* vs *fait que* vs *donc* vs *alors*, il nous paraît important de revenir sur celles-ci afin de dégager d'éventuels points de comparaison avec les études antérieures. Nos données illustrent les choix suivants :

- Identité franco-ontarienne: 9 locuteurs sur 22 (41 %).
- Identité canadienne: 2 locuteurs sur 22 (9 %).
- Identité canadienne-française: 1 locuteur sur 22 (4,5 %).
- Identité non définie faute de données: 10 locuteurs sur 22 (45 %).

La figure 1, ci-dessous, illustre ce que les identités franco-ontarienne, canadienne et canadienne-française incluent dans les représentations mentales collectives et individuelles de 12 adolescents du corpus de Casselman. En d'autres mots, elle rend compte de ce que signifie être *Franco-Ontarien*, *Canadien* ou *Canadien-Français* chez ces 12 interviewés.

Figure 1: Traits caractéristiques des identités ethnolinguistiques



Tout d'abord, cette figure permet de constater que : 1) le français langue maternelle est un élément fondamental commun aux identités franco-ontarienne et canadienne-française, 2) le bilinguisme est caractéristique des identités franco-ontarienne et canadienne et 3) l'élément central des trois identités est l'appartenance à la nation canadienne.

En outre, on soulignera que l'identité franco-ontarienne est la seule qui semble comporter des traits distinctifs exclusifs. En effet, l'identité franco-ontarienne renvoie notamment au fait d'être né en Ontario, au fait d'avoir une culture franco-ontarienne différente de celles des autres francophones, ainsi qu'à la fierté d'être Franco-Ontarien.

Enfin, on retiendra que les trois identités relevées dans le corpus regroupent des marques d'identification non seulement culturelle (comme les origines de la communauté ou l'identification d'une culture distincte de celle des autres communautés) et linguistique (comme la langue maternelle française ou le bilinguisme), mais aussi structurelle (être natif de l'Ontario et/ou du Canada), qui leur sont rarement exclusives. Nous y reviendrons dans la discussion.

5.2 L'analyse variationnelle de *(ça) fait que vs donc vs alors vs so*

Tout d'abord, soulignons que nous avons séparé l'analyse des facteurs sociaux et internes de celle du facteur identitaire. En effet, ce dernier ne constitue, selon nous, ni un facteur interne à la langue (Labov, 1994) ni un facteur extralinguistique (Labov, 2001). Les facteurs sociaux, tels que le sexe, la classe sociale ou encore la dominance langagière, et les facteurs internes sont fondés sur des éléments sociaux et linguistiques concrets, au contraire du facteur identitaire, qui fait appel à une représentation mentale. Le facteur identitaire nous apparaît donc relever davantage du psychologique que du sociologique.

Pour faciliter la lecture des tableaux 3, 4 et 5, rappelons que : *n* indique le nombre d'occurrences, % indique leur pourcentage, et *eff.* réfère au poids du facteur. Plus l'indice *eff.* tend vers 1, plus l'effet se révèle en faveur de la variante, et inversement. Pour que l'effet soit significatif, la valeur de *p* (sig.) doit être inférieure à 0,05. *NA* signifie « non applicable ». KO (knock-out) indique qu'il n'y a aucune variation, les valeurs en pourcentages étant catégoriques : 0 ou 100. Le *rang* de chaque variable indépendante permet de savoir laquelle d'entre elles est la plus puissante. Ce dernier est calculé en soustrayant la plus faible valeur de l'effet (*eff.*) à sa plus forte valeur. Plus la différence est importante, plus la variable indépendante est puissante. Enfin,

Disp. % représente le taux de dispersion de la variante basé sur le nombre d'interviewés (*n*) l'ayant produite au moins une fois.

Tableau 3 : Incidence des facteurs externes sur l'emploi de (*ça*) fait que vs donc vs alors vs so

Facteurs sociaux ²⁶	<i>(ça) fait que</i>			<i>donc</i>			<i>alors</i>			<i>so</i>		
Input	0,286			0,014			NA			0,382		
Log.	-638,378			-340,504			NA			-682,063		
Sig.	0,004			0,001			NA			0,038		
Classes	n	%	eff.	n	%	eff.	n	%	eff.	n	%	eff.
moy-sup.	240	36,6	.38	258	39,3	.96	1	0,2	NA	157	23,9	.29
moy.	162	31,5	.61	3	0,4	.06	0	0	NA	349	67,9	.72
ouv.	178	71,2	.59	0	0	KO	1	0,4	NA	71	28,4	.60
Rang	2 (.23)			1 (.90)			NA			2 (.43)		
Sexe	n	%	eff.	n	%	eff.	n	%	eff.	n	%	eff.
hommes	351	45,3	.45	165	21,3	.38	1	0,1	NA	257	33,2	.54
femmes	229	35,4	.56	96	14,9	.64	1	0,2	NA	320	49,5	.46
Rang	3 (.11)			2 (.26)			NA			3 (.8)		
Dom. lang.	n	%	eff.	n	%	eff.	n	%	eff.	n	%	eff.
bil. Fran.	559	60,4	.80	163	17,6	.56	2	0,2	NA	201	21,7	.29
bil. Équi.	19	4	.07	98	19,8	.39	0	0	NA	354	75,2	.84
bil. Angl.	2	8,3	.21	0	0	KO	0	0	NA	22	91,7	.86
Rang	1 (.73)			3 (.17)			NA			1 (.57)		
Disp. %	91 (n = 20)			45 (n = 10)			9 (n = 2)			77 (n = 17)		
Total	580	40,8 %		261	18,4 %		2	0,1 %		577	40,6 %	

Les résultats du tableau 3 nous permettent de dresser un premier constat. Les deux variantes (*ça*) fait que (40,8 %) et *so* (40,6 %) sont en concurrence directe. Elles se distinguent cependant sur deux plans. Le taux de dispersion de *so* (77 %) est inférieur à celui de (*ça*) fait que (91 %). On notera que l'écart de 14 % entre les deux valeurs est cependant plus mince

26. *Classes* renvoie aux classes sociales : *moy-sup.* = moyenne-supérieure, *moy.* = moyenne-moyenne et *ouv.* = ouvrière. *Dom. lang.* renvoie à la dominance langagière : *bil. Fran* = bilingue franco-dominant, *bil. Équi.* = bilingue équilibré et *bil. Angl.* = bilingue anglo-dominant.

qu'il ne le paraît. Chaque interviewé représentant près de 4,5 % du taux de dispersion, la différence n'est donc en réalité que de trois locuteurs.

La dominance langagière est le facteur le plus important pour les deux formes (rang = 1 [.57] pour *so* et rang = 1 [.73] pour *[ça] fait que*), mais les effets sont inversés. *So* est caractéristique des « bilingues anglo-dominants » (eff. = .86) et des « bilingues équilibrés » (eff. = .84) alors que *(ça) fait que* est typique du parler des locuteurs « bilingues franco-dominants » (eff. = .80). Le facteur « classe sociale » confirme le statut vernaculaire des deux formes, ces dernières étant moins fréquentes chez la classe dominante (eff. = .29 pour *so* et eff. = .38 pour *[ça] fait que*). Enfin, les hommes (eff. = .54) tendent à employer davantage *so*, contre *(ça) fait que* pour les femmes (eff. = .56).

En ce qui concerne les deux variantes standard, les résultats montrent qu'*alors* a quasiment disparu du parler des adolescents (seulement deux occurrences ont été produites par deux locuteurs). *Donc*, qui est caractéristique de la classe moyenne-supérieure (eff. = .96), des femmes (eff. = .64) et des locuteurs franco-dominants (eff. = .56)²⁷, apparaît ainsi comme la seule variante standard des jeunes Franco-Ontariens de Casselman.

Passons maintenant aux résultats concernant l'incidence de la fonction. Les résultats sont présentés dans le tableau 4, ci-dessous.

Tableau 4 : Incidence de la fonction sur l'emploi de *(ça) fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so*

Facteur interne	<i>(ça) fait que</i>			<i>donc</i>			<i>alors</i>			<i>so</i>		
	n	%	eff.	n	%	eff.	n	%	eff.	n	%	eff.
Input	0,408			0,183			NA			0,406		
Log.	-957,597			-675,336			NA			-952,100		
Sig.	0,002			0,041			NA			0,000		
Fonction²⁸	n	%	eff.	n	%	eff.	n	%	eff.	n	%	eff.
conj.	565	41,5	.51	256	18,8	.51	2	0,1	NA	540	39,6	.49
ponct.	15	26,3	.34	5	8,8	.30	0	0	NA	37	64,9	.73
Total	580	40,8 %		261	18,4 %		2	0,1 %		577	40,6 %	

27. La dominance langagière, bien que significative, reflète en réalité l'importance de la classe sociale dominante. L'analyse Cross Tabulation révèle que 162 occurrences sur 163 produites par les franco-dominants sont également produites par des locuteurs de la classe moyenne-supérieure.

28. *Fonction* renvoie à la fonction grammaticale (*conj.* = conjonction) ou à la fonction discursive (*ponct.* = ponctuant).

Pour ce qui est de la variation interne, le tableau 4 montre que la variante *so* est davantage employée comme « ponctuant » (eff. = .73), contrairement aux variantes françaises (*ça fait que* (eff. = .51) et *donc* (eff. = .51), qui semblent légèrement plus utilisées comme « conjonctions ». On soulignera néanmoins que, concernant *donc*, le résultat est tout juste significatif ($p = 0,041$).

Pour finir, examinons les résultats de l'analyse variationnelle prenant en compte l'identité linguistique des adolescents. Le tableau 5 illustre l'incidence de ce facteur sur l'emploi de deux variantes : (*ça fait que* et *so*).

Tableau 5: Incidence de l'identité linguistique sur l'emploi de (*ça fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so*

Facteur identitaire	<i>(ça) fait que</i>			<i>donc</i>			<i>alors</i>			<i>so</i>		
Input	0,403			0,096			NA			0,405		
Log.	-884,451			-584,359			NA			-953,047		
Sig.	0,000			0,000			NA			0,000		
Iden. ling.	n	%	eff.	n	%	eff.	n	%	eff.	n	%	eff.
francophone	283	65,1	.73	3	0,7	.06	2	0,5	NA	147	33,8	.43
bilingue	297	30,2	.39	258	26,2	.77	0	0	NA	430	43,7	.53
Disp. %	91 (n = 20)			45 (n = 10)			9 (n = 2)			77 (n = 17)		
Total	580	40,8 %		261	18,4 %		2	0,1 %		577	40,6 %	

Tout d'abord, les résultats illustrent une dichotomie entre les deux variantes vernaculaires *so* et (*ça fait que* : la première est caractéristique des locuteurs se disant « bilingues » (eff. = .53) ; la seconde est typique de ceux revendiquant une identité « francophone » (eff. = .73). La variante *donc* est aussi largement favorisée par les locuteurs « bilingues » (eff. = .77). Cependant, une analyse Cross Tabulation²⁹ permet de constater que 256 occurrences sur les 258 produites par les locuteurs d'identité « bilingue » l'ont été par des locuteurs appartenant à la classe moyenne-supérieure. Le poids de l'identité (rang = 1 [.69]) est donc, dans le cas présent, davantage celui de la classe sociale (rang = 1 [.90]).

29. Ce type d'analyse permet de croiser les variables indépendantes afin de déterminer leur incidence réelle (Tagliamonte, 2006).

6. DISCUSSION

En introduction, nous avons mentionné que notre recherche avait pour buts de : 1) recenser les identités linguistiques et sociolinguistiques des adolescents de Casselman, 2) mesurer les facteurs extralinguistiques et linguistiques conditionnant l'emploi de *(ça) fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so*, 3) évaluer l'incidence des identités linguistiques sur l'utilisation de ces quatre variantes et 4) dégager les points de convergence et de divergence entre nos données et celles des études antérieures. Nous allons donc maintenant nous concentrer sur ce dernier objectif.

Les recherches de Boissonneault (1996) et de Dallaire (2004) ont démontré que les principales identités sociolinguistiques recensées dans leurs corpus respectifs étaient les « Franco-Ontariens », les « Canadiens » et les « Canadiens-Français ». Le tableau 3 présente des résultats comparables chez les adolescents de Casselman : 41 % pour la première identité, 9 % pour la seconde et 4,5 % pour la dernière. Dans Boissonneault (1996), ces catégories constituent toutefois 90 % des réponses, contre 54,5 % à Casselman. Dans Dallaire (2004), elles représentent respectivement 37,6 %, 18,3 % et 10,5 %, soit 66,4 % au total. Selon nous, les différences s'expliquent d'une part par le fait que nous n'avons pas pu obtenir les identités de 10 locuteurs (soit près de la moitié de notre sous-corpus), d'autre part par le fait que certains participants de l'étude de Dallaire (2004) ont choisi l'identité « bilingue » (19 %), ce qu'aucun adolescent de Casselman n'a fait. Par ailleurs, 63,4 % des adolescents de notre corpus se qualifient de « bilingues », ce qui est quasiment identique au résultat de Boissonneault (1996), qui en comptabilisait 67,8 %.

On retrouve aussi des éléments de convergence concernant les caractéristiques potentielles des identités. La figure 1 illustre en effet que « l'appartenance à la province », « le français langue maternelle » et le sentiment de « fierté » que l'on retrouve dans Dallaire (2004) sont également présents chez les adolescents de Casselman. L'exemple ci-dessous atteste clairement la présence de ce sentiment :

- (8) I: Pis toi, toi, comment tu te définis comme personne? Est-ce que tu te définis comme Canadien, Ontarien, Canadien-Français, Franco-Ontarien?

L25: Définitivement Franco-Ontarien. Je suis fier d'être Franco-Ontarien.

Chez les adolescents « Canadiens-Français », l'appartenance à la nation canadienne et le français langue maternelle sont mis de l'avant, tout comme dans Dallaire (2004). Les « Canadiens » de notre étude justifient leur choix par leur appartenance à la nation canadienne et leur bilinguisme, ce qui rejoint une fois de plus l'étude de Dallaire (2004).

Finalement, la figure 1 démontre que les identités linguistiques revendiquées par les jeunes de Casselman incluent des critères linguistiques, culturels et structurels, très souvent mutuels. Cela confirme deux choses : 1) qu'il y a bien une absence de définitions identitaires consensuelles (Dallaire, 2004 : 138) et 2) que les marques d'identification linguistique, qui renvoient à l'identité linguistique, interagissent avec les marques d'identification structurelle et culturelle qui elles, réfèrent à l'identité sociolinguistique (Boissonneault, 1996 : 189). Nos données viennent cependant contredire Cardinal (1994 : 71), qui avance que le développement des communautés francophones hors Québec s'est réalisé en dépit du manque d'État ou de territoire auxquels elles pouvaient s'identifier.

En ce qui concerne l'alternance de (*ça*) *fait que* vs *donc* vs *alors* vs *so*, nous pouvons dégager plusieurs points de convergence avec les études antérieures. Dans la première section, nous avons vu que *so* était typique des classes ouvrière/intermédiaire, des femmes, des locuteurs bilingues équilibrés ou anglo-dominants, des communautés francophones minoritaires et des plus jeunes locuteurs (notamment à Welland). À l'exception du facteur sexe, on observe, dans le tableau 3, des tendances sensiblement identiques à Casselman. Les bilingues anglo-dominants (eff. = .86) et les bilingues équilibrés (eff. = .84) favorisent cette variante, contrairement aux bilingues franco-dominants (eff. = .29). La classe moyenne-supérieure (eff. = .29) tend à l'éviter, contrairement aux classes ouvrière (eff. = .60) et moyenne-moyenne (eff. = .72). Nos résultats confirment également le caractère vernaculaire de *so*, les hommes (eff. = .54) l'employant légèrement plus que les femmes (eff. = .46). On notera finalement que notre taux d'emploi de cette variante est de 40,6 %, ce qui est nettement plus important que celui relevé récemment à Welland par Blondeau et coll. (2019). Selon nous, cette différence est certainement due au statut de marqueur identitaire de *so*. En effet, le tableau 5 montre que les locuteurs revendiquant une identité « bilingue » (eff. = .53) sont susceptibles d'en faire un usage plus important que ceux s'affirmant avant tout comme « francophones » (eff. = .43). Cela tend à confirmer notre hypothèse selon laquelle l'identité linguistique revendiquée par les locuteurs conditionne potentiellement l'emploi des variantes exprimant la conséquence. Les

adolescents interviewés feraient ainsi une utilisation importante de *so* pour marquer explicitement leur appartenance à la communauté franco-ontarienne.

Concernant (*ça*) *fait que*, les recherches ont montré que la variante était caractéristique des classes ouvrière/intermédiaire, des locuteurs masculins, des franco-dominants, du registre informel, des communautés francophones majoritaires, des locuteurs non-restreints et des locuteurs d'identité canadienne-française. Le tableau 2 confirme la plupart de ces tendances lourdes. Les adolescents franco-dominants de Casselman sont les seuls à favoriser (*ça*) *fait que* (eff. = .80). La classe moyenne-supérieure rejette fortement cette variante (eff. = .38), au contraire des deux autres classes. Par ailleurs, le tableau 5 indique que les locuteurs d'identité « francophone » (eff. = .73) tendent à l'employer davantage que ceux d'identité « bilingue » (eff. = .39). Cela tend à confirmer à nouveau l'hypothèse de l'incidence des identités linguistiques sur l'emploi des marqueurs de conséquence. Les adolescents d'identité « francophone » emploieraient davantage (*ça*) *fait que*, variante typiquement « canadienne-française »³⁰, pour marquer leur identité linguistique.

Blondeau et coll. (2019) ont montré que (*ça*) *fait que* était caractéristique des femmes de Montréal et des hommes de Welland, et que *so* était uniquement représentatif du parler des locuteurs de Welland (*so* n'étant tout simplement pas attesté à Montréal). Il est remarquable de constater que les jeunes de Casselman adoptent des comportements à la croisée de ces deux communautés minoritaire et majoritaire. En effet, à Casselman, les adolescentes (eff. = .56) sont celles qui emploient le plus (*ça*) *fait que* (comme à Montréal) alors que *so* (eff. = .54) est davantage employé par les adolescents (comme à Welland).

Cette tendance semble se confirmer lorsque l'on tient compte de la variation interne présentée dans le tableau 4. À Casselman, *so* (eff. = .73 pour *ponctuant*) et (*ça*) *fait que* (eff. = .51 pour *conjonction*) se comportent comme à Welland (Blondeau et coll., 2019 : 51). En revanche, le rôle de la fonction est non significatif pour *alors*, ce qui rejoint les résultats de Blondeau et coll., (2019 : 51) pour Montréal et Welland. Par ailleurs, l'étude de Blondeau et coll. (2019) a souligné un changement en cours concernant *alors*, variante fortement en déclin à Montréal. Ce changement semble être

30. Les données relatives aux adultes du corpus de Casselman montrent effectivement que ceux revendiquant l'identité « canadienne-française » utilisent significativement plus (*ça*) *fait que* que les locuteurs se définissant comme « franco-ontariens » ou « canadiens » (Bigot, 2016 : 257).

arrivé à Casselman, puisque nous n'avons comptabilisé que deux occurrences sur l'ensemble des 30 jeunes du corpus.

Pour finir, nous soulignerons que la concurrence des variantes standard *alors* et *donc* décrite dans les recherches publiées jusqu'à maintenant est virtuellement absente du parler des adolescents de Casselman. Si *alors* est encore bien présent chez les adultes de Casselman (Bigot, 2016: 257) comme chez ceux des communautés observées précédemment, *donc* apparaît, dans le cas présent, comme étant devenu la seule forme standard. Son statut normatif est d'ailleurs confirmé par le fait qu'il est caractéristique de la classe *moyenne-supérieure* (eff. = .96) et des *femmes* (eff. = .64).

7. CONCLUSION

Malgré des différences méthodologiques évidentes, nous avons relevé dans cette étude de nombreux points communs avec les recherches antérieures. D'un point de vue qualitatif, nos résultats vont dans le même sens que ceux de Boissonneault (1996) et de Dallaire (2004). On retiendra notamment que l'identité franco-ontarienne est la plus revendiquée par les adolescents franco-ontariens. Par ailleurs, bien que nous n'ayons pu classer par ordre d'importance les traits caractéristiques des identités recensées dans notre corpus, on soulignera la présence de marques d'identification structurelle et culturelle identiques à celles relevées par Dallaire (2004). Cela confirme, selon nous, le caractère collectif et unificateur des identités ethno-linguistiques. Nos données dressent également un portrait des identités linguistiques très proche de ceux de Boissonneault (1996) et de Dallaire (2004), puisque dans chacun des trois corpus, plus de la moitié des répondants se définissent comme « bilingues ».

Sur le plan de la variation linguistique, nous avons également confirmé plusieurs tendances lourdes que l'on retrouve à la fois dans des communautés francophones minoritaires (comme Welland) et majoritaires (comme Montréal). Cela s'explique, selon nous, par la proximité géographique et culturelle entre la communauté de Casselman et la province de Québec qui joue un rôle incontournable dans la diffusion du français au Canada, principalement par le biais des médias.

En outre, nous pensons avoir confirmé la nécessité d'établir des liens concrets entre les identités collectives/individuelles et les pratiques langagières. Nos résultats démontrent effectivement que l'« identité linguistique » des locuteurs est un facteur qui semble conditionner significativement

l'emploi des variantes *so* et (*ça*) *fait que* dans le parler des jeunes Franco-Ontariens de Casselman. Pour le moment, nos données, trop limitées, ne permettent pas de confirmer l'hypothèse de l'incidence de l'« identité socio-linguistique » sur la variation quantitative des variantes exprimant la conséquence. De plus, notre méthodologie ne permet pas non plus de rendre compte de choix conflictuels, comme dans l'exemple 9 :

- (9) I: Pis, toi, tu t'identifies comme quoi... comme personne? Tu t'identifies-tu comme étant un... mettons, un Franco-Ontarien, un Canadien, Canadien-Français, comment tu t'identifies?

L26: Moi, un Canadien-Français. Je suis fier d'être Franco-Ontarien mais je suis plus... je me battrais plus pour Fran/un Canadien-Français.

Nous espérons donc développer prochainement une échelle de mesure plus fine qui permettra de modéliser encore plus adéquatement l'incidence des dynamiques identitaires des Franco-Ontariens de Casselman (et plus globalement des francophones du Canada) sur la variation linguistique.

BIBLIOGRAPHIE

- BARYSEVICH, Alena (2010), « Variation et changement lexicaux en situation de contact de langues », thèse de Ph. D., Université Western Ontario.
- BERNARD, Roger (1985), « L'Ontario français : pratiques ethniques et théories sociologiques », *Revue de l'Université d'Ottawa*, 55, 2, p. 137-150.
- BERNARD, Roger (1988), *De Québécois à Ontariens, la communauté franco-ontarienne*, Hearst, Le Nordir.
- BIGOT, Davy (2016), « Identité linguistique et variation lexicale : les données de Casselman (ON) », *Revue du Nouvel Ontario*, 41, p. 233-272.
- BLISHEN, Bernard R, William K. CARROLL et Catherine MOORE (1987), « The 1981 socioeconomic index for occupations in Canada », *Revue canadienne de sociologie*, 24, 4, p. 465-488.
- BLONDEAU, Hélène, Raymond MOUGEON et Mireille TREMBLAY (2019), « Analyse comparative de *ça fait que*, *alors*, *donc* et *so* à Montréal et à Welland : mutations sociales, convergences, divergences en français laurentien », *Journal of French Language Studies*, 29, 1, p. 35-65.

- BOISSONNEAULT, Julie (1990), « L'identité culturelle des étudiants du postsecondaire bilingue du Nord-Est ontarien », mémoire de maîtrise, Université de Toronto.
- BOISSONNEAULT, Julie (1996), « Bilingue/francophone, Franco-Ontarien/Canadien français: choix des marques d'identification chez les jeunes étudiants francophones », *Revue du Nouvel-Ontario*, 20, p. 173-190.
- BOISSONNEAULT, Julie (2004), « Se dire... mais comment et pourquoi? Réflexions sur les marqueurs d'identité en Ontario français », *Francophonies d'Amérique*, 18, p. 163-169.
- BOISVERT, Lionel et Paul LAURENDEAULT (1988), « Répertoire des corpus québécois de langue orale », *Revue québécoise de linguistique*, 17, 2, p. 241-261.
- BOUDREAU, Annette (2001), « Langue(s), discours et identité », *Francophonie d'Amérique*, 12, p. 93-104.
- BRAULT, Lucien (1965), *Histoire des comtés unis de Prescott et Russel*, Ontario, Conseil des comtés unis.
- CARDINAL, Linda (1994), « Ruptures et fragmentations de l'identité francophone en milieu minoritaire; un bilan critique », *Sociologie et sociétés*, 26, 1, p. 71-86.
- COULOMBE, Danielle (1985), « Doublement ou triplement minoritaires », *Revue de l'Université d'Ottawa*, 55, 2, p. 132-136.
- DALLAIRE, Christine (2004), « "Fier de qui ont est... Nous sommes francophones!" l'identité des jeunes aux jeux franco-ontariens », *Francophonies d'Amérique*, 18, 1, p. 127-147.
- DENNIE, Donald (1978), « De la difficulté d'être idéologue franco-ontarien », *Revue du Nouvel-Ontario*, 1, p. 69-90.
- DENNIE, Donald (1998), « Les Franco-Ontariens. Une perspective multidimensionnelle », *Revue du Nouvel-Ontario*, 20, p. 101-124.
- DESSUREAULT-DOBER, Diane (1974), « Étude sociolinguistique de (ça) fait que: "coordonnant logique" et "marqueur d'interaction" », thèse de Ph. D., Université du Québec à Montréal.
- FORLOT, Gilles (2008), *Avec sa langue en poche. Parcours de Français émigrés au Canada*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain.
- GAFFIELD, Chad (1993), *Aux origines de l'identité franco-ontarienne*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- GÉRIN-LAJOIE, Diane (2003), *Parcours identitaires de jeunes francophones en milieu minoritaire*, Sudbury, Éditions Prise de parole.
- GERVAIS, Gaétan (1993), « L'Ontario français (1821-1910) », Jaenen CORNELIUS (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 49-125.

- GINGRAS, François-Pierre (1993), « Identité: jeune, francophone minoritaire en Ontario », *Francophonies d'Amérique*, 3, p. 91-103.
- GOLEMBESKI, Daniel (1998), « French language maintenance in Ontario, Canada: A sociolinguistic portrait of the community of Hearst », thèse de Ph. D., Indiana University.
- GUINDON, René (1984), « Remarques sur la communauté franco-ontarienne », *Revue du Nouvel-Ontario*, 8, p. 49-68.
- JUTEAU-LEE, Danielle (1980), « Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens français, Franco-Ontariens, Ontariens: qui sommes-nous? », *Pluriel*, 24, p. 21-42.
- JUTEAU-LEE, Danielle (1982), « The Franco-Ontarian Collectivity: Material and Symbolic Dimensions of Its Minority Status », Raymond BRETON et Pierre SAVARD (dir.), *The Québec and Acadian Diaspora in North America*, Toronto, The Multicultural History Society of Ontario, p. 167-182.
- JUREAU-LEE, Danielle et Jean LAPOINTE (1980), « Identité culturelle et identité structurelle dans l'Ontario francophone: analyse d'une transition », Alain BAUDIT, Jean-Claude JAUBERT et Ronald SABOURIN (dir.), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques*, actes du colloque (III) tenu au Collège Glendon de l'Université York à Toronto du 2 au 5 juin 1976, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, p. 60-71.
- JUTEAU-LEE, Danielle et Jean LAPOINTE (1983), « From French Canadians to Franco-Ontarians and Ontariens: New Boundaries, New Identities », Jean LÉONARD ELLIOT (dir.), *Two Nations, Many Cultures: Ethnic Groups in Canada*, 2^e éd., Scarborough, Prentice-Hall, p. 173-186.
- LABOV, William (1994), *Principles of linguistic change. Volume 1: internal factors*, Oxford, Blackwell.
- LABOV, William (2001), *Principles of linguistic change. Volume 2: social factors*, Oxford, Blackwell.
- MARTINEAU, France et Marie-Claude SÉGUIN (2016), « Le Corpus FRAN: réseaux et maillages en Amérique française », *Corpus*, 15, p. 55-87.
- MOUGEON, Françoise (1999), « Les Francophones et leurs styles », thèse de Ph. D., Université Paris-X.
- MOUGEON, Raymond (2005), « Rôle des facteurs linguistiques et extra-linguistiques dans la dévernacularisation du parler des adolescents dans les communautés francophones minoritaires », Albert VALDEMAN, Julie AUGER et Deborah PISTON-HATLEN (dir.), *Le français en Amérique du Nord: État présent*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 261-286.
- MOUGEON, Raymond (2006), « Diversification du parler des adolescents franco-ontariens: le cas des conjonctions et locutions de conséquence », *Cahiers de la Société de Charlevoix*, 3, p. 231-271.

- MOUGEON, Raymond et Édouard BENIAK (1991), *Linguistic consequences of language contact and restriction: the case of French in Ontario, Canada*, Oxford, Oxford University Press.
- MOUGEON, Raymond, Sandrine HALLION, Robert PAPEN et Davy BIGOT (2010), « Convergence vs divergence. Variantes morphologiques de la première personne de l'auxiliaire aller dans les variétés de français laurentien du Canada », Carmen LEBLANC, France MARTINEAU et Yves FRENETTE (dir.), *Vues sur les français d'ici*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 131-184.
- MOUGEON, Raymond, Sandrine HALLION, Davy BIGOT et Robert PAPEN (2016), « Convergence et divergence sociolinguistique en français laurentien : l'alternance *rien quel/justelseulement/seulement quel ne...que.* », *Journal of French Language Studies*, 26, 2, p. 115-154.
- MOUGEON, Raymond, Terry NADASDI et Katherine REHNER (2009), « Évolution de l'usage des conjonctions et locutions de conséquence par les adolescents franco-ontariens de Hawkesbury et Pembroke (1978-2005) », France MARTINEAU, Raymond MOUGEON, Terry NADASDI et Mireille TREMBLAY (dir.), *Le français d'ici : études linguistiques et sociolinguistiques sur la variation du français au Québec et en Ontario*, Toronto, GREF, p. 175-214.
- ROY, Marie-Marthe (1979), *Les conjonctions anglaises but et so dans le français parlé de Moncton*, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- SAVARD, Pierre (1978), « De la difficulté d'être Franco-Ontarien », *Revue du Nouvel-Ontario*, 1, p. 11-22.
- STATISTIQUE CANADA (2007), Casselman, Ontario (Code3502044) (tableau). Profils des communautés de 2006, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 15 juin 2018).
- STATISTIQUE CANADA (2012), Casselman, Ontario (Code 3502044) et Canada (Code 01) (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2011, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 24 octobre 2012. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 15 juin 2018).
- STATISTIQUE CANADA (2017). Casselman, VL [Subdivision de recensement], Ontario et Prescott and Russell, UC [Division de recensement], Ontario (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 15 juin 2018).
- TAGLIAMONTE, Sali A. (2006), *Analysing Sociolinguistic Variation*, Cambridge, Cambridge University Press.

- THIBAUT, Pierrette et Michelle DAVELUY (1989), « Quelques traces du passage du temps dans le parler des Montréalais, 1971-1984 », *Language Variation and Change*, 1, 1, p. 19-45.
- THIBAUT, Pierrette et Diane VINCENT (1990), *Un corpus de français parlé: Historique, méthodes et perspectives de recherche*, Québec, CIRAL.
- VINCENT, Diane (1993), *Les ponctuants de la langue et autres mots du discours*, Québec, Nuit Blanche.
- VALLIÈRE, Gaëtan (1982), « The Franco-Ontarian Experience », Raymond BRETON et Pierre SAVARD, *The Québec and Acadian Diaspora in North America*, Toronto, The Multicultural History Society of Ontario, p. 183-196.
- WIESMATH, Raphaëlle (2000), *Enchaînement des propositions dans le français acadien du Nouveau-Brunswick/Canada: place de ce parler parmi d'autres variétés d'outre-mer*, thèse de Ph. D., Universitat Freiburg.

Regard sur la francophonie ontarienne: entre idées reçues et réalités

JULIE BOISSONNEAULT
UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

Être Franco-Ontarien, c'est être dans un champ de possibilités, c'est être dans une histoire dont les interprétations sont à la fois nombreuses et limitées, ouvertes et fermées.

Être Franco-Ontarien, c'est subir une histoire et avoir devant soi un avenir, un avenir ouvert par l'imagination, mais réduit par le passé, ouvert par la pluralité des individualités, mais réduit par la force des similitudes [...].

Être Franco-Ontarien, c'est être obligé de reproduire la francité dans son histoire tout en comprenant qu'il n'y a pas qu'une seule façon d'être Franco-Ontarien.

(Laflamme, 2016: 112)

1. INTRODUCTION

L'image que l'on se fait d'autrui, dans toute sa complexité psychosociale, se dessine généralement à l'aune de son vécu, de son expérience et de ses connaissances. Or, lorsque l'on conçoit l'Autre avec des éléments disparates ou fondés sur des prémisses erronées, cela peut facilement en donner

une image tronquée et fautive, d'où l'idée reçue qui engendre souvent le stéréotype¹.

Les représentations sociales – ou linguistiques, lorsqu'il s'agit du regard posé sur les langues – permettent de dégager l'image qu'une collectivité porte sur un groupe ou un objet et d'en relever les idées reçues. Bien que le concept des représentations sociales soit polysémique, les chercheurs s'entendent sur le fait qu'elles voient le jour lorsqu'un groupe s'approprie une réalité et la restructure sur le plan des croyances (réflexion) et des connaissances (description) collectives qu'il se fait d'un objet humain, et que le discours est le lieu de prédilection pour leur transmission (Moliner et Guimelli, 2015).

C'est ainsi que, de passage à La Rochelle au printemps 2018, un ami croise un couple québécois avec qui il entame une conversation. Le reconnaissant comme Canadien, ils lui demandent où il habite. Leur ayant fait savoir qu'il était de l'Ontario, ils rétorquent que cela explique « le petit accent anglais » qu'ils avaient cru déceler. Or, sa réplique, à savoir qu'il est né à Québec où il a été élevé et scolarisé, les laisse pantois. L'idée qu'être Ontarien et parler français équivaut à parler avec un « accent » anglais est l'une de ces idées reçues. Grand nombre de francophones de l'Ontario ou vivant en milieu minoritaire ailleurs dans les aires de la Franco-Amérique peuvent se reconnaître dans cet épisode s'ils ont déjà reçu des commentaires du genre : « Ah ! Mais vous parlez bien français pour un Ontarien », « Où avez-vous appris à parler français ? », « Je ne savais pas qu'il y avait de "vrais" francophones en Ontario », ou encore « Vous ne devez pas être originaire de l'Ontario si vous parlez si bien ». Ces propos, quelle que soit leur déclinaison, font état d'une certaine méconnaissance à l'égard de la francophonie canadienne vivant en milieu minoritaire et de la ténacité des idées généralisées et erronées qui peuvent circuler à son égard. Le Franco-Canadien minoritaire – en l'occurrence ici, le Franco-Ontarien – se heurte ainsi souvent à de telles représentations, souvent érigées en axiomes, construites sur des faits généralisés et nourries par les discours ambiants, ce qui laisse peu de place à une explication plus sensée, plus approfondie, plus méthodique de ce qu'il en est réellement.

C'est cette explication que nous proposons d'aborder dans cet article, qui émane d'un séminaire organisé par la Chaire d'étude sur la

1. Je tiens à remercier Renée Corbeil et Ali Reguigui, qui ont accepté de relire les différentes moutures de ce texte et de le commenter, ainsi que les évaluateurs externes qui ont fourni des pistes pour l'améliorer.

francophonie de l'Amérique du Nord (CEFAN) de l'Université Laval. Intitulé « Attribuer un sens : la diversité des pratiques langagières et les représentations sociales », le but du séminaire était de mousser les échanges entre les francophones nord-américains afin qu'ils puissent mieux se connaître. C'est dans ce cadre que nous nous sommes intéressée aux représentations que les Franco-Ontariens se font d'eux-mêmes et de leur parler. Les discussions tenues pendant le séminaire nous ont amenée à réfléchir à ce qui peut nourrir certaines fausses représentations de la francophonie ontarienne et de la langue que parlent les Franco-Ontariens. Afin de lever le voile sur ce qui alimente les images souvent trompeuses à cet égard, nous ferons le point sur l'Ontario français et sur les locuteurs du français qui y résident afin de mieux comprendre comment certaines personnes en viennent à tenir un discours non fondé ou mal fondé à leur égard. Nous reviendrons ensuite brièvement sur l'idée des représentations qui circulent quant au français parlé en Ontario en les confrontant à ce que révèlent les études à ce sujet.

La question étant complexe, nous ne prétendons pas ici en aborder toutes les facettes. Nous nous pencherons, plus précisément, sur trois axiomes, en tentant de les replacer dans le discours ambiant et d'en dégager la source : d'abord, celui de tirer des conclusions hâtives sur la francophonie et sur son devenir en ne l'expliquant que par les nombres ; puis celui de réduire l'Ontario français à quelques grands traits sans le saisir dans toute sa complexité sociale et historique ; et, finalement, celui de confondre, par la généralisation, le français parlé en Ontario avec une langue anglicisée ou une langue mal maîtrisée.

2. LA FRANCOPHONIE ONTARIENNE : QUE DÉGAGER DES NOMBRES ?

La francophonie ontarienne n'est pas facile à saisir, puisqu'elle ne peut se résumer à quelques faits généraux. Chercheurs et analystes l'ont scrutée, analysée et commentée, dans une panoplie de perspectives disciplinaires, au fil des ans, mais surtout depuis la fin des années 1970. Leurs études ont permis une meilleure compréhension du milieu et de ses enjeux². À moins

2. Nombreux sont les chercheurs à s'être penchés sur le fait francophone en Ontario. Bien qu'il soit difficile d'en faire une liste exhaustive, le lecteur intéressé pourra consulter, entre autres, les ouvrages que signent Gaétan Gervais (1995, 2003), Yves Frenette (2016), Fernand Ouellet (2005), Guy Gaudreau (2005) et Michel Bock (2004) sur l'historiographie franco-ontarienne, Linda Cardinal (2001) sur les questions politiques, Michel Giroux (2018) sur les questions juridiques, Simon

d'avoir été largement médiatisées ou enseignées, ces connaissances ne semblent toutefois pas toujours acquises par le grand public, encore moins par le public n'habitant pas l'Ontario.

Il importe de se souvenir qu'il y a présence française en sol ontarien depuis déjà plus de quatre siècles³, et qu'à l'instar du 400^e anniversaire de l'Acadie en 2004 et de celui de Québec en 2008, des événements – moins grandioses certes – ont été tenus en 2015 pour souligner le passage de Samuel de Champlain dans la région du Nipissing en 1615.

Cette présence s'inscrit cependant en des lieux divers et elle s'est produite à des époques différentes, ce qui fait que les régions et les communautés qu'habitent les Franco-Ontariens, même si elles ont en partage certains traits, se distinguent les unes des autres. On ne retrouve donc pas en Ontario une francophonie homogène, de même origine et de même culture, que l'on peut qualifier de façon hâtive et générale. C'est là sûrement la première source des généralisations qui teintent le discours de quiconque s'y restreint. Pour bien saisir l'ampleur des différences et la complexité du tableau, dressons d'abord un portrait démolinguistique succinct de cette francophonie, ce qui permettra de faire état de sa présence et de sa dispersion à l'heure actuelle sur le territoire, pour ainsi mieux comprendre ce qui alimente le discours sur le français parlé en Ontario.

2.1 Aperçu démolinguistique

L'Ontario abritait, en 2016, une population de 13 448 494 personnes, ce qui représente plus du tiers (38 %) de la population canadienne (Statistique Canada, 2017). Le recensement canadien de 2016 révèle que, de ce nombre, près de 9 millions de personnes – les deux tiers des Ontariens – ont l'anglais comme langue première unique⁴, alors que 3,5 millions ont une langue

Lafamme (2010) et Roger Bernard (1988, 1991) sur des enjeux sociaux, Normand Labrie et Sylvie Lamoureux (2003) ainsi que Diane Gérin-Lajoie (2002, 2004) sur les défis en éducation franco-ontarienne, ou encore Yves Lefier (1996), ainsi que Lucie Hotte et Johanne Melançon (2010) sur la littérature franco-ontarienne. Nous présenterons les chercheurs qui se sont intéressés à la langue française plus loin dans cet article.

3. Un colloque intitulé « Quatre siècles de présence française en Ontario » a été organisé par l'Institut franco-ontarien de l'Université Laurentienne à cet effet. Il s'est tenu à Sudbury et à la Rivière-des-Français, du 25 au 27 juin 2015.
4. Nous utilisons ici le terme « langue première » dans le même sens que « langue maternelle », ce dernier étant encore celui qu'utilise Statistique Canada et qui réfère

autre que le français et l'anglais comme seule langue première, et que près d'un demi-million d'Ontariens ont le français comme seule langue première. Lorsqu'on ajoute à ces derniers les individus qui ont le français comme l'une de leurs langues premières, le nombre de francophones ontariens qui disent avoir le français en héritage et le parler monte à 568 340 individus⁵.

Les données de Statistique Canada, cependant, ne relèvent que les locuteurs qui déclarent le français comme leur langue première ou comme l'une de leurs langues premières, faisant ainsi fi de ceux – souvent des nouveaux arrivants – qui ont fait du français leur langue d'usage sans que celle-ci ne soit la première langue apprise à la maison. Pour pallier ce problème, le gouvernement ontarien a adopté, en 2009, une définition inclusive des francophones (DIF) qui reflète la diversité de ceux qui constituent la francophonie ontarienne. Cette définition considère comme francophones

les personnes pour lesquelles la langue maternelle est le français, de même que les personnes pour lesquelles la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, mais qui ont une bonne connaissance du français comme langue officielle et qui [l']utilisent [...] à la maison (Office des affaires francophones, 2014).

En 2011, l'Office des affaires francophones de l'Ontario évaluait ainsi à 611 500 individus le nombre de francophones vivant en Ontario, soit 69 110 individus de plus que ne le relevait Statistique Canada sur la base de la langue première⁶ (Commissariat aux services en français, 2017).

Qu'ils constituent 4,3 % (selon les données de Statistique Canada, 2017) ou 4,8 % de la population provinciale (selon les données de l'Office des affaires francophones, 2014), les francophones de l'Ontario sont submergés par la majorité anglophone. Malgré son poids relatif peu élevé, la francophonie ontarienne est néanmoins la plus grande minorité de langue officielle française au pays en nombre absolu. Elle est suivie par la francophonie du Nouveau-Brunswick, qui, bien qu'elle représente 31,8 % de la population néo-brunswickoise, ne compte que 234 055 individus à avoir déclaré, en 2016, le français comme première langue officielle, soit moins de la moitié du nombre de francophones habitant l'Ontario (Statistique Canada, 2017).

à la première langue apprise à la maison et encore comprise.

5. Les nombres exacts sont comme suit : 8 902 320 anglais L_1 , 3 553 925 autre langue L_1 , 490 720 français L_1 et 77 620 français et autre langue L_1 .
6. Ces chiffres sont obtenus à partir des données de 2011, celles de 2016 n'étant pas encore disponibles auprès de l'Office des affaires francophones de l'Ontario.

La faible proportion démographique des Franco-Ontariens a ainsi, au fil des ans, fait l'objet de propos qui ont souvent sonné le glas de la francophonie ontarienne en alléguant que les transferts linguistiques et l'exogamie, entre autres phénomènes, auraient tôt fait de les assimiler. Les études démolinguistiques, en particulier, se sont attardées à faire la démonstration du taux d'assimilation de la francophonie canadienne habitant à l'extérieur du Québec en calculant la baisse du taux de rétention et de transmission du français (Bernard, 1991, 1995 ; Castonguay, 2002, 2005a, 2005b), calcul qui s'opère essentiellement par la différence entre les locuteurs qui ont le français comme langue première et ceux qui en maintiennent l'usage à la maison. À titre d'exemple, les données du dernier recensement canadien indiquent qu'un peu plus du tiers des francophones de l'Ontario ne parlent pas français à la maison : en 2016, seuls 61 % de ceux et celles à avoir déclaré le français comme langue première ont aussi indiqué que le français était la langue ou l'une des langues le plus souvent parlées à la maison ; ces 348 270 Ontariens ne constituent que 2,6 % de l'ensemble de la population ontarienne (Statistique Canada, 2017).

Lorsque ces données sont médiatisées en peu de mots et coiffées de grands titres où il est question de « perte de vitesse », de « déclin », de « survie compromise » ainsi que d'« anglicisation à la hausse des minorités linguistiques francophones », elles peuvent nourrir l'idée que les Franco-Ontariens, de façon générale, tendent davantage vers l'anglais. Ce faisant, ils seraient tous de plus en plus anglicisés et de moins en moins francisés, d'où l'idée qu'ils éprouvent des difficultés à maintenir leur langue et à l'utiliser. De là, il n'y a qu'un pas pour interpréter ces données comme signe de la disparition inévitable des francophones de l'Ontario, bref, de stipuler qu'ils s'assimilent inexorablement à la masse⁷.

Les données démolinguistiques sont importantes. Nous ne voudrions pas, ici, laisser entendre qu'il en est autrement. Mais il importe de comprendre leur contexte et leurs limites pour aller au-delà de ce portrait statique et éviter les idées reçues. Pour mieux comprendre la francophonie ontarienne, il faut également tenir compte des différences régionales qui existent à l'échelle provinciale afin de bien la saisir dans sa dispersion et sa diversité.

7. Claude Couture (2001) signe dans *Francophonies d'Amérique* un article dans lequel il fait un exercice similaire pour les franco-minoritaires de l'extérieur du Québec, surtout ceux habitant l'Ouest canadien.

2.2 Dispersion sur le territoire et disparité interrégionale

Car il se trouve des francophones dans tous les confins de la province : du Nord vers le Sud, de l'Est vers l'Ouest ; certains y sont depuis plusieurs générations et d'autres y ont élu domicile depuis peu. Et leur nombre est toujours croissant, tout comme l'est d'ailleurs la population ontarienne – qui est passée à 14,4 millions d'habitants en 2019 (Ontario, 2018) –, ce qui explique leur faible poids relatif⁸.

[L]e nombre des personnes ayant le français comme première langue officielle en Ontario a connu une hausse de plus de 6 000 personnes (6 795) par rapport à celui de 2011 soit de 4,3 à 4,1 %. Cette croissance en chiffres absolus n'est évidemment pas accompagnée d'une hausse en pourcentage vu l'accroissement continu de la population de l'Ontario, notamment en raison de l'immigration (Commissariat aux services en français, 2017).

Nombreux aussi sont les Ontariens à pouvoir soutenir une conversation dans les deux langues officielles que sont l'anglais et le français : les données du recensement de 2016 évaluent ce nombre à 1 490 395 individus, soit 11,2 % de la population⁹ (Statistique Canada, 2017). Nous trouvons donc, en Ontario, non seulement des francophones de langue première, mais aussi beaucoup de locuteurs qui connaissent le français comme langue seconde. Il est dès lors facile, pour une personne non avertie, de confondre les uns avec les autres et de porter un faux jugement sur leurs productions langagières en français.

Si les Franco-Ontariens étaient concentrés dans une seule région, leur situation serait sûrement tout autre. Ce n'est pas le cas. Très mobiles, ils se sont installés partout en province. La question de la mobilité des Canadiens français d'antan et des francophones d'aujourd'hui a d'ailleurs été sous-estimée dans les recherches (Frenette, 2016 ; Frenette et coll., 2012), voire occultée dans le discours contemporain au profit du discours sur la décroissance démographique (Heller et coll., 2015).

L'une des grandes faiblesses de la minorité franco-ontarienne réside, en fait, dans sa dispersion sur un territoire dont la superficie est de plus d'un

8. Statistique Canada recense, en 2016, 8 210 Ontariens de plus à avoir déclaré le français comme première langue officielle parlée (PLOP) comparativement au recensement de 2011 (Statistique Canada, 2017).

9. En fait, 1 530 440 (11,5 %) Ontariens sont en mesure de soutenir une conversation en français, qu'ils soient locuteurs natifs ou non. Il est à noter que de ce nombre, 40 045 ne peuvent converser qu'en français (0,3 %) et ne connaissent pas l'anglais (Statistique Canada, 2017).

million de kilomètres carrés (Ontario, 2012). Sur ce territoire se trouvent des régions ou des bassins où les francophones sont plus nombreux, plus concentrés, et d'autres où ils le sont moins, voire où ils sont nettement minoritaires et marginalisés. Il se trouve même de petites communautés où les francophones sont majoritaires¹⁰, ce qui en surprend souvent plus d'un. Il est donc difficile de porter un jugement sur le fait francophone à l'échelle provinciale sans tenir compte de cette dispersion et des disparités démographiques qu'elle engendre.

Plus de 90 % des francophones de l'Ontario habitent l'une des trois régions que sont le Centre, l'Est et le Nord-Est. Le Centre de l'Ontario (Barrie, Toronto, Kitchener, Welland) abrite près du tiers de la population francophone (30 %). Dans l'Est (Kingston, Cornwall) et le long de la frontière québécoise (Ottawa, Hawkesbury, Pembroke), on retrouve 42,2 % de la population francophone, tandis que 20,8 % des francophones habitent le Nord-Est (Sudbury, Sault-Sainte-Marie, North Bay, Timmins, Hearst), le long du corridor des deux transcanadiennes que sont les routes 11 et 17. Quant aux francophones du Nord-Ouest (Marathon, Thunder Bay) et du Sud-Ouest (Windsor, London, Penetanguishene), ils comptent pour 1,2 % et 5,8 %, respectivement, de l'ensemble de la population de langue française (Leclerc, 2018).

Tableau 1: Distribution des francophones en Ontario (2011) (Leclerc, 2018)

Région	Population francophone (2011)
Nord-Est	127 265
Est	257 870
Nord-Ouest	7 610
Sud-Ouest	35 160
Centre	183 605
Total	611 510

10. À titre d'exemple, nous pouvons citer Hearst, dans le Nord-Est ontarien, où la population francophone est de 87,6 %, Hawkesbury et Alfred-et-Plantagenet, dans l'Est ontarien, où elle est respectivement de 79,1 et 76,6 % (Leclerc, 2018).

La présence francophone dans chacune de ces régions s'explique par un contexte sociohistorique : celui des peuplements qui se sont produits à des époques différentes et celui du brassage des populations qui continue de s'opérer à ce jour.

Les historiens ont beaucoup documenté la présence francophone dans l'Est ontarien ainsi que celle, plus récente, dans le Nord-Est et le Nord-Ouest. Essentiellement issus de la migration en provenance du Québec aux 19^e et 20^e siècles (1810-1930) pour l'Est ontarien et à partir de 1880 pour le Nord ontarien (Frenette, 2016; Gervais, 2012; Ouellet, 2012), ces foyers de peuplements franco-ontariens ont été motivés par des activités économiques, notamment par l'industrie du bois, l'agriculture et l'exploitation minière, et par l'avènement de la voie ferrée (Frenette, 2016; Frenette et coll., 2012; Gervais, 2003; Welch, 2005). L'origine canadienne-française de ces migrants – qui s'inscrit dans ce que Frenette (2016) qualifie de « période intense de mobilité géographique des Canadiens français » – explique pourquoi la variété de français prédominante en Ontario est celle que l'on qualifie de « laurentienne »¹¹, soit un français de même provenance que l'est le français parlé au Québec et dans l'Ouest canadien, à quelques exceptions près.

L'histoire de la présence francophone dans les régions du Centre et du Sud-Ouest ontariens a été moins bien documentée, l'historiographie franco-ontarienne étant encore relativement jeune (Dupuis et Savard, 2016; Gagné, 2016; Gervais, 1995). Or, ces deux régions ont une histoire intéressante, histoire qui débute sous le Régime français au 17^e siècle (les Pays d'en haut) et qui se continue d'ailleurs dans le moment présent.

[C]ontrairement à leurs compatriotes de l'est et du nord de la province, dont l'origine est en grande partie québécoise, les Franco-Ontariens du Centre et du Sud-Ouest ont des origines variées : française, canadienne, métisse, québécoise, acadienne (Frenette, 2014 : 213).

La région du Sud-Ouest, celle entourant Windsor, est en fait le plus vieux lieu d'établissement français en sol ontarien, établissement qui remonte à l'époque de l'Amérique française : « les Français furent nombreux dans les

11. Le concept de *français laurentien* réfère au parler des colons qui se sont installés sur les rives du Saint-Laurent. Le français parlé au Québec, en Ontario, au Manitoba et ailleurs dans l'Ouest du pays est essentiellement d'origine laurentienne. Le français acadien est l'autre grande variété de français et correspond au parler des provinces de l'Atlantique, plus précisément des Maritimes, et s'inscrit dans une tout autre aire de colonisation.

Pays d'en haut, mais, en 1760, le seul foyer de peuplement dans les limites de la future province de l'Ontario se trouvait à l'Assomption-du-Détroit (aujourd'hui Windsor)» (Gervais, 2003 : 8).

Le Centre de la province, plus particulièrement la région du Grand Toronto, est la région qui affiche le taux de croissance des francophones le plus élevé, tant en nombres réels qu'en poids relatif. Depuis la deuxième moitié du 20^e siècle, la migration francophone – toutes provenances confondues – converge en grande partie vers le Centre ontarien, où le nombre de francophones est à la hausse dans la Ville Reine, mais à la baisse dans les vieux remparts canadiens-français tels que Welland (Frenette, 2014). La région de Toronto attire les migrants par le besoin de main-d'œuvre dans divers secteurs économiques, dont les grandes industries et la fonction publique.

Ce bref survol permet certes de mieux saisir le pourquoi de la distribution de la francophonie ontarienne sur le territoire et la complexité qui l'entoure, mais, tout comme le portrait démolinguistique précédent, qui laisse entrevoir une facette de la minorité, il ne peut en brosser le plein portrait, à savoir qui elle est, ce qui l'anime et les enjeux auxquels elle est confrontée. Quiconque s'intéresse à l'étude des minorités linguistiques sait fort bien d'ailleurs que le nombre de locuteurs de langue première et sa distribution sur un territoire donné ne sont pas toujours les seuls facteurs déterminants du dynamisme d'une minorité : la force d'une minorité réside aussi dans sa reconnaissance politique et dans son organisation sociale. Alors pour mieux comprendre la francophonie ontarienne, nous proposons de la saisir sur un tout autre tableau : celui de l'Ontario français.

3. L'ONTARIO FRANÇAIS

L'Ontario français n'est pas nécessairement un concept facile à saisir¹², puisqu'il ne peut pas être réduit à une région spécifique – visible et circonscrite – qui l'engloberait.

12. D'ailleurs, lors du séminaire du CEFAN, ce concept a été longuement débattu. La plupart des étudiantes et étudiants présents, à quelques exceptions près, se sont empressés d'en contester la validité, alléguant qu'il n'y avait pas d'Ontario français. Tout au plus y avait-il, à leurs yeux, des francophones en Ontario. Nous reconnaissons que le vocable est une création intellectuelle, une construction conceptuelle, mais il devrait inciter à la curiosité : chercher à comprendre pourquoi on en parle plutôt que

« L'Ontario français ne possède en propre ni territoire, ni institutions politiques, ni statut officiel. C'est une idée [...] » (Gervais, 2005 : 7). Créé pour expliquer la dynamique de la francophonie ontarienne, le concept de l'Ontario français ne s'explique, en fait, que par le contexte sociohistorique qui l'a façonné, et dont nous venons de tracer rapidement quelques contours, mais aussi par le contexte socio-institutionnel qui lui confère sa vitalité et par le contexte politico-juridique qui lui donne sa légitimité. Ces contextes s'inscrivent dans le prolongement des réseaux socioculturels (y compris religieux), économiques et politiques du Canada français : l'Ontario français était [au 19^e et au début du 20^e siècle] la partie ontarienne du Canada français » pour en devenir « le produit » (Gervais, 2003 : 202, 218) dans la foulée des changements sociopolitiques qui se sont produits de 1960 à 1995. De construction intellectuelle, le concept de l'Ontario français s'est ainsi forgé

en tant que construction historique et identitaire grâce, entre autres, à l'apport des historiens, des sociologues, des artistes, des dramaturges et des littéraires [qui ont puisé dans le] *vacuum* identitaire laissé par l'éclatement du Canada français. [...] [La] nouvelle identité valorise une dimension territoriale et linguistique tout en étant marquée par la condition minoritaire qui définit son projet politique, soit celui de créer des espaces symboliques et politiques structurés disposant d'une reconnaissance juridique [...] (Lévesque et coll., 2015 : 179-180).

Parler de l'Ontario français, c'est donc aujourd'hui parler du maillage intrinsèque de la francophonie ontarienne pour se donner un milieu de vie : son histoire, son réseautage, sa force ouvrière, son vouloir être, ses luttes, ses défis... Et, à l'instar de la géographe Anne Gilbert, qui voit l'Ontario français comme un espace relationnel « hors des cadres spatiaux traditionnellement reconnus comme bases de l'organisation régionale » (Gilbert, 1991 : 502), on ne peut pas dire que tout l'Ontario est francophone, mais qu'il y a un Ontario français dont les frontières sont floues et mouvantes. Il s'agit d'un espace symbolique et institutionnel dans lequel les Franco-Ontariens peuvent vivre en français d'une région à l'autre et à l'intérieur de leur communauté respective. Ce réseau est l'un des leviers du dynamisme de la francophonie ontarienne et il ne peut se mesurer à sa pleine valeur si l'on s'en tient à vouloir fixer cette francophonie en un lieu déterminé.

de l'éliminer du revers de la main. Ce sont leurs remarques et leurs commentaires qui ont motivé cet article. Pour mieux comprendre la « crise existentielle » que suscite le concept de l'Ontario français, voir Serge Miville (2018).

3.1 Contextes socio-institutionnel et politico-juridique

Bien que la francophonie ontarienne se soit toujours dotée d'institutions variées (religieuse et socioculturelle, scolaire, professionnelle, économique et commerciale), ce n'est que depuis la fin des années 1960 que prend forme le réseau socio-institutionnel que l'on connaît aujourd'hui. Parler d'institutions, c'est parler du scolaire, du politique, du juridique, du médiatique, du médical, de l'artistique. C'est aussi tenir compte du contexte qui régit cette institutionnalisation et qui lui confère à la fois vulnérabilité et légitimité.

Au chapitre scolaire, c'est plus de 400 écoles élémentaires et secondaires (catholiques et publiques) réparties dans 12 conseils scolaires de langue française. C'est aussi deux collèges d'arts appliqués et de technologies où la seule langue d'instruction est le français : la Cité collégiale, avec des campus à Ottawa, à Alfred, à Orléans, à Hawkesbury et à Toronto, et le collège Boréal, avec des campus à Sudbury, à Toronto, à Hearst, à Kapuskasing, à Timmins, à Nipissing et à Windsor. C'est trois universités « bilingues » ou « partiellement de langue française » (l'Université Laurentienne, l'Université d'Ottawa et le collège Glendon de l'Université York) et une petite université régionale entièrement de langue française (l'Université de Hearst), mais qui offre ses grades par association avec l'Université Laurentienne. La consolidation du réseau scolaire, encore imparfaite, est récente : le financement public des écoles secondaires de langue française ne s'est fait qu'en 1968 et celui des écoles catholiques en 2007 ; la mise en place des conseils scolaires de langue française, en 1998 ; et les deux collèges ont vu le jour en 1990 et en 1994 respectivement. Le dossier de l'Université de l'Ontario français – l'université de langue française prévue à Toronto, qui devait ouvrir ses portes en septembre 2020 – est « en suspens » après de multiples péripéties à l'automne 2018¹³.

Au chapitre judiciaire, l'amendement de la *Loi sur l'organisation judiciaire* (en 1978) et la *Loi sur les jurys* (en 1979) ont permis la conduite de procès d'instance criminelle en français. Depuis 1984, le français est même

13. Une loi adoptée par la législature ontarienne le 15 décembre 2017 (*Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français*) créait la première université de langue française en province. Un premier recteur (par intérim) – Normand Labrie – avait été nommé le 4 juillet 2018. À l'automne 2018, cependant, le gouvernement provincial conservateur de Doug Ford retirait son appui au projet en avançant un argument financier, et ce, bien que le gouvernement fédéral ait annoncé qu'il accordait 1,9 million de dollars à sa mise en œuvre.

l'une des langues officielles des tribunaux en vertu de l'article 135 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Peu le savent, y compris les Franco-Ontariens. Il y a là tout un travail de sensibilisation et d'information qui demeure à faire (Cousineau et Landry, 1999) auprès de la population franco-ontarienne afin de l'encourager à se prévaloir de ses droits.

Les médias de masse sont aussi présents en Ontario français, tant au niveau de la radio (privée, communautaire et d'État) que de la télé (dont la chaîne provinciale, *Tfo*, depuis 1987) et de la presse écrite¹⁴, dont un quotidien (*Le Droit*).

Au chapitre culturel et artistique, la francophonie ontarienne s'est dotée de toute une gamme d'organismes : maisons d'édition, centres d'artistes (arts de la scène, arts visuels), compagnies professionnelles, centres culturels et autres, et ce, dès la Révolution sereine des années 1970¹⁵.

Associations sociales, professionnelles et politiques et institutions économiques – caisses populaires, coopératives et autres commerces (Dupuis, 2016) – viennent parachever ce maillage qui permet aux Franco-Ontariens de faire usage, dans une plus ou moins grande mesure et selon les régions ou les communautés qu'ils habitent, du français dans la sphère publique, et ce, parallèlement à l'anglais.

À ce tableau socio-institutionnel s'ajoutent les assises politiques qui accordent une certaine légitimité au fait francophone dans cette province où l'anglais est toujours la seule langue officielle, notamment la *Loi sur les services en français* de 1986 (mise en vigueur en 1989), la constitution de l'Office des affaires francophones en 1986, la création du poste de Commissariat aux affaires francophones en 2007 et l'admission de son

14. Jacques Leclerc (2018) en recense une vingtaine, dont les plus connus sont *L'Express* d'Ottawa, *L'Express* de Toronto, *L'Express* de Timmins, *Le Métropolitain* de Toronto, *L'Action* de London-Sarnia, *Le Rempart* de Windsor, *Le Journal de Cornwall*, *Le Nord* de Hearst-Kapuskasing, *Le Voyageur* de Sudbury, *Le Carillon* de Hawkesbury et *Le Reflet de Prescott-Russell* d'Embrun.

15. La Révolution sereine des années 1970 s'est produite en Ontario parallèlement à la Révolution tranquille du Québec et s'inscrit dans les démarches entreprises par les artistes. Elle voit le jour avec la création de la Coopérative des artistes du Nouvel-Ontario (CANO), laquelle donnera naissance au Théâtre du Nouvel-Ontario, à la Galerie du Nouvel-Ontario, à la toute première maison d'édition de langue française, *Prise de parole*, au festival annuel de la Nuit sur l'étang et à CANO musique. Voir Gaston Tremblay (1996).

autonomie en tant qu'officier de la législature en 2013¹⁶. La reconnaissance officielle du drapeau franco-ontarien en 2001¹⁷, l'adoption d'une Journée des Franco-Ontariens en 2010 par l'Assemblée législative de l'Ontario et l'admission de l'Ontario à titre de membre observateur de la Francophonie (Organisation internationale de la Francophonie) en 2016 attestent des changements qui se sont produits au cours des dernières décennies.

Or, lorsque la francophonie ontarienne fait la une des médias, c'est généralement parce qu'il y a une situation de crise. Il suffit de penser aux manchettes nationales à la suite de la déclaration d'unilinguisme de la Ville de Sault-Sainte-Marie en 1990, événement qui s'inscrit dans la foulée des négociations de l'accord du lac Meech et de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les services en français* de 1986, ou encore à la médiatisation entourant l'affaire de l'hôpital Montfort de 1997 à 2001 et, plus récemment, aux coupures apportées par la législature ontarienne, à l'automne 2018, au projet de l'Université de l'Ontario français et au poste de Commissariat aux services en français. Ces situations ont une histoire et elles ont une suite : vouloir les comprendre dans le temps long, c'est chercher à comprendre ce qu'est réellement l'Ontario français et qui sont les Franco-Ontariens.

C'est ainsi que les représentations qui circulent au sujet d'une situation, d'un fait ou d'un groupe sont largement tributaires de la connaissance générale que l'on a d'eux. Elles « se jouent dans la dynamique sociale par l'interaction entre les acteurs qui communiquent entre eux » (Moliner et Guimelli, 2015 : 30). L'appropriation de la réalité et la structuration que l'on en fait, lorsqu'elles sont diffusées dans les discours, donnent vie à des images souvent préconçues, qu'elles soient légitimes ou non. Le cas échéant, elles suscitent des idées reçues (stéréotypées et généralisées) par manque de connaissance et d'argumentation. Ce sont quelques-unes de ces idées reçues que nous avons cherché à éclairer dans cette première partie, en dégagant les grandes lignes de ce qui anime certaines représentations sur la francophonie ontarienne et en faisant le point sur l'interprétation des nombres et sur le concept de l'Ontario français, afin de mieux distinguer la part des faits attestés des impressions générales.

16. Toujours dans le but de réduire des coûts qu'il juge inutiles, le premier ministre conservateur de l'Ontario a, en novembre 2018, d'abord aboli le poste de commissaire aux services en français, puis l'a transféré au Bureau de l'ombudsman de l'Ontario.

17. Le drapeau avait toutefois été créé en 1975 et était devenu le symbole de la francophonie ontarienne bien avant son officialisation.

4. LE FRANÇAIS PARLÉ EN ONTARIO

4.1 Des représentations sociales aux représentations linguistiques

Cet encart sur la francophonie ontarienne et sur l'Ontario français nous semblait d'autant plus nécessaire que les représentations que l'on s'en fait agissent sur les idées reçues au sujet du français parlé en Ontario : elles ont un effet les unes sur les autres. Il est difficile de se faire une idée juste de la compétence à s'exprimer d'individus lorsqu'on ne connaît pas bien le contexte dans lequel ils évoluent, voire lorsqu'on se fait une idée préconçue de ce contexte. Toute langue s'inscrit dans une histoire – lointaine et récente – et dans les usages que l'on en fait ; ces usages, par ricochet, sont conditionnés par l'environnement dans lequel évolue le locuteur.

Le concept des représentations linguistiques, qui touche les représentations touchant les langues, est inspiré de celui des représentations sociales et désigne « des ensembles de croyances relatives aux langues, à leurs usages et aux groupes qui les utilisent » (Moliner et Guimelli, 2015 : 18). La linguistique s'est intéressée aux attitudes sur la langue comme objet social – sa valeur, sa légitimité, sa manifestation – et aux comportements langagiers puisque « [l]e langage occupe dans la vie de chaque individu et de chaque communauté une telle place qu'il ne peut pas ne pas être lui-même objet de représentation sociale » (Py, 2004 : 7).

Ce qui nous intéresse ici, nous le rappelons, ce sont les images généralisées ou non fondées qui circulent à propos de la francophonie ontarienne afin de comprendre celles qui ont cours sur la langue parlée par les Franco-Ontariens. Nous avons tenté, dans ce qui précède, de mieux cerner ce qui pouvait alimenter des appropriations inexactes et des connaissances erronées sur la francophonie ontarienne dans l'espoir de restructurer, tant soit peu, les représentations à son égard. Examinons maintenant comment ces appropriations peuvent, dans certains cas, passer à l'idée que l'on se fait du parler des Franco-Ontariens.

4.2 Quelle image a-t-on du français parlé en Ontario ?

Certains jugements circulent à l'égard du français que parlent les Franco-Ontariens, le plus courant étant celui selon lequel leur parler est imprégné d'anglais. Bien que ces jugements n'aient pas fait l'objet de nombreuses enquêtes sociolinguistiques, ils s'entendent régulièrement dans les propos tenus par les uns et par les autres et se déclinent de bien des façons : « ce n'est plus du français, mais du franglais », « leur discours est

tellement truffé d'anglicismes qu'on n'y comprend rien», ou encore «ils ont un accent anglais», comme nous en avons fait état au début de ce texte. De tels jugements rejoignent le processus de dévalorisation et de croyances populaires que Marty Laforest (2002) et Annette Boudreau (2009), entre autres, ont abondamment documenté et analysé, au chapitre du français parlé au Québec, chez la première, et en Acadie, chez la seconde. Nous en avons aussi fait état dans un essai (Boissonneault, 2018) qui donnait suite aux propos tenus par la romancière franco-ontarienne Hélène Koscielniak (2016) lorsqu'elle avait avancé «que les gens d'ici parlent [...] une langue bâtarde, oui. C'est une langue qui vient du français. C'est une soupe qui vient du canadien-français, du joul, de l'anglais et d'autres mots ramassés ici et là à d'autres langues...»¹⁸.

Or, les linguistes le disent depuis déjà longtemps : on ne peut nier qu'il y a influence de l'anglais sur le français parlé en Ontario, mais cette influence est souvent surévaluée et, surtout, faussement généralisée (Léon, 1994; Mougeon, 1994; Thomas, 1989), d'où l'idée reçue. Il y a bel et bien des emprunts à la langue anglaise dans le vocabulaire du locuteur franco-ontarien et des transferts d'homologues interlinguistiques qui touchent toutes les facettes de la langue. Il suffit, à titre d'exemple, de le constater dans l'usage des prépositions et des pronoms (je l'ai vu *sur* la télé), dans la forme transitive ou intransitive des verbes (j'enseigne *les* enfants/on va regarder à la question), dans la façon de marquer le possessif (il lave *ses* mains), dans les structures pour marquer la temporalité (deux ans *passés*), ainsi que dans l'usage de ponctuations ou de conjonctions de conséquence (*but, so, anyways*) (Forlot, 1996; Mougeon, 2000; Mougeon et Nadasdi, 1996). Mais ces constats, même s'ils peuvent être fréquents, ne sont pas généralisés. Ils ne sont pas le propre de tous les Franco-Ontariens.

Les linguistes qui ont étudié la langue française parlée en Ontario ont aussi fait état d'autres phénomènes à l'œuvre : le maintien de vieilles formes (classées comme des archaïsmes, p. ex. la voiture à un tel), la régularisation de l'usage (c'est la raison *pourquoi*), l'emploi concurrent de formes familières (je *vas*) et normées (je *vais*), ainsi que l'innovation lexicale (*donner un tour* à quelqu'un plutôt que de lui donner un *lift* ou une *ride*) (Boissonneault et Reguigui, 2014). Ces phénomènes, qui sont de l'ordre du naturel pour une langue, créent des variantes, et la variation qui en résulte touche tous les aspects de la langue – tant le lexique que la prononciation, la structure et la grammaire.

18. Propos tenus par Hélène Koscielniak à l'émission *Grands Lacs café* de Radio-Canada (CBON-Sudbury), le 26 mars 2016, à la suite de la parution de son essai « Le tarois : dossier », dans la revue *Liaison*.

Une analyse transversale des études de corpus publiées de 1978 à 2014 a levé le voile sur la part des variantes endogènes – celles qui sont motivées par le système linguistique du français – et des variantes exogènes – celles qui résultent du contact avec l'anglais (Boissonneault, 2016). On retrouve des variantes endogènes – celles-là mêmes qui sont en lien avec les autres formes du français laurentien – et des variantes exogènes en français parlé en Ontario. La part de ces variantes varie, comme l'illustrent les sociolinguistes, en fonction de variables personnelles, dont le niveau d'instruction des locuteurs, leur groupe d'âge et leur profession (Beniak et Mougeon, 1989; Bigot, 2016; Golembeski, 2000; Mougeon, 2004).

Mais elle varie aussi selon les régions ou les communautés de résidence. C'est la raison pour laquelle il importe de tenir compte des communautés dans lesquelles ont été montés les corpus qui ont fait l'objet d'analyses linguistiques et de bien les placer, en toute connaissance de cause, sur l'échiquier qu'est l'Ontario. Pensons, entre autres, aux nombreux terrains d'enquête de l'Est ontarien : Cornwall, Casselman, Hawkesbury, Pembroke et Ottawa (Beniak et Mougeon, 1989; Bigot, 2016; Mougeon et Nadasdi, 1996; Mougeon et coll., 2010; Poplack, 1989; Poplack et Levey, 2011; Tennant, 2011). Ces terrains comprennent à la fois des communautés où il y a une forte présence francophone et d'autres où cette présence est minoritaire; ils comprennent aussi des communautés rurales et la capitale nationale qu'est Ottawa, sise sur la frontière québéco-ontarienne. Le Nord-Est ontarien a aussi fait l'objet de plusieurs enquêtes sociolinguistiques, tout particulièrement les villes de Hearst, de North Bay, de Sudbury et du Temiskaming Shore (Beniak et Mougeon, 1989; Golembeski, 2000; Melanson, 1996; Mougeon et Nadasdi, 1996; Mougeon et coll., 2010; Reguigui, 2016; Tennant, 1996, 2011; Thomas, 2013). Le Centre a suscité quelques enquêtes sociolinguistiques, les premières dans la région de Welland (Blondeau et coll., 2019; Mougeon et coll., 1982), puis à Toronto (Caxaj-Ruiz et Kaminskaïa, 2014; Forlot, 1999; Mougeon et coll., 2010). À l'image des travaux historiographiques récents sur la région du Sud-Ouest, les enquêtes sociolinguistiques qui y sont menées datent de peu et s'opèrent principalement dans la région de Windsor (Bénéteau et Halford, 2008; Caxaj-Ruiz et Kaminskaïa, 2014, Martineau, 2010; Poiré, 2009). Aucune étude de corpus ne semble cependant avoir été publiée sur le français parlé dans la région du Nord-Ouest.

Les communautés qui ont constitué les terrains d'enquête sociolinguistique se distinguent les unes des autres par les régions dans lesquelles elles se trouvent, par la proportion et le nombre de francophones qu'elles

abritent et par l'historicité de la présence francophone dans ces régions. Bref, elles sont différentes du fait qu'on peut y vivre en français à des degrés différents. Les portraits que dressent ces enquêtes linguistiques sont donc le propre des communautés à l'étude et ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la francophonie ontarienne, bien qu'ils y participent.

Pour tenir compte à la fois de l'environnement (régional, local et social) et de l'usage que font réellement les francophones de la langue française, certains linguistes (dont Bigot, 2016; Mougeon, 2006; Nadasdi, 2005) précisent le degré de francité des locuteurs, à savoir s'il s'agit de locuteurs restreints (faisant peu usage du français), de locuteurs semi-restreints (faisant usage autant du français que de l'anglais) ou de locuteurs non restreints (faisant usage du français quotidiennement). Cette idée de restriction ne se prête qu'aux francophones qui ont le français comme langue première ou comme l'une de leurs langues premières et ne réfère pas aux locuteurs du français langue seconde. D'autres chercheurs (dont Thomas, 2013) ont préféré les appellations « franco-dominants » et « anglo-dominants » pour distinguer le niveau de francité des locuteurs. Quelle que soit la formulation utilisée, elle sous-tend que les locuteurs natifs du français en Ontario ne forment pas un groupe homogène et que leur parole doit être analysée en fonction de l'usage qu'ils font du français. Les différences ainsi accentuées par le degré de francité des locuteurs sont liées à leur environnement, lequel, en retour, détermine l'ensemble des variantes à la disposition des locuteurs.

Nadasdi (2005) illustre, par exemple, chez les locuteurs restreints (ceux qui font peu usage du français), l'absence de certaines variantes familières (le *à* possessif, le vocable *ouvrage* plutôt que *travail*) et informelles (tels l'élision et le schwa) au profit de variantes plus standard, qui s'explique par le fait que l'exposition au français et son usage sont restreints à l'école. Ces locuteurs emploient aussi peu de variantes complexes et tendent à régulariser les irrégularités grammaticales, comme dans l'emploi du pronom locatif *là* plutôt que *y* (« *je vais là* vs *j'y vais* ») ou des pronoms d'objet indirect postposés plutôt qu'antéposés (« *elle dit à nous autres* » vs « *elle nous dit* ») (Nadasdi, 2005 : 106). Quant aux locuteurs semi-restreints, ils produisent plus de variantes familières et informelles que les locuteurs restreints, mais moins que les locuteurs non restreints (les franco-dominants). Nadasdi note d'ailleurs peu de différence entre le parler d'un Franco-Ontarien qualifié de locuteur non restreint et celui d'un Québécois, dans la mesure où il s'agit de français « laurentien », si ce n'est des différences d'ordre régional. « [Même si les possibilités d'utiliser le français sont limitées pour certains [Franco-Ontariens], le type de français qu'ils parlent correspond, grosso modo, à

celui des autres francophones du Canada (exception faite des Acadiens)» (Nadasdi, 2005 : 99). Les différences entre le parler du Franco-Ontarien et celui du Québécois seraient ainsi plus quantitatives que qualitatives.

Alors, qu'il s'agisse d'emprunts ou de transferts, d'innovation ou de régularisation, tous les phénomènes linguistiques à l'étude varient selon la fréquence d'usage que fait le francophone de la langue, qui, elle-même, est fonction de l'environnement dans lequel il évolue (Boissonneault, 2016 ; Mougeon, 2006 ; Mougeon et coll., 2010 ; Nadasdi, 2005), d'où la pertinence de bien comprendre les milieux franco-ontariens, comme nous l'avons avancé plus tôt.

4.3 Les représentations linguistiques en Ontario : un terrain encore à défricher

Bien que les nombreuses études sur la francophonie ontarienne, y compris celles des linguistes, aient fait état des comportements linguistiques des locuteurs du français en Ontario, peu se sont, en fait, penchées expressément sur les représentations linguistiques (les attitudes et les idées) que les locuteurs entretiennent vis-à-vis de leur langue et sur celles qui circulent à l'extérieur des communautés franco-ontariennes¹⁹. Les quelques chercheurs qui se sont intéressés spécifiquement aux représentations linguistiques en Ontario français l'ont fait soit sous l'angle de l'insécurité linguistique, traduisant ainsi le malaise qu'éprouvent des locuteurs natifs du français à ne pas s'exprimer en un français qu'ils jugent « correct » (Anderson, 2017 ; Desabrais, 2013 ; Lozon, 2004 ;), soit sous celui du bilinguisme individuel, juxtaposant la compétence perçue entre l'anglais et le français et la valeur utilitaire de chacune de ces langues (Boissonneault, 2008 ; Roy, 2001).

L'enquête de Roger Lozon (2004) portait sur les sentiments linguistiques de jeunes francophones du Sud-Ouest ontarien (plus précisément de la région de Chatam-Kent) à l'égard de leur compétence à s'exprimer en français. On

19. Ce n'est pas le cas en Acadie et au Québec, où les chercheurs se sont beaucoup intéressés à la question des représentations linguistiques. Les études de Marty Laforest (2002), de Chantal Bouchard (2011) et d'Anne-Marie Beaudoin-Bégin (2015) pour le Québec, ainsi que celles d'Annette Boudreau (2009), de Matthieu LeBlanc (2010) et de Louise Peronnet (1998) pour le Nouveau-Brunswick abordent la question des représentations linguistiques qu'entretiennent les francophones à l'égard de leur langue et soulignent la dépréciation qu'ils en font ainsi que l'insécurité linguistique qui en résulte.

se souviendra que les francophones de cette région sont nettement minoritaires. Le jugement que posent les jeunes francophones en est un de dépréciation du français familier face à un français de référence, lequel est souvent celui qui a la cote dans le système scolaire ou sur le marché du travail.

La non-légitimité de la variété de français locale est [...] une thématique qui revient assez souvent dans le discours des jeunes. La plupart d'entre eux ressentent une honte ou une gêne par rapport à l'utilisation ou à la reconnaissance de cette variété de français, même si c'est la variété de français qui est parlée et connue par la plupart des francophones établis dans la région depuis longtemps (Lozon, 2001 : 87).

Tina Desabrais (2013) en arrive à un constat similaire, mais auprès d'étudiantes aux cycles supérieurs à l'Université d'Ottawa, dans l'Est ontarien. Elle fait état de la représentation dépréciative que ces étudiantes, scolarisées entièrement en français, se construisent de leur compétence linguistique en français à la suite de propos désobligeants leur ayant été adressés à l'égard de la qualité de leur langue.

De même, Carole Anderson (2017), dans une recherche faisant appel à la technique du locuteur masqué (*matched guise*), a évalué la perception qu'un ensemble de locuteurs avait de francophones d'origines diverses, dont des Franco-Ontariens. Ses résultats laissent entrevoir que ces derniers sont davantage dévalorisés à la lumière d'une variété de langue exogène, et ce, quels que soient leur niveau de scolarisation ou leur profession.

D'autres chercheurs se sont essayés à mieux cerner les représentations du bilinguisme anglais-français, dégageant, dans leurs analyses, des représentations qui accentuent la valeur utilitaire que les locuteurs attribuent à l'anglais et la valeur symbolique ou affective qu'ils confèrent à la langue française (Boissonneault, 2008 ; Roy, 2001).

Ces études, peu nombreuses, illustrent la nécessité de donner voix à la représentation linguistique du français en milieu minoritaire, plus précisément du français parlé en Ontario, d'où le besoin d'analyses discursives à plus grande échelle pour mieux comprendre les idées qui circulent sur la langue française en Ontario et sur ses locuteurs.

5. CONCLUSION

« Le langage, comme le disait Bernard Py, occupe dans la vie de chaque individu et de chaque communauté une telle place qu'il ne peut pas ne pas être lui-même objet de représentation sociale » (2004 : 7). Le locuteur porte

un jugement – dépréciatif ou appréciatif – sur sa propre (variété de) langue, mais aussi sur celle d'autrui. Ce jugement sur la langue est difficilement dissociable du locuteur en tant que personne, en tant que membre d'une communauté linguistique. Tout comme un prisme qui reflète la même image sur des faces différentes, l'idée que l'on se fait d'un groupe agit sur celle que l'on se fait de sa langue. C'est la raison pour laquelle nous avons tenté de démontrer succinctement dans ce texte que les idées que l'on se fait de la francophonie ontarienne se répercutent souvent sur celle que l'on se fait de la langue française parlée en Ontario et vice-versa. Lorsque ces idées sont mal fondées, lorsque le contexte dans lequel vit le locuteur est mal cerné ou mal compris, elles donnent cours à des jugements préconçus qui sont érigés en axiomes.

Étudier les représentations sociales et les représentations linguistiques, c'est chercher à connaître la teneur de ces images qui sont reçues et véhiculées dans le but de les contrer, en montrant qu'elles sont, à l'image de l'être humain, plus complexes qu'elles ne peuvent paraître à l'abord. Mais pour y réussir, encore faut-il que les connaissances soient acquises et qu'elles transcendent les frontières.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, Carole (2017), *Les perceptions à l'égard du français parlé en Ontario*, essai de spécialisation en études françaises, Université Laurentienne (texte inédit).
- BEAUDOIN-BÉGIN, Anne-Marie (2015), *La langue rapaillée. Combattre l'insécurité linguistique des Québécois*, Montréal, Somme toute.
- BÉNÉTEAU, Marcel et Peter W. HALFORD (2008), *Mots choisis. Trois cents ans de francophonie au Détroit du lac Érié*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- BENIAK, Édouard et Raymond MOUGEON (1989), « Recherches sociolinguistiques sur la variabilité en français ontarien », Raymond MOUGEON et Édouard BENIAK (dir.), *Le français canadien parlé hors Québec. Aperçu sociolinguistique*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 69-104.
- BERNARD, Roger (1988), *De Québécois à Ontariens. La communauté franco-ontarienne*, Hearst, Le Nordir.
- BERNARD, Roger (1991), *Un avenir incertain. Comportements linguistiques et conscience culturelle des jeunes Canadiens français*, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français (coll. Vision d'avenir).

- BERNARD, Roger (1995), « Langue maternelle et langue d'usage dans les foyers mixtes francophones : les enjeux de l'exogamie », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, 1, p. 243-289.
- BIGOT, Davy (2016), « Identité et variation linguistique : les données de Casselman (Ontario) », *Revue du Nouvel-Ontario*, 41, p. 233-272.
- BLONDEAU, Hélène, Raymond MOUGEON et Mireille TREMBLAY (2019), « Analyse comparative de *ça fait que*, *alors, donc* et *so* à Montréal et à Welland : mutations sociales, convergences, divergences en français laurentien », *Journal of French Language Studies*, 29, 1, p. 35-65. doi:10.1017/S0959269518000169.
- BOCK, Michel (2004), *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Hurtubise.
- BOISSONNEAULT, Julie (2008), « Divergences et convergences dans les représentations du bilinguisme », *Francophonies d'Amérique*, 25, p. 19-48.
- BOISSONNEAULT, Julie (2016), « Rétrospective sur le français parlé en Ontario », *Revue du Nouvel-Ontario*, 41, p. 197-231.
- BOISSONNEAULT, Julie (2018), « Essai sur le français parlé en Ontario : entre représentations et légitimité », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, 12, p. 89-116.
- BOISSONNEAULT, Julie et Ali REGUIGUI (2014), « Au-delà des technocrates. Problématique de traitement du corpus du français parlé en Ontario », Leila MESSAOUDI et Pierre LERAT (dir.), *Les technocrates. Langues spécialisées en contexte plurilingue*, Rabat (Maroc), Langage et société CNRST-URAC56 et Réseau maghrébin des technocrates, p. 429-444.
- BOUCHARD, Chantal (2011), *Méchante langue. La légitimité linguistique du français parlé au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- BOUDREAU, Annette (2009), « La construction des représentations linguistiques : le cas de l'Acadie », *Revue canadienne de linguistique*, 54, 3, p. 439-459.
- CARDINAL, Linda (2001), *Chroniques d'une politique mouvementée. L'Ontario francophone de 1986 à 1996*, Ottawa, Le Nordir (coll. Roger-Bernard).
- CASTONGUAY, Charles (2002), « Assimilation linguistique et remplacement des générations francophones et anglophones au Québec et au Canada », *Recherches sociographiques*, 43, 1, p. 149-182.
- CASTONGUAY, Charles (2005a), « La cassure linguistique et identitaire du Canada français », *Recherches sociographiques*, 46, 3, p. 474-494.
- CASTONGUAY, Charles (2005b), « Vitalité du français et concentration des francophones : un bilan 1971-2001 », *Francophonies d'Amérique*, 20, p. 15-24.

- CAXAJ-RUIZ, Paula et Svetlana KAMINSKALA (2014), « Compétences discursives de locuteurs du français L1 et L2 en contexte minoritaire », *Revue du Nouvel-Ontario*, 39, p. 165-193.
- COMMISSARIAT AUX SERVICES EN FRANÇAIS (2017), « Aujourd'hui, on décortique les statistiques... », Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. URL: <https://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/2017/08/22/aujourd'hui-on-decortique-les-statistiques/>.
- COUSINEAU, Marc et Michel LANDRY (1999), « Le maintien de l'inégalité du français et de l'anglais au sein du système judiciaire de l'Ontario », *Revue du Nouvel-Ontario*, 24, p. 11-50.
- COUTURE, Claude (2001), « La disparition inévitable des francophones à l'extérieur du Québec : un fait inéluctable ou le reflet d'un discours déterministe? », *Francophonies d'Amérique*, 11, p. 7-18.
- DESABRAIS, Tina (2013), « Les mots pour le dire... L'influence de l'(in)sécurité sur l'expérience d'étudiantes de milieux francophones minoritaires canadiens inscrites aux études supérieures à l'Université d'Ottawa », thèse de doctorat, Université d'Ottawa.
- DUPUIS, Serge (2016), « L'horizon de possibilités pour une économie propre à la minorité. Le coopératisme en Ontario français (1894-2015) », *Revue du Nouvel-Ontario*, 41, p. 59-120.
- DUPUIS, Serge et Stéphane SAVARD (2016), « Arpenté, défriché, mais pas encore entièrement labouré : le champ de l'historiographie franco-ontarienne en bref », *Bulletin d'histoire politique*, 24, 2, p. 10-32.
- FORLOT, Gilles (1996), « Analyse morphosyntaxique du parler d'un groupe d'immigrants français à Toronto », *Revue du Nouvel-Ontario*, 20, p. 77-112.
- FORLOT, Gilles (1999), « Portrait sociolinguistique de migrants français à Toronto », Normand LABRIE et Gilles FORLOT (dir.), *L'enjeu de la langue en Ontario français*, Sudbury, Prise de parole, p. 197-238.
- FRENETTE, Yves (2014), « Aspects de l'histoire des Franco-Ontariens du Centre et du Sud-Ouest, 1970-2000 », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, 10, p. 211-254.
- FRENETTE, Yves (2016), « L'histoire sociale de l'Amérique française de 1763 à 1914. État des lieux », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, 11, p. 115-155.
- FRENETTE, Yves, Étienne RIVARD et Marc ST-HILAIRE (dir.) (2012), *La francophonie nord-américaine*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- GAGNÉ, Joseph (2016), « Du lys naquit le trille : survol historiographique de l'Ontario sous le Régime français et perspectives de recherche », *Revue du Nouvel-Ontario*, 41, p. 33-58.
- GAUDREAU, Guy (dir.) (2005), *Le drapeau franco-ontarien*, Sudbury, Prise de parole.

- GÉRIN-LAJOIE, Diane (2002), « Le rôle du personnel enseignant dans le processus de reproduction linguistique et culturelle en milieu scolaire francophone en Ontario », *Revue des sciences de l'éducation*, 28, 1, p. 125-146.
- GÉRIN-LAJOIE, Diane (2004), « La problématique identitaire et l'école de langue française en Ontario », *Francophonies d'Amérique*, 18, p. 171-179.
- GERVAIS, Gaétan (1995), « L'historiographie franco-ontarienne : à l'image de l'Ontario français », Jacques COTNAM, Yves FRENETTE et Agnès WHITEFIELD (dir.), *La francophonie ontarienne : bilan et perspective de recherche*, Hearst, Le Nordir, p. 123-134.
- GERVAIS, Gaétan (2003), *Des gens de résolution. Le passage du « Canada français » à l'« Ontario français »*, Sudbury, Prise de parole et Institut franco-ontarien.
- GERVAIS, Gaétan (2005), « L'Ontario français dans toutes ses régions », *Les régionalismes de l'Ontario français*, Toronto, Éditions du Gref (coll. Dont actes), p. 7-15.
- GERVAIS, Gaétan (2012), « La colonisation du Nord-Est ontarien », Yves FRENETTE, Étienne RIVARD et Marc ST-HILAIRE (dir.), *La francophonie nord-américaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 149-154.
- GILBERT, Anne (1991), « L'Ontario français comme région : un regard non assimilationniste sur une minorité, son espace et ses réseaux », *Cahiers de géographie du Québec*, 35, 96, p. 501-512.
- GIROUX, Michel (2018), « “Le monde juridique et la société franco-ontarienne” : qu'en est-il trente ans plus tard ? », *Revue du Nouvel-Ontario*, 43, p. 177-207.
- GOLEMESKI, Daniel (2000), « Variable Lexical Usage in the French of Northern Ontario », Julie AUGER et Andrea WORD-ALLBRITTON (dir.), *The CVC of Sociolinguistics : Contact, Variation and Culture*, Bloomington (Indiana), Indiana University Linguistics Club, p. 35-48.
- HELLER, Monica, Lindsay BELL, Michelle DAVELUY, Hubert NOËL et Mireille MCLAUGHLIN (2015), « La mobilité au cœur de la francophonie canadienne », *Recherches sociographiques*, 55, 1, p. 79-104.
- HOTTE, Lucie et Johanne MELANÇON (dir.) (2010), *Introduction à la littérature franco-ontarienne*, Prise de parole (coll. Agora).
- KOSCIELNIAK, Hélène (2016), « Le tarois : dossier », *Liaison, La Revue des arts : Acadie, Ontario, Ouest*, 171, p. 6-9.
- LABRIE, Normand et Sylvie LAMOUREUX (dir.) (2003), *L'éducation de langue française en Ontario : enjeux et processus*, Sudbury, Prise de parole (coll. Ancrages).
- LAFLAMME, Simon (2010), « Le Nouveau Visage de l'ambition en Ontario français. Le cas du Nord-Est », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, 8, p. 77-110.

- LAFLAMME, Simon (2016), « La notion d'identité dans les sciences sociales en Ontario français », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, 11, p. 73-112.
- LAFOREST, Marty (2002), « Attitudes, préjugés et opinions sur la langue », Claude VERREAULT, Louis MERCIER et Thomas LAVOIE (dir.), *Le français, une langue à apprivoiser*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 81-91.
- LEBLANC, Matthieu (2010), « Le français, langue minoritaire, en milieu de travail : des représentations linguistiques à l'insécurité linguistique », *Nouvelles perspectives en sciences sociales. Revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles*, 6, 1, p. 17-63.
- LECLERC, Jacques (2018), « Ontario », *L'Aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval. URL : www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/ontario.htm
- LEFIER, Yves (1996), *L'Ontario en français : 1613-1995. Réalités et fiction*, Sudbury, Université Laurentienne et Institut franco-ontarien (coll. universitaire, série Référence).
- LÉON, Pierre R. A. (1994), « Recherches sur le phonétisme du franco-ontarien et sa mouvance », Claude POIRIER et coll. (dir.), *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 387-408.
- LÉVESQUE, Stéphane, CROTEAU, Jean-Philippe et Raphaël GANI (2015), « Conscience historique des jeunes francophones d'Ottawa : sentiment d'appartenance franco-ontarienne et récit du passé », *Revue du Nouvel-Ontario*, 40, p. 177-229.
- LOZON, Roger (2001), « Les jeunes du Sud-Ouest ontarien : représentations et sentiments linguistiques », *Francophonies d'Amérique*, 12, p. 83-92.
- LOZON, Roger (2004), « Représentations et sentiments linguistiques dans le sud-ouest ontarien », thèse de doctorat, Université de Toronto.
- MARTINEAU, France (2010), « Le français de la région du Détroit, un français de la frontière? », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, 8, p. 197-233.
- MELANSON, Nathalie (1996), *Choix linguistiques, alternances de langues et emprunts chez des Franco-Ontariens de Sudbury*, Sudbury, Université Laurentienne, Série monographique en sciences humaines et Institut franco-ontarien.
- MIVILLE, Serge (2018), « De la difficulté de penser l'Ontario français », *Revue du Nouvel-Ontario*, 43, p. 57-97.
- MOLINER, Pascal et Christian GUIMELLI (2015), *Les représentations sociales : fondements historiques et développements récents*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

- MOUGEON, Raymon (1994), « La question de l'interférence de l'anglais à la lumière de la sociolinguistique », Claude POIRIER et coll. (dir.), *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 25-40.
- MOUGEON Raymond (2000), « Les emprunts au vocabulaire de base de l'anglais en français ontarien », Danièle LATIN et Claude POIRIER (dir.), *Contacts de langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 29-43.
- MOUGEON, Raymond (2004), « Perspective sociolinguistique sur le français en Ontario », Aidan COVENEY, Marie-Anne HINTZE et Carol SANDERS (dir.), *Variation et francophonie*, Paris, L'Harmattan, p. 155-190.
- MOUGEON, Raymond (2006), « Diversification du parler des adolescents franco-ontariens: le cas des conjonctions et locutions de conséquence », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, 8, p. 231-271.
- MOUGEON, Raymond, Édouard BENIAK et Monique BÉLANGER(1982), « Morphologie et évolution des pronoms déterminatifs dans le français parlé à Welland (Ontario) », *Canadian Journal of Linguistics/Revue canadienne de linguistique*, 27, 1, p. 1-22.
- MOUGEON, Raymond et Terry NADASDI (1996), « Discontinuités variationnelles dans le parler des adolescents franco-ontariens », *Revue du Nouvel-Ontario*, 20, p. 51-76.
- MOUGEON, Raymond, Katherine REHNER et Terry NADASDI (2010), « La variation lexicale dans le parler des adolescents franco-ontariens », Wim REMYSEN et Diane VINCENT (dir.), *Hétérogénéité et homogénéité dans les pratiques langagières. Mélanges offerts à Denise Deshaies*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (coll. Langue française en Amérique du Nord), p. 169-205.
- NADASDI, Terry (2005), « Le français en Ontario », Albert VALDMAN, Julie AUGER et Deborah PISTON-HATLEN (dir.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 99-115.
- OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES (2014), *La communauté francophone de l'Ontario*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009-2014. URL : <http://www.ofa.gov.on.ca>
- ONTARIO (2012), *L'Ontario en bref*, Gouvernement de l'Ontario, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. URL : <https://www.ontario.ca/fr/page/lontario-en-bref>.
- ONTARIO (2018), *Rapport démographique trimestriel de l'Ontario. Faits saillants du premier trimestre 2018*, Ministère des Finances. URL : <https://www.fin.gov.on.ca/fr/economy/demographics/quarterly/dhiq1.html>.
- OUELLET, Fernand (2005), *L'Ontario français dans le Canada français avant 1911. Contribution à l'histoire sociale*, Sudbury, Prise de parole (coll. Agora).

- OUELLET, Fernand (2012), « Du Québec vers l'Ontario », Yves FRENETTE, Étienne RIVARD et Marc ST-HILAIRE (dir.), *La francophonie nord-américaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 143-148.
- PERONNET, Louise (1998), « Place de la description dans la représentation d'une langue et dans la légitimité linguistique : l'exemple de l'*Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien* », *Revue québécoise de linguistique*, 26, 2, p. 69-80.
- POIRÉ, François (2009), « Le français canadien en milieu minoritaire : le cas du Sud-ouest ontarien », Jacques DURAND, Bernard LAKS et Chantal LYCH (dir.), *Phonologie, variation et accents du français*, Paris, Hermès, p. 153-173.
- POPLACK, Shana (1989), « Statut de langue et accommodation langagière le long d'une frontière linguistique », Raymond MOUGEON et Édouard BENIAK (dir.), *Le français canadien parlé hors Québec. Aperçu sociolinguistique*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 127-151.
- POLACK, Shana et Stephen LEVEY (2011), « Variabilité et changement dans les grammaires en contact », France MARTINEAU et Terry NADASDI (dir.), *Le français en contact. Hommages à Raymond Mougeon*, Québec, Presses de l'Université Laval (coll. Les Voies du français), p. 247-280.
- PY, Bernard (2004), « Pour une approche linguistique des représentations sociales », *Langages*, 38, 154, p. 6-19.
- REGUIGUI, Ali (2016), « Phonétique et prosodie de l'emprunt intégral en franco-ontarien », *Cahiers Charlevoix. Études franco-ontariennes*, 11, p. 193-211.
- ROY, Sylvie (2001), « Le bilinguisme, les jeunes et le milieu du travail : maintien d'une communauté? », *Francophonies d'Amérique*, 12, p. 51-59.
- STATISTIQUE CANADA (2017), *Ontario [Province] et Canada [Pays]. Profil du recensement, Recensement de 2016*, Produit no 98-316-X20116001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. URL : <https://www12.statcan.gov.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>.
- TENNANT, Jeff (1996), « Variation morphophonologique dans une langue en situation minoritaire : le français à North Bay », *Revue du Nouvel-Ontario*, 20, p. 113-136.
- TENNANT, Jeff (2011), « Rythme prosodique et contact des langues dans le français ontarien », France MARTINEAU et Terry NADASDI (dir.), *Le français en contact. Hommages à Raymond Mougeon*, Québec, Presses de l'Université Laval (coll. Les Voies du français), p. 355-373.
- THOMAS, Alain (1989), « Le franco-ontarien : portrait linguistique », Raymond MOUGEON et Édouard BENIAK (dir.), *Le français canadien parlé hors Québec. Aperçu sociolinguistique*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 19-35.
- THOMAS, Alain (2013), « L'anglicisation du vocabulaire dans le Nord-Est ontarien francophone », *Revue de l'Université de Moncton*, 44, 2, p. 137-165.

TREMBLAY, Gaston (1996), *Prendre la parole : Le journal de bord du Grand CANO*, Ottawa, Le Nordir.

WELCH, David (2005), « La collectivité franco-ontarienne : une présence historique liée à son développement socioéconomique », *Francophonies d'Amérique*, 20, p. 123-132.

Engagement communautaire, diversité et vitalité du français dans l'Ouest canadien : l'exemple du Campus Saint-Jean

ANNE-JOSÉ VILLENEUVE

UNIVERSITÉ DE L'ALBERTA, CAMPUS SAINT-JEAN

1. INTRODUCTION

Une langue est un objet vivant qui évolue dans la bouche de ses locuteurs. Avec plus de 270 millions de locuteurs dans le monde, le français peut difficilement être perçu comme une langue périphérique : cinquième langue mondiale derrière le mandarin, l'anglais, l'espagnol et l'arabe, le français est bel et bien une langue centrale. Or, dans les provinces canadiennes hors Québec, au sein des communautés francophones en situation minoritaire, sa vitalité souffre du poids démographique et du statut privilégié de l'anglais. Dans ces contextes, assurer la vitalité du français nécessite non seulement une ouverture à la diversité, mais aussi de l'engagement.

Dans cet article, je soutiens que la diversité linguistique et culturelle ainsi que l'engagement personnel et communautaire peuvent améliorer la vitalité du français en situation minoritaire au Canada. J'emploie l'exemple du Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, microcosme francophone au sein d'une institution postsecondaire et d'une province majoritairement anglophones, afin d'illustrer le rôle potentiel de ces deux facteurs dans la revitalisation linguistique. J'aborde d'abord le concept de « vitalité linguistique » à la lumière de la situation linguistique de l'Ouest canadien et particulièrement de l'Alberta (section 1). Dans la section 2, je

me focalise sur l'environnement et le milieu du campus au sein de l'Université de l'Alberta en faisant état de quelques enjeux liés à la vitalité linguistique, elle-même en lien avec la diversité de la population estudiantine, et du rôle potentiel de l'engagement dans l'acquisition d'un répertoire sociostylistique en français. Je décris ensuite la vision linguistique institutionnelle mise de l'avant pour 2016-2021, puis je brosse les grandes lignes d'un programme d'engagement linguistique et culturel visant à encourager les étudiants à vivre en français par le biais de diverses activités sociales et communautaires (section 3). Je conclus en faisant état de quelques défis qui subsistent pour le développement d'un tel projet pédagogique et pour sa mise en place dans une institution postsecondaire en situation minoritaire dans l'Ouest canadien.

2. VITALITÉ LINGUISTIQUE ET FRANÇAIS EN SITUATION MINORITAIRE DANS L'OUEST

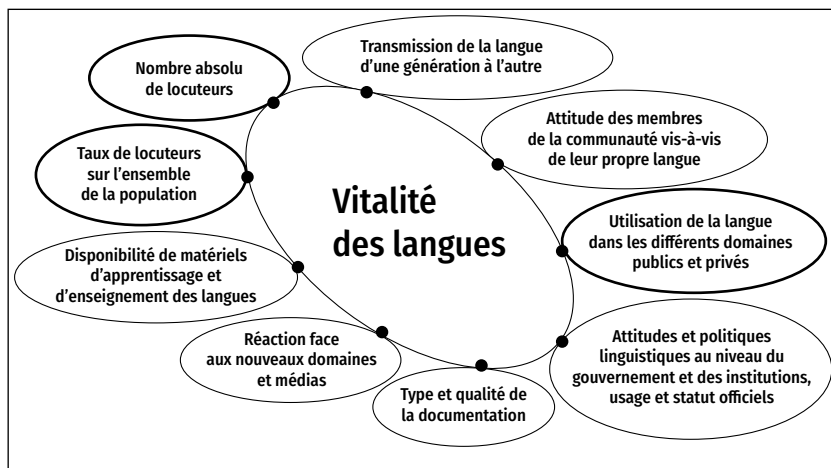
Puisque la langue est un objet cognitif et social vivant, sa vitalité peut être en déclin ou en essor au sein de la société. Selon un rapport sur les langues en danger publié par un groupe d'experts mandaté par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (désormais UNESCO), la vitalité d'une langue peut se fragiliser au sein d'une communauté: « une langue [...] est mise en danger lorsque ses locuteurs cessent de la pratiquer, réservant son usage à des domaines de plus en plus restreints, et qu'elle ne se transmet plus de génération en génération » (UNESCO, 2005 : 4). Même si les mesures de soutien externe (p. ex. la documentation et les politiques linguistiques¹) peuvent être fructueuses, le rôle des communautés dans la préservation des langues et de la diversité linguistique est indéniable :

-
1. Les effets néfastes des mesures visant à limiter la vitalité des communautés francophones au fil de l'histoire (p. ex., le Règlement 17 en Ontario) se font toujours sentir en situation minoritaire, entre autres en ce qui a trait à l'interruption de la transmission intergénérationnelle du français. Certains droits linguistiques mis en place depuis 1982 (p. ex., l'Article 23 de la Constitution canadienne) et des mesures récentes (p. ex., la mise en place d'une Politique en matière de francophonie en Alberta, la planification stratégique inclusive ou le changement de nom de certaines associations provinciales) soutiennent les francophones hors Québec en leur donnant accès à des services publics en français. Par contre, les coupures annoncées récemment par le gouvernement de l'Ontario montrent que ces gains demeurent fragiles à plusieurs égards.

ce sont les locuteurs, non les personnes extérieures, qui maintiennent ou abandonnent une langue. Néanmoins, dès lors que des communautés demandent qu'on les aide à protéger leurs langues en danger, les linguistes devraient mettre leurs compétences à leur disposition en travaillant avec ces minorités ethnolinguistiques (UNESCO, 2005 : 6).

Afin de demeurer objective, l'évaluation de la vitalité des langues doit tenir compte de six critères, soit le nombre de locuteurs (valeur absolue) ; leur poids relativement à la population totale (valeur relative) ; l'emploi de la langue dans divers domaines publics et privés ; sa transmission intergénérationnelle ; la réaction face à son emploi dans les nouveaux domaines et médias ; et la disponibilité de matériel pédagogique pour son apprentissage. À ces six critères permettant de mesurer le degré de vitalité ou d'étiollement linguistique s'ajoutent trois critères portant respectivement sur l'attitude de la communauté face à la langue, sur celle des institutions et sur l'urgence de documenter cette langue (voir la Figure 1).

Figure 1: Vitalité linguistique et langues en danger



Source : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001471/147185f.pdf>

Dans le cas qui nous occupe, c'est-à-dire celui du français dans l'Ouest canadien, nous mettrons l'accent sur les trois premiers critères.

Tableau 1: Langue maternelle (LM) et Langue le plus souvent parlée à la maison (LSPM) en 2016 (Statistique Canada, 2017)

		Français seulement	Français et autre(s) langue(s)	Anglais seulement	Anglais et langue non officielle	Langues non officielles ²	TOTAL
Québec (prov.)	LM	6 219 665 (77,1 %)	157 420 (2,0 %)	601 155 (7,5 %)	27 485 (0,3 %)	1 060 830 (13,2 %)	8 066 560
	LSPM	6 375 670 (79,0 %)	268 420 (3,3 %)	782 185 (9,7 %)	54 395 (0,7 %)	585 885 (7,3 %)	8 066 555
Manitoba	LM	40 525 (3,2 %)	5 540 (0,4 %)	900 610 (71,4 %)	25 965 (2,1 %)	288 985 (22,9 %)	1 261 620
	LSPM	16 865 (1,3 %)	4 390 (0,3 %)	1 035 475 (82,0 %)	60 085 (4,8 %)	144 800 (11,5 %)	1 261 620
Alberta	LM	72 155 (1,8 %)	14 550 (0,4 %)	2 991 480 (74,3 %)	77 520 (1,9 %)	870 945 (21,6 %)	4 026 650
	LSPM	27 630 (0,7 %)	10 975 (0,3 %)	3 327 260 (82,6 %)	178 065 (4,4 %)	482 725 (12,0 %)	4 026 655
Edmonton (rég. métro.)	LM	27 100 (2,1 %)	5 765 (0,4 %)	930 405 (71,2 %)	28 425 (2,2 %)	315 480 (24,1 %)	1 307 175
	LSPM	10 950 (0,8 %)	4 690 (0,4 %)	1 050 405 (80,4 %)	67 205 (5,1 %)	173 925 (13,3 %)	1 307 170

2.1 Nombre et poids relatif des locuteurs du français

Malgré le prestige symbolique dont il bénéficie à l'échelle du pays comme langue coofficielle avec l'anglais, le français est démographiquement minoritaire dans toutes les provinces de l'Ouest canadien, où moins de 5 % de la population se déclarait de langue maternelle française au dernier recensement (Statistique Canada, 2017). À titre d'exemple, comme le montre le Tableau 1, dans la province de l'Alberta, un peu plus de 86 000 personnes, soit environ 2 % de la population, déclaraient le français comme l'une de leurs langues maternelles. Une situation semblable, bien qu'un peu plus reluisante, a cours au Manitoba et dans la région

2. Réponses uniques seulement.

métropolitaine d'Edmonton, régions qui comptent respectivement 3,6 % et 2,5 % de francophones natifs. On dénombre ainsi une première catégorie, les « francophones de naissance »³, appellation inspirée de l'anglais « native speakers » (ou « locuteurs natifs »). On y retrouve les locuteurs de langue maternelle française susceptibles de représenter le noyau dur des locuteurs du français en situation minoritaire, où l'anglais demeure la langue du domaine public dans la majeure partie de la vie quotidienne. Si l'on se base uniquement sur ces données démographiques, le français est visiblement en danger face aux 70 % d'Albertains et de Manitobains de langue maternelle anglaise. Par contre, on constate que la diversité culturelle et linguistique offre une lueur d'espoir en permettant d'augmenter le nombre de participants potentiels aux échanges sociaux en langue française et leur poids relatif.

2.1.1 Diversité culturelle

Avant de considérer un calcul plus inclusif de la population francophone, une réflexion s'impose : qu'est-ce qu'un francophone ? Si le dictionnaire *Larousse* inclut dans sa définition toute personne « qui parle le français », le *Robert* précise la fréquence de cet emploi en indiquant qu'un francophone « emploie habituellement le français, au moins dans certaines circonstances de la communication, comme langue première ou seconde ».

On peut, d'une part, adopter une vision restreinte de la francophonie, en utilisant par exemple le critère de l'Article 23 de la Constitution canadienne qui détermine les parents ayant accès à l'éducation primaire et secondaire en français pour leurs enfants. Ainsi, un « ayant droit » dans une province hors Québec est de langue maternelle française, a reçu son instruction primaire au Canada en français ou a un enfant recevant (ou ayant reçu) son instruction primaire ou secondaire en français. Serait donc exclu de cette définition un parent immigrant hispanophone désireux d'offrir à ses enfants une éducation de langue française dans une province majoritairement anglophone.

D'autre part, on peut concevoir plus largement une francophonie plurielle, qui met davantage l'accent sur les pratiques linguistiques que sur l'appartenance à un groupe ethnolinguistique basée sur la langue maternelle. En effet, en plus de Canadiens francophones « traditionnels », descendants

3. On pourra inclure dans ce groupe les locuteurs qui ont acquis le français dans la petite enfance, c'est-à-dire avant leur entrée à la maternelle.

des défenseurs des droits linguistiques dont les combats ont marqué l'histoire du pays, on compte de plus en plus de francophones dont les racines familiales sont issues des migrations francophones plus récentes à l'échelle internationale (Maghreb, Afrique subsaharienne, Europe, etc.).

Au Canada, on insiste depuis 2006 sur le potentiel que représente l'immigration pour la vitalité des communautés francophones en milieu minoritaire (CIC, 2006), entre autres en ce qui a trait au contreponds démographique face à l'anglais. Mais en milieu minoritaire canadien, le pouvoir d'attraction de l'anglophonie est grand et les discours plurilingues et ceux d'inclusion y sont assez solidement établis. Si « les communautés inclusives peuvent contribuer à accroître le taux de rétention des immigrants d'expression française » (IRCC, 2016), il n'en demeure pas moins que, sans projet communautaire commun au sein des francophonies minoritaires, on risque d'assister à un fractionnement culturel. Pour la vitalité linguistique au quotidien, ceci limiterait nécessairement les occasions d'échanger, c'est-à-dire la probabilité de participer à une pratique partagée du français dans un contexte social donné.

2.1.2 Diversité linguistique

À la diversité des francophones ayant le français comme langue maternelle s'ajoute l'apport des Canadiens l'ayant appris comme langue seconde ou étrangère. En effet, lorsqu'on inclut comme francophone toute personne « qui parle le français » en considérant maintenant le nombre de personnes capables de s'exprimer en français, les statistiques sont légèrement plus encourageantes.

En effet, toujours en 2016, plus de 268 000 Albertains, dont 96 920 résidant dans la capitale provinciale, soit environ 7 % de la population, pouvaient s'exprimer en langue française, comme le montre le Tableau 2. Dans ce groupe, on comptait déjà bon nombre de finissants des programmes d'immersion française, dont la popularité depuis les années 1970 témoigne d'un engouement pour le français chez les anglophones et allophones du Canada.

Tableau 2 : Première langue officielle parlée (PLOP) et Connaissance des langues officielles (CLO) en 2016 (Statistique Canada, 2017)

		Français seulement	Français et anglais	Anglais seulement	Ni l'une ni l'autre	TOTAL
Québec (prov.)	PLOP	6 750 950 (83,7 %)	278 710 (3,5 %)	964 120 (12,0 %)	72 775 (0,9 %)	8 066 560
	CLO	4 032 640 (50,0 %)	3 586 410 (44,5 %)	372 445 (4,6 %)	75 060 (0,9 %)	8 066 555
Manitoba	PLOP	39 205 (3,1 %)	3 545 (0,3 %)	1 203 025 (95,4 %)	15 845 (1,3 %)	1 261 620
	CLO	1 480 (0,1 %)	108 455 (8,6 %)	1 135 390 (90,0 %)	16 285 (1,3 %)	1 261 615
Alberta	PLOP	71 535 (1,8 %)	16 605 (0,4 %)	3 880 680 (96,4 %)	57 830 (1,4 %)	4 026 650
	CLO	3 890 (0,1 %)	264 715 (6,6 %)	3 698 765 (91,9 %)	59 280 (1,5 %)	4 026 650
Edmonton (rég. métro.)	PLOP	27 480 (2,1 %)	6 885 (0,5 %)	1 252 685 (95,8 %)	20 120 (1,5 %)	1 307 170
	CLO	1 760 (0,1 %)	95 160 (7,3 %)	1 189 600 (91,0 %)	20 645 (1,6 %)	1 307 175

On peut distinguer deux sous-catégories au sein de ce second groupe. D'une part, il y a les « francophones ancestraux », terme inspiré de l'anglais « heritage speakers » (Blyth, 2002 ; Polinsky et Kagan, 2007), c'est-à-dire des gens ayant des origines familiales francophones, qui s'identifient de près ou de loin au français ou à la francophonie, mais qui n'ont été que peu exposés à la langue pendant la petite enfance⁴. D'autre part, on trouve les « néofrancophones »⁵, terme inspiré de l'anglais « new speakers » (O'Rourke

4. Pour les besoins de notre argumentation, nous utilisons le terme « heritage speakers » dans son acception en contextes non canadiens. Au Canada, cette désignation exclut habituellement les personnes qui ont comme langue maternelle une autre langue que le français ou l'anglais (Cummins et Danesi, 1990).

5. En contexte canadien, on emploie souvent le terme « francophile » pour désigner les anglophones et allophones qui ont appris le français. On oppose ce terme à « francophone », « locuteur natif » ou « native speaker ». Toutefois, l'usage dichotomique francophone/francophile sème parfois la confusion (Sénat du Canada, 2012) et peut être source de division.

et coll., 2015 ; O'Rourke et Pujolar, 2013), c'est-à-dire des personnes dont la langue maternelle n'est pas le français et qui n'ont aucun lien ancestral avec les cultures francophones⁶. Ils ont appris le français en contexte scolaire – souvent en immersion précoce ou tardive ou en classes de français langue seconde (désormais L2).

Ici encore, au plan démographique, la diversité, par exemple l'inclusion de néolocuteurs issus de l'immersion dans la communauté francophone, peut avoir une incidence positive sur la vitalité du français en situation minoritaire. En augmentant le nombre d'interlocuteurs potentiels, on accroît les occasions d'employer le français dans divers domaines de la vie quotidienne.

2.2 Emploi de la langue dans divers domaines publics et privés

Au-delà de la démographie, il y a le quotidien. Toujours selon le rapport publié en 2005 par l'UNESCO, l'évaluation de la vitalité doit également tenir compte de l'emploi d'une langue dans divers domaines de la vie de tous les jours. Si l'on se fie au recensement de 2016, l'emploi du français comme langue principale du foyer est en déclin dans l'Ouest canadien. En effet, le taux d'utilisation du français comme principale langue du foyer est plutôt faible (voir le Tableau 1, section 1.1) : dans l'Ouest, moins de la moitié des Canadiens de langue maternelle française emploie cette langue le plus souvent au foyer.

Au plan linguistique, on se trouve dans une situation diglossique lorsque la langue minoritaire (ou dominée) est employée dans un nombre de plus en plus restreint de situations de communication (à la maison, à l'école, au travail, etc.). Ainsi, un jeune francophone qui emploie le français en contexte scolaire mais très peu à la maison, avec certains interlocuteurs ou dans des contextes sociaux familiers (p. ex., conversations avec les parents ou les grands-parents, mais pas avec la fratrie ou les amis), aura des occasions limitées d'acquérir les formes linguistiques propres au pôle familial du continuum stylistique. On parlera alors de restriction linguistique (Mougeon et Beniak, 1991), qui donnera lieu à un rétrécissement du répertoire sociostylistique des locuteurs. Au sein des francophones de naissance, les indices individuels de restriction linguistique (Mougeon et Beniak, 1991) peuvent donc varier considérablement. Selon la place qu'occupe la langue française dans leur vie quotidienne, les locuteurs seront qualifiés de « non restreints »

6. Selon les approches, la désignation « néolocuteurs » ou « new speakers » inclut parfois les francophones ancestraux ; voir Kasstan (2017) pour une discussion détaillée.

s'ils emploient majoritairement le français dans divers domaines et avec divers interlocuteurs, de « semi-restreints » s'ils ont un usage à peu près égal du français et d'une ou plusieurs autres langues, ou de « restreints » s'ils vivent rarement en français.

Tant pour les francophones de naissance que pour les locuteurs ayant appris le français, l'emploi de la langue minoritaire dans divers domaines favorise un répertoire sociostylistique varié ou une bonne compétence sociolinguistique, c'est-à-dire la capacité d'adapter son langage en fonction du thème de la conversation, de ses interlocuteurs ou de la situation de communication (Canale et Swain, 1980). Les domaines d'emploi de la langue peuvent également avoir un effet sur l'identité des locuteurs et sur leur sentiment d'appartenance aux francophonies minoritaires. En effet, les travaux de Landry et de ses collaborateurs ont montré que « les contacts avec la "langue publique" entretiennent une relation surtout avec la vitalité ethno-linguistique subjective, que les contacts avec la "langue privée" entretiennent des relations surtout avec l'identité ethno-linguistique et que les contacts avec les médias de langue française (contacts à la fois privés et publics) sont associés au désir d'intégration de la communauté francophone » (Landry et coll., 2006 : 181). Les contacts avec la langue du domaine public et avec celle du domaine privé affectent respectivement la vitalité ethno-linguistique subjective et l'identité ethno-linguistique (Landry et Bourhis, 1997). Un engagement à vivre en français dans des contextes sociaux variés et au sein de communautés diversifiées et inclusives favorise le maintien de la vitalité linguistique.

Bref, face au défi de vivre en français en situation minoritaire, l'ouverture à la diversité culturelle et linguistique représente une voie prometteuse pour favoriser la vitalité des francophonies hors Québec, tant du point de vue démographique que dans les domaines d'emploi de la langue. Mais pour participer au tissu social des francophonies minoritaires, les francophones issus de l'immigration et les néofrancophones doivent s'y sentir bienvenus : sans inclusion, l'intégration est improbable. Pour que la langue ait une réelle vitalité au quotidien, encore faut-il que les divers segments de la francophonie dépassent les divisions ethnoculturelles et se constituent en communautés de pratique (Lave et Wenger, 1991 ; Wenger, 1998 ; Wenger et coll., 2002) dont les membres collaborent dans l'atteinte de buts communs, notamment ceux de vivre en français et d'interagir en français dans un cadre donné.

Dans les sections qui suivent, j'emploierai l'exemple du Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, microcosme de la francophonie dans l'Ouest canadien, afin d'illustrer le rôle potentiel de la diversité et de l'engagement dans la revitalisation linguistique.

3. L'EXEMPLE DU CAMPUS SAINT-JEAN : UN MICROCOSME DE LA FRANCOPHONIE DANS L'OUEST CANADIEN

Longtemps la seule institution postsecondaire francophone à l'ouest de Winnipeg⁷, le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta (désormais CSJ) se positionne aujourd'hui comme un établissement « reflétant et renforçant la dualité linguistique du Canada et une francophonie multiethnique venue du monde entier » (University of Alberta, 2016 : 15). Dans un contexte anglo dominant tel que celui de la ville d'Edmonton, la participation aux communautés francophones plurielles du CSJ et de la ville permet à la population étudiante de mettre à profit ses compétences (socio)linguistiques au sein d'un environnement « immersif francophone » (University of Alberta, 2016 : 12) et d'ainsi contribuer à la vitalité du français dans l'Ouest du pays.

3.1 Diversité linguistique et culturelle

3.1.1 Une population changeante

Tirant ses origines du Juniorat Saint-Jean, fondé en 1908, le CSJ célébrait, en 2018, 110 ans d'existence. Jusque dans les années 1960, la population étudiante du campus était surtout composée d'étudiants de langue maternelle française issus des francophonies locale et nationale. Malgré des indices variables de restriction linguistique, la majorité du corps étudiant partageait une conscience des défis auxquels font face les francophones en situation minoritaire. Au fil du temps, la clientèle du CSJ s'est diversifiée : aujourd'hui, il accueille une majorité de diplômés des programmes d'immersion française, qui constituent plus de 65 % de sa clientèle (Campus Saint-Jean, 2016a). À ce groupe s'ajoutent tantôt des finissants des écoles francophones du Canada (Alberta, Québec, Acadie, Ontario, etc.), tantôt des étudiants internationaux originaires de l'Afrique subsaharienne, du Maghreb, de l'Europe ou d'ailleurs. Quant au personnel enseignant, administratif et de soutien, il est presque exclusivement de langue maternelle française, et la plupart des employés sont bilingues ou polyglottes.

Ces statistiques étudiantes cachent toutefois de nombreuses nuances. En effet, s'il est vrai que plusieurs anciens de l'immersion française sont de

7. En 2015, la Cité universitaire francophone de l'Université de Regina est devenue la deuxième faculté francophone à part entière au sein d'une université anglophone à l'ouest du Manitoba.

langue maternelle anglaise, un nombre non négligeable de diplômés des systèmes francophones déclare les deux langues officielles du Canada comme langues maternelles, s'identifiant comme bilingues ou comme francophones bilingues. Parmi ces derniers, plusieurs sont issus de familles mixtes (ou exogames), c'est-à-dire de l'union d'un parent francophone et d'un parent de langue maternelle autre que le français. La population étudiante du CSJ s'avère donc « extrêmement complexe et il est en réalité périlleux de proposer des catégories fermées [...] sachant que la mixité dans les parcours scolaires et le bilinguisme, sous toutes ses formes, sont souvent de mise » (Lemaire, 2014: 41). J'emploierai donc ici les trois grandes catégories décrites à la section 1 et basées sur le parcours francophone des locuteurs: « francophones de naissance », « francophones ancestraux » et « néo-francophones ».

3.1.2 Divers besoins à l'oral

En situation minoritaire, certains francophones de naissance font face à des défis particuliers liés à la restriction linguistique découlant de la réduction des domaines de la vie dans lesquels ils emploient le français au profit d'une autre langue. En plus de diminuer la quantité de données (ou « input ») linguistiques auxquelles sont exposés les locuteurs, une telle diglossie réduit la richesse de cet apport en ce qui a trait aux formes familières. Comme certains de ces francophones restreints, les néofrancophones éprouvent eux aussi des besoins particuliers à l'oral. Bien qu'ils aient choisi le français pour leurs études postsecondaires, ils limitent parfois son usage aux espaces publics du campus et parfois même seulement à la salle de classe. Peu exposés au français hors du contexte scolaire, ils doivent donc redoubler d'efforts pour avoir accès à un français « social », familial, ou « français ordinaire » (Gadet, 1989). En effet, des travaux portant sur le parler des élèves issus des programmes d'immersion française (Mougeon et coll., 2010; Mougeon et coll., 2004) ont montré que ceux-ci présentaient des lacunes en ce qui a trait à la variété de français utilisée dans des contextes sociaux familiers, par exemple lors d'un repas ou d'une fête entre jeunes. Ces néofrancophones montrent notamment une surutilisation des variantes formelles et hyperformelles (voir 1a et 2a) et une sous-utilisation des variantes informelles (voir 1b et 2b).

- (1) a. *ma mère ne parle pas un mot anglais*
- b. *notre parler Ø est pas tellement différent*

(Sankoff et Vincent, 1977)

- (2) a. *nous sommes allés à Vancouver*
 b. *je dis qu'on est tous égal moi*

(Laberge, 1977)

On a associé ces lacunes entre autres au fait que les variantes informelles sont plutôt rares dans le parler de leurs enseignants (Mougeon et coll., 2004 ; Poplack, 2015), car ces derniers sont les principaux modèles langagiers en situation francophone minoritaire. En effet, contrairement à leurs homologues québécois, les élèves et étudiants de l'Ouest ne bénéficient pas de l'apport linguistique de la communauté francophone avec laquelle ils pourraient interagir à l'extérieur de la salle de classe. Sans engagement personnel ou motivation intrinsèque face à la langue française et aux cultures francophones, il peut être difficile pour les néo-francophones vivant dans les provinces majoritairement anglophones de développer un français social plus familier. Certains auteurs soutiennent même que l'acquisition dépend d'une acculturation, c'est-à-dire d'une intégration sociale et psychologique de l'apprenant au sein du groupe de locuteurs de la langue cible (Schumann, 1986). Cette acculturation pourrait notamment passer par l'intégration et la participation des néofrancophones à des communautés de pratique basées sur des intérêts partagés.

En effet, comme le montrent les travaux de R. Mougeon et ses collègues sur le français parlé en Ontario (Mougeon et Beniak, 1991 ; Nadasdi, 2005, entre autres), on note des différences marquées lorsqu'on compare les fréquences d'emploi de formes familières par les néofrancophones issus de l'immersion à celles des francophones de naissance, et ce, indépendamment du niveau de restriction linguistique de ces derniers. Ce décalage se manifeste tant en morphosyntaxe (p. ex., emploi de la particule négative *ne* ou du futur périphrastique) qu'en phonologie (p. ex., chute du /l/ final des clitiques sujets *il(s)* et *elle(s)*).

Récemment, Mougeon et Mougeon (2014) ont d'ailleurs tracé un parallèle intéressant entre le continuum de restriction linguistique des francophones – de restreint à non restreint – et le continuum d'engagement des apprenants en français L2 – de peu à très engagés. Leur analyse de deux variables morphosyntaxiques a entre autres montré que le comportement (socio)linguistique des apprenants très engagés était comparable à celui des locuteurs natifs francophones non restreints. D'une part, les néofrancophones peuvent vraiment apprendre la langue (Piller, 2002) en côtoyant quotidiennement des francophones d'origines diverses dans des contextes

variés au sein du CSJ (p. ex., cours, vie étudiante, administration). Autrement dit, ils peuvent parfaire leur compétence sociolinguistique tout en développant, par la pratique sociale en français, leur sentiment d'appartenance à la communauté du campus et en définissant graduellement la place qu'ils veulent se tailler au sein de la francophonie d'Edmonton, du Canada et du monde. D'autre part, par le biais d'échanges interculturels avec des locuteurs non restreints, et ce, dans des situations variées, les francophones restreints peuvent élargir leur répertoire sociostylistique.

3.2 L'engagement et la compétence sociolinguistique en français

Comme on l'a vu à la section 1.2, la vitalité linguistique implique une utilisation de la langue dans divers domaines de la vie menant à une meilleure compétence sociolinguistique, qui se développe au fil d'interactions entre les divers membres de la communauté: des francophones de tous les horizons aux néofrancophones intermédiaires et avancés.

Des études portant sur le parler de néolocuteurs anglophones ont en effet montré qu'un contact avec des membres de la communauté cible est primordial dans le développement d'une compétence avancée en français. Des travaux menés dans le contexte des *European Schools* (Baetens Beardsmore, 1993) ont notamment révélé que certaines expositions intensives à une L2, même tardives, peuvent améliorer de façon significative la compétence linguistique. On a associé cet effet, entre autres, à l'emploi d'une langue seconde comme lingua franca à l'extérieur de la salle de classe au sein de l'environnement scolaire, mais aussi à des occasions accrues d'entrer en contact avec la communauté cible locale dans la vie publique (Baetens Beardsmore et Swain, 1985).

3.2.1 L'engagement en contexte canadien

Plus près de nous, depuis les débuts de l'immersion française au Canada, de nombreux chercheurs ont étudié les effets du contexte d'apprentissage (classe de français L2, immersion scolaire, séjour à l'étranger, etc.) sur la compétence (socio)linguistique des néofrancophones.

En situation francophone majoritaire comme au Québec, les néofrancophones bénéficient d'un riche apport (ou «input») linguistique et d'interactions variées avec la communauté francophone dans la vie publique (p. ex., transport en commun, commerce). En effet, dans leurs travaux sur le français des Anglo-Montréalais, Blondeau et ses collègues (Blondeau et

coll., 2013; Blondeau et Nagy, 2008; Blondeau et coll., 2002; Dion et Blondeau, 2005; Nagy et coll., 2003; Sankoff et coll., 1997) ont montré que les anglophones ayant un contact soutenu avec des francophones arrivaient à développer un répertoire et une compétence sociolinguistiques se rapprochant des comportements des francophones de naissance. Ainsi exposés au français spontané employé dans un éventail de situations de communication orale (variation stylistique) par une population francophone appartenant à divers groupes sociaux (variation sociale), les néofrancophones de Montréal reçoivent l'apport linguistique nécessaire au développement d'un vaste répertoire sociostylistique. Ces travaux montrent par ailleurs que la seule exposition à des données linguistiques variées et fréquentes ne suffit pas : la participation à des interactions sociales en français et l'intégration à des réseaux sociaux francophones constituent des facteurs déterminants pour le développement de la compétence sociolinguistique des néofrancophones.

Les travaux récents de Mougeon et Rehner (2015) soulignent le rôle que joue l'engagement actif (« active commitment ») des étudiants en milieu francophone minoritaire sur leur compétence sociolinguistique, engagement que les auteures définissent de la façon suivante : « a self-imposed change in lifestyle initiated by a L2 learner involving a certain degree of risk taking and responsibility to promote a maximum use of and exposure to that [target] language »⁸ (Mougeon et Rehner, 2015 : 9). À la lumière d'une analyse tenant compte du parcours et de divers facteurs sociaux des néolocuteurs, elles constatent entre autres choses que les apprenants polyglottes ont tendance à tirer davantage de bénéfices (socio)linguistiques d'un plus grand engagement que les apprenants bilingues.

3.2.2 L'engagement au Campus Saint-Jean : études antérieures

Les bienfaits potentiels de l'engagement des étudiants du CSJ dans leur apprentissage du français émergent de deux études récentes : l'une menée au sein de la résidence universitaire, l'autre au-delà du campus universitaire par le biais d'activités permettant à des étudiantes en sciences infirmières d'interagir avec divers membres de la francophonie locale.

Dans la première étude, ELAtia et Beaulieu (2012) ont comparé les gains langagiers de 24 étudiants en première année au CSJ répartis en deux

8. « Un changement de mode de vie initié par l'apprenant L2 et impliquant un certain niveau de prise de risque et de responsabilité afin de favoriser une utilisation et une exposition maximales à la langue cible » (notre traduction).

groupes afin de tester l'effet que pouvait avoir la vie en résidence sur la compétence (socio)linguistique. En effet, la présence d'une résidence universitaire de 100 places située sur le CSJ offre à ceux qui le désirent la possibilité d'augmenter leurs chances d'interagir dans la langue cible en créant un îlot francophone au sein même du CSJ. La politique linguistique de la Résidence Saint-Jean s'inspire du concept des résidences de langues étrangères ou « foreign language houses » (Martinsen et coll., 2011) : chaque étudiant désireux d'y habiter doit signer un contrat langagier l'engageant à respecter « la politique gérant l'usage exclusif du français dans les lieux communs et publics » (ELAtia et Beaulieu, 2012 : 9). Cet engagement est donc non seulement formel, mais aussi volontaire puisque la vie en résidence est facultative. À la lumière des résultats à un test évaluant trois aspects de la compétence orale, le groupe vivant en résidence a montré un avantage par rapport au groupe contrôle résidant hors campus, dont le niveau d'engagement était moindre et pour qui l'usage du français était souvent limité à la salle de classe. Ces gains étaient particulièrement élevés en ce qui a trait à l'usage de formes familières, à l'interaction et à la pragmatique, c'est-à-dire au développement du français social. De plus, comparativement au groupe contrôle, les membres du groupe expérimental étaient plus confiants et plus à l'aise, prenaient davantage d'initiative dans la discussion et faisaient usage de meilleures stratégies d'autocorrection.

La seconde étude, celle de Tran-Minh (2015), visait à tester l'efficacité de quatre situations authentiques de communication avec la communauté locale sur l'expérience langagière de 28 infirmières en formation initiale bilingue à l'Université de l'Alberta. Ces situations visaient des interactions avec des interlocuteurs d'âges variés – entre autres tâches, les étudiantes devaient animer un atelier santé auprès d'enfants de la maternelle, rencontrer un aîné francophone et participer à un kiosque d'information. Cette variété de contextes permettait de cibler la variation dans le degré de formalité de l'échange verbal. Somme toute, bien que l'expérience d'engagement en français ait été une source de stress et de quelques difficultés pragmatiques pour certaines, les étudiantes ont généralement déclaré s'être senties motivées et ont fait état d'une plus grande prise de conscience de la variation entre le français académique et le français social, comme il ressort des témoignages suivants :

- 3) a. *En arrivant, je ne pensais pas que mon français était bon, je ne parlais jamais avant à l'école mais maintenant, j'ai **plus de confiance en moi.***

- b. *Je sais que mon français n'est pas parfait, je fais des erreurs mais quand même, quand j'ai parlé les gens m'ont bien compris alors maintenant je sais que **je dois juste parler, même si je fais des fautes parfois.***
- c. *Ça m'a donné **envie d'aller parler plus à des francophones.** Je me suis inscrite pour faire du volontariat dans la maison de retraite cet automne.*

À la lumière de ces études antérieures portant sur l'engagement individuel, la réflexion sur la place du français au sein du CSJ s'est poursuivie depuis 2016; le fruit des étapes initiales de ce travail est présenté dans la section suivante.

4. UNE VISION LINGUISTIQUE : D'UNE FINALITÉ À DES ACTIONS CONCRÈTES

Pour un campus francophone comme le CSJ, situé au sein d'une université et d'une province anglophones, la communauté peut constituer un microcosme francophone majoritaire – aussi temporaire soit-il pour certains – où des francophones et des néofrancophones se côtoient dans des contextes académiques et sociaux. Au-delà du CSJ lui-même, les réseaux de collaboration et les partenariats que celui-ci entretient avec divers organismes et institutions communautaires francophones multiplient les occasions d'engagement en milieu francophone minoritaire. Malgré ce potentiel, l'anglais demeure pour plusieurs étudiants la langue de la vie sociale.

4.1 Une vision et des principes linguistiques

Au printemps 2016, un groupe de travail a donc voulu renouveler la réflexion institutionnelle sur la langue afin de trouver des pistes de solution visant à augmenter la vitalité du français dans les lieux publics du CSJ tout en reflétant la place centrale qu'occupe le français au sein de l'institution. L'objectif était triple: proposer des moyens visant à soutenir la communauté étudiante du CSJ, y renforcer la place du français et favoriser le développement de compétences essentielles identifiées comme prioritaires lors de la planification stratégique 2016-2021 (p. ex., le bilinguisme, la communication, l'ouverture à la diversité). Guidé par une chercheuse en sociolinguistique, le travail de ce groupe a mené à la production d'un document administratif intitulé *Le français, langue de vie au Campus Saint-Jean* (Campus Saint-Jean, 2016b). La finalité annoncée de cette vision linguistique, celle de « former des citoyens bilingues qui, au sein d'un environnement global, contribueront

à la vitalité du français», se centre sur l'aspect linguistique tout en tenant compte du social et du culturel. Conformément à la devise du campus, «unité, diversité, université», la vision linguistique est axée sur la diversité et sur l'équité au sein de la communauté du CSJ (Wilson et Lemaire, 2018). En s'inspirant des besoins spécifiques au CSJ, *Le français, langue de vie* s'articule autour de cinq principes : le rôle des communautés dans la vitalité linguistique, la maîtrise de la norme écrite, la compétence sociolinguistique, les échanges interculturels et les partenariats (voir le Tableau 3).

Tableau 3: Vision linguistique du CSJ et principes sous-jacents

Principe général	Manifestation au CSJ
Principe 1. Communauté Le français, surtout en situation minoritaire, dépend des communautés qui le font vivre.	Le CSJ soutient une vie en français pour les membres de sa communauté, dans un environnement positif, inclusif et ouvert à l'expérimentation linguistique.
Principe 2. Norme écrite La maîtrise de la norme écrite est un atout liant les individus à la tradition française et à la francophonie mondiale.	La maîtrise de la norme écrite est l'un des objectifs pédagogiques fondamentaux du CSJ.
Principe 3. Variation linguistique L'emploi d'un français oral adapté au contexte est aussi important que la maîtrise de la norme écrite.	Le CSJ tient compte de la distinction entre l'oral et l'écrit et encourage la variation linguistique selon la formalité du contexte.
Principe 4. Diversité culturelle Les échanges culturels enrichissent la francophonie.	En tant qu'environnement multiculturel et plurilingue, le CSJ favorise les échanges entre les différents membres de sa communauté.
Principe 5. Partenariats Les partenariats permettent de tirer profit de ressources limitées.	Le CSJ développe et cultive des partenariats institutionnels, gouvernementaux et communautaires.

D'une part, la vision linguistique proposée préconise «un environnement positif, inclusif et ouvert à l'expérimentation linguistique» (principe 1), c'est-à-dire qu'il s'agit de favoriser un milieu où l'on encourage les étudiants à vivre en français plutôt que de réprimander les pratiques plurilingues. Cette approche vise ainsi le développement d'un sentiment d'appartenance au CSJ et à des communautés de pratique au sein desquelles francophones et néofrancophones se côtoient, échangent et s'épanouissent collectivement et individuellement en français.

D'autre part, au plan pédagogique, l'offre de cours actuelle et les services aux étudiants reflètent les principes 2 et 3 (norme et variation). En plus d'une séquence de cours de français de base visant le développement de compétences linguistiques à l'oral et à l'écrit (lexique, syntaxe, morphologie, phonologie et phonétique), des cours intermédiaires mettent l'accent sur des compétences spécifiques : la rédaction technique et universitaire, les connaissances métalinguistiques et les stratégies d'autocorrection, la réflexion sur la langue dans son contexte social, etc. Aux cours de langue s'ajoutent des services de soutien à l'écrit et à l'oral offerts par La Centrale, le pôle de réussite et d'excellence du CSJ ; voir Lemaire et Wilson (2014) et Wilson et Lemaire (2018) pour une description détaillée de ces services. En lien avec le principe 3 (variation), on reconnaît également que l'alternance codique et les formes familières ou vernaculaires « non standard » sont parfaitement normales lors d'interactions informelles entre jeunes locuteurs bilingues, mais qu'elles seront moins fréquentes en contextes plus formels.

Bref, la vision linguistique offre un aperçu de l'approche sociolinguistique privilégiée tout en explicitant les principes qui sous-tendent les actions proposées pour revitaliser le français au CSJ.

4.2 Des actions : engagement et compétence sociolinguistique

Les principes énoncés ci-dessus inspirent une série d'actions proposées pour accroître la vitalité du français au CSJ – divers moyens que peuvent prendre les étudiants pour s'engager activement dans leur processus langagier, au sein du campus (p. ex., association étudiante, club de photo, troupe de théâtre) ou au-delà (p. ex., association de la jeunesse francophone, festivals culturels locaux). Ainsi, les néofrancophones peuvent développer leur compétence (socio)linguistique tout en contribuant à la vitalité du français en milieu minoritaire.

Dans la section suivante, je mets l'accent sur la façon dont l'engagement communautaire (principe 1) et le développement d'une meilleure compétence sociolinguistique à l'oral (principe 3) sont au cœur d'un projet de recherche-action portant sur l'engagement linguistique et culturel en français.

4.3 Valoriser l'engagement au sein de communautés de pratique

Comme on l'a vu à la section 2.1.2, une constante semble ressortir des travaux antérieurs : la compétence lacunaire décrite dans la littérature affecte surtout la capacité d'acquérir et d'employer les formes familières du français social. Un constat émerge d'un ensemble de consultations faites auprès d'étudiants du CSJ en 2016-2017 : les cours à eux seuls permettent relativement peu d'interactions familières authentiques visant le développement du français social, comme en témoignent les exemples en (4).

- 4) a. *Le plus grand facteur dans l'amélioration dans mon niveau de langue était la vie en résidence et l'implication dans la vie étudiante.*
- b. *J'ai reçu beaucoup d'aide grammaticale cependant je ne sens pas comme j'ai la maîtrise de la langue quotidienne.*
- c. *Le français que j'ai appris vient de la communauté et non de mes cours.*

Après la mise en place de la vision linguistique, une campagne d'engagement symbolique sur les médias sociaux, intitulée « Ici, je vis en français », a été lancée à l'automne 2016. On y invitait la population étudiante et les employés du CSJ à déclarer publiquement leur désir de vivre en français par le biais d'une photo accompagnée d'un mot-clic associé à la campagne.

En réponse à cette étape initiale, qui permettait de sonder l'intérêt de la communauté du CSJ pour un engagement plus formel comme celui de la Résidence Saint-Jean, s'est mis en place un projet collaboratif de recherche-action axé sur l'engagement linguistique à l'extérieur de la classe. Ce projet vise à évaluer les effets de divers facteurs (p. ex., niveau et type d'engagement) sur la compétence (socio)linguistique ainsi que le rôle que joue la motivation extrinsèque sur cet engagement. Les participants néofrancophones sont d'abord invités à participer à une conversation d'environ 30 minutes avec un francophone natif avec qui ils se sentent à l'aise. Cette tâche permet d'éliciter, dans la mesure du possible, le français « social » des participants et de leurs interlocuteurs. Chaque participant remplit également un questionnaire de profil linguistique – langue(s) maternelle(s), contexte et âge du début de l'acquisition du français, la ou les langues employées dans divers contextes, etc. – et passe un test d'acceptabilité (Birdsong, 1992) ayant pour but d'évaluer sa compétence grammaticale en français. À diverses étapes subséquentes, les néofrancophones pourront s'autoévaluer quant à l'augmentation ou la diminution de leur niveau d'engagement, y compris leur niveau de participation à des communautés de pratique francophones

et l'intensité des contacts qu'ils entretiennent avec des francophones. Ils seront également invités à partager leurs impressions quant à l'effet de leur niveau d'engagement sur leurs compétences (socio)linguistiques.

À la lumière des travaux de Mougeon et Rehner (2015) et dans le but de favoriser la création de communautés de pratique, des activités d'engagement en français en lien avec divers champs d'intérêt seront proposées. Trois niveaux d'engagement sont également ciblés : minimal, moyen et élevé (voir le Tableau 4). L'intention est de permettre aux participants de trouver des activités (p. ex., récréatives, professionnelles, bénévoles) liées à des domaines d'intérêt qu'ils cultivent peut-être déjà dans leur langue maternelle (p. ex., les arts et spectacles, le sport, les sciences, l'éducation) et de les inciter à poursuivre ou à diversifier leur participation à ces activités en y incluant le français. En visant des champs d'intérêt familiers et trois niveaux d'engagement correspondant à des degrés variables de prise de risque linguistique (Université d'Ottawa, 2017) ou de participation à la communauté de pratique (Wenger et coll., 2002), cette méthode réduit, pour les néofrancophones, l'anxiété liée à l'acquisition d'une L2, puisqu'elle permet et légitime la participation occasionnelle ou même périphérique.

Tableau 4: Exemples d'activités selon trois niveaux d'engagement

		Domaines d'intérêt	
		Arts et spectacles (exemple 1)	Sport, santé et bien-être (exemple 2)
Niveaux d'engagement et de participation	Élevé (acteur, interaction élevée, intégration à une communauté de pratique)	Faire partie d'une chorale francophone	Faire partie d'une troupe francophone de danses traditionnelles
	Moyen (participant actif, interaction modérée)	Participer à une exposition organisée par un regroupement artistique francophone	Participer à une formation en premiers soins
	Minimal (auditeur, observateur, sans interaction)	Assister à la projection publique d'une pièce de théâtre ou d'un film	Assister à la partie de hockey d'une équipe francophone

5. DÉFIS ET PERSPECTIVES D'AVENIR : SOUTENIR DES COMMUNAUTÉS DE PRATIQUE EN FRANÇAIS

De ce portrait d'ensemble, il ressort que le CSJ de l'Université de l'Alberta a effectivement beaucoup à offrir aux francophones restreints et aux néofrancophones en ce qui a trait au développement d'un vaste répertoire sociostylistique par le biais de l'engagement au sein de communautés de pratique. Malgré le potentiel que présente ce projet pédagogique basé sur la théorie sociale de l'apprentissage de Wenger, deux défis majeurs subsistent : la transformation des habitudes et le développement d'une communauté de pratique comprenant l'inclusion des néofrancophones à cette communauté institutionnelle plurielle.

Tout d'abord, bon nombre d'étudiants affirment ne pas employer le français à l'extérieur de la salle de classe non pas par manque de volonté, mais par simple habitude : dans plusieurs écoles primaires et secondaires où les élèves inscrits en immersion française partagent leur environnement avec ceux qui suivent leur programme en anglais, la langue des couloirs et de l'interaction informelle est l'anglais. Dans le cadre des consultations faites auprès d'étudiants fortement engagés à vivre en français, plusieurs font état d'un moment charnière ou d'un « point tournant » (Muñoz, 2012) dans le développement de leur compétence (socio)linguistique : séjour dans un camp en français, participation à une activité proposée par un groupe jeunesse, etc. Si l'on veut tenter de modifier des habitudes sociales bien ancrées, il faudra sans doute créer davantage de ces moments forts qui permettent aux néofrancophones de trouver leur voix en français et, éventuellement, d'entreprendre un processus de transculturation francophone. Il apparaît donc indispensable, dans le milieu pédagogique du CSJ, d'encourager les néofrancophones à prendre davantage de risques liés à l'engagement actif en français L2.

Le second défi est lié au concept même de communauté de pratique. Malgré l'apport potentiel des « nouveaux locuteurs » à la vitalité des communautés linguistiques minoritaires auxquelles ils se joignent, une impression de deux solitudes entre locuteurs « traditionnels » d'une langue minoritaire et « nouveaux locuteurs » émerge de travaux portant sur la revitalisation de langues minoritaires à travers le monde (Kasstan, 2017). Au CSJ, les divers segments de la population étudiante demeurent relativement isolés les uns des autres, et ce, même s'ils interagissent occasionnellement dans la salle de classe. En effet, en périphérie du groupe le plus engagé, on distingue un nombre important d'étudiants déclarant une réticence à s'engager à « vivre

en français», engagement qui implique des pratiques qu'ils associent à un sentiment d'insécurité linguistique dans leurs interactions avec de « vrais » francophones. D'une part, on continue de constater un isolement de la part de certains néofrancophones, qui se disent parfois intimidés par leurs congénères francophones de naissance (Mandin, 2010 ; Skogen, 2006). D'autre part, certains francophones se montrent réticents à accueillir les néolocuteurs au sein d'une francophonie renouvelée. Lemaire résume cette ambivalence de la façon suivante :

certains apprécieront la diversité qui règne au CSJ et ne verront pas en elle un obstacle à l'apprentissage, mais [...] au contraire un espace de stimulation et de rencontre. Mais pour d'autres, la présence majoritaire d'étudiants d'immersion anglophones pourra possiblement faire résonner la crainte de l'assimilation linguistique et aviver la crainte de faire du CSJ un autre lieu de bilinguisme soustractif (2014 : 41).

Il importe donc de favoriser un fort sentiment d'appartenance institutionnelle par le biais d'activités rassembleuses et de moyens visant à faciliter la participation des néofrancophones aux communautés de pratique francophones du CSJ et, éventuellement, à la francophonie albertaine.

« Building student engagement necessitates enhancing processes and structures that aid learning such as [Communities of Practice], virtual or face-to-face, in ways that are responsive to the needs of increasingly diverse students. »⁹ (Masika et Jones, 2016 : 147)

Autrement dit, si l'on veut que tous les membres de la francophonie du CSJ puissent s'épanouir en français et contribuer à la vitalité du français en milieu minoritaire, il faut créer davantage de ponts entre les divers membres des communautés francophones universitaire et locale.

9. « Développer l'engagement des étudiants nécessite l'amélioration des processus et des structures qui favorisent l'apprentissage, comme [les communautés de pratique], virtuelles ou en personne, de façon à ce qu'elles répondent aux besoins d'une population étudiante de plus en plus diversifiée » (notre traduction).

BIBLIOGRAPHIE

- BAETENS BEARDSMORE, Hugo (1993), « The European School Model », Hugo BAETENS BEARDSMORE (dir.), *European Models of Bilingual Education*, Clevedon, Multilingual Matters, p. 121-154.
- BAETENS BEARDSMORE, Hugo et Merrill SWAIN (1985), « Designing bilingual education: Aspects of immersion and “European school” models », *Journal of Multilingual & Multicultural Development*, 6, 1, p. 1-15.
- BIRDSONG, David (1992), « Ultimate attainment in second language acquisition », *Language*, 68, 4, p. 706-755.
- BLONDEAU, Hélène, Nathalie DION et Zoe ZILIAK MICHEL (2013), « Future temporal reference in the bilingual repertoire of Anglo-Montrealers: A twin variable », *International Journal of Bilingualism*, 18, 6, p. 674-692.
- BLONDEAU, Hélène et Naomi NAGY (2008), « Subordinate clause marking in Montreal Anglophone French and English », Miriam MEYERHOFF et Naomi NAGY (dir.), *Social Lives in Language – Sociolinguistics and multilingual speech communities: Celebrating the work of Gillian Sankoff*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 273-314.
- BLONDEAU, Hélène, Naomi NAGY, Gillian SANKOFF et Pierrette THIBAUT (2002), « La couleur locale du français des Anglo-Montréalais », *Acquisition et Interaction en Langue Étrangère*, 17, p. 73-100.
- BLYTH, Carl (dir.) (2002), *The sociolinguistics of foreign-language classrooms: Contributions of the native, the near-native, and the non-native speaker*, Boston, Heinle & Heinle.
- CAMPUS SAINT-JEAN (2016a), *Au service de l'intérêt public et de la francophonie: Planification stratégique 2016-2021 | For the public good and francophonie: Strategic planning 2016-2021*, Edmonton, University of Alberta. Récupéré le 14 mars 2019 de https://cloudfront.ualberta.ca/-/media/cs/j/about-us/publications/livret_strategique2018fr.pdf
- CAMPUS SAINT-JEAN (2016b), *Le français, langue de vie au Campus Saint-Jean*. Récupéré le 14 mars 2019 de <http://bit.do/VisionFrancoCSJ>
- CANADA, ministère de la Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), Comité directeur-communautés francophones en situation minoritaire (2006), *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*. Récupéré le 14 mars 2019 de <http://publications.gc.ca/pub?id=9.633174&sl=1>
- CANADA, Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC) (2016), *Plan d'action FPT visant à accroître l'immigration francophone à l'extérieur du Québec*. Récupéré le 14 mars 2019 de <http://publications.gc.ca/pub?id=9.853852&sl=1>

- CANALE, Michael et Merrill SWAIN (1980), « Theoretical bases of communicative approaches to second language teaching and testing », *Applied linguistics*, 1, 1, p 1-47.
- CUMMINS, Jim et Marcel DANESI (1990), *Heritage languages: the development and denial of Canada's linguistic resources*, Toronto, Our Schools Our Selves Education Foundation.
- DION, Nathalie et Hélène BLONDEAU (2005), « Variability and future temporal reference: The French of Anglo-Montrealers », *University of Pennsylvania Working Papers in Linguistics*, 10, 2, p. 77-89.
- ELATIA, Samira et Suzie BEAULIEU (2012), « Développements sociolinguistiques des compétences langagières orales dans un milieu minoritaire francophone universitaire », *Notos*, 12, 2, p. 41-50.
- GADET, Françoise (1989), *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin.
- KASSTAN, Jonathan (2017), « New speakers: Challenges and opportunities for variationist sociolinguistics », *Language and Linguistics Compass*, 11, 8, p. 1-16.
- LABERGE, Suzanne (1977), *Étude de la variation des pronoms sujets définis et indéfinis dans le français parlé à Montréal*, thèse de doctorat, Université de Montréal.
- LANDRY, Rodrigue et Richard Y. BOURHIS (1997), « Linguistic Landscape and Ethnolinguistic Vitality: An Empirical Study », *Journal of Language and Social Psychology*, 16, 1, p. 23-49.
- LANDRY, Rodrigue, Kenneth DEVEAU et Réal ALLARD (2006), « Langue publique et langue privée en milieu ethnolinguistique minoritaire: les relations avec le développement psycholangagier », *Francophonies d'Amérique*, 22, p. 167-184.
- LAVE, Jean et Etienne WENGER (1991), *Situated learning: Legitimate peripheral participation*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LEMAIRE, Eva (2014), « Sortir de sa zone de confort, s'ouvrir, se replier: Mise en scène de l'apprentissage du français dans le milieu universitaire francophone minoritaire ouest-canadien », *Glottopol*, 24, p. 38-63.
- LEMAIRE, Eva et Sheena WILSON (2014), « Former à l'écriture dans le contexte de la francophonie minoritaire ouest-canadienne: impacts du centre universitaire de monitorat entre pairs », *Le français aujourd'hui*, 184, p. 1-8.
- MANDIN, Lucille (2010), « Portfolio langagier: Les finissants des programmes d'immersion se révèlent », *Canadian Journal of Applied Linguistics = Revue canadienne de linguistique appliquée*, 13, 1, p. 104-119.
- MARTINSEN, Rob A., Wendy BAKER, Jennifer BROWN et Cary JOHNSON (2011), « The benefits of living in foreign language housing: The effect of language

- use and second-language type on oral proficiency gains», *The Modern Language Journal*, 95, 2, p. 274-290.
- MASIKA, Rachel et Jennie JONES (2016), «Building student belonging and engagement: insights into higher education students' experiences of participating and learning together», *Teaching in Higher Education*, 21, 2, p. 138-150.
- MOUGEON, Françoise et Katherine REHNER (2015), «Engagement portraits and (socio)linguistic performance», *Studies in Second Language Acquisition*, 37, 3, p. 425-456.
- MOUGEON, Raymond et Édouard BENIAK (1991), *Linguistic consequences of language contact and restriction: the case of French in Ontario, Canada*, Oxford/New York, Clarendon Press/Oxford University Press.
- MOUGEON, Raymond et Françoise MOUGEON (2014), *Variation sur le continuum FL2 (+/- avancé) – FL1 (majoritaire/minoritaire): Usage prépositionnel avec les toponymes et l'accord sujet-verbe*, Communication présentée à Association for French Language Studies (AFLS), Kent, U.K.
- MOUGEON, Raymond, Terry NADASDI et Katherine REHNER (2010), *The sociolinguistic competence of immersion students*, Bristol/Buffalo, Multilingual Matters.
- MOUGEON, Raymond, Katherine REHNER et Terry NADASDI (2004), «The learning of spoken French variation by immersion students from Toronto, Canada», *Journal of Sociolinguistics*, 8, 3, p. 408-432.
- MUÑOZ, Carmen (2012), «The significance of intensive exposure as a turning point in learners' histories», Carmen MUÑOZ (dir.), *Intensive exposure experiences in second language learning*, Bristol/Buffalo, Multilingual Matters, p. 141-160.
- NADASDI, Terry (2005), «Le français en Ontario», Albert VALMAN, Julie AUGER et Deborah PISTON-HATLEN (dir.), *Le français en Amérique du Nord: État présent*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 99-115.
- NAGY, Naomi, Hélène BLONDEAU et Julie AUGER (2003), «Second language acquisition and "real" French: An investigation of subject doubling in the French of Montreal Anglophones», *Language Variation and Change*, 15, 1, p. 73-103.
- O'ROURKE, Bernadette et Joan PUJOLAR (2013), «From native speakers to "new speakers" – problematizing nativeness in language revitalization contexts», *Histoire Épistémologie Langage*, 35, 2, p. 47-67.
- O'ROURKE, Bernadette, Joan PUJOLAR et Fernando RAMALLO (2015), «New speakers of minority languages: the challenging opportunity – Foreword», *International Journal of the Sociology of Language*, 231, p. 1-20.
- PILLER, Ingrid (2002), «Passing for a native speaker: Identity and success in second language learning», *Journal of Sociolinguistics*, 6, 2, p. 179-206.

- POLINSKY, Maria et Olga KAGAN (2007), « Heritage languages: In the “wild” and in the classroom », *Language and Linguistics Compass*, 1, 5, p. 368-395.
- POPLACK, Shana (2015), « Norme prescriptive, norme communautaire et variation diaphasique », Kirsten JEPPESEN KRAGH et Jan LINDSCHOUW (dir.), *Les variations diasystématiques et leurs interdépendances dans les langues romanes*, Strasbourg, Société de Linguistique Romane, p. 293-319.
- SANKOFF, Gillian, Pierrette THIBAUT, Naomi NAGY, Hélène BLONDEAU, Marie-Odile FONOLLASA et Lucie GAGNON (1997), « Variation in the use of discourse markers in a language contact situation », *Language Variation and Change*, 9, 2, p. 191-217.
- SANKOFF, Gillian et Diane VINCENT, (1977), « L'emploi productif du *ne* dans le français parlé à Montréal », *Le français moderne*, 45, 3, p. 243-256.
- SCHUMANN, John H. (1986), « Research on the acculturation model for second language acquisition », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 7, 5, p. 379-392.
- SÉNAT DU CANADA (2012), *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Langues officielles*, Fascicule 6, Ottawa. Récupéré le 14 mars 2019 de http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/sen/yc34/YC34-411-6.pdf
- SKOGEN, Rochelle M. (2006), *Holding the tension in the sphere of the between: French immersion graduates in a francophone post-secondary institution*, thèse de doctorat, University of Alberta.
- STATISTIQUE CANADA (2017), *Faits saillants en tableaux sur la langue*. Récupéré le 14 mars 2019 de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/lang/index-fra.cfm>
- TRAN-MINH, Thao (2015), *L'approche actionnelle et hors-les-murs pour valoriser la dimension sociale de l'enseignement des langues? Perspective d'étudiants en contexte de français minoritaire*, Communication présentée à 1^{re} Rencontre internationale sur l'enseignement des langues étrangères au Québec (RIELEQ), Montréal.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) (2005), « Vitalité et disparition des langues ». Récupéré le 14 mars 2019 de <https://ich.unesco.org/doc/src/00120-FR.pdf>
- UNIVERSITÉ D'OTTAWA (2017), *Initiative de prise de risques linguistiques*. Récupéré le 14 mars 2019 de <https://ccerbal.uottawa.ca/risques-linguistiques/>
- UNIVERSITY OF ALBERTA (2016), *For the public good: Institutional strategic plan | Au service de l'intérêt public: Plan stratégique institutionnel*. Récupéré le 14 mars 2019 de <https://www.ualberta.ca/strategic-plan/>
- WENGER, Etienne (1998), *Communities of practice*, Cambridge, Cambridge University Press.

WENGE, Etienne, Richard MCDERMOTT et William SNYDER (2002), *Cultivating communities of practice: A guide to managing knowledge*, Boston, Harvard Business School Press.

WILSON, Sheena et Eva LEMAIRE (2018), « Le centre d'écriture bilingue : un espace alternatif de formation pour l'enseignement postsecondaire en milieu minoritaire », Samira ELATIA (dir.), *L'éducation supérieure et la dualité linguistique dans l'Ouest canadien : défis et réalités*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 189-210.

Réflexions sur la situation linguistique en Haïti : Entre propagande et discours scientifique

FRENAND LÉGER¹
CARLETON UNIVERSITY

1. INTRODUCTION

L'attitude de certains intellectuels (experts linguistes et non-linguistes) qui réfléchissent sur la question linguistique haïtienne semble confirmer la thèse d'Ellul (1990 : 158-160), selon laquelle l'individu moderne éprouve un besoin inconscient de propagande dû à sa faiblesse devant les événements politiques et économiques mondiaux qui le dépassent, l'écrasent et l'isolent. Impuissant devant les agressions des pouvoirs politiques et économiques capitalistes, l'individu moderne ordinaire a, paraît-il, besoin de ce « voile idéologique » qu'est la propagande pour sortir de l'isolement, pour s'assimiler à la masse tout en valorisant son individualité à travers son « engagement social », qui sera toujours au profit du système, car c'est le seul moyen dont il dispose pour tirer son épingle du jeu démocratique des temps hypermodernes. La tendance actuelle est de croire que le XXI^e siècle marque le début de l'ère « post-factuelle » ou de l'époque de la « post-vérité », comme si le fait par certains experts et certains politiciens de manipuler les faits était un art

1. L'auteur remercie vivement Michel DeGraff, Albert Valdman et Michel-Ange Hyppolite pour leur relecture attentive de cet article.

nouveau propre au règne de la « médiocratie »² actuelle. Or, nous savons que de tout temps les classes dirigeantes partout dans le monde se sont arrangées pour se soustraire à l'exigence morale du devoir de véracité.

Comme le souligne Arendt, « il n'a jamais fait de doute pour personne que la vérité et la politique sont en assez mauvais terme » (2010 [1964] : 289). Que ce soit la « post-vérité », qui consiste à faire de la vérité une totale abstraction, ou celle des acteurs nationaux et internationaux capables intellectuellement et moralement d'établir la différence entre le vrai et le faux, mais qui choisissent de remplacer la vérité par des mensonges pour des raisons inavouées et inavouables, le phénomène auquel cette nouvelle expression à la mode fait référence ne date pas de l'époque contemporaine. Lorsque Arendt affirme que « [l]es mensonges ont toujours été considérés comme des outils nécessaires et légitimes, non seulement du métier de politicien et de démagogue, mais aussi de celui d'homme d'État » (*Ibid.*), elle n'exagère pas. La plupart des discours politiques et des propos dits scientifiques tenus par des « experts » sur la situation linguistique en Haïti en sont un exemple palpable parmi d'autres dans le monde. Il s'agit ici de *dévoiler*³ des pratiques de domination sociale liées à l'usage des langues en Haïti ainsi que certaines spéculations formulées dans des discours pseudo-scientifiques qui semblent pourtant faire autorité dans la sphère des études sur la question linguistique haïtienne.

Si, dans un esprit scientifique, on accepte que la connaissance réelle se fonde sur l'observation méthodique des faits, on tombera aussi d'accord avec l'idée, partagée par la plupart des philosophes et des scientifiques, que l'objet premier de la science ne peut être autre chose que la recherche d'une certaine vérité, celle que l'on acquiert par l'expérience et la pratique. Dans son article « Critères de vérité. Leurs conséquences pour la linguistique », Mańczak pose d'emblée la question suivante : « Pourquoi les linguistes ne s'intéressent-ils pas au problème de savoir comment on peut distinguer le vrai du faux dans leur discipline ? » (1988 : 51) Sachant qu'il est communément admis que la linguistique est une discipline scientifique, Mańczak trouve étonnant que la pratique comme critère de vérité n'y joue aucun rôle

2. Voir l'ouvrage d'Alain Deneault (2015) dans lequel il dénonce la culture généralisée de la médiocrité, de la feinte, du mensonge... Deneault soutient que « l'expert » s'érige comme la figure centrale de la *médiocratie*.

3. *Dévoiler* dans le sens que l'entend Pierre Bourdieu (Bourdieu et Passeron, 1970; Bourdieu, 1977, 2002) par rapport à cette forme particulière de pouvoir qu'il appelle « pouvoir symbolique » dans le cadre de sa théorie générale de la « violence symbolique ».

(*Ibid.*: 52). Toujours dans la même veine, le linguiste haïtien Yves Dejean parle de « démesure dans l'irrationalité » pendant qu'il répertorie un ensemble « d'erreurs », de « mensonges grossiers », de « demi-vérités » et de cas « d'irrationalité démesurée et de suprême aberration » (2004 : 246) observés dans le discours de certains intellectuels et des autorités politiques quant à l'usage des langues sur le territoire haïtien.

2. VÉRITÉ HISTORIQUE ET LÉGISLATION LINGUISTIQUE EN HAÏTI

Avant l'arrivée et l'installation des Européens en Amérique, les habitants de l'île d'Haïti parlaient le taïno, l'une des langues amérindiennes d'Amérique du Sud et des Antilles que l'on regroupe sous la famille des langues arawaks. Au cours de son histoire, le territoire de l'île a été occupé par des colons espagnols, anglais et français qui, après l'extermination des Taïnos, ont fait venir des Africains pour travailler comme esclaves dans leurs plantations au profit de l'Europe. Formé au cours du XVII^e siècle, le créole présente encore dans son lexique les traces de la rencontre entre toutes ces populations ainsi que les langues qu'elles ont parlées. Les études linguistiques indiquent néanmoins que le français est la langue avec laquelle le créole partage le plus d'éléments compte tenu du degré de leur intimité et de la durée de leur contact, qui s'étend sur plusieurs siècles. Ces deux langues jouissent actuellement toutes les deux d'un statut officiel en Haïti, ce qui, souvent, porte la plupart des linguistes à faire abstraction dans leurs études de l'usage croissant de l'espagnol et de l'anglais aux côtés de celui du créole et du français sur le territoire d'Haïti. Le paysage linguistique haïtien a beaucoup changé depuis les soixante dernières années à cause des facteurs liés à la migration et au développement récent des médias sociaux sur Internet. S'il n'existe pas de données démolinguistiques sur les taux d'utilisation de l'espagnol et de l'anglais sur le territoire national et dans la diaspora haïtienne, il serait difficile de ne pas admettre que le nombre de locuteurs haïtiens de l'espagnol et de l'anglais a considérablement augmenté ces dernières années. Est-ce que la même tendance a été observée dans l'usage du français par ces Haïtiens de l'intérieur et de l'extérieur que l'on se plaît à considérer comme des francophones ?

Selon Arendt (2010 [1964]), la vérité de fait est un énoncé ou un discours qui correspond au réel qu'il décrit. La vérité de fait est, à cause de sa nature contingente, facilement dissimulable, manipulable et falsifiable par les acteurs qui détiennent le pouvoir, et quand c'est le cas, elle peut être complètement dénaturée au point de devenir tout simplement un cas de

mensonge. L'étude de la législation haïtienne en matière linguistique et l'examen des discours politiques et de certains écrits scientifiques sur la situation sociolinguistique en Haïti peuvent amener le plus crédule des observateurs à se demander si cet État-nation de la Caraïbe anciennement colonisé par la France n'est pas entré dans l'« ère post-vérité » avant la lettre. Devant le comportement de certains des héros⁴ créolophones d'ascendance africaine de la Révolution haïtienne ayant signé en français l'Acte de l'Indépendance le 1^{er} janvier 1804, il y a peut-être lieu d'évoquer la théorie de l'aliénation culturelle telle que Frantz Fanon (1952, 1961) la conçoit dans le contexte du colonialisme. Mais lorsqu'on examine les manœuvres politiques intéressées des élites haïtiennes, formées pour la majorité en France, qui ont continué pendant plus d'un siècle à utiliser exclusivement la langue française dans les affaires de l'État ainsi que dans les services publics adressés à une population majoritairement créolophone unilingue, la thèse de l'aliénation ne semble pas suffisante pour expliquer la situation. Dans le contexte postcolonial haïtien, la classe dirigeante, loin d'être folle ou insensée, a sagement perpétué, à son avantage, le système capitaliste despotique d'exploitation de l'homme par l'homme qui lui a permis de « capitaliser » sur le dos d'un peuple maintenu dans une condition de pauvreté extrême et de quasi-esclavage. De 1804 à 1843, aucune loi constitutionnelle haïtienne ne fait référence aux langues en usage dans le pays, malgré les multiples articles de réflexion et les débats intellectuels publiés à l'époque dans les journaux locaux sur le problème linguistique et sur sa corrélation avec la question de la création d'un État-nation démocratique et véritablement indépendant.

2.1 Langue et nationalisme à l'époque de l'École de 1836

Si le processus de construction de l'identité collective du peuple haïtien a abouti aujourd'hui à une réalité nationale, ce n'était pas encore le cas au début du XIX^e siècle, à l'époque où l'on pouvait lire, dans les colonnes des journaux *Le Républicain*, *Recueil scientifique et littéraire* (1836-1837) et *L'Union*, *Recueil commercial et littéraire* (1837-1839), une série d'articles

4. Voir l'article de Michel DeGraff (2014 : 300-301), où il met en contraste l'attitude de Toussaint Louverture et celle de Jean Jacques Dessalines par rapport à l'usage du français et du créole en Haïti. Contrairement à Toussaint, Dessalines a, semble-t-il, bien compris les mécanismes de l'aliénation linguistique et surtout l'importance de la langue créole dans le mouvement de libération nationale et de décolonisation d'Haïti.

portant sur la nécessité de se distancier de la France afin de créer une nation haïtienne distincte ainsi qu'une véritable culture nationale. Ces deux journaux étaient les tribunes de l'École de 1836, un mouvement littéraire qui regroupait des poètes et des prosateurs haïtiens, notamment les frères Ignace et Émile Nau et les frères et cousin Coriolan, Céligny et Beaubrun Ardouin. Parmi les principaux rédacteurs du *Républicain* et de *L'Union*, les frères Nau faisaient partie des plus actifs et figuraient parmi les plus motivés par la recherche de l'authenticité culturelle. Ces auteurs profondément nationalistes publiaient des articles de réflexion prônant la production d'œuvres littéraires et artistiques ancrées dans la réalité locale pour l'établissement d'une institution littéraire nationale libérée de l'emprise culturelle de la France. À la différence de certains de leurs prédécesseurs⁵ qui insistaient sur la nécessité d'un retour aux sources africaines, préfigurant du coup le futur mouvement de la Négritude, les frères Nau émettaient des réflexions portant sur le phénomène du métissage linguistique et culturel, qui est au cœur des concepts plus récents d'antillanité et de créolité. Pour les frères Nau, il fallait accepter le fait que la culture haïtienne est de nature hybride, dans le sens qu'elle emprunte à la fois aux civilisations africaines et occidentales. C'est à cette hybridité qu'Émile Nau fait référence lorsqu'il parle dans *Le Républicain* de « cette fusion du génie européen et du génie africain qui constitue le caractère de notre peuple [...] » (1836 : 2). Lorsque le président de la République a donné l'ordre de censurer puis de fermer *Le Républicain*, les frères Nau ont changé le nom du journal en *L'Union*. À partir du mois d'avril 1837, on pouvait lire dans les colonnes de *L'Union* les mêmes types d'articles abordant les questions relatives aux affaires nationales et à la situation socioculturelle locale, comme la politique, le commerce, la littérature et les langues. C'est ainsi qu'Émile Nau continue à publier ses réflexions dans *L'Union*. Selon lui, pour créer des œuvres originales et contribuer à la mise en place d'une véritable littérature haïtienne, les artistes et les écrivains ne devraient copier ni l'Afrique ni la France, car, affirme-t-il, « [la] source d'inspiration pour vous est en vous et chez vous ; hors de là, vous n'avez pas de salut » (1837 : 4).

5. Les deux prosateurs de cette période auxquels on fait le plus souvent référence et qui ont légué de remarquables réquisitoires contre le colonialisme sont Louis Félix Boisrond Tonnerre (cf. 1804 a, 1804b) et Pompée Valentin dit Baron de Vastey. Les écrits du baron de Vastey (cf. 1814, 1816, 1817) versent dans l'éloge de la beauté des « nègres » et des « négresses » des contrées lointaines de l'Afrique dans le but de dénoncer le sentiment de supériorité des Blancs de l'époque et leurs préjugés raciaux. Voir le livre de Marlene L. Daut (2017) sur le sujet.

Un auteur anonyme, qui veut démontrer qu'Haïti ne constitue pas encore une nation originale, pose le problème dans le même journal de la manière suivante :

Chaque nation a des traits caractéristiques qui la distinguent et en font un peuple à part des autres ; ces traits sont inhérents au génie et au caractère national, et doivent consister dans le langage, les traditions et la poésie, les droits religieux, le gouvernement politique et local, ou, ils doivent prédominer dans les institutions domestiques et sociales, les mœurs et coutumes particulières d'une contrée. La question que suggère cette réflexion est celle-ci : Haïti possède-t-elle quelques-uns de ces traits d'individualité qui lui donneraient des titres à cette sorte de distinction nationale ? Et, si elle ne les a pas, par quels moyens peut-elle les acquérir ? (Anonyme, 1837b : 2).

Il est important de citer aussi les réponses que cet auteur anonyme apporte aux deux questions qu'il a posées au début de son article. À la première question, il répond carrément qu'« [...] Haïti ne peut offrir aucun de ces caractères distinctifs permanents qui constituent l'originalité d'un peuple. Ceci est évident par la langue même que nous parlons ; le créole lui-même n'étant qu'une corruption du français [...] » (*Ibid.*) Dans la réponse à sa seconde question sur les moyens d'acquérir ces caractères distinctifs, il se montre plus optimiste :

Notre attention doit, en conséquence, se diriger moins en dehors et plus au-dedans, moins vers les nations étrangères et leurs exemples et plus vers ces circonstances qui sont liées à nos moyens d'action et à l'énergie de notre République ; nous devons moins imiter et créer davantage (*Ibid.*).

Cette conclusion positive va dans le même sens que celles d'autres rédacteurs anonymes de *L'Union* qui prédisent l'avènement d'une littérature ancrée dans le pittoresque des traditions et des mœurs locales. Si, pour tous les rédacteurs de *L'Union*, il est clair qu'il faut puiser dans les us et coutumes, dans les croyances locales, dans les contes et légendes et dans les chansons et les veillées paysannes pour développer une littérature nationale, les choses ne sont pas aussi évidentes pour eux quant à la langue qui servira de support à cette littérature nationale. Dans un article anonyme publié dans la chronique « Variétés » du même journal, on peut lire la question suivante :

Quelle langue se chargera de recueillir les termes qui seuls peuvent faire comprendre ces contes autrement inintelligibles ! comment transmettre l'esprit de ces chants si intraduisibles ! Une langue savante se pliera-t-elle aux exigences d'une littérature encore informe ? (Anonyme, 1839 : 3)

Comme la langue est le véhicule privilégié d'expression de la culture, tant orale qu'écrite, elle se retrouve toujours au cœur de toutes les réflexions ayant rapport à l'identité nationale et à l'authenticité de la littérature haïtienne. Un autre rédacteur anonyme de *L'Union*, qui agit lui-même en tant que critique, exprime son dépit d'avoir trop souvent à analyser des ouvrages français à cause du manque de « productions indigènes » :

Comment ne pas nous intéresser surtout à la littérature française qui est la nôtre, en attendant que nous en ayons une, ce qui peut fort bien ne pas arriver ; du reste, nous parlons le langage de la France ; nos mœurs, nos sympathies, nos idées, dans leur plus grande généralité, sont françaises (Anonyme, 1837a : 3).

Ce qui attire le plus l'attention lorsqu'on lit l'ensemble des articles écrits par ces contributeurs, que leurs idées soient justes ou parfois erronées, c'est qu'ils sont unanimes à reconnaître qu'Haïti a nécessairement besoin d'une littérature distincte. Cette nécessité est exprimée par le même chroniqueur anonyme de « Variétés » : « jamais nous ne pourrions faire connaître tout ce que nous possédons de fond poétique sans l'aide d'une littérature nationale » (Anonyme, 1839 : 3). L'autre sujet sur lequel les rédacteurs de *L'Union* s'entendent, c'est la question linguistique, qu'ils posent tous comme le principal obstacle au développement d'une littérature nationale originale en Haïti. Si les Haïtiens parlent « le langage de la France », c'est parce qu'il n'existe pas, selon eux, une véritable langue haïtienne. Le créole, considéré à l'époque comme une « corruption du français », n'était pas vu comme un idiome capable d'assumer des fonctions formelles dans la société haïtienne. Il convient de rappeler ici que les premières études scientifiques qui ont contribué à établir que le créole est une langue à part entière, et non pas une variété régionale déformée du français, datent du milieu du XX^e siècle. Pendant tout le XIX^e siècle et une bonne partie de la première moitié du XX^e siècle, le créole, dépourvu d'orthographe officielle, était perçu comme un simple dérivé abâtardi de la langue française inapte à supporter l'écriture. Voilà le contexte particulier dont il faut tenir compte pour bien appréhender toutes ces idées et affirmations émises dans *L'Union* concernant le statut de la langue créole et ses rapports avec le français en Haïti.

2.2 Le statut du créole et du français dans les constitutions haïtiennes

Vu la popularité du journal *L'Union*, il est quasiment impossible que les autorités politiques de l'époque, qui ont d'ailleurs toujours censuré la

presse, n'aient pas été au courant de ces articles traitant du problème des langues en Haïti. En sus de l'abstraction totale de la question linguistique dans la sphère politique entre 1804 à 1843, les treize constitutions haïtiennes en vigueur entre 1805 et 1918 sont absolument silencieuses par rapport à la question de l'officialisation linguistique⁶. L'article 31 de la constitution de 1843, énonçant dans une clause spécifique que « [l]es langues usitées dans le pays sont enseignées dans [les] écoles », est la toute première disposition constitutionnelle haïtienne relative à l'usage linguistique. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas d'une disposition concernant l'usage des langues sur le territoire haïtien de manière générale, mais de l'emploi des langues dans un domaine bien spécifique. Cette clause imprécise, qui ne mentionne pas les langues auxquelles elle fait référence, est celle qui a été reproduite dans la constitution du 14 juin 1867. L'article 41 de la constitution haïtienne du 15 novembre 1846, répété dans au moins trois autres constitutions (celles de 1874, de 1879 et de 1889), est de loin le plus flou. L'article 41 se lit ainsi : « L'emploi des langues usitées en Haïti est facultatif ; il ne peut être réglé que par la loi et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires ». Comme dans le cas de la disposition précédente, on ne sait pas de quelles langues il s'agit, et en plus, on a du mal à saisir le sens précis de l'adjectif « facultatif » utilisé dans l'article pour qualifier l'usage de ces langues que les législateurs ont sciemment ou inconsciemment omis de nommer. Voici au moins une série de trois questions importantes restées sans réponse pour la population de l'époque. Cette loi édictée dans l'article accorde-t-elle à la population le droit de bénéficier des services publics dans toutes les langues dites « usitées en Haïti » ? Quelle(s) est/sont la/les langue(s) en usage sur le territoire haïtien, et dans quelles circonstances peut-on ou doit-on utiliser l'une ou l'autre de ces langues ? Est-ce que l'adjectif « facultatif » dans le contexte de cette loi a le sens d'« optionnel », de « non contraignant » ou de « non obligatoire » ? Dans l'affirmative, on peut alors conclure que la population haïtienne de l'époque avait la possibilité et le droit de choisir d'utiliser ou non l'une ou l'autre de ces « langues usitées en Haïti » tout comme de n'utiliser aucune de ces langues. Il est clair que le fait de ne pas avoir nommé les langues dites « usitées en Haïti » et d'avoir ajouté que leur usage était « facultatif » ne relève pas d'un simple manque de sérieux, mais d'une pure démagogie politique qui laisse libre cours à toutes sortes d'abus de pouvoir de la part de la petite classe dominante francophone bilingue et à la

6. Voir l'inventaire de Pradel Pompilus (1985 : 78-80) sur la question linguistique dans les constitutions haïtiennes.

violation systématique des droits de la personne et des droits linguistiques de la population haïtienne majoritairement créolophone unilingue.

Si, pendant tout le XIX^e siècle, la classe gouvernante de la première république noire dite indépendante n'avait pas jugé nécessaire de mentionner le nom des langues en usage sur le territoire haïtien et d'expliciter leur statut légal ainsi que les conditions de leur emploi dans les affaires de l'État, les choses allaient commencer à changer au début du XX^e siècle, à partir du moment où la défense des intérêts socio-économiques et culturels de cette classe dominante l'a exigé dans le contexte de l'occupation d'Haïti par les États-Unis, de 1915 à 1934. Se sentant menacées par le comportement impérialiste et le racisme de l'occupant américain, qui cherchait à imposer sa langue et son système d'éducation en Haïti, l'élite locale et la France⁷ se sont battues pour préserver la francophonie haïtienne. La victoire francophone haïtienne sur le plan culturel se traduit dans la constitution de 1918, rédigée par un conseil d'État haïtien sous le contrôle du Département d'État des États-Unis, dont l'article 24 précise que « Le français est la langue officielle [en Haïti]. Son emploi est obligatoire en matière administrative et judiciaire ». Il s'agit en fait de la première constitution utilisée en Haïti dans laquelle on trouve une disposition législative qui tranche de manière univoque en matière de législation linguistique. Dans les quatre constitutions haïtiennes ayant immédiatement succédé à celle de 1918 (celles de 1932, de 1935, de 1946 et de 1950), on trouve pratiquement cette même disposition qui officialise l'usage du français tout en faisant totalement abstraction de la présence de la langue créole sur le territoire haïtien. En positionnant le français comme la seule langue officielle de la République d'Haïti et en rendant son usage obligatoire dans les services publics, l'article 24 de la constitution de 1918 n'a pas seulement persisté dans l'iniquité, il l'a renforcée sur le plan légal. Il importe de préciser que l'iniquité ne réside pas dans le fait par les dirigeants d'avoir maintenu le français, langue qui, selon Cothière, « a enrichi le patrimoine culturel de la nation » (2016/2017 : 160). Elle se situe plutôt dans le fait par les autorités d'avoir depuis toujours privilégié le français au détriment du créole, la langue maternelle de la quasi-totalité de la population haïtienne.

7. Voir l'article de Gaillard-Pourchet (2014 : 230-233), qui fournit des informations précises et bien documentées sur le rôle de l'élite intellectuelle haïtienne et sur la position officielle de la France dans la sauvegarde de la langue française pendant l'Occupation américaine de 1915.

C'est dans l'article 35⁸ de la constitution du 19 décembre 1957 que l'on mentionne le créole, pour la première fois dans l'une des lois mères, comme un outil naturel de communication en Haïti. On reconnaît également dans le même article que le français n'est pas une langue comprise et parlée par tous les Haïtiens et que le créole peut pallier les problèmes de communication posés par l'usage de la langue de Voltaire dans le milieu haïtien. La même disposition est répétée mot pour mot dans la constitution du 25 mai 1964 ainsi que dans celle du 14 janvier 1971. L'examen de la législation linguistique haïtienne indique que le créole était en effet légalement exclu des affaires de l'État du début du XIX^e siècle jusqu'à la fin du XX^e siècle, soit pendant près de deux cents ans. Durant cette longue période, le français était la seule langue autorisée à l'écrit et à l'oral dans presque tous les domaines sociaux de l'activité langagière formelle. Malgré sa marginalisation systématique par les classes dirigeantes, le vernaculaire créole a réussi à accéder au statut de langue nationale dans l'article 62⁹ de la constitution du 27 août 1983 et à celui de langue co-officielle aux côtés du français dans l'article 5¹⁰ de la constitution du 26 mars 1987. Entre la constitution de 1957 et celle de 1987, encore en vigueur actuellement, en passant par la loi du 18 septembre 1979 autorisant l'usage du créole dans les écoles comme langue d'enseignement et objet d'enseignement, il y a eu certes un progrès assez important en Haïti dans le domaine de la législation linguistique. Cela dit, il y a encore lieu de s'inquiéter quant à la réussite d'un éventuel programme d'aménagement linguistique à venir lorsqu'on examine les réflexions récentes sur la question et surtout lorsqu'on observe l'attitude des détenteurs successifs du pouvoir politique par rapport aux mesures à prendre par l'État pour l'application des lois linguistiques, ce qui constitue en soi l'élément le plus préoccupant.

Pour comprendre la gravité de la situation, penchons-nous sur certaines dispositions de la constitution de 1987 relatives à l'usage des langues officielles d'Haïti. Cela servira à se faire une certaine idée de l'interprétation de ces lois et surtout du rôle de l'État dans leur application. Sur les cinq

-
8. «Le français est la langue officielle. Son emploi est obligatoire dans les services publics. La loi viendra déterminer les cas et les conditions dans lesquels l'usage du créole sera permis et même recommandé pour sauvegarder les intérêts matériels et moraux des citoyens qui ne connaissent pas suffisamment la langue française.»
 9. «Les langues nationales sont le français et le créole. Le français tient lieu de langue officielle de la République d'Haïti.»
 10. «Tous les Haïtiens sont unis par une langue commune: le Créole. Le Créole et le Français sont les langues officielles de la République.»

articles de la constitution qui abordent la question des langues, il est utile d'examiner les articles 5, 40 et 213. Dejean (2004: 244-245) décompose l'article 5 en trois points distincts, qu'il présente comme un mélange de rationalité et d'irrationalité. Selon lui, les deux premiers points de l'article sont rationnels, mais le troisième ne l'est pas. Le premier point est la reconnaissance explicite que tous les Haïtiens, nés et élevés en Haïti, sont créolophones, c'est-à-dire qu'ils sont tous unis par une langue commune qui n'est autre que le créole haïtien. Ce premier point est également la reconnaissance implicite, comme dans l'article 35 de la constitution de 1957, que la langue française, quoiqu'officielle, ne fait pas partie du patrimoine commun de la nation haïtienne. La rationalité du deuxième point de l'article réside dans l'officialisation logique de l'usage de la langue commune dans l'intérêt de la grande majorité des créolophones haïtiens. Les deux premiers points de l'article sont en effet rationnels parce qu'ils se basent sur des raisons justifiables, justifiées et explicitées dans le préambule de la constitution. Le troisième point, relatif à la conservation du français comme langue officielle en Haïti, est en revanche irrationnel pour Dejean, qui croit dur comme fer que si l'on n'a pas cherché à justifier l'officialisation du français dans l'article, c'est parce qu'aucune observation sociolinguistique judicieuse ne permet de le faire.

Présenter le français comme une langue pratiquement étrangère pour la grande majorité de la population haïtienne est une vérité de fait, mais considérer comme irrationnel et injustifiable le maintien de son statut officiel en Haïti en se basant principalement sur le critère démographique nous semble être une opinion tout aussi déraisonnable. En effet, quel linguiste créoliste rationnel croirait vraiment que la langue créole dans son état actuel est prête à remplacer immédiatement le français en Haïti dans tous les domaines sociaux de l'activité langagière formelle? La reconnaissance officielle du créole à côté du français dans la constitution de 1987 est l'une des meilleures décisions politiques jamais prises en Haïti. Il n'y a aucun doute là-dessus. On s'entend aussi sur le fait que le créole est une langue à part entière qui présente les mêmes potentialités que toutes les autres langues humaines, y compris le français, mais on ne mettra pas en doute non plus qu'il s'agit d'une langue dont l'émergence ne remonte qu'au XVII^e siècle et qui ne bénéficie d'un système d'écriture systématique et officiel que depuis 1979, soit depuis seulement une quarantaine d'années. Pour que le créole soit en mesure de couvrir tous les domaines d'utilisation qui lui sont assignés par la constitution de 1987, l'État doit jouer son rôle de manière active dans la planification du corpus et du statut de cette langue. Il reste encore un

gros travail conceptuel à mener, nécessaire à l'enrichissement de son lexique dans les domaines techniques et scientifiques et à la standardisation de son code écrit. En plus des autres conditions matérielles nécessaires au développement humain et à la croissance économique en Haïti, la codification de l'usage formel du créole et l'instrumentalisation de cette langue permettront en principe de développer des réseaux de professionnels, d'artistes, d'écrivains, de scientifiques et de savants créolophones pour la production et la diffusion de toutes sortes de savoirs dans la langue créole. L'État haïtien poursuit-il de tels objectifs? Quelles sont les mesures prises par les autorités haïtiennes pour s'assurer que l'État remplit ses obligations constitutionnelles en ce qui concerne l'usage des langues officielles sur le territoire national?

L'application des lois relève en principe du pouvoir exécutif, c'est-à-dire de la décision des gouvernements. Or, l'histoire nous apprend qu'en plus de deux siècles, aucun gouvernement haïtien ne s'est doté d'une véritable politique linguistique clairement énoncée. En l'absence d'une politique d'aménagement linguistique adoptée par l'État haïtien, comment s'assurer par exemple de l'application de l'article 40¹¹ de la constitution de 1987, qui fait obligation à l'État de divulguer toutes les informations relatives à la vie nationale dans les deux langues officielles du pays? Quels sont les enjeux de la diffusion de tous les documents officiels en créole? Selon Corbeil (1980, 1986), l'une des premières préoccupations importantes dans la mise en œuvre d'une politique d'aménagement linguistique concerne le travail d'analyse des fonctions de la langue à aménager, pour lequel il faut éviter de faire appel à la responsabilité individuelle. Ce principe, qui s'inscrit dans la théorie générale de l'usage linguistique, a à voir avec la distinction entre la pratique de « communication individualisée » et la pratique de « communication institutionnalisée » telle que décrite par Corbeil (1980 : 78-81). Comment peut-on articuler ces deux pratiques en Haïti dans le cas particulier du créole, dont il faut aménager non seulement le statut, mais aussi le corpus?

En ce qui concerne l'intervention sur le corpus créole, l'article 213¹² de la constitution de 1987 exige l'instauration d'une académie ayant pour mission d'instrumentaliser cette langue afin qu'elle puisse remplir les

-
11. « Obligation est faite à l'État de donner publicité par voie de presse parlée, écrite et télévisée, en langues créole et française aux lois, arrêtés, décrets, accords internationaux, traités, conventions, à tout ce qui touche la vie nationale, exception faite pour les informations relevant de la sécurité nationale. »
 12. « Une Académie haïtienne est instituée en vue de fixer la langue créole et de permettre son développement scientifique et harmonieux. »

fonctions qu'on lui assigne. L'*Akademi Kreyòl Ayisyen* (AKA) a été inaugurée en décembre 2014 et fonctionne depuis lors grâce à l'argent des contribuables. Après plus de cinq ans de fonctionnement et compte tenu de la situation de crise et de conflit interne qui sévit au sein de l'AKA¹³ depuis sa création, il y a lieu de s'inquiéter quant à la capacité de cette institution à remplir son mandat constitutionnel sur les plans administratif et scientifique. Tout projet ou proposition de loi dans un domaine social exige en principe l'expertise de spécialistes dans le domaine en question. Dans le cas de l'article 213, qui prévoit la création d'une académie dont le mandat est de « fixer » la langue créole pour lui permettre pourtant de se « développer », tout porte à croire que les responsables politiques n'ont pas fait appel aux experts linguistes ni même aux services d'un réviseur linguistique lorsqu'ils légiféraient en la matière. Il faut préciser que les déficiences de la constitution de 1987 en matière de législation linguistique sont tant qualitatives que quantitatives, car si les autorités politiques œuvraient sérieusement pour garantir les droits linguistiques de la population, il y aurait en la matière davantage d'articles dans la constitution. Il y aurait par ailleurs d'autres lois ou décrets relatifs à l'application de cette nécessaire politique linguistique qui a toujours fait défaut en Haïti. N'y avait-il pas des experts linguistes locaux et internationaux familiers à la question linguistique haïtienne lors de la rédaction de la constitution de 1987?

3. CRITÈRES DE VÉRITÉ ET DISCOURS SCIENTIFIQUES SUR HAÏTI

3.1 Description et documentation des langues en usage

Les premières publications adoptant une approche scientifique autour des faits de langue en Haïti datent de la quatrième décennie du XX^e siècle. Depuis les années 1930, il y a eu des thèses universitaires, des monographies et plusieurs articles, écrits par des spécialistes haïtiens et étrangers, qui portent sur les particularités du français haïtien, mais aussi, et surtout sur le créole, l'origine de cette langue, sa genèse, sa syntaxe, sa morphologie, son système phonologique, son orthographe, ses variations, etc. Parmi les principaux travaux portant sur la question des langues en Haïti, on peut, à titre indicatif, citer Sylvain (1974 [1936]), Faine (1937), Hall (1953), Pompilus (1961), Férère (1974), Valdman (1978), Chaudenson (1979),

13. Voir la lettre ouverte du linguiste et académicien Michel DeGraff (2018), dans laquelle il dénonce des pratiques de corruption, de népotisme et de plagiat et d'autres phénomènes négatifs observés au sein de l'AKA.

Dejean (1980), Vernet (1980), Bentolila et Gani (1981), Lefebvre et coll. (1982), Joseph (1988), Saint-Germain (1988), DeGraff (1992), Cadely (1994), Fattier (1998), Joseph (1999), Mufwene (2005), Hebblethwaite (2007), Lainy (2010), Spears et Joseph (2010), Berrouët-Oriol et coll. (2011), Glaude (2012), Léger (2013a), Govain (2014a) et Saint-Fort (2016/2017). Grâce à ces professionnels et à d'autres, le créole d'Haïti est probablement la langue créole la plus étudiée au monde. Si la majorité de ces travaux descriptifs sont écrits en français, et quelques-uns en anglais, on observe depuis quelque temps un certain engouement pour la production d'ouvrages et d'articles de réflexion en langue créole. Les actes du colloque sur l'AKA, publiés en 2013, sont une preuve que l'on réfléchit de plus en plus en créole sur la question linguistique en Haïti. Sur les 25 articles publiés dans les actes du colloque sur l'AKA, vingt sont écrits en créole, quatre en français, et un seul en anglais. On doit également citer *Yon lekòl tèt anba nan yon peyi tèt anba*¹⁴ (2013) qui est sans aucun doute le plus important ouvrage écrit entièrement en créole sur les questions linguistiques et éducatives en Haïti. Parallèlement à ces publications théoriques et descriptives, il existe des travaux normatifs, tels que des manuels scolaires, des livres de grammaire et des dictionnaires. De 1958 à nos jours, on a produit plus d'une vingtaine de travaux lexicographiques¹⁵ portant sur le créole. Dans cette langue, on a également publié des écrits divers et variés sur différents supports (livres, journaux, revues, écrans numériques, affiches, enseignes, etc.), qui abordent des sujets spécifiques et généraux dans différents domaines littéraires, commerciaux, techniques et scientifiques.

De tous les domaines sociaux de l'activité langagière écrite en Haïti, la littérature est celui dans lequel la langue créole reste la plus productive. Malgré la force démographique du créole, cette langue a pendant longtemps été reléguée à l'usage informel et à l'oralité. Ce n'est qu'à partir de 1979, grâce aux travaux préalables des Anglo-Saxons Ormonde McConnell et Frank Laubach, continués par des francophones haïtiens et français, notamment Charles Fernand Pressoir et Lelio Faublas et par l'Institut Pédagogique National (IPN), que l'on a réussi à doter le créole d'une orthographe officielle adéquate et d'un niveau de standardisation assez avancé lui permettant d'assumer plusieurs fonctions en situation formelle dans la société haïtienne. Contrairement aux écrivains haïtiens francophones, dont la plupart se sont

14. Le titre de cet ouvrage peut être traduit en français par « Une école irrationnelle dans un pays irrationnel ».

15. Pour un inventaire des travaux lexicographiques portant sur le créole haïtien, voir Valdman (2005a).

donné implicitement pour mission de défendre et de valoriser la culture du peuple haïtien à travers des œuvres écrites exclusivement ou principalement en français, les auteurs haïtiens d'expression créole, dont ceux de la *Sosyete Koukouy* par exemple, ont compris la nécessité de publier systématiquement dans leur langue maternelle afin d'enrichir son code écrit. Ces écrivains du *Mouvman kreyòl* ont jusqu'ici produit une littérature en langue créole assez riche en textes poétiques et en pièces de théâtre, mais beaucoup plus pauvre en textes narratifs. À la différence des genres anciens proches de l'oralité comme la poésie et le théâtre, le roman et la nouvelle, genres modernes de tradition écrite, ne sont pas abondants dans la littérature d'expression créole. En fait, le nombre de publications de récits de fiction brefs et longs écrits en langue créole ne dépasse pas encore une centaine, ce qui est peu en comparaison avec la multiplicité des recueils de poésie publiés dans cette même langue. Parmi les premiers récits littéraires les plus connus écrits en créole haïtien, on peut citer le recueil de nouvelles *Ale-vini Mirak* (1946) et les trois volumes de *Lanmou pa gin baryè* (1975, 1977, 1981) d'Émile Célestin-Mégie; *Ti Jak* (1965) et *Tonton Liben* (1976) de Carrié Paultre; le célèbre roman *Dezafi* (1975) de Frankétienne; *Ti Difè Boule sou Istoua Ayiti* (1977) de Michel Rolph Trouillot; et le recueil de nouvelles *Ravinodyab* (1982) de Félix Morisseau Leroy.

Les médias sociaux sont un autre domaine dans lequel l'utilisation écrite de la langue créole a considérablement augmenté ces dernières années. Selon DeGraff (2016/2017), qui cite l'étude de Keegan et coll. (2015) et les données de Scannell (2016), le nombre de tweets en créole, envoyés à partir des deux plus grandes villes d'Haïti (Port-au-Prince et Cap-Haïtien), dépasse de loin la quantité de tweets envoyés en français. Cela pourrait vouloir dire que les Haïtiens scolarisés des milieux urbains préfèrent l'usage du créole à celui du français dans leur communication sur les réseaux sociaux en ligne. D'après l'analyse de DeGraff (2016/2017: 178-179), le créole est probablement la langue dite « locale » la plus populaire sur Twitter, et son prestige serait à la hausse grâce à son usage numérique croissant. Rappelons-nous qu'en Haïti, le français est une langue utilisée principalement dans des contextes de communication formelle et le plus souvent à l'écrit, tandis que le créole a toujours été la langue que tout le monde utilise naturellement en situation de communication orale pratique et quotidienne. Il suffit donc de considérer les similarités qui existent entre les messages textuels instantanés sur les réseaux sociaux et la communication orale, particulièrement le fait que les messageries instantanées permettent un dialogue se rapprochant de la communication orale spontanée, pour saisir la raison logique qui

explique la préférence des Haïtiens pour l'emploi de leur langue maternelle dans ce type de communication en ligne. Autrement dit, l'instantanéité, le sentiment de coprésence et les autres traits de l'oralité qu'offrent les messageries instantanées favorisent l'emploi du créole, en plus de toutes les autres raisons pratiques liées à l'utilisation de la langue maternelle.

Si l'usage de la langue créole en Haïti s'accroît de plus en plus même dans les contextes les plus formels, le français reste encore la langue largement dominante dans presque tous les domaines traditionnels de la communication écrite. Les manuels scolaires, les publications scientifiques, la presse écrite, l'étiquetage des produits commerciaux et leur mode d'emploi, l'affichage publicitaire, les documents officiels de l'État, les documents d'information des institutions privées et publiques, etc., sont écrits en grande majorité en français. L'un des cas les plus symptomatiques de la situation défavorable du créole écrit par rapport au français dans les communications officielles de l'État haïtien réside dans l'amendement constitutionnel de mai 2011, rédigé, adopté et publié exclusivement dans la langue de Voltaire. Si la constitution de 1987 est disponible dans les deux langues officielles du pays, pourquoi n'en est-il pas de même pour la version amendée de cette même constitution? Quelles sont les implications juridiques d'un tel manquement? Dans une étude sociolinguistique, Anne-Marie Coriolan a observé que «le domaine de l'édition, qui demeure abondante, se fait surtout en français pour les œuvres littéraires; les ouvrages en créole sont le plus souvent des textes spécialisés ou militants» (2010: 237-238). En ce qui concerne les usages institutionnalisés, Coriolan affirme ceci :

La quasi-totalité des textes officiels est en français, quoique, à l'Assemblée nationale, les députés puissent s'exprimer dans les deux langues, avec une nette préférence pour le français. Dans l'ensemble de l'administration, les textes sont le plus souvent en français, à de rares exceptions bilingues près (Guide d'état civil) (*Ibid.*: 235).

Les résultats de l'enquête de Coriolan, qui confirment le statut privilégié du français dans les pratiques langagières écrites en Haïti, ne diffèrent pas de ceux de Léger (2013a). Moins de deux ans après le séisme dévastateur survenu en Haïti le 12 janvier 2010, un nombre impressionnant de documents écrits divers ont été publiés en rapport avec la catastrophe. Léger (*Ibid.*) a analysé ce corpus de textes dans le cadre d'une étude portant sur l'usage du créole écrit en Haïti. Ces publications sur un sujet qui concerne l'ensemble de la nation haïtienne peuvent être classées en deux grandes catégories: textes officiels provenant des instances de l'État et textes non officiels issus de la société civile. Dans la catégorie très restreinte des textes

officiels produits par les autorités de l'État, on ne trouve que des documents administratifs, tels que des rapports, des bilans et des documents de demande de financement, qui sont tous écrits en français et en anglais. Quant à la deuxième catégorie, elle regroupe un grand éventail de documents que l'on peut subdiviser en documents utilitaires provenant du secteur privé et des organisations non gouvernementales locales et internationales et en documents littéraires écrits par des particuliers. L'analyse de ces écrits circonstanciels non officiels, qui concernent les franges les plus pauvres de la population haïtienne, indique qu'ils sont écrits majoritairement en français.

Un an après le séisme est paru dans le numéro du 12 janvier 2011 du quotidien *Le Nouvelliste* une compilation de dix-sept textes littéraires qui consiste en des témoignages écrits par les écrivains haïtiens les plus célèbres, notamment Frankétienne, Gary Victor, Lyonel Trouillot, Louis-Philippe Dalembert, Rodney Saint-Éloi, Syto Cave et Kettly Mars. Des dix-sept textes de la compilation, seul celui de Louis-Philippe Dalembert est écrit en créole, ce qui signifie que le taux d'utilisation de la langue maternelle de la population haïtienne, calculé à partir d'un échantillon de textes littéraires publiés par les meilleurs écrivains du pays dans le journal local le plus ancien et le plus populaire, ne représente pas plus de 5,8 %. Nous avons examiné l'ensemble du corpus de textes officiels et non officiels dans le contexte de la catastrophe provoquée par le séisme pour chercher à savoir si la situation du créole avait sensiblement évolué dans le domaine de la communication écrite, et nous sommes arrivé à deux constats. Si le créole a connu récemment un certain succès en ce qui a trait aux pratiques de communication écrite individualisée en situation informelle dans les médias sociaux, il reste encore très peu représenté dans le corpus des textes produits en contexte de communication institutionnalisée. Cette sous-représentation du créole, langue maternelle de la population haïtienne monolingue à plus de 90 %, sur un sujet qui la concerne directement, est un premier constat qui indique clairement un déficit démocratique considérable. Les deux langues qui ont dominé les discours officiels et non officiels sur la question de la reconstruction d'Haïti après le séisme de 2010 n'étaient autres que le français et l'anglais. La mise en place théorique du projet de reconstruction d'Haïti a été entreprise dans deux langues pratiquement étrangères pour la majorité de la population du pays.

Il y a un autre aspect fort négligé de la situation linguistique d'Haïti qui permet pourtant de bien se rendre compte de l'ampleur des pratiques de domination et d'exclusion sociale basées sur l'usage des langues dans ce pays. Il s'agit de la variété stylistique ou du registre particulier de la langue

créole que les Haïtiens qualifient communément de *kreyòl swa*¹⁶ parce qu'il est censé être plus proche du français que les autres variétés. Le *kreyòl swa* (fin et délicat) est, par opposition au *kreyòl rèk* (frustré et épais), le sociolecte prestigieux de deuxième rang, après le français, que pratique la petite minorité d'Haïtiens francophones privilégiés pour se démarquer, semble-t-il, de la variété basilectale du créole. En l'absence de données empiriques recueillies dans le cadre d'études systématiques portant sur les causes du recours au *kreyòl swa* et sur les conditions précises dans lesquelles cette variété est utilisée dans la société haïtienne, on peut dire que ceux qui l'emploient le font principalement pour se distinguer des locuteurs unilingues appartenant aux classes sociales les plus défavorisées. Il est utile d'ajouter qu'il est néanmoins difficile de savoir si le *kreyòl swa* relève de la variation diastratique ou de la variation diaphasique, et ceci pour plusieurs raisons. La variation diaphasique est situationnelle, tandis que la variation diastratique se situe sur un axe social. Or l'usage du *kreyòl swa* n'est pas l'apanage d'un groupe social en particulier, puisque les jeunes haïtiens scolarisés appartenant à la classe moyenne et résidant dans les bidonvilles l'utilisent aussi au besoin. Même les locuteurs ruraux jeunes et adultes habitant dans des zones éloignées de la capitale et des villes de province essaient de l'imiter, ce qui occasionne un grand nombre d'hypercorrections. Le plus intéressant dans tout cela, c'est qu'il y a des personnalités politiques scolarisées en français, mais issues de la paysannerie, ainsi que des linguistes créolistes et des académiciens, militant ouvertement contre l'usage du *kreyòl swa*, qui l'utilisent sans même s'en rendre compte. L'un des cas notoires est celui, documenté dans Valdman (2005b : 40-41), qui indique l'existence, dans un discours radiodiffusé de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide, de traits marquants du *kreyòl swa*, notamment des voyelles antérieures arrondies, du *r* postvocalique, des fonctifs *del/deu* et *kel/ken* et des cas d'alternance codique vers le français. Soulignons que la présence de ces traits morphosyntaxiques et phonologiques mésolectaux attribués au *kreyòl swa* est également attestée dans le parler naturel de locuteurs adultes monolingues du milieu rural n'ayant aucun contact régulier avec la langue française¹⁷. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'imitation ni d'hypercorrection, d'où la difficulté à déterminer avec certitude s'il s'agit d'un phénomène langagier situationnel, social ou autre.

16. Voir Valdman (2015, chap. 2 et 11).

17. Voir Fattier (1998).

3.2 Propagande et propagation des deux langues officielles

Rappelons-nous qu'en comparaison avec les études publiées en anglais et en créole, celles écrites en français dominent le discours scientifique sur la question linguistique haïtienne. Le fait par les experts francophones d'utiliser systématiquement le français pour décrire la situation linguistique haïtienne peut donner l'impression qu'Haïti est effectivement un pays francophone selon les termes de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Dans plusieurs des publications scientifiques citées plus haut et dans bien d'autres encore, qui portent sur la situation sociolinguistique haïtienne, on trouve des estimations plus ou moins fiables quant au nombre de locuteurs du français en Haïti. À ce jour, aucune institution haïtienne n'a entrepris une recherche sociolinguistique ayant pour objet le comptage des francophones haïtiens sur l'ensemble du territoire national. On ne dispose pas de données démolinguistiques valides relevant d'enquêtes sociolinguistiques qui permettent de savoir avec précision le nombre réel de locuteurs du français sur le territoire d'Haïti, État-nation dit « francophone ». L'examen des principales études portant sur le sujet permet d'affirmer que l'estimation de la proportion de locuteurs du français en Haïti varie entre 2 % et 42 % de la population. Entre ces deux valeurs, l'écart est très important, ce qui en dit long sur la validité des différents pourcentages avancés dans l'intervalle, et par conséquent sur la crédibilité des études consultées, dont certaines ne semblent pas être motivées par des facteurs strictement scientifiques. Selon les motivations, les préférences ou les intérêts des différents acteurs nationaux et internationaux, le pourcentage de francophones haïtiens a toujours grandement varié dans un sens ou dans l'autre, mais le taux de 10 % reste l'estimation la plus courante. Selon Saint-Germain (1997 : 613), Albert Valdman est le premier linguiste à avoir fait cette estimation, dans un article paru en 1964. Valdman répète la même estimation dans son livre publié en 1978, ce qui a, paraît-il, porté les responsables politiques haïtiens de l'époque, bizarrement, à l'adopter dans la Loi du 18 septembre 1979 stipulant dans l'article 1^{er} que « l'usage du créole, en tant que langue commune parlée par les 90 % de la population haïtienne, est permis dans les écoles comme instrument et objet d'enseignement ». Il s'agit d'un autre document officiel de l'État haïtien dans lequel il y a un passage qui peut induire en erreur, car le créole n'est pas la langue commune parlée par les 90 % de la population haïtienne. Cette langue est parlée par pratiquement 99,99 % des Haïtiens nés et élevés sur le territoire haïtien. Le taux de 90 % mentionné dans l'article ne représente en fait que la grande proportion des Haïtiens qui ne parlent pas le français. Les 10 % restant ont toujours été considéré comme des locuteurs

francophones bilingues en créole et en français, alors que certains d'entre eux maîtrisent également l'anglais et l'espagnol. Cette estimation de 10 % de bilingues francophones haïtiens est celle que l'on retrouve sous la plume de la plupart des linguistes haïtiens et étrangers, dont Prudent (1980), Lucrece (1983) et Saint-Fort (2016/2017).

Malgré la popularité que lui a procurée la Loi du 18 septembre, le taux de 10 % ne fait pas l'unanimité. Certains linguistes ne le trouvent pas assez élevé, alors que d'autres proposent des estimations plus basses. Pompilus (1983) estime entre 3 et 7 % la proportion d'Haïtiens qui sont capables de parler français. L'estimation de Dejean (1975, 1983, 2011), qui considère Haïti comme un pays monolingue, se situe à 2 %. Les propos scientifiques les plus crédibles tenus jusqu'ici sur la question du nombre de locuteurs du français existant en Haïti se trouvent dans Saint-Germain (1988, 1997), qui s'est donné la peine d'expliquer en détail la démarche méthodologique qui lui a permis d'arriver à la conclusion suivante : « Compte tenu des considérations sur la variation de la qualité de l'enseignement, on peut avancer qu'il y a probablement de 2 à 3 % d'Haïtiens résidant en Haïti qui peuvent se déclarer bilingues » (1997 : 614). D'un autre côté, Bentolila et Gani (1981) et Cothière (2016/2017) préfèrent parler de 15 à 20 %. Cette tendance à avancer des chiffres plus élevés que 10 % est également observée, mais de manière scandaleuse, dans les documents officiels de l'OIF, qui va jusqu'à estimer la quantité de francophones haïtiens à 42 %. Dans le rapport de 2014 de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, on ne trouve que les deux phrases suivantes concernant Haïti : « En l'absence de nouvelles données depuis le rapport de 2010, nous avons reconduit les proportions du précédent rapport. Nous estimons que 42,0 % des Haïtiens sont francophones en 2015, soit 4 453 567 individus » (Harton et coll., 2014 : 79). Dans le rapport de 2010, disponible sur le site officiel de l'OIF, on peut voir que le taux de 42 % est divisé en deux parties, soit 12 % de locuteurs francophones et 30 % de locuteurs partiellement francophones. Quelle est la différence entre un francophone total et un francophone partiel ? Le rapport de l'Observatoire de la langue française de l'OIF répond à cette question de la manière suivante :

Les États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF étaient saisis officiellement par un questionnaire comportant, entre autres, la question suivante : « Quelle est l'estimation du nombre de francophones ? Préciser : Francophones (personnes capables de faire face, en français, aux situations de communication courante) et Francophones partiels (personnes ayant une compétence réduite en français, leur permettant de faire face à un nombre limité de situations) » (Wolff et Gonthier, 2010 : 17).

À noter que les experts de l'OIF reconnaissent dans le rapport de 2014 qu'ils ont eu tort d'avoir pratiqué « les catégorisations hasardeuses [...] distinguant “francophones réels” et “francophones partiels”, voire le commode “francophiles” qui permet de multiplier quasiment à l'infini les locuteurs de français alors qu'il n'est question que d'attachement ou d'intérêt pour la France et éventuellement pour les cultures francophones » (Wolff et Aithnard, 2014: 8). Malgré ces propos, qui sous-entendent que les experts de l'OIF auraient adopté une nouvelle approche scientifique plus fiable leur permettant de se rapprocher de la vérité des faits dans leur estimation des francophones dans le monde, le taux de 42 % de francophones haïtiens est maintenu tel quel dans leur rapport de 2014, sans aucune justification (*Ibid.*: 18).

L'un des indicateurs les plus importants qui permettent à l'OIF de déterminer le nombre de francophones dans les pays du Sud où le français cohabite avec des langues dites « locales » est le niveau de scolarisation en français. C'est la raison pour laquelle, dans leur méthode de collecte de données, ils misent sur les individus sachant lire et écrire le français et sur la population âgée de 10 ans et plus. Dans le cas spécifique d'Haïti, pays où le taux d'alphabétisation est le plus bas de toute l'Amérique et où le système éducatif est l'un des plus faibles au monde, il y a de quoi être abasourdi lorsque l'OIF estime dans son plus récent rapport (2015) que 42 % des Haïtiens sont devenus francophones par la scolarisation en français. Selon les données statistiques de 2010 de l'Institut haïtien de Statistique et d'Informatique et d'autres sources citées dans Hebblethwaite et Weber (2012: 73),

61 % de la population [haïtienne] au-dessus de l'âge de 10 ans sont analphabètes; le taux rural est de 80,5 % et le taux urbain est de 47,1 % (<http://www.ihsi.ht>). 37,4 % de la population au-dessus de l'âge de 5 ans n'ont jamais été scolarisés; 35,2 % sont inscrits à l'école primaire; 21,5 % à l'école secondaire et 1,1 % à l'université. En 1950, la proportion d'élèves d'âge scolaire inscrits dans une école rurale était de 10 % et en 1970 cette proportion était de 12 % (Hadjadj 2000, p. 16). Au cours de l'année académique 2001-2002, 45,9 % des 6 à 24 ans fréquentaient une école ou université. Sur 1 000 élèves qui commencent l'enseignement primaire, 500 terminent la quatrième année et 355 atteignent le secondaire (Hadjadj 2000, p. 12). En 2000, 53 % des enseignants du secteur public et 92 % des enseignants du secteur privé étaient non qualifiés (Hadjadj 2000, p. 35).

Il est clair que ces données à elles seules suffisent à invalider l'estimation de l'OIF quant au nombre de locuteurs de français en Haïti. On prendra tout de même en considération les chiffres provenant du Rapport de

l'UNESCO d'avril 2008 (Tondreau, 2008), selon lesquels 37,4 % de la population haïtienne sont complètement analphabètes. Parmi les 62,6 % d'alphabétisés, seulement 21,5 % atteignent le niveau secondaire et 1,1 % le niveau universitaire. Si l'on tient compte du fait que la majorité du total des 22,6 % d'Haïtiens fréquentant l'école secondaire et l'université¹⁸ ne maîtrisent que partiellement la langue française orale et écrite à cause des faiblesses du système éducatif, on peut comprendre pourquoi il est impossible aux experts de l'OIF d'expliquer la démarche méthodologique qui leur a permis d'arriver au taux prodigieux de 42 %. Que représente vraiment ce taux de 42 % ? S'agit-il d'une réelle « propagation de la langue française » en Haïti ou de la simple « propagande pour la langue française » selon le même projet politique de conquête coloniale qui date de la création de l'Alliance française en 1883 ? Dans son article « Le projet politique de la langue française », Roselli rappelle que l'Alliance française « prend forme autour d'une idée formulée dans les termes de *propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger*, termes qui apparaîtront dans la couverture du *Bulletin* dès sa parution, en avril 1884 » (1996 : 84 ; l'italique est de l'auteure).

En ce qui concerne la propagation de la langue française en Haïti, Dejean pose une question pertinente : « Pourquoi n'avons-nous pas en 2011 au moins **un demi-million** de bilingues créolophones et francophones, en dépit du fait que l'enseignement scolaire s'est fait **en français** de tout temps ? » (2011 : s. p. ; l'auteur souligne). Cette question a été posée par Dejean dans un article qui « se veut une critique rigoureuse » (*Ibid.*) d'un ouvrage collectif coordonné par Robert Berrouët-Oriol et préfacé par le linguiste québécois Jean-Claude Corbeil. Dans l'avant-propos de cet ouvrage, intitulé *L'aménagement linguistique en Haïti : enjeux, défis et propositions*, Corbeil propose d'emblée la création d'un « projet de loi portant sur *l'aménagement et la didactique des deux langues haïtiennes* » (Berrouët-Oriol, 2011 : xvii ; l'italique est de l'auteur). Dans l'introduction, qui suit l'avant-propos, Hadjadj présente le créole et le français comme des « langues Marassa » (*Ibid.* : 19), c'est-à-dire des sœurs jumelles. Pour les besoins de notre analyse, il importe de souligner que deux des quatre auteurs de l'ouvrage (Berrouët-Oriol et Cothière) ont plusieurs fois répété dans leurs chapitres respectifs le segment « deux langues haïtiennes » utilisé par Corbeil

18. Voir l'article de Renauld Govain (2014b), doyen de la Faculté de Linguistique Appliquée de l'Université d'État d'Haïti, qui documente l'existence de cours de mise à niveau en français dans toutes les facultés à cause de la compétence linguistique extrêmement faible des étudiants.

pour qualifier le créole et le français, ce qui va carrément à l'encontre des prescriptions rationnelles de l'article 5 de la constitution haïtienne de 1987, qui reconnaît deux langues officielles, certes, mais une seule langue haïtienne dans le créole puisqu'il s'agit de la seule dont l'usage est commun à l'ensemble des Haïtiens. Dans la constitution de 1987, il n'y a pas d'ambiguïté par rapport au statut réel du français en Haïti. Avant de déclarer que le français est l'une des deux langues officielles de l'État, l'article 5 stipule clairement que « [t]ous les Haïtiens sont unis par une langue commune: le Créole », et non pas par deux langues. Ce faisant, on reconnaît dans la constitution que le français n'est pas une langue haïtienne compte tenu du fait que son usage restreint sur le territoire national pendant plusieurs siècles, contrairement à l'usage du créole, n'a historiquement pas contribué à la construction de l'identité collective culturelle du peuple haïtien. Cela dit, il faut considérer la réalité sociale de la communauté haïtienne dans toute sa complexité pour éviter de tomber dans le piège qui consiste à définir Haïti uniquement par la langue créole, car elle n'est en fait qu'un élément culturel de cohésion parmi d'autres.

Pour bien comprendre le sens précis de l'article 5 de la constitution de 1987 en ce qui a trait à la fonction identitaire du créole dans la société haïtienne, il importe de reconnaître les liens intimes, parfois pertinents, que l'on établit souvent entre les notions d'« identité », de « culture », de « langue », de « discours » et de « nation », sans pourtant les confondre. Le mot « créole » utilisé dans l'article 5 ne renvoie pas à une simple notion abstraite, mais à un code de communication linguistique utilisé par des millions d'êtres humains vivant dans un État-nation, ce qui en fait une « institution sociale » bien réelle. Le terme « créole » fait référence à des pratiques langagières entre des individus appartenant à un même groupe social qui partage un ensemble de valeurs véhiculées à travers des discours originaux. La « langue » est une notion qui a été remise en question par plusieurs penseurs importants, dont Bakhtine (1977 [1929]), Yaguello (1988), Meschonnic (1997), Calvet (2004) et Sériot (2010). Selon ces auteurs, la langue est une idée reçue, une construction théorique qui n'existe pas dans la nature. Si l'on se base sur les travaux de ces auteurs, pour lesquels la langue n'existe qu'à travers le discours, on peut soutenir que c'est l'usage du créole en situation pratique qui reflète l'identité collective culturelle du peuple haïtien, mais non la langue créole en elle-même. Autrement dit, la spécificité culturelle du peuple haïtien ne se situe pas dans la langue créole. Elle réside plutôt dans des éléments discursifs et pragmatiques, dans les mots, les phrases, les implicites, les silences, les sous-entendus, les non-dits, les intonations, l'expression

corporelle, les gestes, bref, dans les conventions culturelles propres à la communauté haïtienne. Il est intéressant de souligner en passant que ces éléments culturels, que l'on pourrait qualifier de « créolismes » ou d'« haïtianismes » selon les termes de Pompilus (1961), permettent de distinguer la minorité des locuteurs francophones haïtiens des locuteurs francophones originaires d'autres régions du monde. Il semblerait donc que ce n'est pas la langue créole ni la langue française qui reflète l'identité collective culturelle du peuple haïtien, mais les discours des Haïtiens, c'est-à-dire l'ensemble de leurs productions langagières, avec tout ce que cela implique. Précisons ici que l'objectif de ces considérations théoriques sur les notions abstraites de langue, de nation et d'identité n'est nullement de nier le fait historique fondamental que l'unité linguistique a contribué à forger l'unité nationale dans le cas d'Haïti, et l'article 5 de la constitution de 1987 est clair là-dessus.

Malgré cette disposition constitutionnelle qui ne reconnaît pas le français comme l'un des médiateurs de l'identité haïtienne, l'ouvrage *L'aménagement linguistique en Haïti* postule l'existence de la « francocréolophonie haïtienne » et propose une « convergence linguistique » (2011 : 158) entre ce que Jean-Claude Corbeil appelle les « deux langues haïtiennes » (*Ibid.* : 143). Puisqu'Haïti n'est pas un cas « francophone » isolé, établissons un parallèle entre la situation linguistique de l'ancienne « Perle des Antilles » et celle d'autres pays « francophones » pour chercher à mieux comprendre la logique qui se cache derrière la formule « les deux langues haïtiennes ». Est-ce qu'on pourrait selon la même logique *francophonisante* dire que le français est une langue africaine, ou plus spécifiquement une langue congolaise, malienne ou sénégalaise ? Si les « langues canadiennes » était une formule courante, à quelles langues cette formule ferait-elle référence ? Ferait-elle seulement référence aux deux langues officielles du Canada ou également aux langues autochtones, dont la plupart sont en danger d'extinction ? Sachant que ce sont principalement des Français de France qui ont colonisé le Québec et qui y sont restés majoritaires, on pourrait soutenir, à plus forte raison, que le français est une langue québécoise. Si l'on utilise souvent les termes « québécois » et « joual » pour faire référence aux variétés du français parlées dans la province du Québec, la formule « la langue québécoise » pour faire référence à la langue française dans le contexte du Québec n'est pourtant pas courante.

Sachant aussi que les 13 % d'anglophones constituent une communauté linguistique historique au Québec et que leur langue, très répandue dans « La Belle Province », jouit d'un statut officiel au Canada, dont le Québec est une province, pourquoi ne serait-il pas logique de dire que

l'anglais est également une langue québécoise, sans que cela soit perçu comme un sacrilège? Jean-Claude Corbeil, qui a participé aux projets législatifs aboutissant à la création de la Loi sur la langue officielle et de la Charte de la langue française¹⁹, ne serait probablement pas d'accord avec la logique voulant que l'anglais soit une langue québécoise. Le linguiste francophone québécois pourrait s'appuyer sur ces deux lois pour exprimer son désaccord de la même manière qu'il s'est basé sur l'article 5 de la constitution de 1987 pour présenter le français comme une langue haïtienne en dépit du nombre restreint de francophones résidant sur le territoire d'Haïti. Malgré les lois linguistiques injustes, les statistiques qui se présentent comme des miroirs grossissants et les multiples projets de scolarisation en français, le nombre de francophones haïtiens ne semble pas vouloir augmenter. Le faible niveau de maîtrise du français de certains des plus hauts dignitaires de l'État haïtien est là pour en témoigner. L'incapacité d'un nombre élevé de femmes et d'hommes d'État haïtiens à tenir une conversation spontanée en français et même à lire convenablement un discours en français préalablement écrit pour eux est un fait réel documenté par la presse locale que les autorités francophones nationales et internationales font mine d'ignorer. Il est courant d'entendre les défenseurs de la francophonie soutenir que le faible niveau de français des cadres et des hauts dirigeants haïtiens n'est qu'un simple problème d'éducation de base ou de formation générale lié à la faiblesse du système éducatif haïtien. Selon cette vision simpliste, il suffirait que l'économie haïtienne s'améliore et que le pays dispose d'un meilleur système éducatif, doté de meilleures ressources pédagogiques et de plus d'enseignants qualifiés, pour que le problème se résolve de lui-même.

Si les conditions matérielles et pédagogiques sont réunies, n'importe quel individu en Haïti peut en effet apprendre le français comme une langue seconde ou comme une langue étrangère et devenir francophone bilingue en quelques années, mais une éventuelle assimilation sociale de l'ensemble du peuple haïtien à la francophonie est une entreprise beaucoup plus complexe. Il n'est pas impossible qu'un État-nation devienne bilingue ou plurilingue, mais c'est en général par un long processus de transformation sociohistorique que cela se produit. Il est clair qu'en plus de deux siècles, cette transformation ne s'est pas produite en Haïti, quoique le français ait

19. Adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 26 août 1977, la Charte de la langue française (communément appelée loi 101) définit les droits linguistiques de tous les citoyens québécois et confère au français le statut de seule langue officielle de la province de Québec. Elle a remplacé la loi 22, qui avait officialisé l'usage du français dans la province trois ans auparavant.

été, jusqu'à récemment, la seule langue officielle du pays et l'unique langue d'enseignement sur tout le territoire national. Selon Berrouët-Oriol (2017), le livre *L'Aménagement linguistique en Haïti* repose sur une série de notions dites « fondamentales », telles que « patrimoine linguistique bilingue », « parité statutaire entre les deux langues officielles », « droits linguistiques », « équité des droits linguistiques », « législation linguistique contraignante » et « didactique convergente créole-français ». Il affirme que ces notions « doivent être au fondement de toute entreprise d'État d'aménagement des deux langues officielles d'Haïti » (*Ibid.* : s. p.). Ce qui attire le plus l'attention lorsqu'on examine ces notions, c'est le manque de pertinence de certaines d'entre elles, notamment celles de « patrimoine linguistique bilingue », de « parité statutaire » et de « didactique convergente créole-français ». S'il est vrai que le français est l'une des deux langues du paysage linguistique haïtien, il n'est pas certain qu'il soit un bien commun légué par les ancêtres. Selon les définitions trouvées dans les dictionnaires français réputés, le mot « patrimoine » renvoie à des « biens de famille hérités de ses parents », à « une propriété transmise par les ancêtres ». Le sens éthique qui anime tout expert linguiste honnête, rationnel et compétent devrait naturellement l'amener à se questionner sérieusement sur le pourcentage réel d'Haïtiens ayant acquis le français en héritage, soit comme bien familial, de l'époque coloniale à nos jours. Nous avons déjà longuement expliqué pourquoi il n'est pas rationnel linguistiquement, et même légalement, de parler de parité entre le créole et le français même si les deux langues jouissent du statut officiel en Haïti. En ce qui concerne la « didactique convergente » soutenue par l'OIF, que Berrouët-Oriol et Cothière proposent aux autorités haïtiennes d'adopter pour faire d'Haïti un pays bilingue, Dejean croit qu'il s'agit d'un projet pédagogique voué à l'échec :

Quand on propose l'apprentissage du français à plus de huit millions de créolophones unilingues d'Haïti comme une entreprise **obligatoire** dans un système scolaire, il est nécessaire de réfléchir sérieusement à sa possibilité, sa praticabilité et son coût en temps, efforts, matériel, argent et enseignants. L'examen de cet aspect du problème semble totalement ignoré ou escamoté par les auteurs d'un livre *L'Aménagement linguistique en Haïti : Enjeux, défis et propositions* par Robert Berrouët-Oriol, Darline Cothière, Robert Fournier et Hugues St-Fort [...]. Ces auteurs semblent considérer cet apprentissage obligatoire du français comme quelque chose qui va de soi, comme la vaccination de toute une population menacée par une épidémie pour laquelle on possède un vaccin efficace. (Dejean, 2011 : s. p. ; l'auteur souligne)

À la fin des années 1970, l'État haïtien a voulu mettre en place un programme linguistico-didactique similaire dans le cadre de la rénovation du système éducatif haïtien initiée par le ministre Raoul Pierre-Louis et continuée par son successeur Joseph C. Bernard. Partant du principe que l'on apprend mieux dans sa langue maternelle, la rénovation, que l'on a pris l'habitude d'appeler « Réforme Bernard », a institué le créole comme la seule langue d'enseignement dans les trois premières années du premier cycle de l'École Fondamentale à côté du français oral comme objet d'enseignement dans les deux premières années. Le français écrit était censé être introduit en troisième année. Le fait d'avoir légalement autorisé l'usage du créole dans les écoles d'Haïti est sans aucun doute l'un des aspects les plus révolutionnaires de la Réforme Bernard. Cela dit, l'objectif de cette réforme n'était pas d'utiliser le créole à tous les niveaux du système éducatif haïtien. À partir du troisième cycle de l'école fondamentale, le français était censé devenir le principal médium d'enseignement. En fait, la Réforme Bernard visait un bilinguisme dit « équilibré » pour Haïti, au moyen d'une forme de pédagogie convergente employée pendant les deux premiers cycles de l'École Fondamentale, sur une période relativement restreinte, et il semble que ce soit l'une des raisons qui expliquent son échec. Comme il n'y a pas eu assez d'études sérieuses au préalable sur toute l'étendue du territoire national afin de déterminer les principaux facteurs de succès de cette rénovation, son échec était inévitable. Les autorités haïtiennes actuelles ne semblent pas comprendre les raisons profondes de l'insuccès de cette réforme, qui sont pourtant bien documentées dans des rapports et dans d'autres publications crédibles.

Les facteurs qui expliquent l'échec de la Réforme Bernard sont multiples. Sans entrer dans tous les détails ici, on n'en mentionnera que deux : le manque de volonté politique réelle nécessaire à son application et son boycottage par des acteurs haut placés de l'État²⁰ et par des membres influents de la bourgeoisie haïtienne ouvertement anti-peuple, donc anti-créole. Ce que certains membres de l'intelligentsia haïtienne n'ont pas compris à l'époque et qu'ils ne semblent toujours pas comprendre, c'est que l'objectif de la Réforme Bernard était d'utiliser la langue maternelle de la population afin d'assurer un meilleur développement cognitif et psycho-affectif aux enfants haïtiens de l'école fondamentale, ce qui créerait des

20. Voir l'article de Guy Alexandre (2013), qui porte principalement sur la responsabilité du gouvernement de Jean-Claude Duvalier et d'autres acteurs des élites haïtiennes dans l'échec de la Réforme Bernard.

conditions plus favorables à l'apprentissage en vue de l'excellence des écoliers dans les disciplines de base comme la lecture, l'écriture, les mathématiques, les sciences, l'histoire et l'éducation à la citoyenneté. Ce qui permettrait également à ces écoliers futurs professionnels de développer l'estime de soi nécessaire à leur ouverture sur le monde par le biais du français en particulier, mais aussi par celui d'autres langues véhiculaires internationales comme l'anglais et l'espagnol. Ce soubassement cognitif, socio-affectif et émotionnel, une fois établi, rend beaucoup plus facile le développement de nouvelles compétences, y compris l'apprentissage du français ou de n'importe quelle autre langue seconde et étrangère. En fait, l'idée centrale sur laquelle était basée la Réforme Bernard, c'était d'utiliser le créole comme « matière première »²¹ pour mieux préparer les écoliers à apprendre le français et à fonctionner plus tard dans cette langue en tant que citoyens haïtiens francophones bilingues. Tout porte à croire que la Réforme Bernard ne visait pas vraiment ce que les autorités de l'époque qualifiaient de « bilinguisme fonctionnel équilibré » entre les deux langues officielles puisqu'il n'a pas été question d'utiliser le créole aux niveaux supérieurs de l'École Fondamentale et encore moins à l'université. Un véritable projet de bilinguisme fonctionnel présuppose l'utilisation des deux langues officielles du pays à tous les niveaux du système éducatif, ainsi que dans tous les domaines d'activité de la société, et nous savons ce que cela implique en matière d'instrumentalisation des deux langues. S'il reste encore un gros travail à faire pour enrichir la langue créole, cela ne veut pas dire que la langue française possède les ressources lexicales nécessaires pour exprimer toutes les réalités du quotidien haïtien. Sachant que les deux langues officielles ne remplissent pas les mêmes fonctions dans la société haïtienne, il y a lieu de s'interroger sur le projet de bilinguisme fonctionnel dit « équilibré » que les auteurs de *L'Aménagement linguistique en Haïti* semblent vouloir reproduire actuellement à travers les formules connexes creuses de « patrimoine linguistique bilingue », de « parité statutaire entre les deux langues officielles » et de « didactique convergente créole-français ». Leur projet d'aménagement linguistique, comme Dejean (2011) l'a expliqué en détail, ne se base en fait sur aucune étude de faisabilité préalable alimentée par des enquêtes de terrain qui pourraient servir à en démontrer la viabilité.

Nous avons déjà démontré que la « propagande pour la langue française » est avant tout un projet politique. Les linguistes et autres experts voués à la cause ne sont, à l'instar de certains hauts responsables de l'État

21. L'expression est de Tontongi (2007).

haïtien, que des instruments au service des pouvoirs politiques francophones. Au cours des sept dernières années, nous avons eu l'occasion d'observer des manifestations du projet politique de la langue française à travers le discours de quelques dirigeants francophones d'Haïti et de la France qui, en étalant leur ignorance de la réalité linguistique haïtienne ainsi que de celle de la région caribéenne, n'ont pas su défendre la cause de la propagande francophone avec intelligence et finesse. Reçu à l'Élysée le 11 décembre 2017, le président haïtien Jovenel Moïse a promis au président Emmanuel Macron de faire admettre le français comme une langue officielle dans la Communauté économique caribéenne (Caricom), au moment où la Martinique et de la Guadeloupe posaient leur candidature en vue d'intégrer cette organisation régionale en tant que membres associés. Voilà un extrait de ses propos qui ne fait honneur ni à lui-même comme premier citoyen haïtien ni à son peuple créolophone, qu'il est censé représenter :

Vous pouvez compter sur nous, nous sommes en train de travailler pour que le français, comme nous l'avons si bien dit, qui est notre langue officielle, soit en fait heu... heu... une langue, la langue de la Caricom aussi et nous sommes en train de travailler pour que nos frères de la Martinique et de la Guadeloupe puissent participer aussi dans ce grand mouvement de la Caricom [...] (11 décembre 2017 : en ligne, https://www.youtube.com/watch?v=APvsOeqF_vE).

Dans son empressement de plaire au président Macron, le président haïtien a présenté le français comme « notre langue officielle » et non pas comme « l'une de nos deux langues officielles ». On peut comprendre pourquoi le président Moïse n'a pas réussi à tenir sa promesse, tout comme son prédécesseur, Joseph Michel Martelly, qui avait également échoué six ans auparavant malgré sa promesse à Abdou Diouf, ancien secrétaire général de la Francophonie, de faire avancer le dossier de l'adoption du français au sein de la Caricom. L'amateurisme de ces deux présidents haïtiens réside moins dans le fait de n'avoir pas pu honorer leur promesse que dans les propos absurdes qu'ils ont tenus. Dans son discours du 1^{er} juillet 2011, à la 32^e réunion ordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Caricom, le président Martelly n'a utilisé qu'un seul argument pour justifier sa décision en faveur du français. Il a soutenu que « plus de 50 % de sa population [celle de la Caricom] est francophone ou créolophone ». Dans un article sur le sujet, Léger (2013b) explique en détail pourquoi l'argumentation du président Martelly, qui se base sur le pourcentage élevé de la population « francophone ou créolophone » de la Caricom, manque de bon sens et de rigueur. Un minimum de recherche sur les langues parlées

dans les états membres de la Caricom aurait indiqué au président Martelly que l'argument du critère démographique ne permet pas de justifier sa proposition, puisque le créole reste démographiquement, après l'anglais, la deuxième langue la plus utilisée dans l'espace de la Caricom.

En réalité, il n'y a pas que les hommes d'État haïtiens qui sont sous l'emprise du règne de la *médiocratie* globalisée et du phénomène de la propagande. Lors de son passage en Haïti le 12 mai 2015, le président français François Hollande a prononcé son discours au peuple haïtien devant la statue de Toussaint Louverture plutôt que devant celle de Jean-Jacques Dessalines, le véritable père fondateur de la nation haïtienne. Dans son discours, le président Hollande présente Haïti comme un « grand pays francophone » et le français, comme une « langue du monde » et une langue de la « pluralité linguistique ». Il a également promis de défendre « aussi le créole » qui, « comme toute langue, doit être protégé, préservé et parlé ». Pour vérifier la véracité des propos du président Hollande quant à la « défense du créole », on pourrait par exemple chercher à savoir si l'AKA et les représentants des autorités françaises en Haïti entretiennent de bons rapports ou si les responsables de cette institution étatique ont déjà reçu un quelconque appui institutionnel sérieux pour les aider à faire la promotion du créole et à encourager l'utilisation systématique de cette langue dans le système éducatif haïtien. Dans un article sur le sujet, DeGraff analyse la situation en ces termes :

Nous devons aussi analyser la promesse, genre « mission civilisatrice », que François Hollande avait déjà faite à Haïti l'année dernière (31 octobre 2014) durant la visite du président Michel Martelly à l'Élysée (voir <http://bit.ly/1E5DKoP>). Dans son discours du mois d'Octobre 2014, Hollande s'inquiétait que Haïti (qui est, à présent, en mai 2015, « un grand pays francophone »!) était, en 2014, en train de PERDRE « ce qui fait l'identité d'Haïti, la langue française ». Comme soi-disant solution, Hollande proposait que nos lycées aient « le plus d'enseignement en français, PAR DES FRANÇAIS QUAND C'EST POSSIBLE ». À quel profit ? Nous devons finement analyser les discours de François Hollande afin de comprendre l'agenda idéologique, économique et politique de la France quand elle fait ce genre de promesses à Haïti. Ces promesses traitent, faussement, Haïti comme « grand pays francophone » (pour la France) et comme petit pays créolophone (pour les Haïtiens), ceci pour les intérêts de la France, et non ceux d'Haïti. (2015 : s. p. ; l'auteur souligne).

En octobre 2014, Hollande et Martelly promettaient d'améliorer la qualité de l'éducation en Haïti par l'injection d'enseignants de nationalité

française dans le système éducatif. En décembre 2017, Moïse et Macron n'ont rien dit sur le rôle que la langue maternelle des Haïtiens devrait jouer dans les écoles haïtiennes. En mars 2017, Jack Guy Lafontant, ancien premier ministre du gouvernement Moïse, a pourtant indiqué dans la Déclaration de Politique Générale du gouvernement qu'il voulait contribuer à la promotion du créole dans l'éducation de base :

Vu l'importance de la langue dans la socialisation de l'enfant et le progrès économique, mon gouvernement va faire des choix intelligents. Nous allons développer un réel partenariat avec l'Akademi Kreyòl Ayisyen (AKA) et la Faculté de Linguistique Appliquée sur la problématique de la langue d'enseignement dans le pays (Lafontant, 2017 : 30).

Pour démasquer les protagonistes du gouvernement *Tèt Kale*²² et leur fourberie en ce qui concerne la promotion de la langue créole, il convient de rappeler que le président Martelly a décidé au dernier moment de ne pas se présenter à l'installation officielle des membres de l'AKA en décembre 2014, et jusqu'à la fin de son mandat en 2016, les responsables de l'académie n'ont reçu aucune lettre officielle sur les raisons de son absence. Le même président avait refusé de faire publier la loi sur la création de l'AKA dans *Le Moniteur*, journal officiel de la République d'Haïti, en dépit du fait que cette loi, écrite seulement en créole, a été votée à l'unanimité dans les deux chambres du Parlement haïtien. Le président de la République a exigé qu'on rédige la loi également en français par respect pour le statut officiel de cette langue. Alors que les documents officiels de l'État haïtien ont toujours été exclusivement écrits en langue française sans que cela dérange les autorités, le président Martelly trouvait inacceptable qu'une loi haïtienne soit conçue, écrite et publiée uniquement en langue créole.

4. CONCLUSION

La réalité linguistique actuelle d'Haïti n'est plus ce qu'elle était il y a soixante ans. Le statut du créole a beaucoup évolué par rapport à celui du français. De plus en plus d'Haïtiens de l'intérieur parlent l'anglais et l'espagnol sur le territoire national. La perception de la population par rapport à l'importance des langues en usage en Haïti a également changé. Ce sont de nouvelles données à ne pas prendre à la légère pour bien appréhender la situation linguistique actuelle d'Haïti. Le mythe de la francophonie haïtienne devient de plus en plus fragile dans le contexte de cette nouvelle réalité

22. Fait référence au Parti Haïtien *Tèt Kale* (PHTK), au pouvoir depuis 2011.

sociolinguistique. Cela dit, le français fait bel et bien partie du paysage linguistique haïtien et, qu'on le veuille ou non, il est encore l'une des deux langues officielles de la République d'Haïti. Aucune personne lucide ne se hasarderait à nier cette réalité historique, politique et juridique, tout comme personne ne penserait à ignorer le droit constitutionnel de tout Haïtien à apprendre le français pour pouvoir fonctionner dans les deux langues officielles en usage dans son pays, quoique, pour les raisons politiques et économiques évoquées ici, cela n'ait jamais été une réalité tangible pour la grande majorité de la population haïtienne d'hier et d'aujourd'hui. Si l'on réfléchit de manière objective, on ne saurait faire abstraction de la présence du français en Haïti. C'est ce que soutiennent précisément les experts linguistes qui parlent de parité statutaire, d'équité des droits linguistiques et de « convergence linguistique dans la francocréolophonie haïtienne ». Il y a néanmoins un ensemble de questions fondamentales auxquelles ces mêmes linguistes défenseurs de l'existence d'un « patrimoine linguistique bilingue » en Haïti devraient pouvoir répondre dans le respect de la rigueur et de l'objectivité qu'exige cette discipline scientifique qu'est la linguistique.

Si un patrimoine est un bien de famille et que, selon certains linguistes, le français est un patrimoine haïtien, comment se fait-il que cette langue ne soit pas un bien de famille pour la plupart des Haïtiens résidant en Haïti ? Par quelle magie les parents ou les ancêtres créolophones unilingues haïtiens pouvaient-ils transmettre à leurs enfants un bien qu'ils n'ont jamais possédé ? De l'époque coloniale à nos jours, combien d'Haïtiens ont réussi à s'approprier ce soi-disant bien de famille ? Quelles sont les raisons historiques, politiques, socio-affectives et émotionnelles profondes qui expliquent que le peuple haïtien n'ait jamais pu s'approprier la langue et la culture françaises ? Comment cette assimilation a-t-elle pu être possible dans d'autres anciennes colonies et pas en Haïti, même après plusieurs siècles ? Continuerait-on pendant longtemps à prétendre que le nombre restreint de francophones haïtiens est dû uniquement à des facteurs économiques et à la faiblesse du système éducatif haïtien ? Est-ce qu'on peut apprendre à communiquer dans une langue seconde ou étrangère et à s'approprier la culture dont cette langue est le vecteur à travers un système scolaire dysfonctionnel ? Est-ce qu'il est raisonnable que les autorités scientifiques et politiques continuent à vouloir déterminer le nombre de francophones en Haïti en se basant sur le taux de scolarité alors qu'ils savent très bien que le système d'enseignement du français dans les écoles haïtiennes est inefficace ? Jusqu'où les politiciens, les experts et les démagogues nationaux et internationaux sont-ils prêts à aller dans leur projet de perpétuation du mythe francophone haïtien ? Terminons

par une citation percutante de Mańczak qui se révèle être encore très pertinente pour comprendre la raison de l'existence de tous ces discours pseudo-scientifiques sur la situation linguistique des pays du Sud anciennement colonisés.

Pour que la linguistique sorte de l'état où elle se trouve actuellement, il faut que les linguistes attachent plus d'importance aux deux critères de vérité que sont la statistique et l'expérience, et renoncent au raisonnement tacite qui est souvent à la base de leurs spéculations : X a dit ceci, X est une autorité, par conséquent X a raison ; Y a dit cela, Y n'est pas une autorité, par conséquent Y a tort (1988 : 62).

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDRE, Guy (2013), « La politique éducative du Jean-Claudisme chronique de l'échec "organisé" d'un projet de réforme », Pierre BUTEAU et Lyonel TROUILLOT (dir.), *Le Prix du Jean-Claudisme : arbitraire, parodie, désocialisation*, Port-au-Prince, C3 Éditions.
- ANONYME (1837a), « Littérature », *L'Union, Recueil commercial et littéraire*, 32, 27 juillet, p. 3.
- ANONYME (1837b), « De la nationalité », *L'Union, Recueil commercial et littéraire*, 20, 28 décembre, p. 2.
- ANONYME (1839), « Variétés », *L'Union, Recueil commercial et littéraire*, 27, 17 février, p. 3.
- ARENDT, Hannah (2010 [1964]), *Crise de la culture*, traduit sous la direction de Patrick LEVY, Paris, Éditions Gallimard.
- BAKHTINE, Mikhail (1977 [1929]), *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, traduit du russe et présenté par Marina YAGUELLO, Paris, Éditions de Minuit.
- BENTOLILA, Alain et Léon GANI (1981), « Langues et problèmes d'éducation en Haïti », *Langages*, 61, p. 117-127. http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1981_num_15_61_1871 (consulté le 12 septembre 2018).
- BERROUËT-ORIOU, Robert (2017), « Les grands chantiers de l'aménagement linguistique d'Haïti (2017-2021) », <http://berrouet-oriol.com/linguistique/les-grands-chantiers-de-lamenagement-linguistique-dhaiti-2017-2021/> (consulté le 13 septembre 2018).
- BERROUËT-ORIOU, Robert (2018), « Crise majeure à l'Académie du créole haïtien », *Le National*, 2 mars 2018. <http://berrouet-oriol.com/linguistique/academie-du-creole-haitien/crise-majeure-a-lacademie-du-creole-haitien/> (consulté le 23 février 2019).

- BERROUËT-ORIOU, Robert et coll. (2011), *L'Aménagement linguistique en Haïti : enjeux, défis et propositions*, Montréal, Éditions du Cidihca/Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti.
- BOURDIEU, Pierre (1977), « Sur le pouvoir symbolique », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 32, 3, p. 405-411.
- BOURDIEU, Pierre (2002), « Dévoiler les ressorts du pouvoir », *Interventions. Science sociale et action politique*, Marseille, Agone, p. 173-176.
- BOURDIEU, Pierre et Jean-Claude PASSERON (1970), *La Reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit (coll. Sens commun).
- BOISROND TONNERRE, Louis Félix (1804a), *Mémoires pour servir à l'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Imprimerie Centrale du Gouvernement.
- BOISROND TONNERRE, Louis Félix (1804b), « Acte de l'Indépendance de la République d'Haïti », Port-au-Prince, Imprimerie Centrale du Gouvernement.
- CADELY, Jean-Robert (1994), *Aspects de la phonologie du créole haïtien*, thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal.
- CALVET, Louis-Jean (2004), *Essais de linguistique. La langue est-elle une invention des linguistes ?*, Paris, Plon.
- CHAUDENSON, Robert (1979), *Les créoles français*, Paris, Éditions Nathan.
- CORBEIL, Jean-Claude (1980), *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin (coll. Langue et société).
- CORBEIL, Jean-Claude (1986), *Langues et usages de langues : recueil de textes*, Québec, Conseil de la langue française (coll. Notes et documents, 50).
- CORIOUAN, Anne-Marie (2010), « Situation linguistique et éducative d'Haïti », *Études créoles*, 1, p. 233-242.
- COTHIÈRE, Darline (2016/2017), « Le créole et le français en Haïti : peut-on encore parler de diglossie ? », *Revue transatlantique d'études suisses*, 6-7, p. 157-164.
- DAUT, Marlene L. (2017), *Baron de Vastey and the Origins of Black Atlantic Humanism. The New Urban Atlantic*, New-York, Palgrave Macmillan.
- DEGRAFF, Michel (1992), « Creole grammars and the acquisition of syntax: the case of Haitian », thèse de doctorat, Université de Pennsylvanie.
- DEGRAFF, Michel (2014), « The ecology of language evolution in Latin America : A Haitian postscript toward a postcolonial sequel », Salikoko MUFWENE (dir.), *Iberian Imperialism and Language Evolution in Latin America*, Chicago, University of Chicago Press, p. 274-327.
- DEGRAFF, Michel (2015), « Le devoir néocolonial et le non-devoir de maison du président François Hollande », *Le Nouvelliste*, 15 mai 2015.

- DEGRAFF, Michel (2016/2017), « L'Initiative MIT-Haïti : vers une éducation en créole efficace et inclusive », *Revue transatlantique d'études suisses*, 6-7, p. 177-197.
- DEGRAFF, Michel (2018), « Lèt tou louvri pou Akademisyen nan Akademi Kreyòl Ayisyen », *Potomitan*, 17 février 2018. http://www.potomitan.info/ayiti/akademi_kreyol9.php (consulté le 26 février 2019).
- DEJEAN, Yves (1975), *Dilemme en Haïti : français en péril ou péril français ?*, Montréal, Les connaissances d'Haïti.
- DEJEAN, Yves (1980), *Comment écrire le créole d'Haïti*. Québec, Collectif Paroles.
- DEJEAN, Yves (1983), « Haïti, l'enfant terrible de la diglossie », *Laurentian University review = Revue de l'Université laurentienne*, 16-17, p. 3-12.
- DEJEAN, Yves (2004), « Créole, École, Rationalité », *Chemins Critiques*, 5, 2, p. 229-292.
- DEJEAN, Yves (2011), « Haïti : Déménagement linguistique », *AlterPresse*, http://www.alterpresse.org/spip.php?article11343#.Wh-T_7aZOu4, (consulté le 13 septembre 2018).
- DEJEAN, Yves (2013), *Yon lekòl tèt anba nan yon peyi tèt anba*, Port-au-Prince, Édition des presses de l'Université d'État d'Haïti.
- DENEULT, Alain (2015), *La médiocratie*, Montréal, Lux Éditeur (coll. Lettres libres).
- ELLU, Jacques (1990 [1962]), *Propagandes*, Paris, Economica.
- FAINE, Jules (1937), *Philologie créole, études historiques et étymologiques sur la langue créole d'Haïti*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État.
- FANON, Frantz (1952), *Peau noire, masques blancs*, Paris, Éditions du Seuil.
- FANON, Frantz (1961), *Les damnés de la terre*, Paris, François Maspero Éditeur.
- FATTIER, Dominique (1998), « Contribution à l'étude de la genèse d'un créole : l'atlas linguistique d'Haïti, cartes et commentaires », thèse d'État, Université de Provence.
- FERERE, Gérard Alphonse (1974), « *Haitian Créole Sound System, Form Classes, Texts* » thèse de doctorat, Ann Arbor (Michigan), Xerox University Microfilms.
- GAILLARD-POURCHET, Gusti-Klara (2014), « La Première Guerre mondiale et l'influence française en Haïti », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, 168, p. 221-234. <https://doi.org/10.7202/1026854ar>
- GLAUDE, Herby (2012), « Aspects de la syntaxe de l'haïtien », thèse de doctorat, Universités de Paris-8 et d'Amsterdam.
- GOVAIN, Renauld (dir.) (2013), *Akademi Kreyòl Ayisyen : Ki pwoblèm, Ki avantaj, Ki defi, Ki avni ?*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti.

- GOVAIN, Renauld (2014a), *Les emprunts du créole haïtien à l'anglais et à l'espagnol*, Paris, L'Harmattan.
- GOVAIN, Renauld (2014b), « La situation du français à l'université en Haïti », *Le français à l'université*, 19, 4. <http://www.bulletin.auf.org/index.php?id=1907#-quotation> (consulté le 12 septembre 2018)
- HADJADJ, Bernard (2000), Education for All in Haiti over the last 20 years: assessment and perspectives, Education for All in the Caribbean, Assessment 2000 monograph series, <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001363/136393e.pdf>, (consulté le 12 septembre 2018).
- HALL, Robert Jr. (1953), *Haitian Creole: grammar, texts, vocabulary*, Monasha (Wisconsin), American Anthropological Association.
- HARTON, Marie-Eve, Richard MARCOUX, Alexandre WOLFF et Sarah JACOB-WAGNER (2014). *Estimation des francophones dans le monde en 2015. Sources et démarches méthodologiques*, Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone/Université Laval (coll. Note de recherche de l'ODSEF).
- HEBBLETHWAITE, Benjamin (2007), « Intrasentential Code-Switching among Miami Haitian Creole-English bilinguals », thèse de doctorat, Université d'Indiana.
- HEBBLETHWAITE, Benjamin et Michel WEBER (2012), « Le problème de l'usage scolaire d'une langue qui n'est pas parlée à la maison : le créole haïtien et la langue française dans l'enseignement haïtien », *Dialogues et cultures*, 58, p. 71-80.
- JOSEPH, Farquharson (1988), « La détermination nominale en créole haïtien », thèse de doctorat, Université Paris VII (Denis Diderot).
- JOSEPH, Joseph Sauveur (1999), « Étude sémantico-syntaxique des adjectifs et des adverbes en créole haïtien », thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal.
- KEEFAN, Te Taka, Paora MATO et Stacey RURU (2015), « Using Twitter in an indigenous language: An analysis of te reo Maori tweets », *AlterNative: An International Journal of Indigenous Peoples*, 11, 1, p. 59-75.
- LAFONTANT, Jack Guy (2017), *Déclaration de Politique Générale*, mars 2017. <https://www.haitilibre.com/docs/declaration-de-politique-generale-lafontant.pdf> (consulté le 13 septembre 2018).
- LAINY Rochambeau (2010), « Temps et aspect dans la structure de l'énonciation rapportée: comparaison entre le français et le créole haïtien », thèse de doctorat, Université de Rouen.
- LEFEBVRE, Claire, Hélène MAGLOIRE-HOLLY et Nanie PLOU (1982), *La syntaxe de l'haïtien*, Ann Arbor (Michigan), Karoma Publishers.
- LEGER, Frenand (2013a), « Fè pwomosyon ekri nan lang kreyòl ayisyen an: poukisa epi kouman? », Renauld GOVAIN (dir.), *Akademi Kreyòl Ayisyen: Ki pwoblèm*,

- Ki avantaj, Ki def, Ki avni?*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti, p. 213-230.
- LEGER, Frenand (2013b), « Quelle langue intégrer aux côtés de l'anglais dans la CARICOM: le français ou le créole? », *Le Nouvelliste*, 19 février 2013, <https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/113463/Quelle-langue-integrer-aux-cotes-de-langlais-dans-la-CARICOM-le-francais-ou-le-creole.html>
- LE NOUVELLISTE (2011), « Hommage aux victimes, aux survivants, aux héros, à nous tous... », *Le Nouvelliste* du 12 janvier et La Direction Nationale du Livre.
- MANCZAK, Witold (1988), « Critères de vérité. Leurs conséquences pour la linguistique », *Langages*, 89, p. 51-64.
- MESCHONNIC, Henri (1997), *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*, Paris, Hachette.
- MUFWENE, Salikoko S. (2005), *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*. Paris, L'Harmattan.
- NAU, Émile (1836), « Littérature », *Le Republicain, Recueil scientifique et littéraire*, 4, 1^{er} octobre, p. 2.
- NAU, Émile (1837), « Littérature », *L'Union, Recueil commercial et littéraire*, 14, 16 novembre, p. 4.
- POMPILUS, Pradel (1961), « La langue française en Haïti », Paris: Institut des hautes études de l'Amérique latine (Travaux et mémoire, VII).
- POMPILUS, Pradel (1983), *Manuel d'initiation à l'étude du créole*, Port-au-Prince, Impressions magiques.
- POMPULIS, Pradel (1985), *Le problème linguistique haïtien*, Port-au-Prince, Éditions Fardin.
- PRUDENT, Lambert-Felix (1980), *Des baragouins à la langue antillaise: analyse historique et sociolinguistique du discours sur le créole*, Paris, Éditions Caraïbes.
- ROSELLI, Mariangela (1996), « Le projet politique de la langue française. Le rôle de l'Alliance française », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 9, 36, p. 73-94.
- SAINT-FORT, Hugues (2016/2017), « Bourdieu plutôt que Ferguson. Le "marché linguistique" haïtien: fonctionnement, idéologie, avenir », *Revue transatlantique d'études suisses*, 6-7, p. 165-176.
- SAINT-GERMAIN, Michel (1988), *La situation linguistique en Haïti, bilan et prospective*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- SAINT-GERMAIN, Michel (1997), « Problématique linguistique en Haïti et réforme éducative: quelques constats », *Revue des sciences de l'éducation*, 23, 3, p. 611-642. <https://www.erudit.org/ft/revues/rse/1997-v23-n3-rse1841/031954ar.pdf>, (consulté le 13 septembre 2018)

- SÉRIOT, Patrick (2010), *Les langues ne sont pas des choses. Discours sur la langue et souffrance identitaire en Europe centrale et orientale*, Paris, Éditions Petra.
- SPEARS, Arthur K. et Carole M. BEROTTE JOSEPH (2010), *The Haitian Creole language*, Lanham, Lexington Books.
- TONDREAU, Jean Luc (2008), *Rapport national de la République d'Haïti*, Commission nationale haïtienne de coopération avec l'UNESCO, avril 2008. http://uil.unesco.org/fileadmin/multimedia/uil/confintea/pdf/National_Reports/Latin%20America%20-%20Caribbean/Haiti.pdf (consulté le 14 septembre 2018)
- TONTONGI (2007), *Critique de la francophonie haïtienne*, Paris, L'Harmattan.
- VALDMAN, Albert (1964), « Du créole au français en Haïti », *Linguistics*, 2, 8, p. 84-94.
- VALDMAN, Albert (1978), *Le créole : structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck.
- VALDMAN, Albert (2005a), « Vers un dictionnaire scolaire bilingue pour le créole haïtien », *La linguistique*, 41, 1, p. 83-105.
- VALDMAN, Albert (2005b), « Vers la standardisation du créole haïtien », *Revue française de linguistique appliquée*, 10, 1, p. 39-52.
- VALDMAN, Albert (2015), *Haitian Creole : structure, variation, status, origin*, Sheffield, Equinox Publishing.
- VASTEY, Pompée Valentin, baron de (1814), *Le Système colonial dévoilé*, Cap-Henry, P. Roux.
- VASTEY, Pompée Valentin, baron de (1816), *Réflexions sur une lettre de Mazères, ex-colon français adressée à M. J. C. L. Sismonde de Sismondi, sur les Noirs et les Blancs, la civilisation de l'Afrique, le royaume d'Hayti, etc.*, Cap-Henry, P. Roux.
- VASTEY, Pompée Valentin, baron de (1817), *Réflexions politiques sur quelques ouvrages et journaux français concernant Hayti*, Sans-Souci, Impr. Royale.
- VERNET, Pierre (1980), *Technique d'écriture du créole haïtien*, Port-au-Prince, Le Natal.
- WOLFF, Alexandre et Aminata AITHNARD (2014), *La langue française dans le monde, 2014*, Paris, Éditions Nathan.
- WOLFF, Alexandre et Josiane GONTHIER (2010), *La langue française dans le monde, 2010*, Paris, Éditions Nathan.
- YAGUELLO, Marina (1988), *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Paris, Éditions du Seuil.

CULTURE FRANÇAISE D'AMÉRIQUE

TITRES PARUS

Les dynamismes de la recherche au Québec, sous la direction de Jacques Mathieu.

Le Québec et les francophones de la Nouvelle-Angleterre, sous la direction de Dean Louder.

Les métaphores de la culture, sous la direction de Joseph Melançon.

La construction d'une culture. Le Québec et l'Amérique française, sous la direction de Gérard Bouchard, avec la collaboration de Serge Courville.

La question identitaire au Canada francophone. Récits, parcours, enjeux, hors-lieux, sous la direction de Jocelyn Létourneau, avec la collaboration de Roger Bernard.

Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord, sous la direction de Claude Poirier, avec la collaboration d'Aurélien Boivin, de Cécyle Trépanier et de Claude Verreault.

Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation, sous la direction de Simon Langlois.

La mémoire dans la culture, sous la direction de Jacques Mathieu.

Religion, sécularisation, modernité. Les expériences francophones en Amérique du Nord, sous la direction de Brigitte Caulier.

Érudition, humanisme et savoir. Actes du colloque en l'honneur de Jean Hamelin, sous la direction d'Yves Roby et de Nive Voisine.

Culture, institution et savoirs, sous la direction d'André Turmel.

Littérature et dialogue interculturel, sous la direction de Françoise Tétu de Labsade.

Le dialogue avec les cultures minoritaires, sous la direction d'Éric Waddell.

Échanges culturels entre les Deux solitudes, sous la direction de Marie-Andrée Beaudet.

Variations sur l'influence culturelle américaine, sous la direction de Florian Sauvageau. *Produire la culture, produire l'identité?*, sous la direction d'Andrée Fortin.

- Les parcours de l'histoire. Hommage à Yves Roby*, sous la direction de Yves Frenette, Martin Pâquet et Jean Lamarre.
- Les cultures du monde au miroir de l'Amérique française*, sous la direction de Monique MoserVerrey.
- Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, sous la direction de Simon Langlois et Jocelyn Létourneau.
- Médiations et francophonie interculturelle*, sous la direction de Lucille Guilbert.
- Discours et constructions identitaires*, sous la direction de Denise Deshaies et Diane Vincent.
- Médias et milieux francophones*, sous la direction de Michel Beauchamps et Thierry Watine.
- Envoyer et recevoir. Lettres et correspondances dans les diasporas francophones*, sous la direction d'Yves Frenette, Marcel Martel et John Willis.
- Traduction et enjeux identitaires dans le contexte des Amériques*, sous la direction de Louis Jolicoeur.
- Balises et références. Acadies, francophonies*, sous la direction de Martin Pâquet et Stéphane Savard.
- Légiférer en matière linguistique*, sous la direction de Marcel Martel et Martin Pâquet.
- Interrelations femmes-médias dans l'Amérique française*, sous la direction de Josette Brun.
- Patrimoines et identités en Amérique française*, sous la direction de André Charbonneau et Laurier Turgeon.
- Mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine*, sous la direction de Lucille Guilbert.
- Le Saint-Siège, le Québec et l'Amérique française. Les archives vaticanes, pistes et défis*, sous la direction de Martin Pâquet, Matteo Sanfilippo et JeanPhilippe Warren.
- Sociétés de migration en débat. Québec-Canada-Suisse: approches comparées*, sous la direction de Claude Hauser, Pauline Milani, Martin Pâquet, Damir Skenderovic.
- Les institutions littéraires en question dans la franco-Amérique*, sous la direction de Benoit DoyonGosselin, David Bélanger et Cassie Bérard.
- Les soldats du Pape. Les zouaves entre l'Europe et l'Amérique*, sous la direction de Jean Philippe Warren.
- Mémoires et mobilisations*, sous la direction de Michelle Landry, Martin Pâquet et Anne Gilbert.
- Adaptation dans les espaces francophones. Formes, expressions et diffusion*, sous la direction de Aline Francoeur.

Francophones et citoyens du monde : éducation, identités et engagement, sous la direction de Annie Pilote.

Valoriser la culture francophone : des stratégies communautaires et identitaires, sous la direction de Martine Roberge.

La parole publique, sous la direction de Guylaine Martel, avec la collaboration de Roger de la Garde.

Résilience, résistance et alliances. Penser la francophonie acadienne différemment, sous la direction de Gratien Allaire, Peter Dorrington et Mathieu Wade.

Faire son temps. Usages publics du passé dans les francophonies nord-américaines, sous la direction de Martin Pâquet et Serge Dupuis.

Consommer l'information. De la gestion à la médiation documentaire, sous la direction de Anne Klein et Martine Cardin.

Paroles et regards de femmes en Acadie, sous la direction de Jimmy Thibeault, Michael Poplyansky, Stéphanie St-Pierre et Chantal White.

Comité d'évaluation scientifique

Nigel Armstrong, University of Leeds

Olivier Baude, Université Paris-Nanterre

Suzie Beaulieu, Université Laval

Gabriele Budach, Université de Luxembourg

Eva-Martha Eckrammer, Universität Mannheim

Louissette Emirkanian, Université du Québec à Montréal

Aline Francoeur, Université Laval

Yves Frenette, Université de Saint-Boniface

Zélie Guével, Université Laval

Johannes Müller-Lancé, Universität Mannheim

Leigh Oakes, Queen Mary University of London

Luc Ostiguy, Université du Québec à Trois-Rivières

Robert Papen, Université du Québec à Montréal

Isabelle Paré, Université Laval

Elissa Pustka, Universität Wien

Elmar Schafroth, Universität Düsseldorf

Falk Seiler, Justus-Liebig-Universität Giessen

André Thibault, Sorbonne Université (Paris-IV)



ATTRIBUER UN SENS

La diversité des pratiques langagières
et les représentations sociales

Le présent ouvrage explore la manière dont les contextes sociohistoriques, socioculturels et sociopolitiques de différentes régions de la francophonie nord-américaine façonnent les représentations sociales des locuteurs et des communautés. Du même souffle, il s'intéresse à la façon dont ces représentations influencent les pratiques langagières et leur réception, et inversement. La perspective envisagée rassemble des analyses microsociolinguistiques des pratiques et des représentations linguistiques dans des domaines de communication particuliers et des études macrosociolinguistiques de situations de contact de langues dans des communautés culturellement hétérogènes ou minoritaires.

Seront abordées des questions telles que les tensions normatives entre les variétés de langue, l'écart entre les pratiques langagières et la perception, la dynamique conflictuelle entre différents groupes de locuteurs, la manière dont l'environnement social façonne les pratiques et les représentations langagières, le rôle symbolique du français dans l'expression de l'identité nord-américaine, les possibilités d'engagement des chercheurs afin de résoudre des problèmes sociaux dans lesquels la langue est impliquée. Cet ouvrage contribue à la valorisation de la diversité linguistique et culturelle de la francophonie nord-américaine tout en déconstruisant des idées reçues sur la langue et sur le rapport entre langue et société.

Contributions de : Davy Bigot, Hélène Blondeau, Julie Boissonneault, Hélène Cajolet-Laganière, Frenand Léger, Luc Ostiguy, Lise Ouellet, Bernhard Pöll, Kristin Reinke, Anaïs Tatossian, Mireille Tremblay, Anne-José Villeneuve.

Illustration de couverture : Marcel Barbeau (*Tentation*, 2007)



Langues et linguistique



Presses de l'Université Laval
pulaval.com